



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE
DE
FRANCE

JAN. - FEB.

1735

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753131 9



*DM

Mercury

*DM

Mercurie

Museum

*IM

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JANVIER. 1735.



A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
 Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



PRIVILEGE

DU ROY.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : à nos Amez & Feux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand-Conseil, Baillifs, Senéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Officiers & Justiciers qu'il appartiendra. SALUT : l'applaudissement que reçoit le MERCURE DE FRANCE, cy-devant appelé le Mercure Galant, composé depuis l'année 1672. par le sieur de Visé, & autres Auteurs, nous fait croire que le sieur Dufreni, Titulaire du dernier Brevet étant decédé, il ne convient pas que le Public soit à l'avenir privé d'un ouvrage aussi utile qu'agréable, tant à nos sujets qu'aux étrangers; c'est dans cette vûe que bien informé des talens, & de la sagesse du sieur ANTOINE DE LA ROQUE, Ecuyer, ancien Gendarme dans la Compagnie des Gendarmes de nôtre Garde ordinaire, & Chevalier de notre Ordre Militaire de Saint Louis; nous l'avons choisi pour composer à l'avenir exclusivement à tout autre ledit Ouvrage, sous le titre de MERCURE DE FRANCE, & nous lui en avons à cet effet accordé nôtre Brevet le 17. Octobre dernier, pour l'exécution duquel ledit sieur de la Roque nous a fait supplier de lui accorder nos Lettres de Privilege sur ce necessaires : A CES CAUSES, conformément audit Brevet, Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de composer & donner au Public à l'avenir tous les mois, à lui seul exclusivement, ledit Mercure de France, qu'il pourra faire imprimer en tel volume, forme, marge, caractère, conjointement, ou separement, & autant de fois que bon lui semblera, chaque mois, & de le faire vendre & débiter par tout nôtre Royaume, & ce pendant le temps de douze années consecutives, à compter du jour de la date des Presentes; à condition néanmoins que chaque volume portera son Approbation expresse de l'Examinateur, & aura été com-

mis à cet effet. Faisons défenses à toutes sortes de
 personnes, de quelques qualitez & conditions qu'elles
 soient, d'en introduire d'impressions étrangères dans
 aucun lieu de notre obéissance, comme aussi à tous
 Libraires, Imprimeurs, Graveurs, & autres, d'im-
 primer, faire imprimer, graver, vendre, faire vendre,
 débiter ni contrefaire ledit Livre, ou planches, en tout
 ou en partie, ni d'en faire aucun Extrait, sous quel-
 que prétexte que ce soit, d'augmentation, correc-
 tions, changement de titre, ou autrement, sans la
 permission expresse & par écrit de l'Exposant, ou de
 ceux qui auront droit de lui; le tout à peine de con-
 fiscation des exemplaires contrefaits; de 6000. livres
 d'amende, payables sans déport par chacun des con-
 trevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-
 Dieu de Paris, l'autre tiers à l'Exposant, ou à ceux
 qui auront droit de lui, & de tous dépens, domma-
 ges & interêts; à la charge que ces Presentes seront
 enregistrées tout au long sur le Registre de la Com-
 munauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce
 dans trois mois de la date d'icellés; que l'impression
 de ce Livre sera faite dans notre Royaume, & non
 ailleurs, en fin papier, & en beau caractère, confor-
 mément aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant
 de l'exposer en vente, le manuscrit ou imprimé qui
 aura servi de copie à l'impression dudit Livre sera
 remis dans le même état où les Approbations y au-
 ront été données, ès mains de notre très-cher &
 feal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le
 sieur FLEURIAU D'ARMENONVILLE, Commandeur de nos
 ordres, & qu'il en sera ensuite remis deux Exemplai-
 res de chacun dans notre Bibliothèque publique, un
 dans celle de notre Château du Louvre, & un dans
 celle de notre très-cher & feal Chevalier, Garde
 des Sceaux de France; le tout à peine de nullité des
 Presentes, du contenu desquelles Vous enjoignons de
 faire jouir ledit Exposant, ou ses ayans cause pleine-
 ment & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait
 aucuns troubles & empêchemens, & à cet effet nous
 avons révoqué & révoquons tous autres Privilèges
 qui pourroient avoir été donnez cy-devant à d'autres
 qu'audit Exposant; Voulons que la copie des Presentes
 qui sera imprimée tout au long au commencement ou
 à la fin dudit Livre soit tenue pour dûment signifiée,
 & qu'aux copies collationnées par l'un de nos Amez
 & feaux Secretaires, say soit ajoutée, &c.

*CATALOGUE des Mercures de France,
depuis l'année 1721. jusqu'à present.*

J uin et Juillet 1721.	2. vol.
Août, Septembre, Octobre, Novembre et Decembre,	5. vol.
Année 1722. les mois de Mars, May, Septembre et Novembre doubles,	16. vol.
Année 1723 le mois de Decembre double,	13. vol.
Année 1724. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1725. les mois de Juin, de Sep- tembre et Decembre doubles,	15. vol.
Année 1726. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1727. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1728. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1729. les mois de Juin, de Sep- tembre et Decembre doubles,	15. vol.
Année 1730. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1731. les mois d'Avril, de Juin et de Decembre doubles,	15. vol.
Année 1732. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1733. les mois de Juin et de De- cembre doubles,	14. vol.
Année 1734. les mois de Juin et Dé- cembre doubles,	14. vol.
Janvier 1735.	1. vol.

394. vol.

LISTE

LISTE DES LIBRAIRES
qui débitent le Mercure dans les
Provinces du Royaume, &c.

A Toulouse, *chez* Henaut et Forest.
Bordeaux, *chez* Raymond Labottière, et *chez*
Chapui, fils, au Palais, et à la Poste.
Nantes, *chez* Julien Maillard, et *chez* du Verger.
Rennes, *chez* Joseph Vatar, Julien Vatar, Guil-
laume Jouanet Vatar et la veuve Garnier.
Blois, *chez* Masson.
Tours, *chez* Gripon.
Rouen, *chez* Herault.
Châlons-sur-Marne, *chez* Seneuze.
Amiens, *chez* la veuve François et Godard.
Arras, *chez* C. Duchamp.
Orléans, *chez* Rouzeaux.
Angers, *chez* Fourreau et à la Poste.
Chartres, *chez* Fetil, et *chez* J. Roux.
Dijon, *chez* la veuve Armil, et à la Poste.
Versailles, *chez* Monnier.
Besançon, *chez* Briffaut, à la Poste.
Saint Germain, *chez* Doré.
Lyon, à la Poste.
Reims, *chez* Disain.
A Vitry-le-François, *chez* Vitalis.
Beauvais, *chez* De Saint.
Douai, *chez* Willerval.
Charleville, *chez* P. Thesin.
Moulins, *chez* Faure.
Mâcon, *chez* De Saint, fils.
Mets, *chez* la Veuve Barbier.
Boulogne-sur-Mer, *chez* Parasol.
Nancy, *chez* Nicolas.



AVERTISSEMENT.

V Oici le cent quatre-vingt-quatorzième volume du *Mercur* de France , que nous avons l'honneur de présenter au Roy et d'offrir au Public , depuis le mois de Juin 1721. que nous travaillons à cet Ouvrage , sans qu'il ait souffert aucune interruption. Nous rendons de nouvelles et de très-humbles graces à nos Lecteurs au commencement de cette Année , de l'accueil favorable qu'ils continuent de faire au *Mercur*. De notre côté nous redoublerons nos soins et notre application pour que la lecture en soit encore plus utile et plus agréable.

En remerciant nos Lecteurs du cas qu'ils daignent faire de ce Livre , nous leur demandons toujours quelque indulgence pour les Endroits qui leur paroîtront négligés et dont la diction ne paroîtra pas assez châtiée. Le Lecteur judicieux fera , s'il lui plaît , reflexion que dans un Ouvrage comme celui-cy , il est très-aisé de manquer , même dans les choses les plus communes , dont chacune en particulier est facile , mais qui ramas-

sées ,

AVERTISSEMENT.

sées, font ensemble une multiplicité si grande, qu'il est mal aisé de donner à toutes la même attention, quelque soin qu'on y apporte; sur tout quand une telle collection est faite en si peu de temps; l'Auteur du Mercure, chargé du pénible et laborieux employ de donner chaque mois un volume au Public, ne peut jamais avoir le temps de faire sur chaque Article les réflexions qu'y feroit une Personne qui n'auroit que cet Article en tête, le seul auquel elle s'intéresseroit, et peut-être le seul qu'elle liroit. Une chose qui paroît un peu injuste, c'est qu'on nous reproche quelquefois des inattentions et qu'on ne nous sache aucun gré des corrections sans nombre qu'on fait et des fautes qu'on évite.

Nous faisons de la part du Public de nouvelles instances aux Libraires qui envoient des Livres pour les annoncer dans le Mercure, d'en marquer le prix au juste; cela sert beaucoup dans les Provinces aux personnes qui se déterminent là-dessus à les acheter, et qui ne sont pas sûres de l'exactitude des Messagers et des autres personnes qu'elles chargent de leurs commissions, qui souvent les font surpayer. M Moreau pourra même se charger de faire les Envois au prix constant.

A iij. On

AVERTISSEMENT.

On invite aussi les Marchands et les Ouvriers qui ont quelques nouvelles Modes , soit par des Etoffes nouvelles, Habits, Ajustemens, Perruques, Coëffures, Ornemens de tête et autres Parures , ainsi que de Meubles , Carrosses , Chaises et autres choses , soit pour l'utilité , soit pour l'agrément , d'en donner quelques Memoires pour en avertir le Public , ce qui pourra faire plaisir à divers Particuliers et procurer un débit avantageux aux Marchands et aux Ouvriers.

Plusieurs Pieces en Prose et en Vers , envoyées pour le Mercure , sont souvent si mal écrites qu'on ne peut les déchiffrer , et pour cela elles sont rejetées ; d'autres sont bonnes à quelques égards et défectueuses en d'autres. Lorsqu'elles peuvent en valloir la peine , nous les retouchons avec soin ; mais comme nous ne prenons ce parti qu'avec répugnance , nous prions les Auteurs de ne le pas trouver mauvais , et de travailler leurs Ouvrages avec le plus d'attention qu'il leur sera possible ; si on sçavoit leur adresse , on leur indiqueroit les défauts et les corrections à faire.

Les Sçavans , et les Curieux sont priés de vouloir bien concourir pour rendre ce Livre encore plus utile , en nous communiquant.

AVERTISSEMENT.

Présentant les Memoires et les Pieces en Prose et en Vers , qui peuvent instruire et amuser. Aucun genre de Litterature n'est exclus de ce Recueil , où l'on tâche de faire regner une agréable varieté , Poësie , Eloquence , nouvelles Découvertes dans les Arts et dans les Sciences , Morale , Antiquitez , Histoire Sacrée et Profane , Voyages , Historiettes , Mythologie , Physique et Métaphysique , Pieces de Théâtre , Jurisprudence , Anatomie et Medecine , Botanique , Critique , Mathématique , Memoires , Projets , Traductions , Grammaires , Pieces amusantes et récréatives , &c. Quand les Morceaux d'une certaine consideration seront trop longs , on les placera dans un volume extraordinaire et on fera ensorte qu'on puisse les en détacher facilement , pour la satisfaction des Auteurs et des personnes qui ne veulent avoir que certaines Pieces.

A l'égard de la Jurisprudence , nous continuerons , autant que nous le pourrons , de faire part au Public des Questions importantes , nouvelles ou singulieres , qui se présenteront et qui seront discutées et jugées dans les differens Parlemens et autres Cours Superieures du Royaume , en observant l'ordre et la methode que nous avons déjà pratiquée en pareil cas , sur quoi nous prions Messieurs les

A. v. Avo-

AVERTISSEMENT.

Avocats et les Parties intéressées, de vouloir bien nous fournir les Memoires nécessaires. Il n'est peut-être point d'Article dans ce Livre qui regarde plus directement le Bien public que celui-là, et qui soit plus recherché de la plupart des Lecteurs.

Quelques Morceaux de Prose et de Vers, rejettez par bonnes raisons, ont souvent donné lieu à des plaintes de la part des Personnes intéressées; mais on les prie de considérer que c'est toujours malgré nous que certaines Pieces sont rebutées; nous ne nous en rapportons pas toujours à notre jugement dans le choix que nous faisons de celles qui méritent l'impression. On nous reproche avec raison que nous n'avons que trop de complaisance à cet égard.

Quoiqu'on ait toujours la précaution de faire mettre un Avis à la tête de chaque Mercure pour avertir qu'on ne recevra point de Lettres ni de Paquets par la Poste, dont le port ne soit affranchi, il en vient cependant quelquefois qu'on est obligé de rebuter; Ceux qui n'auront pas pris cette précaution ne doivent pas être surpris de ne pas voir paroître les Pieces qu'ils ont envoyées, lesquelles sont d'ailleurs perduës pour eux s'ils n'en ont point gardé de copie.

Les Personnes qui desireront avoir le Mer-
cure

AVERTISSEMENT.

être des premiers, soit dans les Provinces soit dans les Pays Etrangers, n'auront qu'à s'adresser à M. Moreau, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris, qui le leur enverra par la voye la plus convenable et avant qu'il soit en vente; les Amis à qui on s'adresse pour cela, ne sont pas quelquefois fort exacts; ils n'envoient gueres acheter ce Livre précisément dans le temps qu'il paroît. Ils ne manquent pas de le lire, souvent ils le prêtent et ne l'envoient enfin que fort tard, sous le prétexte spécieux que le Mercure n'a pas paru plutôt.

Nous renouvelons la priere que nous avons déjà faite, quand on envoie des Pièces, soit en Vers, soit en Prose, de les faire transcrire bien lisiblement, chaque morceau sur des papiers séparés et d'une grandeur raisonnable, avec des marges, pour y placer les additions ou corrections convenables, et que les noms propres, sur tout, soient exactement écrits.

Nous aurons toujours les mêmes égards pour les Auteurs qui ne veulent pas se faire connoître, mais il seroit bon qu'ils donnassent une adresse, sur tout quand il s'agit de quelque Ouvrage qui peut demander des éclaircissemens; car souvent, faute d'une

A. VJ. 502

AVERTISSEMENT.

tel secours , des Pieces nous restent entre les mains sans pouvoir les employer.

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances , reçoivent des nouvelles d'Asie , d'Afrique , du Levant , de Perse , de Tartarie , du Japon , de la Chine , des Indes Orientales et Occidentales , et d'autres Pais et Contrées éloignées ; les Capitaines , Pilotes et Officiers des Navires et les Voyageurs , de vouloir nous faire part de leurs Journaux , à l'Adresse generale du Mercure. Ces Matieres peuvent rouler sur les Guerres présentes de ces Etats et de leurs Voisins ; les Révolutions , les Traitez de Paix ou de Trêve ; les occupations des Souverains , la Religion des Peuples , leurs Cerémonies , Coûtumes et Usages , les Phénomènes et les productions de la Nature et de l'Art , &c. comme Pierres précieuses , Pierres figurées , Marcasites rares , Pétrifications et Crystalisations extraordinaires , Coquillages , &c. Edifices anciens et modernes , Ruines , Statuës , Bas-Reliefs , Inscriptions , Pierres gravées , Médailles , Tableaux , &c.

Nous serons plus attentifs que jamais à apprendre au Public la mort des Sçavans et de tous ceux qui se sont distinguez dans les Arts et dans les Mécaniques ; on y joindra le détail de leurs principales occupations ,
de

AVERTISSEMENT

de leurs Ouvrages et des plus considerables actions de leur vie. L'Histoire des Lettres et des Arts, doit cette marque de reconnaissance à la memoire de ceux qui s'y sont rendus celebres, ou qui les ont cultivez avec soin. Nous esperons que les Parens et les Amis de ces illustres Morts, aideront volontiers à leur rendre ce devoir, par les instructions qu'ils voudront bien nous fournir. Ce que nous venons de dire regardé non-seulement Paris, mais encore toutes les Provinces du Royaume et les Pays Etrangers, qui peuvent fournir des Evenemens considerables, Morts, Mariages, Actes solennels, Fêtes et autres Faits dignes d'être transmis à la Posterité, en observant d'écrire exactement et lisiblement les noms propres.

On a fait au Mercure et même plus d'une fois l'honneur de le critiquer; c'est une gloire qui manquoit à ce Livre. On a beau dire; nous ne changerons rien à notre méthode, puisque nos Lecteurs la trouvent passablement bonne. Un Ouvrage de la nature de celui-cy, ne sçauroit plaire également à tout le monde, à cause de la multiplicité et de la variété des matieres, dont quelques-unes sont luës par certains Lecteurs avec plaisir et avidité, et par d'autres avec des dispositions contraires. M. du Fresni avoit bien raison de

AVERTISSEMENT.

dé dire que pour que le *Mercur*e fût généralement approuvé, il faudroit que comme un autre *Prothée*, il pût prendre entre les mains de chaque Lecteur, une forme convenable à l'idée qu'il s'en est faite.

C'est assez pour ce Livre de contribuer tous les mois en quelque chose, à l'instruction et à l'amusement des Citoyens. Le *Mercur*e ne doit rien prétendre au-delà. Nous savons, il est vrai, que la critique outrée, ou la médisance plus ou moins malignement épicée, fut toujours un mets délicieux pour beaucoup de Lecteurs; mais outre que nous n'y avons pas le moindre penchant, nous renonçons et de très-bon cœur, à la dangereuse gloire d'être lus et applaudis aux dépens de personne.

Nous serons encore plus retenus sur les louanges, que quelques Lecteurs n'ont pas généralement approuvées; et en effet nous nous sommes aperçus que nous y trouvions peu d'avantage; au contraire on s'est vu exposé à des espèces de reproches, au lieu des témoignages de reconnoissance, sur tout de la part des gens à Talens; car souvent tel qu'on loue ne doute nullement que ce ne soit une chose qui lui soit absolument due, souvent même il trouve qu'on ne le loue pas assez, et ceux qu'on ne loue point

ont

AVERTISSEMENT.

ou qu'on loue moins, sont très-indisposez, et prétendant qu'on loue les autres à leurs dépens, ils sont doublement fachez.

Nous donnons ordinairement des Extraits des Pieces nouvelles qui paroissent sur les Théâtres de Paris, et nous faisons quelques Observations d'après le jugement du Public sur les beautez et sur les deffauts qu'on y trouve; la crainte de blesser la élicatesse des Auteurs, nous retient quelquefois et nous empêche d'aller plus loin; nous craignons que d'autre part si nous sommes plus sinceres, qu'on ne nous accuse de partialité. Si les Auteurs eux mêmes-vouloient bien prendre sur eux de faire un Extrait ou Memoire de leurs Ouvrages, sans dissimuler les deffauts qu'on y trouve, cela nous donneroit la hardiesse d'être un peu plus séveres, et le Lecteur leur en sauroit gré; ils n'y perdroient rien par les remarques, à charge et à décharge, que nous ne manquerions pas d'ajouter, sans oublier de faire observer l'extrême difficulté qu'il y a de plaire aujourd'hui au Public, et le péril que courent tous les Ouvrages d'esprit qu'on lui présente. Nous faisons avec d'autant plus de confiance cette priere aux Auteurs Dramatiques et à tous autres, que certainement Corneille, Quinault, Moliere, Racine, &c. n'auroient pas rougi d'avouer des deffauts dans leurs Pieces.

AVERTISSEMENT.

Nous tâcherons de soutenir le caractère de modération de sincérité et d'impartialité, qu'on nous a déjà fait la justice de nous attribuer. Les Pièces seront toujours placées sans préférence de rang et sans distinction pour le mérite et la primauté. Les premières reçues seront toujours les premières employées; hors le cas qu'un Ouvrage soit tellement du temps, qu'il mérite pour cela seulement la préférence.

Les honnêtes gens nous savent gré d'avoir garanti ce Livre depuis près de 14 ans que nous y travaillons, non-seulement de toute satire, mais même de portraits trop ironiques, trop ressemblans et trop susceptibles d'applications. On aura toujours la même délicatesse pour tout ce qui pourra blesser ou désobliger, mais nous admettrons très-volontiers les Ouvrages dans lesquels une plume légère s'égayera, même vivement, contre divers caractères bien incommodes et souvent très-dangereux dans la Société, tels, par exemple, que les Nouvellistes outrez-partiaux et trop crédules, les ennuyeux, les indifférens, les grands parleurs, tyrans des Conversations, les Fanfarons, les Opiniâtres, Disputeurs et Clabandeurs éternels, les Indolens, les Glorieux, qui vous disent d'un air important les plus petites choses, les faux

AVERTISSEMENT.

faux Connoisseurs et ceux qui ne croient se connoître à rien, pas même au temps qu'il fait, les Complaisans et fades Loüangeurs, les Envieux, &c. encore y faut-il mettre cette clause, que le Lecteur n'y puisse reconnoître aucune personne en particulier; mais que chacun se puisse reconnoître en quelque chose dans la peinture generale des vices et des ridicules de son siecle.

Rien n'est si rare que de voir une Relation parfaite d'un Siege ou d'une Bataille, particulièrement quand on la fait sur les premieres nouvelles qu'on en reçoit. C'est beaucoup, après avoir ramassé et comparé tous les Memoires et pris toutes les instructions des témoins oculaires et de leurs Lettres, si on n'omet aucune circonstance essentielle. Tout ce qu'on écrit peut être vrai, mais il y a presque toujours quelque particularité qui échappe. Par ces considerations nous aimons mieux donner une Relation plus tard et la donner moins défectueuse. On tâché de rendre justice à tous ceux à qui elle est due, et nous sommes très-appliquez à cet égard à ne faire aucune omission injurieuse, ou à ne nous pas étendre hors de propos en loüanges; mais le Lecteur doit considerer aussi qu'il est bien difficile d'être informé de tout bien exactement. Ceux qui
écri-

AVERTISSEMENT.

écrivent ne sçauroient avoir été en différens endroits tout à la fois. Dans l'Action, un homme ignore souvent ce qui se passe à 20. pas de lui. Nous prions très-instamment les personnes amies de l'exacte vérité et bien instruites, de vouloir faire passer jusqu'à nous les Lettres et Memoires qui leur tomberont entre les mains sur ces matieres.

Il nous reste à remercier au nom du Public, plusieurs Sçavans du premier ordre, d'aimables Muses et quantité d'autres personnes d'un grand mérite, dont les productions enrichissent le Mercure et le font rechercher.

APPROBATION.

J'ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, le *Mercure de France* du mois de Janvier, et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 3. Févier 1735.

HARDION.

MERCURE



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JANVIER. 1735.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE TONNERRE,
P O E M E.



Ar des crimes nouveaux Jupiter
outragé

Jure dans sa fureur qu'il en sera
vengé,

Il assemble les Dieux ; partagés ma colere ,
Beur dit-il , l'homme ingrat s'obstine à me dé-
plaïre ,.

II

2 MERCURE DE FRANCE

Il ose m'insulter jusques sur mes Autels ;
J'ouvre en vain sous ses pas des gouffres éternels ,
Noir séjour de l'horreur , trésor de ma vengeance :
Rien ne peut arrêter cette coupable vengeance ;
C'en est trop ; pour jamais détruisons l'Univers ;
Que le crime insolent rentre dans les Enfers ;
Les Enfers l'ont vomé , l'homme étoit mon ouvrage ;
Mais puisque dans son cœur il souille mon image
Vengeons-la ; que ce Temple aujourd'hui profané
À la fureur des flots périsse abandonné.
Dans un second déluge il faut noyer la Terre ,
Non , dit Minerve , il faut vous armer du Tonnerre ,
Et sans exterminer l'ouvrage de vos mains ,
Ce châtiment nouveau retiendra les Humains ;
Je répons du succès que j'ose vous promettre ,
J'en prends sur moi le soin , daignés me le remettre ;
L'industriel Vulcain dans ses antres brûlans
Sans cesse forgera ces traits étincelans ,
Et je vais à Lemnos lui prescrire moi-même
Du souverain des Dieux la volonté suprême.
Jupiter y consent ; tout l'Olympe applaudit ,
Et bientôt chez Vulcain Minerve descendit.
Environnez de Monts et de Roches fumantes ,
Où

Où la Mer vient briser ses vagues écumantes,
 De l'Epoux de Vénus les antres ténébreux
 N'ont point d'autre clarté que la lueur des feux,
 Captifs entre ces Monts les Aquilons mugissent,
 D'un effroyable bruit, les Forêts retentissent,
 La flamme brille au loin en replis ondoyans,
 Et la vaste fournaise en vomit des torrens.

L'Airain, le Fer, le Bronze, occupoient les Cyclopes,

Le nerveux Piracmon, les Brontes, les Steropes,
 Le bras nud, l'œil en feu, sous leurs pesans marteaux,

A grands coups redoublés façonnoient les Métaux.

Là, le Fer s'amollit, ici l'Airain bouillonne,
 Le Bronze écume et prend les formes qu'on lui donne :

Chalybes, dit Pallas, le souverain des Dieux
 Confie à votre adresse un emploi glorieux :
 Apprenés à forger les Foudres redoutables,
 Qu'il veut dans sa fureur lancer sur les coupables ;

Formés douze rayons, et dans chaque carreau
 Mêlés-en trois de feu, de vent, de grêle et d'eau,
 Joignés-y des Eclairs la lumière rapide,
 La terreur, le fracas, et la flamme homicide.

Ainsi parle Minerve, et presque au même instant
 Les Foudres sont formés, Jupiter est content.

Minerve

4 MERCURE DE FRANCE

Minerve les remet dans sa main vengeresse ,
Et les plus prompts effets secondent sa promesse.
Qu'entens-je ! où fuir ? Ô Ciel ! Alecton dans
les Airs .

Auroit elle aujourd'hui transporté les Enfers ?
Quel déluge de feux ! quelles clartés sinistres ,
Des vengeances du Ciel formidables Ministres !
Ces traits portent la mort ; Quels carreaux mé-
naçans !

Quelle vapeur funeste a pénétré mes sens !
Que de cris ! que de pleurs ! Quelles tristes ima-
ges !

Nemesis s'applaudit de ces affreux ravages.
Du Soleil obscurci les Coursiers allarmez
S'égarent avec lui dans les Cieux enflammez
Les Tritons éperdus , les pâles Nereïdes
Se cachent en tremblant dans leurs Grottes hu-
mides.

Sur son Trône ébranlé le noir Tyran des Morts
Frémit de voir le jour percer les sombres bords.
Incroyables effets ! cette brûlante foudre
Sans entamer la chair , réduit les os en poudre ;
De l'Hymen , la barbare ose étouffer les fruits
Dans le sein maternel qui les avoit produits ;
De ces tristes fardeaux la Mere se délivre
Et gémit d'être encor forcée à leur survivre.
Du pouvoir de ses traits Jupiter est surpris ,
Contraint de les punir , il plaint ses ennemis.

Mais

Mais on l'irrite encor ; l'insensé Roy d'Elide
 Lance des feux ardents du haut d'un Char rapide,
 Et sur un Pont d'Airain , ce nouveau Jupiter
 Imité de la foudre et le bruit et l'éclair.
 Arrête, malheureux ! la foudre véritable
 Dans ton triomphe vain te poursuit et t'accable.
 Tremblés , Mortels , tremblés , et respectés les
 Dieux ,
 La foudre gronde et frappe un Cedre audacieux,
 Tandis que l'humble Hyssope évite la tempête.
 Des plus superbes Tours elle brise le faite
 Et pardonne, souvent au vil toit habité
 Par la simple innocence , et par la piété.
 Prêtres impurs, cessons d'immoler des Genisses ;
 Jupiter en courroux veut d'autres sacrifices ,
 Nos mains brûlent en vain l'Encens sur les Au-
 tels ,
 Quand notre cœur nourrit des désirs criminels ;
 C'est le cœur qu'il demande ; épurons la victime,
 Et l'offrande à ses yeux en sera légitime :
 C'est la seule qui puisse apaiser son courroux ,
 Et c'est l'unique bien dont ce Dieu soit jaloux.

Par M. l'Abbé Poncey de Neuville.



RE.



*R E P O N S E de M. l'Abbé Mariette ,
à la seconde Réplique de M. de S. Au-
bin sur le Mouvement annuel du Flux et
Reflux de la Mer.*

QUOIQUE j'eusse promis d'abandon-
ner la difficulté, que j'avois exposée
au mois de Mars dernier sur le mouve-
ment annuel du Flux et Reflux de la Mer,
croyant que le Public éclairé étoit suffi-
samment instruit , pour juger entre M.
de S. A. et moi, lequel de nous deux avoit
raison : cependant comme ce sçavant
vient de donner encore une nouvelle Ré-
plique sur ce sujet, et que cette Réplique
ne me satisfait pas , j'ai cru devoir ins-
truire les Personnes capables de juger des
raisons qui m'empêchent de m'y rendre.

Je ne parlerai point ici de tout ce qui
regarde la nouvelle hypothese de M. de
S. A. ou de ce qui peut être étran-
ger au systême sur le Flux et Reflux de
la Mer , suivi jusqu'ici de tout le Monde,
puisque, comme je l'ai déjà observé , je
n'ai pas attaqué l'explication du mouve-
ment annuel dans les nouvelles hypo-
theses qu'on peut imaginer , mais dans
celle

celle qu'on a suivie jusqu'ici parmi les Philosophes ; d'ailleurs , comme cette explication ne peut être véritable que dans un système , il est juste que M. de S. A. abandonne l'ancien , avant que je lui réponde sur le nouveau qu'il propose. Ainsi, comme il veut encore soutenir le premier , je suis en droit de ne lui répondre que suivant le premier système.

Venons au fait. Il s'agit de sçavoir si la pression que la Lune fait dans le tems des solstices , c'est-à-dire , lorsqu'elle répond à l'un des Tropiques , est plus indirecte que lorsqu'elle répond à l'Equateur dans le temps des Equinoxes. M. de S. A. soutient l'affirmative pour deux raisons, auxquelles j'ai déjà répondu ; sçavoir qu'il y a plus d'étendue et de profondeur des Eaux à l'Equateur qu'aux Tropiques , et qu'ainsi la pression qui tombe sur les Tropiques ne fait que glisser sur les Eaux, comme l'a dit l'Auteur dans sa premiere Réponse , et va d'une maniere fort indirecte se faire sentir à l'Equateur , où elle donne la marée des solstices. Il y a , dit l'Auteur , plus d'étendue , parce qu'il y a moins de continent , il y a plus de profondeur , parce que les Eaux de l'Océan étant plus pesantes à l'Equateur qu'aux Tropiques , elles doivent se creuser un lit beaucoup plus profond. B

3 MERCURE DE FRANCE

Je vois trois questions à examiner ici ; la première , s'il y a plus d'étendue des Eaux à l'Equateur qu'aux Tropiques ; la seconde , s'il y a plus de profondeur ; et la troisième , si , supposé qu'il y ait plus d'étendue et de profondeur , c'est une raison pour que dans le temps que la Lune répond aux Tropiques , la pression doive glisser sur les Eaux , et aller se faire sentir d'une manière fort indirecte aux environs de l'Equateur.

1°. Il n'y a pas plus d'étendue des Eaux à l'Equateur qu'aux Tropiques , et cela se voit , comme je l'ai dit , par la seule inspection des Cartes Géographiques ; mais l'Auteur de la Réplique pousse les choses plus loin : » C'est une vérité , dit-il , qui n'est pas revoquée en » doute , que tous les Continens qui sont » au-delà du Tropique du Capricorne , » et tous Ceux qui sont proche des Pôles » Arctique et Antarctique , ne nous sont » presque pas connus , &c. Mais , 1°. il ne s'agit pas précisément ici de ce qui se trouve au-delà des Tropiques , puisque la Lune ne passe presque point ces deux cercles ; pourvû donc que nous connoissions les Tropiques et leurs environs , cela suffit : or nous sçavons qu'il y a moins de Continent par rapport à nous au Tropique

pique du Capricorne qu'à l'Equateur , puisque l'Equateur répond à une plus grande portion des Terres d'Afrique , et qu'il s'y trouve plus d'Isles qu'au Capricorne ; donc il y a même plus d'étendue des Eaux au Tropicque qu'à l'Equateur.

2^e. Il n'est pas probable qu'il y ait plus de Continent au-delà du Tropicque du Capricorne qu'à l'Equateur. Il est certain d'abord que nous en connoissons moins ; » mais, dit l'Auteur, il ne s'ensuit » pas qu'il n'y en ait davantage, parce que » tout n'est pas découvert. Je répons qu'il se peut bien faire qu'on n'ait pas encore découvert quelques petites Isles de peu de conséquence , mais qu'il n'est pas possible que nous en ignorions en assez grande quantité pour pouvoir dire qu'il y a plus de Continent au-delà du Tropicque qu'à l'Equateur ; la raison en est que nous connoissons quantité de Terres au-delà du Tropicque : on connoît au bout de l'Afrique le Royaume de Monomotapa , les côtes des Caffres, le Cap de bonne Espérance , on connoît l'Isle de Madagascar , les Isles de Tristan, de Cunha, et de Gonçalo d'Alvarez. On a pénétré même jusqu'aux Terres Australes , et cela dès l'année 1603. qu'un Capitaine Normand , nommé Gonneville , pour mieux auto-

B ij riser

10 MERCURE DE FRANCE
riser la découverte qu'il en avoit faite ,
amena avec lui un des fils du petit Roi du
Païs , où il avoit mis pied à terre. Ce
Roy se nommoit *Arosca* , et son fils, qui
fut amené en Europe *Essomerie*; sa famille
subsiste même encore en Normandie ;
la relation en fut imprimée en 1663.

Outre cette découverte , le Capitaine
Vlamming Hollandois , découvrit un
autre Continent en 1697. vis-à-vis de
l'Isle de Madagascar , et il y trouva une
plaque d'Etaim sur un pieu avec cette
Inscription , qu'en 1628. un Capitaine
Hollandois y avoit été jetté par la tem-
pête. Il est donc certain que toutes les
Mers , qui sont au-delà du Tropique du
Capricorne sont fréquentées depuis plus
de 100. ans , d'où je conclus que s'il y
avoit des Continents en aussi grande quan-
tité que le prétend M. de S. A. au-delà
de ce Tropique , on en auroit découvert
la plus grande partie depuis un si grand
nombre d'années. Cela n'est point arrivé ;
Donc il est probable qu'il n'y en a point ,
ainsi il y a du moins autant d'étendue des
Eaux au Tropique du Capricorne et au-
delà , qu'il y en a à l'Equateur.

2°. Il n'y a pas plus de profondeur des
Eaux à l'Equateur qu'aux Tropiques , et
je ferai même voir facilement qu'il y en

à moins ; car si la plus grande pesanteur des Eaux qui se creusent un lit plus profond , détermine la différente profondeur des Eaux de la Mer , comme le croit M. de S. A. il est certain qu'il y a plus de profondeur des Eaux vers les Pôles , que vers l'Equateur , pourvû que les Eaux soient plus pesantes vers les Pôles que vers l'Equateur : Or les Eaux sont plus pesantes vers les Pôles , que sous la Ligne équinoxiale : car les corps n'étant d'eux-mêmes ni pesans ni légers , mais seulement relativement à la cause de la gravité , il s'ensuit que si la cause de la gravité est moindre sous l'Equateur que sous les Pôles , les corps y doivent être aussi moins pesans à proportion ; c'est un fait démontré par les observations de M. Richer , et par les conclusions qu'en ont tiré les meilleurs Physiciens , que la cause de la gravité est moindre sous l'Equateur que vers les Pôles. Car M. Richer observa à Caienne en 1672. à environ 4. degrez de la Ligne , que le Pendule devoit y être accourci pour battre les secondes du mouvement moyen, d'où MM. de l'Académie des Sciences de Paris ont fort bien conclu que la cause de la gravité , ou la pesanteur , étoit moindre vers l'Equateur que vers les Pôles ; et de cette con-

12 MERCURE DE FRANCE

clusion j'en tire une autre , qui est que les Eaux sont par conséquent moins pesantes vers l'Equateur que vers les Pôles , qu'ainsi elles se doivent creuser un lit moins profond ; d'où il suit que non seulement il n'y a pas plus de profondeur des Eaux à l'Equateur qu'aux Tropiques ; mais même qu'il y en a moins. De plus je viens de démontrer qu'il y a moins d'étendue des Eaux à l'Equateur, qu'aux Tropiques ; ainsi la pression qui tombe sur les Tropiques, ne glisse point sur les Eaux, et ne va point se faire sentir indirectement à l'Equateur , mais elle devrait au contraire , suivant M. de S. A. se décliner vers les Pôles ; ce qui est tout-à-fait contre l'intention de l'Auteur.

3^e. Supposé qu'il y ait plus d'étendue et de profondeur des Eaux à l'Equateur qu'aux Tropiques , s'ensuit-il que dans le temps que la Lune repond aux Tropiques la pression doive glisser sur les Eaux , et tomber indirectement sur l'Equateur ? Non ; car si cette conséquence étoit juste , il s'ensuivroit que toutes les fois que la Lune trouveroit un lieu plus propre à recevoir une pression qui donnât le Flux et Reflux , que celui où elle se rencontreroit, cette pression devrait se décliner, et aller se faire sentir dans le lieu le plus propre

propre à produire cet effet; par exemple, lorsque la Lune répond directement dans le lieu de l'Equateur, où se trouve l'embouchure du Fleuve des Amazones, où il y a sans contredit moins d'étendue des Eaux de la Mer, que vers le Tropique du Cancer, il s'ensuivroit que la pression devroit aller indirectement se faire sentir au Tropique du Cancer; on pourroit dire même par cette raison, que lorsque la Lune répond à des Continents, où elle ne peut pas causer de Flux et Reflux: par exemple, sur les terres d'Afrique ou d'Amérique, sa pression devroit pareillement se décliner, et s'en aller indirectement causer une pression sur les Eaux de la Mer, pour donner un Flux et Reflux: or tout ceci ne se peut pas dire. Ainsi tout ce que M. de S. A. pourroit conclure de ces deux suppositions, c'est que dans le tems des Solstices il n'y auroit point de Flux et Reflux, parce que les Eaux des Tropiques ne seroient pas propres à recevoir le pression de la Lune, de même qu'on conclut de ce que les Lacs ne sont point capables de recevoir une pression qui donne le Flux et Reflux; on conclut, dis-je, et même l'expérience le fait voir, qu'il n'y doit point avoir de Flux et Reflux. Mais comment

14 MERCURE DE FRANCE

M. de S. A. tirera-t'il la même conclusion par rapport aux Tropiques ? puisqu'elle est contraire aux observations , qui font voir que lorsque la Lune répond aux Tropiques , nous avons Flux et Reflux. M. de S. A. ne peut donc rien conclure de ses deux suppositions , sçavoir , que l'étendue des Eaux et leur profondeur seroient plus grandes à l'Equateur que vers les Pôles. D'ailleurs j'ai fait voir que ces deux suppositions ne peuvent pas se faire : ainsi la pression de la Lune n'est pas plus indirecte dans le temps des Solstices que dans celui des Equinoxes ; et c'est ce que j'avois à prouver.



PLAINTÉ d'un Troupeau à son Pasteur, qui vouloit l'abandonner.

QU'un Dieu secourable
Retienne tes pas ;
Pasteur charitable ,
Ne nous quitte pas.
Sous ta garde aimable
Nous passons des jours
Heureux , pleins de charmes ;
Aucunes allarmes

N'alterons

N'altèrent leur cours.
 Ah ! que ta présence
 Nous fait de plaisir !
 Ah ! que ton absence
 Nous feroit souffrir !
 Les ris et la joye
 Fuiroient loin de nous :
 Nous serions en proye
 Aux fureurs des Loups.
 Qu'un Dieu secourable
 Retienne tes pas :
 Pasteur charitable ,
 Ne nous quitte pas.

A. X. H.



*R E F L E X I O N S de Madlle
 Archambault , sur la Réponse de M. Si-
 monnet à la Question: qui de l'Homme
 ou de la Femme est plus capable de
 Constance ?*

JE suis surprise que M. Simonnet
 donne dans les préjugés de ceux qui
 soutiennent que l'esprit de la Femme est
 plus foible que celui de l'Homme. Il me
 permettra , sans manquer au respect que
 H v jf

16 MERCURE DE FRANCE

je lui dois , de réfuter ce sentiment , de prouver le contraire de ce qu'il avance , et de lui faire connoître qu'il se trompe lorsqu'il dit que l'esprit de l'Homme est plus capable de grandes vertus par sa destination ; je vois par-là qu'il est tombé dans le défaut de plusieurs autres Sçavans qui , sans examiner à fond cette matiere , s'en sont rapporté de bonne foi à l'opinion de quelques anciens Auteurs , dont aucun n'a donné de preuve d'un bon raisonnement sur le sujet en question.

Si on a regardé comme des prodiges les Femmes dont la constance étonnante a fait l'admiration de tous les siècles , ce ne devoit être que parce qu'il étoit extraordinaire de voir une telle Constance dans la nature humaine et non pas par rapport à leur sexe , puisqu'elles ont souvent surpassé les Hommes en ce qu'il y a de plus grand et de plus heroïque. Le plus sage de tous les Rois , dit M. Simonnet , s'écrie *qui trouvera une Femme forte ?* tant il les croyoit rares : ce sage Roy ne fait aucunement entendre par là qu'il les croie plus rares que les Hommes. Il dit seulement : *qui trouvera une Femme forte ?* Elle est plus précieuse que ce qui vient des extrémités du monde : en effet une Femme ornée de toutes les vertus

qui

qui conviennent à son sexe , est ce qu'il y a de plus excellent dans l'Univers. Elle est une source de joye , c'est la couronne de son mari , en un mot, c'est la récompense de l'Homme juste.

La foiblesse , continue-t'il, paroît être l'appanage d'un sexe qu'on nomme fragile ; il l'a été dans sa tige et l'est apparemment dans ses branches : or la foiblesse et la constance ne s'accordent pas ensemble. J'avoüe cela , lorsque la foiblesse vient de l'esprit ; mais cette foiblesse et cette fragilité ne doivent regarder que le corps de la Femme , comme la force de l'Homme au-dessus d'elle , ne doit s'entendre que de celle du corps. En effet Dieu les'a faits tous deux à son image et ressemblance. Il leur a donné la même bénédiction , dans laquelle étoit renfermée non-seulement la fécondité , mais l'abondance des dons naturels et surnaturels de l'ame ; comme la science , la force , la droiture , l'innocence , &c. Il leur a aussi donné également le pouvoir de dominer sur tous les Animaux de la Mer , du Ciel et de la Terre.

Dans leur chute on voit le même orgueil précéder leur désobéissance et leur foiblesse. Si Eve ne résiste pas à la voix du Démon , Adam n'a pas la force de ré-

B vj. sister

13 **MERCURE DE FRANCE**
sister à celle de sa Femme. Après leur peché, les yeux des deux furent ouverts, ils virent le bien qu'ils avoient perdu et le malheur dans lequel ils s'étoient précipitez.

On voit de plus qu'ils cherchent la même excuse et qu'au lieu de s'humilier, Adam rejette sa faute sur Eve et Eve sur le Serpent. Le sexe les distingue, dit S. Augustin, l'orgueil les égale. Enfin Dieu leur imposa à chacun sa pénitence et tous deux l'accomplirent avec la même force, la même constance et la même humilité; tout cela doit faire juger que les deux sexes sont sujets aux mêmes foiblesses, et capables du même bien et du même mal. Si l'on vouloit trouver dans l'un plutôt que dans l'autre quelque chose de plus foible et de plus bas, on pourroit remarquer qu'Adam avoit donné le nom à tous les Animaux avant que la Femme fut formée, qu'il sçavoit qu'aucun ne pouvoit parler &c. Il avoit ainsi une science d'expérience, Eve n'en avoit qu'une de spéculation: D'ailleurs Adam étoit son Chef, qui devoit par conséquent lui représenter la grandeur de sa faute, au lieu de cela il l'imite en sa désobéissance, mange du fruit qu'elle lui présente, et puis l'accuse devant Dieu.

II

Il sied donc mal aux Hommes de reprocher aux Femmes une foiblesse qu'ils partagent avec elles , ou plutôt dont la plus grande partie retombe sur eux. Il leur conviendrait mieux de faire une juste compensation et de reconnoître que les uns et les autres ont été inférieurs et supérieurs chacun à leur tour, selon la diversité des occasions où ils se sont trouvés, sans s'exposer au danger d'être humiliés : car il arrive quelquefois que nous avons peine à marcher à pas égaux avec ceux que nous ne croyons pas capables de nous suivre. Pour rendre justice aux deux sexes, je dirai qu'ils ont , à la vérité, une même capacité , qu'ils réussissent également en tout , mais avec cette différence que les hommes ont moins de difficulté que les femmes pour faire les choses matérielles , et celles-ci moins que ceux-là , pour apprendre et comprendre solidement toutes les Sciences ; elles ont en effet plus de mémoire , l'esprit plus docile , plus vif , plus pénétrant que la plupart des hommes , disent même leurs ennemis , le goût meilleur et plus sûr , avec une grande justesse de discernement pour les choses fines et délicates. Il est vrai qu'ils ne conviennent qu'elles ont au dessus d'eux ces avantages , que parce
que

que les ignorans comme les sçavans en sont convaincus , et pour se dédommager ils s'imaginent qu'ils doivent s'approprier toute la force et la solidité. Rien ne les arrête là-dessus , ils tranchent et décident , comme si on n'avoit pas droit d'appeller de leur imagination à la raison.

La femme ayant les mêmes passions que l'homme à combattre et à détruire , les mêmes vertus à pratiquer au même degré , ne doit-on pas convenir qu'il lui faut au même degré la force et la solidité : de plus ce fut par elle que Dieu donna la perfection à toute la nature ; or avec un peu de réflexion il ne peut tomber sous le bon sens que l'Auteur de cette nature , dont la sagesse et la puissance sont infinies, eut, pour ainsi dire, décliné en finissant son ouvrage , c'est-à-dire , dans la formation de la femme , qu'il destinoit à des fonctions qui demandent que l'esprit agisse presque sans relâche et sans dissipation. Ne doit-on pas au contraire être persuadé qu'il est allé en augmentant de merveille en merveille , et que s'il l'a faite inférieure à l'homme par la foiblesse du corps, il l'a rendue supérieure par une plus grande étendue de génie.

Jé

Jé sçai cependant, comme M. Simonnet, que l'Homme est dans l'ordre naturel le Chef de la Femme, puisqu'il est venu le premier, il ne seroit pas juste que cela fut autrement. Jé sçai encore qu'il en doit être le soutien, l'appui, le deffenseur, que c'est à lui de maintenir ses droits, de veiller à sa sureté, &c. Mais ne lui a-t-elle pas été donnée pour l'aider, le secourir, et lui rendre les mêmes services lorsqu'il en a besoin, comme aussi le fortifier dans ses peines, l'encourager dans ses souffrances, le relever de ses foiblesses? puisque depuis le peché :

*De quelque fermeté que l'Homme soit capable, **

Un souffle le remuë, un accident l'accable :

Il ne paroît constant dans sa force d'esprit

Que dans des tems heureux et lorsque tout lui rit.

L'Homme en effet est aussi muable que la femme, et la femme aussi constante que l'homme; elle est de même nature, de même condition; elle a les mêmes inclinations que lui et les mêmes interêts à soutenir.

Pourquoi, dit encore M. Simonnet, voit-on les Armes entre les mains des hommes? &c. Pourquoi a-t-on recours à

André

CUX

eux plutôt qu'aux femmes pour tout ce qui demande de la force ? du courage, de la constance , sinon parce qu'on juge et qu'on sait qu'ils en sont plus capables ?

M. Simonnet me permettra de lui dire qu'il a tort d'attribuer aux hommes plus qu'aux femmes la capacité de faire les actions les plus éclatantes. Toutes les Histoires nous prouvent que dans les occasions elles se sont acquittées aussi parfaitement qu'eux de toutes sortes d'emplois , qu'elles les ont mêmes surpassés. Elles ont défendu leur Patrie , en ont soutenu la gloire avec une prudence , un courage , une constance plus qu'heroïques. Renfermées dans le petit cercle de leur Sphere, elles ne sont pas moins illustres , il s'en trouve un grand nombre dont l'humilité cache plus de mérite que la vanité des hommes n'en étale. Elles contribuent aussi d'une manière plus noble au bien de la République , et les fonctions à quoi elles sont destinées , pour avoir moins d'éclat, n'en sont pas moins importantes.

C'est à elles que l'on confie l'éducation des Enfans : or personne n'ignore que c'est à la bonne éducation qu'on doit attribuer tous les biens de la vie, et presque tous les grands hommes ne sont parvenus

aux

au degré d'honneur et de gloire , qu'ils se sont acquis dans la suite , que par les soins de leur Mere. Salomon lui-même , après avoir rapporté les instructions qu'il avoit reçues de la sienne , lui consacre un Eloge magnifique sous l'nom de Femme Forte , avec le dessein que ce portrait pût servir de modèle à toutes les Femmes. Qui ne voit que ce sage Roy représente un heroïsme de vertus , en dépeignant une Mere de famille avec toutes les perfections qui lui conviennent ? Selon S. Paul et tous les Peres de l'Eglise , elle doit aussi s'attacher à la sanctification de son mari : il lui faut donc à un très-haut degré la sagesse , la prudence , le courage , la constance , la patience ; La sagesse et le courage pour entreprendre de le retirer du désordre par ses remontrances , sans sortir de sa soumission et sans manquer au respect qu'elle lui doit. La prudence pour sçavoir prendre le tems , la constance pour continuer sans se rebuter , la patience pour souffrir ce qui n'arrive que trop souvent , ses brutalités , ses emportemens , ses inégalités d'humeur , son indifférence : en un mot , toute sa mauvaise conduite.

Dans l'Education des Enfans, quelle sagesse, quelle prudence , et quelle constance

24 **MERCURE DE FRANCE**
tance pour former leur caractère , les
instruire , régler leur conduite , et les
élever selon leur état ! La Femme est en-
core chargée de la conduite du Domesti-
que , pour cela , elle doit être généreuse ,
tendre , compatissante et vigilante , veil-
ler sur eux , de sorte que les devoirs aux-
quels la servitude les engage , n'empê-
chent rien de ce qu'ils doivent à Dieu ,
et donner tous les ordres nécessaires pour
le réglemeut de sa maison. Ce sont sou-
vent les Femmes qui par leurs soins et
leur économie rétablissent des familles
ruinées. Mais encore combien d'Etats et
de Pays seroient ruinés il y a longtems ,
si elles n'avoient apporté un remede effi-
cace aux affaires , que la mauvaise con-
duite des Hommes avoient rendus déses-
perées. Que l'on parcoure enfin tous les
siècles , qu'on lise exactement toutes
les Histoires , on conviendra que les
Femmes ont eu la plus grande part aux
plus grands Evenemens

A Laval , le 12. Décembre 1734.



MMF



*IMITATION de l'Ode d'Horace ,
qui commence par ces mots : Rectius vi-
ves , &c.*

SI ton cœur a conçu l'envie
De goûter les douceurs d'une paisible vie ;
Trop loin en pleine Mer ne va pas t'exposer ;
Et lorsque tu craindras l'orage ,
N'approche pas trop près du dangereux rivage ,
De peur que ton Vaisseau ne vienne s'y briser.



Licinius , quiconque estime
La médiocrité , cette vertu sublime ,
Par qui plus d'un mortel s'est vu déifié ,
N'établit point son domicile
Ni sous le toit obscur d'une Chaumière vile ,
Ni sous le toit brillant d'un Palais envié.



A la Tour la plus élevée
La plus terrible chûte est dûë et réservée ;
C'est aux Pins les plus grands que la force du
vent
Livre la plus cruelle guerre ,

Les

LE MERCURE DE FRANCE

Les plus superbes Monts sont ceux que le Ton-
nerre

De ses traits enflammés frappe le plus souvent.



Un cœur, que la constance anime ;
Espère d'autant plus que le malheur l'opprime ;
Dans la prospérité , craint toujours les revers,

Aux pleurs succede l'allegresse.

Jupiter qui nous aime avec tant de tendresse
Est celui qui ramene et chasse les hyvers.



Saisi d'un gracieux délire ;

Apollon quelquefois , pour reprendre la Lyre
De son Arc meurtrier aime à se décharger ;

Fai tête au sort quand il t'accable ,

Et songe en même-tems qu'au vent trop favo-
rable

On n'abandonne point ses voiles sans danger.

F. M. F.



LET-



*LETTRE de M. l'Abbé D. B. D. M.
à M. le Comte D. P. en lui envoyant la
Tragedie de Didon.*

QUand j'eus l'honneur de vous apprendre, Monsieur, qu'on se préparoit à donner sur le Théâtre François la Tragédie de Didon, ce sujet vous effraya, vous me fîtes part de vos craintes, et votre Lettre peut passer pour une Dissertation, où les règles du Poëme Dramatique ne sont pas moins éclaircies que celles de l'Epopée. Vous craigniez que Didon, qui fait pleurer dans Virgile, touchât peu sur le Théâtre. Un départ, une séparation, tant de simplicité sembloient demander un Racine. Il étoit difficile de lier un Episode à l'action principale; quelle adresse pour le rendre interressant sans que l'interêt fût partagé! Car, vous le sçavés, les personnages Episodiques ne doivent point ressembler à ces figures muettes dont un mauvais Peintre remplit les coins d'un Tableau. Dans la Tragédie tout doit agir, tout ce qu'on peut retrancher sans alterer l'action, est un ornement inutile, ou plutôt un défaut.

Co

18 MERCURE DE FRANCE

Ce n'étoient pas là les seules difficultés ; le caractère d'Enée pouvoit difficilement passer sur la Scène , il falloit le changer , et le présenter cependant à chaque spectateur tel qu'il le porte dans son imagination. L'Auteur trouvoit , il est vrai , dans Virgile un commencement d'action , et des matériaux pour des Scènes tendres et pathétiques , mais il devoit créer un dénouement. Un Poète Epique est comme une Divinité au-dessus des autres Dieux , et ils deviennent tous entre ses mains , s'il est permis de parler de la sorte , des Mercurès qui exécutent ses volontés ; le Poète Dramatique ne les introduit que quand son sujet les amène nécessairement ; ou plutôt aujourd'hui on a laissé ces Machines à l'Opéra ; un Dieu sur le Théâtre François seroit sifflé.

Je n'entre pas dans un plus long détail ; je vous copierois , ou je repeterois ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire. Il suffit de vous envoyer la Tragédie de Didon , aucun de ses défauts ne vous échappera , vous en saisissez les beautés ; car personne ne démêle mieux que vous les différentes nuances de perfection dans ce que les hommes ordinaires confondent sous le nom général d'excellent.

J'ai à vous parler ici , Monsieur , de
quelque

quelque chose de plus intéressant. J'en rougirois pour la Nation , si le préjugé que j'ai à combattre n'étoit plutôt le préjugé de quelques personnes seulement , que celui de la Nation entière. Que penserez-vous , Monsieur , en voyant qu'à Paris , au milieu d'une Ville qui se pique avec raison de l'emporter sur toutes les autres , par la délicatesse et la politesse de l'esprit , on adopte des idées capables de ruiner le goût et l'émulation ? M. L. F... en effet, ne le reproche-t'il pas , puisqu'il se voit , pour ainsi dire , obligé de se justifier auprès du Public , de l'avoir amusé et instruit par un spectacle , où il a couru avec empressement ?

Le Public rassemble en lui trop de contradictions , pour qu'on puisse le définir ; mais , à mon gré , rien n'est si bizarre que de lui voir applaudir de beaux Vers , et blâmer en même-tems celui qui les a faits. Je pardonnois cette conduite à nos bons Ayeux ; c'étoient des especes de Chevaliers errans , qui prouvoient leur Noblesse par leur ignorance , et dont l'ambition étoit satisfaite quand ils s'étoient battus pour la gloire de leurs Infantes. Mais aujourd'hui que les Lettres en passant par les mains des honnêtes Gens , ont perdu l'air ridicule et sauvage que leur avoient
communiqué

communiqué les Pédans, l'ignorance, et le mépris des choses, sont une marque d'une naissance obscure, ou du moins d'une éducation peu cultivée.

Les talens pour la Poésie ont toujours été regardés comme un don aussi rare que précieux. Pourquoi donc un homme distingué par sa naissance ou par ses Emplois, n'en pourroit-il pas tirer un nouveau lustre ? La Poésie est-elle réservée à une espcce de gens abaissés au-dessous des autres ?

Je sçais bien que les préjugés ne se détruisent jamais ; plus ils sont grossiers, plus ils sont chers, en les combattant, on leur donne de nouvelles forces. Mais, Monsieur, je ne sçaurois me taire, et votre amitié pour moi m'autorise à vous découvrir tous mes sentimens.

Si je voulois raisonner comme les ennemis de la Poésie, à mesure qu'ils me citeroient des Poètes dont la conduite ne mérite pas l'estime du Public, je leur nommérois aussi à mon tour des Citoyens encore plus recommandables, par la douceur de leurs mœurs, que par la beauté de leurs ouvrages. Je ferois un Catalogue de tous les Grands Hommes qui ont aimé la Poesie, et je n'oublierois aucun de tant de Capitaines qui se sont fait
honneur

honneur de mêler les Lauriers du Parnasse à ceux de la Victoire. Mais tout cela est étranger à la Poësie ; Auguste en faisant des Vers , n'a point répandu sur les Muses la majesté de l'Empire Romain. Pourquoi donc le mépris qu'on doit à de certains Auteurs retomberoit-il sur leur Art ? quand même il en seroit avili, le Public devoit voir avec empressement que d'honnêtes gens veulent le remettre en son premier honneur.

Il n'en faut point douter , le décri où est tombée la Poësie dans l'esprit de quelques personnes , n'a point d'autre source que le ridicule de cette foule de petits personnages , qui sans talens et sans génie, expriment mal leurs plates pensées , ou la conduite équivoque qu'ont tenue quelques autres Auteurs. Ce n'est ni pour les uns ni pour les autres que j'exige de l'estime ; les premiers méritent d'épuiser tous les traits de la Satyre , et je partagerois avec les derniers le mépris qu'ils méritent , si je voulois les justifier. Mais parce qu'on est honnête homme, doit-on enfouir ses talens ?

Vous rirés, sans doute , Monsieur , en me voyant prendre un air si sérieux ; je conviens qu'ici des railleries seroient peut-être mieux à leur place, cependant

C permettez-

32 MERCURE DE FRANCE

permettës-moi de continuer sur le même ton ; et dussai-je vous proposer des Paradoxes , faites-moi la grace de m'écouter.

Le bien de la société n'est autre chose , si je ne me trompe , que cet ordre et cette harmonie où chacun concourt par des voyes différentes. Une société où les hommes auroient tous les mêmes emplois , feroit une chimere ; on n'en conçoit pas même de cette espece ; il faut différens Etats. Les Ministres de la Religion sont aussi nécessaires que les Soldats , les Magistrats ne le sont pas moins que les uns et les autres, et les gens de Lettres ne rendent pas moins de services à la Société que tous les trois : je me bornerai à la Poësie.

La nature toute seule produit rarement les Héros ; elle les ébauche , si l'on peut se servir de ce terme , c'est à l'Art à les finir. Alexandre puisa dans Homere les vertus que ce Poëte donnoit à Achille. Un grand Homme qu'on nous présente échauffe notre émulation. Charles XII. de nos jours auroit peut-être été moins grand s'il n'avoit pas eu devant les yeux Alexandre qu'il vouloit surpasser. Les Poëtes Dramatiques en nous peignant les Héros , jettent dans tous les spectateurs
des

des semences de vertu , et c'est en ce sens qu'ils concourent à l'ordre et à la grandeur même de l'Etat. Nous devons , sans doute , à quelques Vers de M. Corneille et de M. Racine , bien des Actions que nous avons admirées. On ne me persuadera jamais qu'un ouvrage où la vertu paroît avec toutes ses graces , et le vice avec les couleurs qui le rendent odieux , n'influe point sur les mœurs d'un Citoyen ; le fruit même en est plus grand que celui que produisent les principes , et les maximes d'un Philosophe severe. Le Théâtre est une Ecole d'autant plus utile , qu'il instruit sans qu'on s'en aperçoive.

Je ne borne pas là les seuls avantages de la Poësie. S'il suffit à un Peuple de se faire par son courage et par sa discipline , un rempart contre ses ennemis , et d'avoir des Juges qui en apaisant ses différens , entretiennent la paix ; pourquoi les Grecs ont-ils si fort honoré les Poètes ? Et pourquoi après eux Auguste , François I. le Cardinal de Richelieu , et Louïs XIV. par les récompenses les plus flatteuses , ont-ils animé la Poësie ? Tous ces grands Hommes ne l'auroient pas tant chérie , s'ils ne l'avoient regardée que comme un amusement frivole de l'esprit,

34 MERCURE DE FRANCE

prit. Ils avoient compris comme les Grecs , qu'elle donnoit , élevoit , et nourrissoit les sentimens ; qu'une Nation ne doit négliger aucune espece de gloire , et qu'il n'en est point de plus flatteuse que de l'emporter sur tous les autres Peuples par le côté même dont l'homme est le plus grand , je veux dire par les lumieres de l'esprit. Les Anglois plus touchés de cette verité que les François , ne sont pas moins flattés de leur Milton et de leur Sakespehard , que de leurs deux plus grands Capitaines.

Un Poëte en se rendant immortel ; immortalise aussi sa Patrie. Quand la Grece subit le même sort que le reste de la Terre, et devint une Province de la République Romaine , les Romains ne rougirent point de devenir les Eleves de leurs sujets , et les Grecs eurent encore le plaisir de conserver quelque sorte d'empire sur leurs Maîtres. Le même sort est arrivé à Rome ; la grandeur , la politique , les vertus , les grands Capitaines de cet Empire , ne vivent plus que dans les Ouvrages de ses Ecrivains , et c'est par ses Virgiles et ses Horaces que l'ancienne Rome conserve encore un reste de sa grandeur , et une certaine autorité , partout où régné le bon goût.

Ce

Ce seroit abuser de votre complaisance, Monsieur, que de raisonner plus long-tems sur cette matiere. Votre goût pour les Lettres, et la justesse de votre esprit, vous ont déjà fait penser tout ce que vous trouvez ici. La naissance, même la plus illustre, seroit bientôt méprisable, si elle devenoit un obstacle à acquérir autant de gloire qu'en ont acquis les Cornélles et les Racines. Qu'on ne trouve plus mauvais que des Officiers et des Magistrats, doublement utiles à leur Patrie, après l'avoir défendue au péril de leurs jours, ou après y avoir maintenu l'ordre établi par les Loix, ennoblissent leur loisir, et le consacrent encore à sa gloire. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.



LE BON CONSEIL.

Quand un Berger fidele et tendre
 Vous entretiendra de ses feux,
 Ne méprisés jamais ses vœux;
 Malgré ce qu'il ose entreprendre,
 Ne refusés point de vous rendre;
 Quand je dis vous rendre, j'entens;

C iij

Vous

36 MERCURE DE FRANCE

Vous rendre à ces doux sentimens
Qu'un Amant discret doit prétendre.

En vain à ses tendres désirs
Vous paroissés indifferente ;
Sa passion fait vos plaisirs,
Et sa tendresse vous enchante.

Si vous aimés , que sert de feindre ?
Si vous n'aimés pas , pourquoi craindre ?
Pourquoi changés-vous de couleur ?
L'embarras que je vois paroître
Prouve trop qu'on n'est pas le maître
De fuir ce que cherche le cœur.

A votre âge , chaque désir
Est un éguillon qui vous blesse ;
La vertu qui fuit la tendresse ,
Est un mérite sans plaisir.

Apprenés d'un ami sincere
A ne point trop faire mystere
D'un délicat engagement ;
Dites-moi , quel est donc le crime
D'être l'innocente victime
Du caprice de son Amant ?
Trop heureuse si son caprice
Ne va point jusqu'à l'injustice ,
Le reste est un amusement ,
Dont on sçait ce que l'on doit prendre ;
Quand on est au point de s'entendre ,
En amour tout devient charmant.

Pourquoi

Pourquoi vous former un système
 De tyfanniser votre cœur ?
 On vous aime ; eh bien ! quel malheur !
 Iris , quand vous feriez de même :
 Sans contredit je m'y connois ,
 Ou du moins je crois m'y connoître ;
 Mais je vous juge ici peut-être
 Comme Femme que j'aimerois.
 Je n'approuve point la prudence ,
 Où n'est point la sincerité ;
 Pardonnés ma temerité ;
 Je blâme votre indifférence ;
 Je dis bien plus : tous vos discours
 A mes yeux vous rendent coupable ;
 Un ruisseau doit suivre son cours ;
 A quoi servent tous ces détours ?
 N'est-on pas toujours excusable
 D'aimer ce que l'on trouve aimable ?
 Lorsqu'on trahit ses sentimens ,
 La vanité porte sa peine ;
 L'esprit, le cœur toujours en gêne
 Font passer de tristes momens.
 Quittés donc votre air trop severe ;
 Un cœur par l'amour combattu
 Peut bien accorder sans mystere
 Sa tendresse avec sa vertu.

Par M. D. B. d'Aix.

C iij LET.



*LETTRE de M. écrite au R. P.
G. D. P. S. B. sur la seconde partie du
Théâtre François.*

SI tout le monde pensoit comme vous, mon R. P. j'aurois multiplié mes Remarques sur la *seconde Partie du Théâtre François* ; mais qui s'intéresse aujourd'hui à la discussion des vieux mots de notre Langue ? C'est un goût qui jusqu'ici n'a été que celui d'un petit nombre de personnes , de Ménage , de Borel , de Nicot , de Du Chesne et de Du Cange. Quelques respectables que soient ces grands Hommes , il n'est peut-être point encore sûr de marcher sur leurs traces. Cependant M. Bayle n'étoit pas si timide ; et ce Sçavant avouoit avec sincérité le besoin que notre Langue avoit de quelqu'un qui eût la patience de s'appliquer à ce genre de travail. *Je voudrois*, dit M. Murais, dans sa Lettre du 14. Mars 1701. *qu'on nous donnât l'explication de tous les vieux mots François que l'on trouve dans les Auteurs du XVI. siècle ; j'en rencontre tous les jours que je n'entends pas , et qui ne sont ni dans Nicot , ni*
dans

dans Monet. Et le célèbre M. Falconnet parlant de quelques Ouvrages infiniment utiles pour la perfection de notre Histoire , met à la tête un *Glossaire François.* (*Mem. de l'Acad. des Belles Lettres , tom. VII.*) Pourquoi ne nous seroit-il pas permis de faire sur nos premiers * Ecrivains ce que les Vossius , les Scaligers , les Saumaises , les Sciopius et tant d'autres ont fait sur des Auteurs Grecs ou Latins ? Un Passage de Ville-Hardouin , ou du Sire de Joinville , ne vaut-il pas bien un Endroit d'Herodote et de Suetone ? Mais enfin ce goût n'est pas encore venu ; je me contente de satisfaire votre envie par les Remarques que vous m'avés-demandées.

* Il n'est pas inutile de faire remarquer ici à l'Auteur de cette Lettre & au Public, que Clement Marot n'a pas jugé indigne de son application de donner une Edition du ROMAN DE LA ROSE et de plusieurs autres anciens Poètes François , dont les expressions étoient déjà usées ; il a fait plus à l'égard de François Villon, qu'il estimoit davantage, puisqu'il en a donné une Edition , où il explique tous les anciens termes. Cette Edition a été réimprimée avec soin chez la Veuve Coustelier en 1723. 1. vol. in 12. Ce Distique est à la tête :

Peu de Villons en bon sçavois

Trop de Villons pour décevoir.

C v

On

On ne peut que louer les Auteurs de *l'Histoire du Théâtre François* d'avoir entrepris d'éclaircir par de courtes Notes les Endroits obscurs de quelques anciennes Pièces ; c'est dommage qu'ils se soient trop pressés d'écrire , et qu'ils aient voulu donner des fruits précoces ; on le voit par le discours qu'ils ont mis à la tête de ce Volume ; le moins qu'on en peut dire , c'est qu'il est trop foible. Je ne vous en parlerai pas ; je me borne au *Mystère de la Passion* , sur lequel je releverai quelques-uns de leurs Commentaires.

A la page 126. ils expliquent le mot de *Benisson houssuë* par celui de *ample bénédiction* ; rien n'en approche moins. *Houssu* , dit Nicot , est celui qui est hautement et dru velu , qui est touffu de grands poils . . Selon ce , on dit : *Creins houssus et mou'on houssu* ; c'est-à-dire , à la grande laine. Ici donc *Benisson houssuë* est , à la lettre , une bénédiction veluë , poiluë ; stile ridicule , mais pardonnable aux Auteurs de ce siècle. La raison de cette Epithete est visiblement renfermée dans l'endroit même que l'on veut expliquer.

Sathan.

Sans longue protestation

Je m'offre à faire tout de voir.

Mais

Mais il faut avant le mouvoir ,
 Avoir la benisson houssuë
 De votre orde patte crossuë.

Rapprochés *patte crossuë* de la *benisson houssuë* ; suivez encore l'idée de Jean Michel , qui fait de Lucifer un *Bouc* , selon une imagination fort commune de son tems , et vous sçaurés pourquoi Sathan appelle *houssuë* la bénédiction qu'il demande. Le Roman de Perceforêt (T. 1. p. 135. fol. v. col 2.) se sert du mot *houssu* dans la même signification. *Adonc voient ung homme qui avoit une grande barbe qui lui battoit jusques à la sainture , et une chevelure grande et houssuë.* Le Roman d'Euryalus :

Et avoit les mains fort houssuës.

Cette premiere glose n'est pas heureuse , comme vous voyés ; en voici une seconde , qui n'aura pas une meilleure fortune. Page 131. *Emmi* , selon ces Messieurs , est la même chose que *dehors* ; sur quoi ils citent *Borel*. Mais ils n'y pensent pas ; *Borel* dit tout le contraire. Il rend *emmy* ou *enmy* , comme on lit dans le *Thrésor de ses Antiquitez Gauloises* pag. 155. par , *au milieu* , et c'est là assurément la signification de ce mot , qui

C vj ne

42 MERCURE DE FRANCE
ne peut en avoir d'autre dans l'endroit
qu'expliquent nos Auteurs. Voici le pas-
sage.

Joas.

Vous n'y povez , croyez-vous pas.
Et quand place pour vous auroye
Je ne vous y logeroye ;
Ce n'est pas ici l'Hospital ;
C'est logis pour gents de cheval ,
Et non pas pour gents si méchans ;
Allés loger emmy les champs ,
Et vuidés hors de ma maison.

Si *emmy* signifioit là , *dehors* , le sens
du Cabaretier Joas seroit que Marie et
Joseph allassent coucher hors les champs ;
c'est néanmoins dans les champs qu'il
les envoie , ne voulant pas les loger
chez lui. On dit encore en patois dans
la Normandie : Où voulez-vous que j'aïlle ?
Emmi les Champs ? Remarqués à cette
occasion que nos Messieurs ont obmis
d'expliquer ici le mot de *méchans* , dont
la signification est aujourd'hui totalement
changée : nous ne nous en servons que
pour exprimer *un vicieux* ; mais autre-
fois le mot de méchant vouloit dire *un*
pauvre , *un homme mal vêtu* , et dans la
misere. C'est en ce sens que Joas appelle
S,

S. Joseph et la Vierge des *méchans*.

Autre méprise d'autant moins excusable qu'à peine l'endroit où l'on a fait naufrage mérite t'il le nom d'écueil. Page 134. le Poëte fait parler ainsi S. Joseph.

- O glorieuse Trinité ,
 Qu'est-ce que je voys de cette heure)
 Certes , c'est un enfant qui pleure
 Tout nud sur le feure gesant.

La faute n'est pas sur *gesant* , Participe présent du Verbe *gesir* , qui signifie *se coucher , reposer , dormir* ; mais sur le mot *feure* , que nos Auteurs traduisent par *chemin*. De bonne foi , je ne comprends pas comment ils ont pû s'y tromper ; car tout devoit les en avertir : l'Histoire de l'Evangile une certaine tradition fort répandue , le Texte même de l'Auteur , tous nos Lexico-graphes , s'ils avoient voulu les consulter , il n'en est aucun qui ne rende le mot de *feure* ou *feurre* par celui de *chaume* ou de *paille* ; c'est encore aujourd'hui un mot en usage dans la Champagne. *Feure* , disent les Auteurs du Dictionnaire de Trévoux , *paille longue de blé , qui sert à nourrir l'hiver les moutons et autres bestiaux*. De *feure* on a fait *fonarre*. Il y a à Paris une rue

44 MERCURE DE FRANCE

de ce nom , et elle le porte , selon la remarque de Ménage (Orig. de la Langue Fr. p. 325.) parce qu'on y vendoit de la paille pour joncher les Ecoles de Philosophie qui étoient en cette ruë , et celles de Médecine qui en sont proche , et sur laquelle les Ecoliers se mettoient lorsqu'on faisoit des Actes Publics ; à peu près comme les jeunes Cordeliers sont aujourd'hui couchez et étendus aux pieds de la Chaire dans leurs fameuses Theses de la Pentecôte. Ménage prouve son étimologie par un Passage fort curieux de Ramus ; après quoi il ajoûte : Anciennement on jonchoit de même la Sale de l'Evêché de Paris quand on y donnoit le bonnet de Docteur à quelqu'un , ce que j'ai appris de M. de Launoy. Une preuve bien décisive que *fouare* signifie *paille* , c'est que la ruë de ce nom , près la Place Maubert , est appelée dans les Titres Latins , *Vicus straminum*. Jean , surnommé *Major* , parle , je ne sçais à quelle occasion , de cette ruë dans son Commentaire sur le 22. Chap. de S. Mathieu , et il l'appelle de même. *In straminum vico Parisiis , astutus Sophista spiculorum pharetrâ onustus sic auspicabatur : Benignâ cum veniâ Præsidis Cathedram circumspectissimè moderantis , omnium Philosophorum*

losophorum hujus sæculi facile principis, Baccalaureos duabus facilibus argumentationibus oppugnabo. Ce devoit être un plaisant spectacle de voir une assemblée de Bacheliers assis, chacun sur une botte de paille; je vous laisse à faire la comparaison qui se présente naturellement à l'esprit.

Nicot dérive le mot de *fouare*, ou comme il écrit, *foarre*, du Latin *far*; mais sa conjecture est démentie par cet ancien Proverbe, faire *gerbe*, ou *garbe*, de *feure* à Dieu, pour dire, lui donner ce qu'on a de pire. On l'exprime encore mieux en Normandie par un changement de prononciation, en mettant *barbe de feure*. On sçait ce que c'est que la barbe seule d'un épïc. Ménage et Du Cange le font venir de *foderagium* ou *fodrum*, d'où est tiré le mot de *foderarii milites*, des fourageurs.

A la page 136. nos Compilateurs de Comédies Gauloises ont encore fait une bévûë sur le mot *ennuyt*; tout le monde sçait que c'est le même que *huy*, qui veut dire *aujourd'hui*, quoique plus ordinairement et selon son étimologie, il signifie *cette nuit*, *ce soir*; j'avouë cependant que quelquefois il se prend pour *aujourd'hui*, comme dans cet endroit :

Ber-

46 MERCURE DE FRANCE

Bergiers ne vucillés crainte avoir ;
 Ennuyt est accompli l'esprit ;
 Car nostre Sauveur Jesu Christ
 Sans doute nous est né sur terre ;
 Et si du lieu voulés enquerre ,
 C'est en Bethleem la Cité.

C'est encore à la boulevuë qu'ils ont rendu le mot de *Toüaille* par celui de *Nappe* (pag. 401.) La faute seroit pardonnable , si leur Remarque tomboit sur l'un ou l'autre de ces Endroits du Mystere de la Passion. (p. 336.) *Icy dressent S. Pierre et Sainct Jehan la table et la Toüaille et des fouasses dessus , avec des laictuës vertes en des plats turquins , et abillent l' Agneau Paschal.* Comment n'ont-ils pas vû que *Toüaille* vouloit dire *Serviette à essuyer les mains* ? Il ne falloit que lire ces Vers :

Aporte le pot à laver
 Et le bassin et la Toüaille ,
 Puis à laver me baille :
 J'ai grand haste , acheve-moi tost.

Mais ils ne sçavoient pas que ce mot a l'une et l'autre signification. Le Roman de Perceforest (T. 1. p. 35. fol. V. col. 2.) *Lors veit au meillien quatre Damoiselles*

selles qui étoient assises dessus l'herbe , et avoient belles Toüailles blanches mises devant elles , et y avoit viandes dessus et hanaps d'argent ; c'est à-dire , coupes. Voilà Toüailles pour nappes ; et le voici pour serviettes dans le Roman de la Rose , p. 125. fol. V. de l'Ed. de 1529.

Des deux Dieux qui lui apparôient ,
 Qui or sur l'arbre le servoient ,
 Jupiter se dit le lavoit ,
 Et Phœbus la toüaille avoit ,
 Qui se pênoit de l'essuyer.

Le Sire de Joinville se sert aussi de ce mot , mais dans un sens un peu différent ; car il entend par là cette longue bande de toile dont se fait le bonnet ou Turban des Turcs. *Adonc* , dit cet Auteur (p. 61. de l'Edit. de M. Du Cange) *partit Monseigneur Philippe de Montfort ; et s'en alla vers les Sarazins , lesquels avoient osté leurs Toailles de leurs têtes.* Ménage (Orig. de la Langue Fr. p. 628.) dérive le mot Toüaille de l'Italien *Touaglia* , qui veut dire la même chose ; mais il vient plutôt de *Toallia* ou *Toballia* , qui dans les Auteurs de la basse Latinité signifient , *Mappula* , *Mamile manutergium* ; c'est le sentiment de Du Cange.

Aujourd-

48 MERCURE DE FRANCE

Aujourd'hui *de la Touaille* en Touraine , c'est cette espece de Tarte sèche , que l'on nomme vulgairement *de la Galette*.

J'ai l'honneur d'être , &c.

Nous pourrons donner sur ce sujet d'autres Remarques du même Auteur.



R O N D E A U.

LA bête que Silene monte
N'est pas si stupide qu'Oronte ;
Chez lui la raison perd ses droits ;
Et quand il opine , sa voix
Pour rien d'ordinaire se compte.

Au Quadrille , sans qu'on l'affronte ,
Il fait avec Manille , Ponte ,
Spadille , Baste et quatre Rois.
La bête.

Il ignore , à ce qu'on raconte ,
Les plaisirs que dans Amathonte
Tant d'autres ont goûtés cent fois ,
Et croit que l'on parle Gaulois
Lorsqu'on fait quelque amoureux conte.
La bête !

SUITE



*SUITE de l'Examen des Principes sur
lesquels on peut juger du caractere des
Anciens et des differentes Nations.*

Sous la premiere Race de nos Rois nous étions encore Barbares, excepté ce que la Religion Chrétienne avoit commencé d'humaniser chez nous. Dagobert qui avoit quelque teinture de bon goût, effaça quelques anciennes impressions ; mais il ne pût aller jusqu'à la perfection de la politesse. Charlemagne cultiva les Sciences, et ne put les faire sortir du berceau ; la chute de sa postérité, et les desordres que les révolutions d'Etat entraînent après elles, conduisirent l'obscurité jusqu'à François I. qui sçut s'honorer lui-même par la protection qu'il accorda aux Sçavans. Il a fallu encore près de deux siècles pour former des Princes tels que Louis XIV. et Louis XV. qui sçussent faire revivre le siècle d'Auguste.

Ce n'est certainement pas le changement de la Nation qui fait paroître de tems en tems ces nuages d'ignorance et de lumiere, c'est le goût du Prince et
des

30 **MERCURE DE FRANCE**
des Grands , et la situation des Affaires.

Les malheurs du dixième siècle nais-
soient du Gouvernement , les Ducs et
les Comtes s'étant rendus maîtres des
Pays dont ils étoient les Gouverneurs et
les Juges , formerent dans chaque can-
ton , un Etat tyrannique , où leur usur-
pation établit des Coutumes conformes
aux principes de leur établissement.

De-là ces résistances à l'autorité Roya-
le , ces brigandages , le Royaume étoit
Frontiere dans son sein même , et les
Peuples étoient autant d'Ennemis les uns
des autres , qui se faisoient la guerre
sans sujet , et qui souvent rompoient la
Paix par pure fantaisie.

Il faut donc pour juger de chaque siècle
et de chaque Nation , connoître l'état où
il est quand on en juge , et les diffé-
rentes situations où il s'est trouvé , les
Loix qui lui sont propres , ce qu'il est
en Paix , ce qu'il est en guerre ; distin-
guer ce qui appartient à ceux qui gou-
vernent et aux Particuliers , qui pour
ce qui regarde le general , n'agissent que
subordonnément.

Si on veut descendre à ce qui caracté-
rise plus particulièrement ou les Anciens
ou chaque Nation des Modernes , on
doit plutôt examiner ce qui est plus or-
dinaire

dinaire dans le commerce de la vie ; que ce qui paroît plus grand et plus general , et on a besoin de revenir pour ce jugement de certains préjugez qui donnent toujours la preference aux temps qui ne sont plus. On regrette , par exemple , la bonté de cœur des Anciens qui entretenoient plus long-temps les liaisons de la parenté , en en renouvelant les titres dans leurs discours , au lieu qu'à peine traitons-nous de parens ceux qui nous sont les plus proches. Cet usage des Anciens pouvoit venir de la deffense des nôces jusqu'au septième degré , ce qui conservoit le souvenir de la parenté et la faisoit mieux remarquer. Quoiqu'il en soit , je ne loue pas notre maniere de ne pas appeller chaque chose par son nom , mais sans citer Salvien lui-même , qui reproche aux hommes de son temps que les parens étoient autant d'ennemis les uns des autres , on trouvera dans tous les temps que la parenté qui devoit être un princlpe d'amitié et de secours , n'en est pas un effet , et on peut appliquer sur ce sujet ce qu'a dit le Comique , *c'est tout comme ici.*

On loue encore la facilité qu'on avoit de trouver des cautions , c'étoit , dit-on , une inclination à rendre service , mais
n'é-

32 MERCURE DE FRANCE

n'étoit-ce pas un deffaut dans le sentiment de ceux qui exposoient la fortune de leurs amis , en les engageant dans leurs dangers , et une autre faute de la part de ceux qui se présentoient , de ne pas se donner la préférence dans l'ordre de la charité , et de ne pas s'exposer à ruiner leur famille en courant des hazards volontaires.

Nous pouvons remarquer que les jugemens varient suivant les interêts , sans qu'il y ait de changement qui nous porte à juger differemment , la calomnie exerce sa tyrannie sur les Anciens , sur les Nations , comme entre les Particuliers. Des Guerres inveterées forment des préventions generales et un systême de Nation difficile à détruire , si les temps changent nous revenons à nos interêts , il arrive ainsi des révolutions dans les opinions comme dans les Empires et dans les familles , et je ne doute pas que les Anglois ne puissent devenir nos amis , en devenant nos Alliez. Nous voyons dans nos Histoires que les Espagnols y sont toujours traitez comme des Ennemis qui ont tort et dans lesquels nous cherchons des défauts ; la jalousie de leur réputation , leurs succez contraires à nos desseins , n'y ont pas plus de part qu'ils

qu'ils ont de réalité ? Depuis qu'un Prince de la Race de nos Rois regne sur cette Nation , nous commençons à nous taire sur son sujet, et si les intérêts des deux Nations continuent d'être unis , nous viendrons à aimer l'Espagne, sans changement de mœurs de part ni d'autre ; il ne faut qu'un tour d'imagination pour changer une opinion , et le changement d'opinion se porte d'un excès à l'autre , sans passer par un milieu.

Ce ne seroit peut-être pas aller trop loin que de penser que toute Nation seroit toujours de même , si elle étoit toujours gouvernée par les mêmes Loix ; le cœur de l'homme est le même par tout.

Si nos François étoient nez chez les Hurons ou les Iroquois , ils seroient aussi grossiers , s'ils étoient nez Grecs , la tyrannie qui fait des Esclaves , les auroit rendus aussi lâches qu'eux ; s'ils étoient nez Suisses , dans un Pays aussi peu propre pour les communications étrangères , on les taxeroit d'avarice comme eux , d'aller gagner de l'argent dans un service étranger ; s'ils étoient nez Anglois , ils seroient aussi fiers des richesses de leur commerce , et nous pouvons le devenir un jour , si nous sçavons bien profiter de l'avantage de nos Mers.

J'ajoute

34 MERCURE DE FRANCE

J'ajoute encore que l'union de l'ame et du corps est si intime , que les passions sont dépendantes de ce qui affecte le corps , et que toute une Nation peut bien avoir , pour ainsi dire , quelque nuance commune , par rapport au climat , à la qualité des alimens , à l'éducation , &c. On remarque que les Montagnards ont l'esprit plus ouvert et plus délié que ceux qui habitent dans les Vallées , où la terre plus grasse et plus chargée de vapeurs , épaissit la masse du corps et rend les opérations de l'esprit moins actives ; les Pays des vignobles rendent , par l'usage du vin , les Habitans brutaux ; ceux qui vivent dans les Bois sont moins polis et moins propres à la société.

Enfin chaque condition , chaque Ordre Religieux , la Cour , la Ville , l'Épée , la Robe , la Finance , ont des opinions singulieres que l'interêt de leur état leur fait prendre pour regles et qui forment pour chacun de ceux qui s'y engagent , un préjugé dont il est difficile de revenir , au moins pour le grand nombre , qui est toujours entraîné et qui ne juge pas.

Les passions ont d'ailleurs une fécondité de rapports , qui fait appercevoir des differences et des variations , parce qu'on
ne

ne s'occupe que du moyen , et qu'on ne veut voir ni le principe ni l'objet , c'est la source de la difference qu'il y a d'homme à homme , et qui est bien plus réelle qu'entre les Anciens et nous , et les Nations qui nous environnent , à l'égard desquels on a voulu faire un partage des passions par Empire , et leur assigner comme aux vertus un Territoire.

Les traits generaux de ressemblance se doivent réduire aux causes generales , et les conséquences déterminent bien peu pour le caractere d'une Nation , qui suivant ces causes qui varient à chaque instant , n'aura rien de stable. Ce qu'on appelle humeur ou caprice ne touche guere qu'à la maniere d'agir et bien peu à ce qui produit l'action.

Il y a bien de la difference entre juger d'une Nation ou d'un siecle , ou de juger d'un homme ; je ne sçai où il reste toujours plus à desirer et où il y a moins de naturel ; on peut tout au plus tracer quelques traits éloignés sur les Loix , les exemples et les opinions autorisées et les circonstances où l'on se trouve , qui donnant lieu à certaines actions , font juger pour un temps.



VERS envoyez le premier jour de l'An par
P. A. B. * * * d'Aix, à Maa^{le} de
* * *, qui lui avoit promis ses Etrennes.

Aimable Iris, le jour qui nous éclaire,
Aux Dons fut toujours destiné,
Quel Présent pourrai-je vous faire ?
De mon cœur j' vous l'ai donné.

Vous qui brillés comme une Fleur nouvelle,
Vous qui d'un seul regard avés scû me charmer,
Décidés, belle Iris, sur ce Portrait fidelle,
Si l'on peut ne vous pas aimer.

A peine arrivés-vous dans la saison, dans l'âge,
Où tout inspire de l'amour.

Affable, vertueuse et sage,
Les Jeux, les Plaisirs, tour à tour,
Vont vers vous d'une aîle légère :
Vos yeux sont remplis de douceur ;
Vous n'êtes faite que pour plaire :

De mille traits je sens percer mon cœur !
Vos discours enjouez, inspirent la tendresse ;
On trouve en vous un esprit délicat,
Un air noble, une politesse,
Tout vous donne un nouvel éclat.

Si vous dansés, les Ris, les Graces,

Accom=

J A N V I E R. 1735. 97

Accompagnent toujours vos pas ;

Mille Amours volent sur vos traces ;

Ils soupirent pour tant d'appas :

Par les plus doux accens vous charmés mon
oreille ,

Et d'un air gracieux ,

Vous chantés Cupidon et le Dieu de la Treille :

Qui ne seroit pas amoureux ?

Mais puisqu'il faut vous donner une Etenne ;

Aimable Iris , recevés en ce jour

L'assurance la plus certaine ,

De mon profond respect , de mon parfait amour ?

A ce Présent je joins un peu de Confitures

Simbole des douceurs , que l'on goute en aimant ,

Acceptés , je vous en conjure ,

Ce Don du plus sincere Amant.

Pour vous , trop aimable Bergere ;

Qui n'avez point brulé d'une amoureuse ardeur ,

Quel Don prétendés-vous me faire ?

Je ne veux rien que votre cœur.



D ij SUITE



S U I T E de la Promotion d'Officiers
Généraux, faite le premier Août 1734.
et déclarée le 20. Octobre suivant.

Brigadiers d'Infanterie.

. **DE BLACONS**, cy-devant Colonel
d'un Régiment d'Infanterie de son nom, réformé
après la Paix en 1714. actuellement Colonel
d'un Régiment de Milice de la Généralité de
Dauphiné.

. **DE ZURLAUBEN**, du Canton de
Zug, Capitaine au Régiment des Gardes Suisses
du 9. Janvier 1709.

. **CADOT DE SEBEVILLE**, d'abord Ay-
de de Camp du Maréchal de Villars en Bavière,
puis Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son
nom, et auparavant de Quergroadez, réformé
en 1714. actuellement Colonel d'un Régiment
de Milice de la Généralité de Caën.

BENIGNE BOUHIER, de Dijon, cy-devant
Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom,
auparavant Noailles Maréchal, réformé en 1714.
actuellement Colonel d'un Régiment de Milice
de la Généralité de Bourgogne.

. **DE PAYSAC**, cy-devant Colonel d'un
Régiment d'Infanterie de son nom, auparavant
de Tournon, réformé en 1714. actuellement
Colonel d'un Régiment de Milice de la Généra-
lité de Limoges.

THEOPHILE DE MAUPEOU, Seigneur de Sa-
blonnières en Brie, fait Colonel du Régiment de
Bigorre, par Commission du 6. Mars 1719.

JOSEPH

JOSEPH-FRANÇOIS DAMAS, Marquis d'Antigny, Colonel du Régiment de Boulonnois par Commission du 6. Mars 1719.

LOUIS ANTOINE DE LA ROCHE, Marquis de Rambures, et de Fontenilles, Comte de Courtenay, Baron de Cessac, Seigneur d'Authy, Lambercourt, &c. Colonel du Régiment de Navarre, par Commission du 6. Mars 1719.

CHARLES-PIERRE GASTON DE LEVIS DE LOMAGNE, Maréchal hereditaire de la Foy, *Marquis de Mirepoix*, fait Colonel du Régiment de Saintonge, par Commission du 6. Mars 1719. puis de celui de la Marine le 20. Février dernier.

LOUIS-RENE'-EDOÜARD COLBERT, Comte de *Maulevrier*, né le 14. Décembre 1699. fait Colonel du Régiment de Piémont, par Commission du 6. Mars 1719.

JEAN-BAPTISTE JOACHIM COLBERT, Marquis de *Croissy*, né le 25. Janvier 1703. Colonel du Régiment Royal, par Commission du 6. Mars 1719. et Capitaine des Gardes de la Porte du Roy, Charge pour laquelle il prêta serment le 6. Décembre 1723.

LOUIS ENGELBERT, COMTE DE LA MARCK, Marquis de Vardes, né en 1701. Colonel d'un Régiment d'Infanterie Allemande, portant le nom de la Marck, par Commission du 10. Juillet 1719.

GUILLAUME DU BELLAY, Seigneur de la Courbe, appelé le Marquis du Bellay, fait Colonel d'Infanterie par Brevet du 19. Juillet 1719. puis Colonel Lieutenant du Régiment de la Marche, Prince, au mois de Juillet 1726. et ensuite Colonel de ce Régiment, qui reprit son ancien nom de Brie au mois de May 1727.

. **MAX**, Lieutenant Colonel du Régiment
D iij ment.

70 MERCURE DE FRANCE

ment Suisse de Villars-Chandieu, avec Brevet de Colonel, puis Colonel de ce Régiment, par Commission du 9. May 1728.

RAOUL-ANTOINE DE SAINT SIMON, Comte de Courtomer, Seigneur et Patron de Sainte Mere Eglise, Diocèse de Bayeux, entra en 1708. dans le Régiment des Gardes Françaises, et y fut successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant en 1711. et enfin Capitaine par Commission du 22. Décembre 1719.

JEAN-PAUL BOCHART, COMTE DE CHAM-BIGNY, entra dans le Régiment des Gardes Françaises en 1709. et il y fut successivement Enseigne, Sous-Lieutenant, Lieutenant en 1712. et enfin Capitaine par Commission du 25. Avril 1720.

JOSEPH-MARIE, DUC DE BOUFFLERS, Pair de France, né le 22. May 1706. Gouverneur et Lieutenant General pour le Roy de la Flandre Française et du Hainault, Gouverneur des Ville et Citadelle de Lille, Grand-Bailly de Beauvais, et Lieutenant General en la Province de Beauvoisis, fait Colonel d'Infanterie, par Brevet du premier Décembre 1720. puis Colonel du Régiment cy-devant Sobre, par Commission du 24. May 1721. et ensuite de celui de Bourbonnois, par autre Commission du premier Juillet 1727.

ANNE DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, appelé le Comte de Montmorency, né le 2. Janvier 1707. fait Colonel du Régiment cy-devant d'Olonne, par Commission du premier Janvier 1721.

JOACHIM AMAURI GASTON, MARQUIS DE ROSNYVINEN, d'abord Capitaine et Aide-Major du Régiment du Roy, Infanterie, ensuite Cornette

JANVIER. 1735. 67

Cornette des Chevaux-Legers de la Garde du Roy, Mestre de Camp de Cavalerie en 1721. puis Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant de Piquigny, par Commission du 25. May 1733,

. COURTEN, Colonel d'un Régiment Suisse, par Commission du 12. Février 1724.

. DE LA BAUME, appelé le Comte de la Baume-Montrevel, Colonel du Régiment de Rouergue.

YVES-MARIE DE BOULOGNE DE LENS DE LICQUES DE RECOURT, COMTE DE RUPEMONDE, Baron de Vissekerke, &c. né le 21. Décembre 1707. fait Capitaine d'une Compagnie d'Infanterie au Régiment d'Alsace, au mois de Septembre 1725. et Colonel à la suite de ce Régiment, puis Colonel de celui d'Angoumois le 20. Février dernier.

NICOLAS DE CHAUSY, BARON DE ROUSILLON, Marquis d'Aigrevaux, Comte de Musigny, Soulangé et Longecour, Seigneur de Cussy, Hanneau, &c. d'abord Mestre de Camp de Cavalerie à Brevet, puis Colonel du Régiment de Gâtinois, par Commission du 19 Août 1726.

LOUIS DE PARDAILLAN DE GONDRIN, D'ANTIN, DUC D'EPERNON, Pair de France, né le 9. Novembre 1707. Colonel du Régiment Royal de la Marine, par Commission du 10. Janvier 1727. puis d'un autre Régiment du nom de la Gervasais, et auparavant de Gondrin, le 20. Février dernier.

GABRIEL DE BRIQUEVILLE, CHEVALIER DE LA LUZERNE, né le 16. Avril 1700. reçû Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem au Grand-Prieuré de France le 14. May 1704. Colonel du Régiment de Périgord, à la tête duquel

D iiiij ■

71 MERCURE DE FRANCE

il se trouva le 27. May dernier à l'attaque des Retranchemens des Moscovites devant Dantzick; ce fut lui qui traita de la Capitulation du Corps de Troupes Françoises, et qui la signa le 22. Juin suivant.

. DE SOULIE', Lieutenant Colonel, et cy-devant Major du Régiment de Limozin.

. ROYER DE MONCELOT, Lieutenant Colonel du Régiment de Saxe.

. DE LOEMIE, Lieutenant-Colonel du Régiment de Bourbonnois.

. DE PRAVIEL, Lieutenant-Colonel et cy-devant Major du Régiment de Touraine.

. DE BREANDE, Lieutenant-Colonel et cy-devant Major d'un Bataillon du Regiment Royal Artillerie.

. DE JOUY DE LA MIVOYE, Lieutenant-Colonel, et cy-devant Major du Regiment de Poitou.

. DE BARAILLON DU BROCARD, Lieutenant d'Artillerie.

Brigadiers de Cavalerie et de Dragons.

. DE SAINT SIMON, nommé Mestre de Camp du Regiment du Maine, au mois de Mars dernier.

LOUIS THEODOSE ANDRAULT, MARQUIS DE LANGERON, fait Lieutenant de Roy au Gouvernement de la Basse-Bretagne, et Gouverneur de la Charité sur Loire, au lieu de feu son Pere, en 1711. et depuis Capitaine-Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Berry, et Mestre de Camp de Cavalerie.

FRANÇOIS LOUIS MARTIAL DE MONTIERS, COMTE DE MERINVILLE, Vicomte de Brigueil,
BARON

Baron de Montrocher et de Châteaubrun, d'abord Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers de Berry, puis en 1718. Sous-Lieutenant de celle des Gendarmes de la Reine, dont il fut fait Capitaine-Lieutenant par la démission de son Père le 26. Mars 1719.

..... BERTET DE DIGOINE, successivement Exempt des Gardes du Corps du Roy, Ayde-Major de Compagnie, Mestre de Camp de Cavalerie à Brevet, Enseigne et en dernier lieu Lieutenant des mêmes Gardes du Corps.

....., DES BOURNAIS, cy-devant Exempt des Gardes du Corps du Roy, Mestre de Camp de Cavalerie à Brevet, actuellement Maréchal des Logis de l'Armée d'Allemagne.

CLAUDE D'ANJONY DE FOIX DE MARDOIGNE, Seigneur et Baron d'Anjony et de la Noire, reçu Page du Roy en la Grande Ecurie le 8. Juillet 1681. puis successivement Mousquetaire de la première Compagnie le 21. Janvier 1684. Cornette d'une Compagnie de Cavalerie, par Brevet du 15. Janvier 1689. Lieutenant dans le même Regiment, par autre Brevet du 23. Décembre 1690. puis dans le Regiment Royal de Carabiniers, par Brevet du 29. May 1694. Capitaine dans celui du Maine, Cavalerie, par Commission du 20. Janvier 1704. Chevalier de S. Louis, par Lettres du premier Janvier 1705. Capitaine dans le Regiment Royal des Carabiniers en 1709. ensuite Exempt des Gardes du Corps du Roy, par Lettres du 20. Mars 1709. au lieu et place de feu François d'Anjony de Foix de Mardoigne, Marquis de Mardoigne, son frere, mort à Versailles dans le même mois; Mestre de Camp de Cavalerie, par Commission du premier Décembre 1718. et enfin Enseigne
D. V. des

64 MERCURE DE FRANCE

des Gardes du Corps, par Lettres du 13. Janvier 1711.

GILBERT HONORE' DE CHABANNES, appelé le Marquis de Chabannes, né en la Paroisse de S. Cyr de Mariol, Diocèse de Clermont en Auvergne le 30. Décembre 1682. reçu Page du Roy en sa grande Ecurie, au mois d'Avril 1700. fait Capitaine de Dragons en 1705. et depuis Exempt des Gardes du Corps du Roy, Mestre de Camp de Cavalerie, Chevalier de S. Louis, et enfin Enseigne des Gardes du Corps, du mois de May dernier.

. **DE MONTGIBAUT**, Exempt, puis Enseigne des Gardes du Corps du Roy.

. **DE GAULT**, Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à Cheval, avec Brevet de Mestre de Camp.

CHARLES DE MARTEL, Seigneur de Montreal, appelé le Chevalier de Martel, Premier Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers d'Orleans, et Mestre de Camp de Cavalerie, par Commission du 7. Octobre 1719.

. **DE SAINT MAUR**, Lieutenant Colonel du Regiment de Ruffec, et Mestre de Camp.

. **DE MONTIERS**, Lieutenant Colonel du Regiment Dauphin Etranger, et Mestre de Camp.

. **BARON DE LORDAT**, fait au mois de Juin dernier, Mestre de Camp du Regiment, cy-devant de Lorraine, dont il étoit Lieutenant Colonel, avec Commission de Mestre de Camp.

• **PAUL JÉRÔME PHELYPEAUX, MARQUIS DE PONTCHARTRAIN**, né le 25. Avril 1703. et reçu Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem au Grand-Prieuré de France le 4. Août suivant, nommé Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes.

Gendarmes de la Reine le premier Février 1719. puis Capitaine-Lieutenant de celle des Gendarmes Anglois, le 12. Septembre 1726.

. MARQUIS DE VISSÉCQ, Major, puis Lieutenant-Colonel du Régiment de la Suze, cy-devant de Sommery, et Mestre de Camp à Brevet.

GASPARD DE CASTELANE D'ESPARON, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans, Mestre de Camp réformé de Dragons, nommé le 20. Février dernier, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Dragons d'Orleans.

PAUL-FRANÇOIS DE L'HOSPITAL, MARQUIS DE VITRY, reçu Chevalier des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jerusalem le 17. Décembre 1711. Enseigne au Régiment des Gardes Françaises en 1718. Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy en 1719. et ensuite Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons, par Commission du 29. May 1725.

LOUIS CHARLES DE GOUFFIER, MARQUIS D'HEILLY, appelé le Marquis de Gouffier, né le 27. Septembre 1698. Capitaine de Cavalerie dans le Régiment de Saint Simon, puis Mestre de Camp du Régiment de Condé, Cavalerie, par Commission du 24. Novembre 1719.

JOSEPH ANDRÉ D'ANCEZUNE D'ORAISON, appelé le Marquis d'Ancezune, Mestre de Camp de Cavalerie à Brevet, nommé le 20. Février dernier, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, cy-devant du Chayla.

GUY-MICHEL DE DURFORT, COMTE DE LORCES, puis Duc de Randan, né le 26. Août 1704. fait Mestre de Camp de Cavalerie, par Commission du 5. Janvier 1720. et Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, cy-devant

D vj. vant

66 MERCURE DE FRANCE

vanr Germinon, au mois d'Octobre, 1723.

LOUIS MARIE DE SAINTE MAURE, Marquis de Chaux et d'Archiac, Baron d'Augé, appelé le Comte de Sainte Maure, reçu Premier Ecuyer, Commandant la Grande Ecurie du Roy le 27. Février 1720. et fait Mestre de Camp du Régiment Royal Etranger, Cavalerie, par Commission du 5. May 1720.

LOUIS LEON POTIER, appelé le Comte de Trêmes, depuis 1729. et auparavant le Marquis de Gandelus, né le 28. Juillet 1695. d'abord successivement Enseigne et Lieutenant de Vaisseaux le 22. Janvier 1716. et ensuite Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, par la démission du Duc de Gesvres, son frere.

CHARLES-FRANÇOIS, MARQUIS DE SASSENAGE, et de Pont en Royans, Comte de Brion et de Monteillers, &c. né le 21. Mars 1704. fait Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, cy-devant Saint Germain Beaupré, par Commission du 30. Juin 1721. et reçu le 11. Juilles 1732. en la Charge de Lieutenant General au Gouvernement de Dauphiné, dont il avoit obtenu la survivance dès le mois de Mars 1719.

LOUIS PHILOGENE BRULART, MARQUIS DE PUISIEUX ET DE SILLERY, né le 12. May 1701. Mestre de Camp à Brevet, puis Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, cy-devant du Luc, le 20. Février dernier.

. DE BEAUREGARD, Lieutenant-Colonel du Régiment de Turenne, et Mestre de Camp.

ETREN.



*ETRENNES à Mademoiselle de Ficté
de Chevry.*

DAns l'âge malin où nous sommes ,
 Prodigués en Janvier de bénédictions ,
 Les hommes veulent tous fêter leurs Compagnons ;
 Mais qui connoît un peu ces hommes ,
 Trouve leur encens bien fumeux ,
 Et quatre fois benest qui ne sifle leurs vœux.
 Pour moi , belle Chevry , qui suis né dans Sollogne ,
 Qui prends les écus pour des sous ,
 Je ris de voir tous ces vieux fous
 Se lecher le menton , composer belle trogne ,
 Et prêchant la sincérité ,
 Etouffer dans leurs bras amis et vérité ;
 Je ris de voir tant de sottise
 Que la raison condamne , et l'usage autorise :
 Je ris ; car il vaut mieux du monde d'aujourd'hui
 S'égayer avec Démocrite ,
 Que d'imiter le dolent Héraclite ,
 Ce lugubre Censeur des sottises d'autrui.
 Quoiqu'il en soit pourtant , il est des vœux sincères ;

78 MERCURE DE FRANCE

Il en est , et j'en sçai qui vous sont adressez ;
Mais de pareils on n'en voit gueres ;
Je ne sçai , Janneton , si vous les connoissés.



*LETTRE de M. P. D. D. C. E. N.
à M. A. D. T. sur la Tragédie nou-
velle de Sabinus.*

JE commencerai par les Spectacles ,
Monsieur , à vous mander ce qu'il y
a de nouveau ici. On a donné depuis peu
sur le Théâtre de la Comédie Françoisé
une Tragédie nouvelle , intitulée *Sabi-
nus*. En attendant que je sois en état de
vous en donner un Extrait exact , je crois
vous faire plaisir de vous dire deux mots
de la Pièce et de l'Auteur. La Tragédie
m'a paru sur tout bien conduite et heu-
reusement disposée , et la versification ,
à quelques Vers près , qui doivent être
corrigez , noble et élégante ; les situations
Théatrales , qui sont en assez grand nom-
bre , sont belles et frappantes. Cepen-
dant la première Représentation en fut
fort tumultueuse ; mais une ou deux ex-
pressions hazardées , certains termes
équivoques , quelques Endroits qui ne
seront pas si délicatement maniez ne dol-
vent

vent point révolter le Public contre un Ouvrage de longue haleine , dans lequel le bon surpasse de beaucoup ce qui est défectueux.

Verum ubi plura nitent in carmine , non ego paucis

Offendar maculis , dit *Horace*.

Le Public est redevable de cette Tragédie nouvelle à M. *Richer* , Avocat au Parlement de Normandie , déjà connu du Public d'une manière avantageuse par plusieurs Ouvrages. Il donna en 1723. un Recueil de Poësies de sa façon ; on y trouve huit Epitres traduites d'Ovide. Cette Traduction est un excellent morceau , et l'on peut dire qu'on a peu d'Auteurs qui aient traduit en Vers comme l'a fait M. *Richer* : c'est ce qui fait qu'on a sujet de regretter qu'il n'ait traduit qu'une partie de ce précieux Ouvrage d'Ovide. Jamais Traduction en Vers n'a été plus exacte , et en même-tems plus noble et plus élégante ; c'est ce qui caractérise et ce qui distingue cet Auteur de tous les autres Traducteurs. M. *Richer* donne dans le même Volume , des Cantates , des Eglogues , des Epigrammes et quelques autres Pièces de Vers : le moindre éloge qu'on puisse donner à ses Cantates ,

tates , c'est de dire qu'après celles de M. Rousseau , la lecture en fait beaucoup de plaisir. M. Richer s'est fait connoître aussi sous le titre de *Fabuliste* ; ce titre doit lui faire au moins autant d'honneur que celui de Traducteur. Jamais Fabuliste n'a approché de plus près du stile et des graces de M. de la Fontaine , qui jusqu'ici n'a point trouvé et ne trouvera peut-être jamais son pareil. Du reste , il est constant que M. Richer a surpassé de bien loin tous les autres qui ont couru la même carrière que lui : le stile de ses Fables est naïf , doux et coulant ; on n'y voit point d'ornemens étrangers , ni de beautez recherchées et affectées ; tous les sujets qu'il a choisis lui font honneur , tant ceux qui sont de son invention , que ceux qui ont déjà été mis en œuvre par d'autres ; en un mot , ces Fables ont toutes les qualitez requises pour mériter l'approbation du Public , et pour vivre éternellement. Ce Recueil a été donné en 1730. Les louanges que la justice me fait ici donner à cet Auteur , ne doivent point , Monsieur , vous être suspectes ; car je n'ai point l'honneur de le connoître. La lecture seule de ses Ouvrages inspirera les mêmes sentimens à tous ceux qui

JANVIER. 1735. 75
qui sçavent lire sans prévention, &c. Je
suis, Monsieur, &c.

A Paris, ce 8. Janvier 1735.



ETRENNES

A M. Naudot.

Amphion de nos jours, dont la juste har-
monie

Charme, plaît, enchante les cœurs ;

Et dont le fertile génie

En composant, produit des fleurs.

Reçois, ami Naudot, ces marques de mon zèle,

Dans un jour où les complimens,

Avec l'an qui se renouvelle,

Sont suivis de mille sermens.

Ta probité qui n'a pas son égale,

Rehausse en toi plus d'un talent connu ;

Ton cœur qu'on voit toujours à nû,

Te gagne d'un chacun l'estime générale.

Mais que fais-je ? en disant de toi

Tant de merveilles que j'y voi,

Je fatigue ta modestie ;

Ce portrait, diras-tu, n'est pas fait d'après moi ;

Mon amitié pour toi le justifie ;

Et

72 MERCURE DE FRANCE

Et le Public qui juge sainement ,
Se plaint de ne le voir qu'ébauché foiblement.

M. Carolet.

✱:✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱✱:✱

*LETTRE écrite par M... à M...
sur les Oeuvres mêlées de M. le Cheva-
lier de S. Jory.*

JE dois , Monsieur , vous envoyer in-
cessamment de quoi vous faire passer
le tems agréablement au milieu de cette
solitude où vous vous confinez si souvent ;
ce sont les Oeuvres mêlées de M. le Che-
valier de S. Jorry , 2. vol. in 12. 1735.
Il suffit de vous en nommer l'Auteur ,
pour justifier ma promesse : vous sçavés
qu'il écrit d'une maniere enjoiuée et agréa-
ble : vous le trouverez dans cet Ouvrage
badinant avec délicatesse , et assaison-
nant ce qu'il dit d'un sel attique, que le
feu anime et que les graces accompa-
gnent ; toutes ses paroles expriment ;
vous y trouverez peu de redites , talent
assez rare aujourd'hui parmi nos Ecri-
vains ; mais vous y reconnoîtrez sur tout
le caractere de l'honnête homme , qui
dans ses amusemens même et ses badine-
ries

ries respecte en toute occasion la vertu , et ne tend qu'à l'inspirer à ses Lecteurs. Si quelquefois il la représente dans un degré héroïque , dans des Infidèles et des Mahometans , ce n'est pas qu'il croye qu'elle puisse habiter dans des Païs soumis au Pere du mensonge , c'est plutôt un avis qu'il nous donne qu'elle devroit paroître telle parmi nous.

Cette Collection est en 2. vol. in 12. imprimée à Amsterdam, chez Chastelain, sur le Dam , et se trouve à Paris chez Didot.

Elle contient , suivant l'usage de ces sortes de Recueils , des Lettres , des Poësies , quelques Pièces de Théâtre , des Pièces détachées de Litterature ; celle-ci a quelque chose de plus singulier , c'est de la Litterature Orientale dont elle présente plusieurs morceaux sous le nom de Fragmens.

Vous croirés peut-être que c'est à l'Auteur même que nous devons cette Collection ; le Libraire vous va détromper : voici ce qu'il nous en apprend.

» J'ai , dit il , oüi parler si avantageusement de la maniere d'écrire de M. le

» Chevalier de S. Jorry , que j'ai crû

» faire une chose agréable au Public de

» recueillir tout ce que je pourrois de ses

autres

74 MERCURE DE FRANCE

» autres Ouvrages. Comme il étoit absent
» lorsque je formai ce dessein , je ne pûs
» m'adresser à lui-même ; mais M
» son ami particulier , me tira de peine ,
» en me communiquant un porte-feuille ,
» où je trouvai toute faite la Collection
» que je cherchois. Les Gens de Lettres
» que je consulte sur les Livres dont j'en-
» treprends l'impression , après avoir
» examiné celui-ci , m'en ont dit assez
» de bien pour m'en faire espérer du suc-
» cès. Il ne s'agissoit plus pour le met-
» tre sous presse, que d'en obtenir la per-
» mission de M. le Chevalier de S. Jorry ;
» j'eus l'honneur de lui en écrire, et voilà
» la réponse qu'il me fit.

» Je consens , M. que vous imprimiez
» mes Ouvrages : je ne suis point assez
» vain pour m'y opposer ; car un refus
» signifieroit que je crois avoir à ménager
» une réputation d'Auteur , et je vous
» proteste que je ne suis point dans ce
» cas-là. Imprimés donc les bagatelles
» dont vous m'avez envoyé la table , sous
» le titre d'Oeuvres mêlées , ou sous ce-
» lui qu'il vous plaira , j'y consens ; mais
» je ne vous en prie pas. Je ne veux me
» rendre comptable de rien , ni envers
» vous, ni envers le Public. A l'égard du
» fameux Walstein et de quelques autres
Héros

« Héros dont j'ai écrit l'Histoire , je n'ai
 » point encore de réponse à vous faire ;
 » le succès de ce que vous allez publier
 » me déterminera.

Pour vous mettre au fait de la manière dont les Pièces de ce Recueil sont écrites , souffrez que je vous en transcrive une ici , en attendant que le Livre même parvienne jusqu'à vous ; elle est tirée du premier Volume : c'est une Lettre que l'Auteur écrivit à un jeune Seigneur, en lui envoyant un Mémoire sur l'attaque des Places fortes. La voici.

*LETTRE à un jeune Seigneur , en
 lui envoyant un Mémoire concernant l'At-
 taque des Places.*

Vous m'avez demandé , Monsieur , si je ne connoîtrois point quelqu'un qui scût parfaitement le Picquet , pour vous l'enseigner ; parce que dans la nécessité où vous êtes de le jouer par complaisance , il est désagréable pour vous d'y risquer de grosses sommes , et de ne sçavoir pas vous défendre.

J'ai trouvé votre homme , vous aurés demain votre première leçon ; mais quelle heure lui donnerés-vous ? C'est ce que je n'ai pû lui dire ; car vous vous levés à
 huit

76 MERCURE DE FRANCE

huit heures, et d'abord les rouës du Tour se mettent en mouvement ; vous avez commencé cent Tabatieres , et mille autres petits Ouvrages , et rien ne finit ; vous n'avez pas le tems : le Maître de Violon arrive , celui de la Flûte Traversiere succede ; M. Rigaudon vient , vous dansés ; M. des Soupîrs paroît , il faut chanter ; en voilà jusqu'à midi ; on vous habille ; vous dinés.

Autre troupe de Sçavans vous assiege : *Lionnois* fait sauter votre Barbet ; on siffle vos Serins ; on répète votre Perroquet ; on montre l'exercice à votre Singe.

Cinq heures sonnent , les Spectacles vont commencer ; votre équipage est prêt , vous partés ; on vous verra ce soir sur tous les Théâtres de Paris ; un souper splendide vous attend chez vous , ou ailleurs. Voilà votre journée finie ; celle de demain se passera de la même maniere.

Plus j'examine l'emploi de votre tems , moins je le trouve assorti avec ce que la Profession des Armes exige de vous ; car de quelle utilité pour la Guerre sont les talens agréables que vous possédés ? Je ne blâme point que vous vous soyez donné quelque peine à les acquérir , et je ne rejette point aussi , comme entièrement méprisables , les bagatelles dont
vous

vous vous amusés ; elles sont innocentes , et c'est beaucoup ; mais je voudrois que les Etudes Militaires eussent la préférence sur la Musique et sur un Mécanisme qui n'a rien de solide.

Permettéz-moi de vous parler , M. avec ma franchise ordinaire , et qui jusqu'aujourd'hui ne vous a point déplû.

On vient de vous donner une Compagnie dans un beau Régiment dont vous serés Colonel avant qu'il soit peu , par la démission de M. votre pere , qui sera fait Officier Général. Vous n'avez que seize ans , n'importe ; vous serés Colonel , vous dis-je ; car la grande Naissance a des privileges particuliers.

Pourquoi ce privilege aux Personnes de votre qualité ? C'est qu'on leur suppose une éducation digne de leur Naissance et de leurs richesses , et qu'ayant de bonne heure une théorie parfaite des choses qu'ils doivent sçavoir , l'expérience est moins tardive à se développer chez eux que chez d'autres , qui , faute de moyens pour être instruits , ne peuvent apprendre qu'à force de voir et de faire.

On suppose ce que je viens de dire , et on se trompe souvent ; parce que la magnificence des Grands , autrefois si noble et si sensée , n'est plus la même ,

78 MERCURE DE FRANCE

et qu'elle a tout à-fait changé de caractère. Ceux dont vous descendés tenoient à leur suite autant de Gentilshommes qu'ils en pouvoient nourrir ; cela valoit bien le faste de la table , des meubles , des carosses , dans lequel on donne à présent avec une indiscretion deshonorante.

Vos sages Ayeux n'épargnoient rien pour mettre auprès de leurs Enfans des Personnes du premier mérite , et leur assignoient sur leurs revenus des récompenses solides pour toute leur vie : aujourd'hui on donne mille écus de gages à un Cuisinier , et mille francs à un Gouverneur ; de-là vient que celui-ci pour rendre sa condition plus douce , cherche comme l'autre , à flater votre goût ; qu'enfin on vous empoisonne également avec des mets exquis et des complaisances criminelles ; moi à qui votre gloire est plus chere que votre amitié même , je vais risquer des veritez qui vous déplairont peut-être.

Vous n'aurés pas oublié, sans doute , le joli soupé que nous fîmes la semaine derniere à Mont-Rouge : vous y charmâtes tout le monde par la politesse de vos manieres et votre enjouement ; vous brillâtes dans le petit Concert qui précédoit

cedoit le repas ; vous dîtes dans la conversation une infinité de choses très-raisonnables , très-ingénieuses sur des bagatelles ; mais malheureusement on parla de votre métier , c'est à dire de la guerre , et il vous échappa des discours peu judicieux sur cette matiere importante , qui doit faire l'objet principal de votre application.

Je remarquai qu'une femme d'esprit , qui vous regardoit avec une complaisance très-animée , baissa tout d'un coup les yeux , ouvrit sa boîte à mouches , tira toutes ses tabatieres , badina avec son éventail : sçavés-vous ce que signifioit cet air décontenancé ? Elle disoit en elle-même ; je ne suis qu'une sotte ; il n'y a dans ce Colonel là que dequoi faire un joli Abbé. Voici , Monsieur , les motifs d'un Arrêt si sévere.

Le Breviaire d'un homme d'épée , c'est la Géographie , l'Histoire , les Fortifications , la Géométrie , et l'on remarqua que vous n'en sçaviez pas un mot ; enfin que tout votre mérite se réduisoit à exceller dans des Sciences , dont s'occupe l'oisiveté elle-même. Hé , comment vous tenir compte des choses aimables que vous possédez , lorsqu'on s'apperçoit que les plus essentielles à votre Profession

E vous

vous manquent ? Vous allés convenir du mauvais effet que cela doit produire ; il ne faut que vous remettre sous les yeux un petit extrait de la mauvaise Scène que vous jouâtes.

Vous vous mîtes fierement à la tête de cinquante mille hommes , et passant à la nâge un fleuve large et rapide , vous joignîtes nos ennemis dans des montagnes que vous preniez pour une plaine ; vous livrâtes bataille , ils furent vaincus ; et séparant en deux votre armée victorieuse , vous fîtes en vingt quatre heures une trentaine de lieues avec bagages et gros canons ; pour assieger tout à la fois deux Places , que dans les circonstances les plus favorables cent mille hommes ne prendroient peut-être pas. Mais enfin tout cede à votre bonne fortune ; on capitule ; on se rend. Voilà une Campagne très-glorieuse , et que vous fîtes d'un air aussi aisé qu'un compas se promeneroit sur une Carte.

Il faut cependant l'avoüer , Monsieur , vous débitiez tout ceci avec un certain feu qui annonce du courage et de l'intrépidité ; et la Compagnie , si peu satisfaite de ce que vous disiez , parut l'être beaucoup de votre extérieur vif et passionné pour la gloire. Vous êtes brave ,
j'en

J'en suis sûr ; mais la valeur ne suffit pas pour le commandement : nous aurons moins besoin de votre épée que de votre tête , et cette tête-là , d'ailleurs si pleine d'esprit , n'est pas munie des choses nécessaires.

M. de S. Jorry parle ensuite à ce jeune Seigneur du Mémoire qu'il lui envoie sur les moyens d'assiéger une Place forte , et qui est joint à cette Lettre : c'est un Mémoire , dit il lui même , qu'il écrivit pendant le dernier Siège de Landaw , où il se trouva en qualité de Dragon volontaire , sous la conduite de M. le Comte de Barbazan , son beau-frere , Ancien Brigadier des Armées du Roi.

Vous pouvés juger par cet échantillon du stile et de la maniere dont les autres Pièces de ce Recueil sont écrites. J'ai l'honneur d'être , &c.



A MADAME DE BRUNVILLE,

ET RENNES.

EN ce jour, où chacun s'empresse ;
D'accompagner son compliment
De quelque marque de tendresse,

E ij

De

2. MERCURE DE FRANCE

De respect ou d'attachement ;

Belle Iris , pour répondre au zèle qui m'engage,

Non , pour me conformer à ce commun usage ,

Je voudrois de mes sentimens

Renouveler encor l'hommage ,

Et par quelques petits présens ,

T'en apporter un nouveau gage.

Mais, hélas ! que puis-je t'offrir ?

Tu ne l'ignore pas ; un buveur d'Hypocrène

N'est pas en état de choisir ;

Même le plus souvent , on sçait qu'il est en peine

De trouver de quoi se vêtir.

Non-seulement cette Fontaine

N'a pas la vertu d'enrichir ;

Mais on pourroit dire , au contraire ,

Qu'elle a la vertu d'appauvrir

Ceux qui séduits par son eau claire ,

D'y puiser font tout leur plaisir.

Où dois-je donc , Iris , te chercher une étrenne ?

Seroit-ce le don de mon cœur ?

Mais tu sçais bien qu'en Souveraine ,

Déjà depuis long-tems tu le tiens dans ta chaîne ;

Et que pour son charmant Vainqueur

Il conserve toujours l'ardeur la plus sincère.

Ce don et tous les vœux que pour toi dans ce
jour ,

Aux Immortels je pourrois faire ,

(Fruits dès long-tems produits par mon fidele
amour)

(N'ont

N'ont rien de nouveau pour te plaire.]
 Tu vois mon embarras ; daigne te satisfaire
 De l'hommage de mon talent ;
 Reçois ces mauvais Vers ; dans mon destin con-
 traire
 Ils doivent tenir lieu de tout autre présent ;
 Après tout , en ce jour , chacun , comme il l'en-
 tend ,
 Et comme il peut donner l'aubade ,
 Iris , chacun a sa façon ;
 Le voltigeur paye en gambade ,
 Et le Rimeur paye en chanson.



*LETTRE de M. le Chevalier de G...
 à M. de Senecé.*

JE vois , Monsieur , par votre * Ré-
 ponse à la Lettre que j'ai eu l'hon-
 neur de vous écrire , que vous consentés
 au commerce que je vous avois proposé ;
 votre Muse en tirera toute la gloire , et
 la mienne tout l'avantage , par les riches
 modeles de la plus parfaite Poésie que
 j'attends de votre complaisance ; les plus
 habiles Maîtres en cet Art divin n'en
 connoissent pas mieux que vous toutes

* *Mercur de Décembre 1. Vol. p. 2735.*

84 MERCURE DE FRANCE

les beautez , et vous les sçavés mettre
dans leur plus beau jour.

A dix-huit lustres et deux ans,
Dans la Prose et les Vers briller également ;
Vous ne faites pas un Ouvrage ,
Qu'on ne jurât en le lisant ,
Que vous êtes encore au Printems de votre âge.

Vous êtes un des plus chers Nourris-
sons du Dieu du Parnasse : il vous est
Apollon , par les jolies choses qu'il ne
cesse de vous inspirer ; il vous est Escu-
lape , par le soin qu'il prend de vos jours
précieux.

A quatre-vingt douze ans avoir de la santé ,
Du feu , de la vivacité ,
Une mémoire sans seconde ;
N'avoir rien de vieux que vos ans ;
Vous allés vivre si long-tems ,
Que vous ferés un jour l'Epitaphe du Monde.

Votre ingénieuse Epigramme m'ap-
prend que de votre côté vous êtes atten-
tif à vous ménager une longue vie ; vous
n'avez pas voulu vous livrer aux reme-
des équivoques de votre Apotiquaire.

Usés-en toujours de même ;
Qu'il ne soit point écouté ;

Laissez

Laissés au Dieu qui vous aime ,
Le soin de votre santé

Souvenés-vous , Monsieur , qu'une
grande et sage Princesse (c'est feuë MA-
DAME)

Voyant un Apoticaire ,
Un Medecin ordinaire ,
Sur l'Etat de sa Maison ,
Fit , dit-on , rayer leur nom.

Vous nous mettes en parallele avec
ces célèbres Héros de la vie Héremitique,
Paul et Antoine ; je trouve , comme vous,
qu'il y a du rapport ; pour le rendre
parfait ,

Imitons les dans leur vertu ,
Et dans l'âge qu'ils ont vécu.

Au reste , Monsieur , je me rends jus-
tice sur les choses flatteuses que vous me
dites ; je ne les dois qu'à votre politesse.

Tous mes Vers , dites-vous , malgré le froid de
l'âge ,

Sont pleins de feu , d'esprit et de naïveté ;

J'appelle de votre suffrage ;

Mais si c'étoit la verité ,

J'aurois tout sujet de craindre

E ilij

Que

26 MERCURE DE FRANCE

Que ce feu ne fût la clarté
D'une lampe qui va s'éteindre.

Comme un des articles du Traité de commerce que nous avons fait ensemble, porte que tous les mois nous nous enverrons réciproquement des Pièces de Poésie de notre façon, je joins ici deux Epigrammes.

I.

Un Normand disoit à son frere ;
J'ai le mensonge en horreur ,
Et ce qui me désespere ,
C'est que mon frere est menteur ;
Que ce maudit penchant chez lui toujours aug-
mente :
Son frere lui répond , tant' pis ;
Mais c'est desheriter ton fils ,
Que de ne vouloir pas qu'il mente.

I I.

Sur un Tableau de M. Coypel, repré-
sentant la Matrone d'Ephèse.

Qu'il a bien exprimé ! cet habile pinceau ;
Dans le Soldat, dans la Matrone ,
La tendre ardeur d'un feu nouveau !
Dans cet ingénieux Tableau ,
Coypel a peint comme Petrone.

Si le vin de Mâcon, ce breuvage enchanté,
 Dès vieilles gens conservoit la santé,
 Comme on voudroit nous faire croire,
 A Mâcon, cher ami, chez vous j'en irois boire;
 Au vieux Antoine, Paul ne donna que du pain
 Pour toute nourriture,
 Pour toute boisson de l'eau pure,
 Et vous me donneriez du vin.

Adieu, Monsieur, je suis inviolable-
 ment, &c.

A Paris, ce 10. Janvier 1735.

On a dû expliquer les mots de l'Enig-
 me et des Logogryphes du premier Vo-
 lume de Décembre par *Corbeau*, *Pain*,
Bœuf et *Rime*.

Ceux du second Volume du même
 mois, sont *Vent*, *Rôme*, *Camerlingue*.

*****;*****+*****

E N I G M E.

Z Euxis, Parrhasius, Appelle, Michel-Ange
 Sont tous auprès de moi des ignorans affreux;
 Sans couleurs ni pinceau je sçais peindre mieux
 qu'eux.

E. v. D.

38 MERCURE DE FRANCE

De même que Prothée à tout moment je change ;
Il ne faut que m'offrir quelque nouvel objet,
Souvent comme Pâris, je suis Juge des Belles ;
Mais ainsi que Caton , je suis Censeur parfait ;
Emploi qui maintefois m'attira des querelles.
Je n'ai bouche ni voix ; je parle cependant.
La Coquette et le Fat me veulent complaisant :
Ils ont tort ; car menteur je ne dois jamais être :
Quiconque voudra me connoître ,
Qu'il se connoisse auparavant.



L O G O G R Y P H E.

JE n'ai ni pieds , ni mains , ni corps , ni bras ,
ni tête ;
Par deux jambes sans plus , tout mon être est
construit ;
Une Lettre de moins , on me sçait tout esprit ;
Otez en deux , je ne suis qu'une bête.

A U T R E.

DE mon être aisément on en formera trois :
Toute entière , je suis Ville de Picardie ;
Sans tête , je deviens animal amphibie :
Sans queue , on me respecte , et je donne des loix.

AD

A U T R E.

JE suis l'objet de vos mépris ;
 Et cependant en Province , à Paris
 Je suis utile nourriture.
 Tête , col , ventre , pied , quatre lettres sans plus
 Forment mon tout. Sans pied , une des trois Ver-
 tus
 Se présente à vos yeux : sans col , dans la nature
 Je suis le terme où tout vient aboutir :
 En cet état , retranchés ma finale ,
 C'est terme de mépris. Si vous voulés unir
 Mon ventre et puis ma tête , à vos regards j'étale
 L'ornement d'un Jardin, l'Été comme l'Hyver.
 Voici pour me connoître une dernière note :
 Dans mon tout , je suis bon en sec ainsi qu'en
 verd ,
 Et quand je viens des Champs , je suis souvent
 en botte.

A U T R E.

Quatre lettres forment mon tout :
 On trouve en moi , qui ne craint point l'orage :
 Ce que l'humain cherche par tout ;
 Un instrument qui prépare au carnage.

A U T R E.

EN cinq lettres je suis nom d'une Ville ancienne :
 Otés ma tête , alors je suis celui d'un Saint ;
 Evj , Re-

90. MERCURE DE FRANCE

Remettés-la , tranchés ma queue, on voit la peine

Dont on punit un assassin :

En moi l'on trouve encore un fleuve bien rapide ;

Un grand chemin ; l'objet flatteur

Qui fait tant courir l'homme avide ,

Et qui fait souvent son malheur.

A U T R E.

JE suis un composé des rebuts des humains ;

Six lettres forment tout mon être ;

Voici comme on peut me connoître.

Un, deux ; trois , cinq , je suis un des grands
Souverains ;

Un, quatre, trois et cinq , je contiens une essence
Qui conforte, qui brûle, et qui perd la santé ;

Trois , quatre et cinq , je jase à toute ouïssance ;

Où bien je suis un nom à Rome respecté.

E. M. I. D. L.

*EXPLICATION du second Logogryphe
du premier Volume du Mercure de Dé-
cembre 1734.*

Alsambleu, tu dis bien, Auteur Logogryphique ;

Avec du pain je vis ; j'en conviens sans réplique ;

Me connois le Dieu Pán et le Pin non oblique ;

Zombrant ces quatre Vers , l'Acrostiche s'ex-
plique.

NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

CODE MILITAIRE, ou Compil-
lation des Ordonnances des Rois
de France, concernant les gens de guerre.
Par M. de Briquet, Chevalier de l'Ordre
de S. Michel, et l'un des premiers Com-
mis de M. d'Angervilliers, Secrétaire d'E-
tat de la Guerre. Chez J. B. Coignard
fils, rue S. Jacques, 1734. in 12. 4. vo-
lumes.

Cet Ouvrage, véritablement impor-
tant et estimable en plusieurs manieres,
que le Public connoît déjà par une Edi-
tion de l'Imprimerie Royale, faite en
1728. est augmenté dans cette nouvelle
Edition d'un 4^e. volume, qui porte le
titre de *Supplément* : il contient les Or-
donnances rendues depuis 1728. et cel-
les qui avoient échappé aux Recherches
du laborieux Auteur. Le Supplément est
suivi d'un *Appendix*, de plusieurs Dé-
cisions rendues par le Conseil de Guerre.
ou par des Lettres du Secrétaire d'Etat
de la Guerre, sur des Cas qui embas-
sent

92 MERCURE DE FRANCE

sent journellement les Officiers Militaires. Par exemple , page 408. il fut décidé par Lettre du 11. Mars 1731. » qu'un
» Chevalier de Malte pouvoit en conscience assister au Conseil de Guerre ;
» Les Constitutions Canoniques qui doivent servir de Regle sur cette Question , n'interdisant la connoissance des
» Affaires Criminelles qu'aux seuls Clercs
» engagez dans les Ordres et Ministeres
» Ecclesiastiques , ou qui possèdent actuellement des Benefices.

On a inseré à la fin de ce même IV. Volume , deux Projets d'Instruction , approuvez par le Roy , concernant le Service de la Cavalerie. Le premier sur la Marche d'un Régiment de Cavalerie en Route , et le Service de la Cavalerie en Campagne , et le second pour les Evolutions de la Cavalerie.

INSTRUCTIONS sur les Dimanches et les Fêtes en general , et sur toutes les Fêtes qui se celebrent dans le cours de l'année , Ouvrage utile à toutes les Familles Chrétiennes , sur tout aux Personnes qui sont chargées de l'instruction de la jeunesse. *Par M. P. C. Docteur de Sorbonne. Chez Henry , 1734. in 12.*

GALE

CALCÛLS D'USAGE , pour les Comptables., Trésoriers , Marchands , Banquiers , Financiers et Officiers de Judicature. Nouvelle Edition , revûe , corrigée et augmentée par l'Auteur , *M. Masson.* Chez le même , 1735. in 8.

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE , pour servir de continuation à celle de *M. l'Abbé Fleury* , Tome XXXIII. depuis l'année 1562. jusqu'en 1568. *A Paris , chez Pierre Jean Mariette* , 1734. in 4. et in 12. pp. 59. pour le Discours qui est à la tête de ce Volume , et 570. pour le corps de l'Ouvrage.

RECUEIL de Pièces d'Eloquence et de Poësie , qui ont remporté les Prix donnez par l'Académie Françoisè en l'année 1733. avec plusieurs Discours qui ont été prononcez dans l'Académie , et plusieurs Pièces de Poësie qui y ont été lûes en différentes occasions. *A Paris , chez J. B. Coignard fils* , Imprimeur du Roy et de l'Académie Françoisè , 1734. vol. in 12. pp. 239.

ACTA SANCTORUM, *Augusti* , &c. LES ACTES DES SAINTS, du mois d'Août, recueillis des Monumens Grecs et Latins fidelément.

44 MERCURE DE FRANCE
copiez sur les Originaux mis en ordre ;
enrichis de Notes et d'Observations , par
les P P. J. B. du Solier , Jean Piné , Guil-
laume Cupers , et Pierre du Bosch , Prêtres et
Théologiens de la Compagnie de Jésus.
Tome I. qui renferme les 4. premiers
jours. *In folio. A Anvers , chez Jacques-
Antoine Gherwen , 1733.*

T R A I T E' de Cesar Magatus , sur le
besoin de panser rarement les playes ,
où l'on examine deux questions ; la pre-
miere , s'il est plus à propos de les rou-
vrir tous les jours ou de les laisser plu-
sieurs jours sans y toucher. La seconde ,
si l'usage des Tentés et des Plumaceaux
est nécessaire pour les bien panser.
Ensemble un *Traité de J. B. Magatus ,*
où cet Auteur défend contre Sennert le
sentiment de *Cesar Magatus* : qu'il faut
rarement toucher aux playes ; avec une
Préface de *Frédéric-Chrétien Cregut* , Doc-
teur en Médecine , Conseiller et Pre-
mier Medecin du Comte d'Hanaw , où
l'on montre combien les Italiens ont
mérité de la République des Lettres en
toutes sortes de Sciences , et principalè-
ment en ce qui concerne la Médecine.
*Se vend aux Foires de Francfort et de
Lipsic , et à Amsterdam , chez J. B. Shmidi ,*

1733.

JANVIER 1735. 95

1733. in 4. 2. volume, Tom. I. pp. 566. sans compter la Préface et la Table, qui sont très-amples. Tom. II. pp. 648. sans compter non-plus un ample *Index*. *Tout l'Ouvrage est en Latin.*

TRAITE' DU CHYLE, ou du Suc nourricier de l'homme, dans lequel on rapporte plusieurs Histoires de faims canines, d'appétits déreglez, de jeûnes excessifs, de gens qui ont avalé des couteaux, du verre, du poison, du feu; et où l'on cite un grand nombre d'exemples de choses extraordinaires contenues dans les intestins, ou rejetées par le vomissement. On y a joint diverses Observations sur la résolution Chimique des superfluites qui se déchargent par les intestins, et plusieurs Questions de Jurisprudence Médicale, avec une Table très-ample des Matieres. *Par Maurice Gurischius. A Leipsick, aux frais de Maurice-George Weindmann, Libraire, 1730. vol. in 4. pp. 911. L'Ouvrage est en Latin.*

Le sieur *Marc-Michel Bousquet*, Libraire à Genève, a imprimé depuis peu une Lettre, dont nous avons reçu un Exemplaire signé de lui, dans laquelle

96 MERCURE DE FRANCE

il rend compte au Public des empêchemens qui ont retardé l'exécution du grand Ouvrage de M. Gibert, sur le Droit-Canon, dont l'impression et la distribution avoient été promises pour la fin de l'année 1732. par un *Prospecius*, publié en 1731. Cet Ouvrage, dont la Lettre imprimée répète le Plan, sera, selon la même Lettre, totalement achevé dans tout le mois de Février 1735. divisé en trois volumes *in folio*, sous le titre suivant : *CORPUS Juris Canonici per Regulas naturali ordine digestas, &c. Autore J. Petro Gibert D. T. et Canonista.* On le vendra en feüille 24. livres monnoye du Pays, c'est-à-dire 35. livres argent de France.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE, ou Histoire Litteraire de l'Allemagne, de la Suisse et des Pays du Nord, année 1733. Tome 27. *A Amsterdam, chez Pierre Humbert, in 12. de 226. pages.*

Nous continuons à donner une idée de cet Ouvrage, qui se fait toujours lire avec plaisir, en transcrivant ici les Titres de quelques Livres peu connus à Paris.

EXAMEN DU PYRRHONISME, ancien et moderne. Par M. de *Crouzas*, de l'Académie Royale des Sciences, Gouverneur de

JANVIER. 1735. 97

de S. Al. Ser. le Prince Frederic de Hesse-Cassel, *A la Haye, chez P. de Hondt, 1733. in folio de 776. pages, sans la Préface et la Table.*

MEMOIRES de Frederic-Henry de Nassau, Prince d'Orange, depuis 1621. jusqu'en 1646. trouvez dans le Cabinet de Madame Henriette-Catherine, la troisième de ses Filles et Mere de S. A. S. le Prince d'Anhalt-Dessau, enrichi du Portrait du Prince et de figures dessinées et gravées par Bernard Picart. *A Amsterdam, chez P. Humbert, 1733. in 4. de 362. pages, sans la Préface et la Table, qui en font 48.*

ENTRETIENS HISTORIQUES ET CRITIQUES sur diverses Matieres de Litterature Sacrée. Par M. la Brune. Amsterdam, chez le même Libraire, 1733. 2. vol. in 8.

HISTOIRE DES ROIS DE POLOGNE, et du Gouvernement de ce Royaume, où l'on trouve un détail fort circonstancié de tout ce qui s'est passé sous le Regne de Frédéric Auguste. Par M. M. Chez le même, 3. vol. in 8. 1733.

JOANN. PHILIPPI BREINII, Dissertatio Physica de Polytalamis, &c. C'est à dire, DISSERTATION sur une nouvelle Glasse de Testacées qui a plusieurs cellules ou cavitez, avec la Méthode de ranger

➤ **MERCURE DE FRANCE**
ger les Testacées par classes et par genres;
on a ajouté un petit Mémoire sur les
Bellemnites de Prusse, et un petit Traité
sur la Méthode de bien ranger les Hé-
rissons de Mer, volume in 4. de 64. pa-
ges, imprimé à Dantzick en 1732. Ou-
vrage curieux.

On trouve dans les Nouvelles Litter-
raires de ce Journal, que le troisième
volume des Mémoires de l'Académie,
établie par le feu Czar, est achevé d'im-
primer, et a paru il y a plus d'un an.

De Genève. Que Fabry et Barillot ont
imprimé un court *Abregé de Physique*, sui-
vant les dernières Observations des Aca-
démies Royales de Paris et de Londres,
par G. L. Le Sage.

De Strasbourg. On a publié dans cette
Ville sous les auspices de M. Schapfflin,
une Dissertation sur les *Augures*. Le Ma-
gistrat a accordé à ce sçavant Professeur
la permission de faire un voyage tous
les deux ans pour perfectionner de plus
en plus ses connoissances, et une som-
me considerable pour chaque voyage.

BIBLIOTHEQUE ITALIQUE, ou
Histoire Litteraire de l'Italie, May, Juin,
Juillet, Août 1729. Tome V.1. vol. in 12.
à Genève, chez Bousquet et Compagnie.

Suite

Suite des Lettres de M... sur ce Journal.

Nous voici, Monsieur, au V. Tome du Journal, pour lequel vous continués de vous intéresser, et dont j'ai entrepris de vous rendre un compte sommaire, je dis sommaire, car je ne feray guere que toucher les principaux Articles, par la raison que je vous ai marquée dans ma dernière Lettre.

Art. 1. *De Litteris Encyclicis Dissertatio, &c.* DISSERTATION de M. l'Abbé Ben-
cini, sur les Lettres *Encycliques*. Dédicée
au Roy de Sardaigne, 1. vol. in 4. à
Turin, 1728. p.p. 318. L'Auteur, après
avoir remarqué dans la Préface, qui est
toute Polemique, que pour rendre les
les Controverses en matiere de Religion,
plus fructueuses, il faudroit s'attacher à
des Monumens décisifs et sans réplique,
mettre au nombre de ces Pieces les Let-
tres Circulaires que l'Antiquité nous a
conservées, il en fait remonter l'origine
au temps même des Apôtres, et il en
trouve un exemple bien marqué dans la
Lettre de S. Paul aux Ephésiens. Cette
Institution devint, dit-il, d'un usage
plus fréquent et plus nécessaire dans les
siecles suivans, où les persécutions ôtoient
la liberté de s'assembler et de voyager.
C'est ainsi qu'on en usa dans les circon-
stances

tances multipliées des heresies qui précéderent le Concile de Nicée.

Tout l'Ouvrage est divisé en sept Dissertations particulieres.; la premiere donne une idée generale des Lettres Circulaires; la seconde traite en détail des Heresies qui se sont élevées jusqu'au premier Concile General, et qui ont été éteintes par le secours de ces sortes de Lettres. La troisiéme et la quatriéme rapportent les plus fameuses Lettres *Encycliques* ou Circulaires des Evêques et des Conciles jusqu'à celui de Calcedoine. La cinquiéme conduit cette même Discipline jusqu'au XI. siecle, et les deux dernieres prouvent par le Livre d'Esther, et par le second des Machabées, que cet usage a été en vigueur dans l'Eglise Judaïque, ce qui a, sans doute, servi d'Exemple et de modele à l'Eglise Chrétienne.

Art. VI. EXTRAIT d'une Lettre écrite d'un Bourg près du Lac Majeur, au sujet de trois œufs de Poule trouvés dans un vieux mur. Cette Lettre est datée d'*Arcisate*, le 30. Juin 1729. Voici le fait. En démolissant le mur de la Sacristie de l'Eglise d'*Arcisate*, qui est le Bourg dont il s'agit, on trouva dans l'épaisseur de ce mur, qui est en cet Endroit d'une
brasse

brasse, trois œufs de Poule, couchez suivant le lit des Pierres, scellez et enchassez de toutes parts par la Chaux. Deux étoient près l'un de l'autre, et le troisième à quelque distance. On en ouvrit un, et on le trouva liquide avec son blanc et son jaune bien formez et avec son odeur et sa saveur naturelles, ce que l'œuf conservoit encore quatre jours après. Cette Sacristie a d'antiquité assurée plus de 150. ans et l'Eglise, qui est Gothique, plus de 500. L'Auteur de la Lettre fait remarquer que la Chaux de cet endroit est extrêmement forte, et qu'elle durcit en vieillissant jusqu'à se pétrifier.

Art X. *Memorie, &c. Memoires concernant la Ville d'Urbain.* A Rome, 1724. chez Jean - Marie Salvioni, grand in folio de 147. pages, orné de 74. Planches, qui représentent le Palais Ducal, ses Portes, ses Plafonds, &c. et de 72. autres Planches, où sont représentez les Bas-Reliefs de Marbre qui ornent le sous-bassement de cet Edifice. M. Bianchini de Verone, a joint à de sçavantes Remarques de sa façon, sur tout ce qui regarde ce Palais, une Relation curieuse des Observations qu'il a faites à Urbain, à Rimini, à Assize, et sur le Mont Subasio.

202 MERCURE DE FRANCE
basio , afin de déterminer la Latitude et
et la Longitude de la Ville d'Urbino et
des Pays voisins , pour servir ensuite à
fixer les Positions Géographiques de toute
l'Italie , et même à mesurer le tour
de la Terre.

Art. XII. *Imperat. Romanorum Numismata* , &c. C'est l'Edition faite par
M. Argelati , et annoncée dans le III.
Tome de la Bibliothèque Italique , du
grand Recueil des Médailles d'Occon ,
expliquées par le Comte de Mezzabarba.

Cet Article , qui regarde l'Antiquité ,
me fait souvenir de vous dire que le
II. Article de ce V. Tome du Journal
dont il s'agit ici , contient un bel Extrait
du Traité Italien des Amphithéâtres , et
en particulier de celui de Verone , par
M. le Marquis Maffei , imprimé à Verone ,
I. vol. in 12. 1728. Je ne vous ai rien
dit de cet Extrait , parce que ce même
Traité des Amphithéâtres , &c. a été
depuis réimprimé dans la même Ville
avec des augmentations , &c. il est à la
tête du IV. Tome de *Verona illustrata* ,
&c. du même sçavant Auteur , et c'est
un des plus beaux ornemens de ce grand
Ouvrage , lequel est ici répandu , et que
je lis actuellement avec beaucoup de
plaisir. Vous en trouverez un précis dans
le

le Mercure du mois de Mars 1733. p. 545. Vous trouverez aussi le Catalogue des Ouvrages de M. Maffei dans le Mercure de Juin, premier volume 1731. page 1321.

Les Nouvelles Litteraires font le XIV. et dernier Article de ce Volume. Voici ce que j'y trouve de plus interessant à certains égards. *De Rome. FRANCISCI Mariani de Etruriâ Metropoli cum Parerga de Episcopis Viterbiensibus.* Nos Journalistes paroissent faire cas de cet Ouvrage, et en font esperer un Extrait un peu détaillé.

De Padoë. JOANNIS Poleni Epistola, &c. C'est une Edition de toutes les Lettres du Marquis Poleni, Professeur de Mathématique à Padoë, sur divers Sujets d'Astronomie et de Mathématique, vol. in 4. de 200. pages, imprimé à Padoë en 1729. *De Venise.* On a traduit et imprimé ici l'*Histoire des Sevarambes*, aussi-bien que la grande Histoire Romaine des P P. Catrou et Roüillé. Cette dernière Version est faite par le P. Zan-nino Marsecco. Coletti, Libraire de cette Ville, en est déjà au quatrième Tome du Commentaire sur l'Ecriture Sainte de Dom Augustin Calmet, traduit en Latin, qu'il imprime par Souscriptions. La Tra-

F duction

duction des Préfaces et des Dissertations est du *P. Mansi* de Lucques , et le reste d'un Religieux Sommasque de cette même Ville

De Ferrare. Le Docteur Joseph Lanzoni , Professeur en Medecine dans cette ville , qui étoit sa patrie , est mort depuis peu. Il a ordonné en mourant qu'on eut soin de recueillir ses œuvres , dont quelques-unes n'ont pas encore vû le jour. Ce sont divers Traitez singuliers , dont voici les titres : *De Balsamatione Cadaverum. Delle Corone ed unguenti de gli antichi conviti. Citrologia seu de Citro ; Zoologia parva , seu de Animalibus ad Medicinam facientibus. De Luctu mortuali veterum ; de Saliva humana. De Lacrimis.* Ce Medecin écrivoit actuellement quand il est mort , *De Caseo , de Ludis puerilibus.* Il avoit aussi dessein de faire un Traité sur l'excellence du Miel , et de discuter la Question ; *Se il lume sia necessaria alla vista.*

Le 9. du mois de Decembre 1734. M. le Duc de Villars , après avoir été élu (comme nous l'avons dit ailleurs) par MM. de l'Académie Françoise , à la place de feu M. le Maréchal Duc de Villars

SON

son Pere , y prit seance , et prononça un fort beau Discours , auquel M. l'Abbé d'Houteville , Directeur , répondit avec beaucoup d'éloquence. L'Assemblée étoit des plus brillantes et des plus nombreuses. On jugera par quelques traits que nous allons rapporter de ces deux Discours , qu'ils méritoient les applaudissemens qu'ils ont reçûs .

M. le Duc de Villars , pour exprimer ses sentimens envers M M. de l'Académie , dit d'abord dans son Exorde.
 » Lorsqu'il s'agit de parler de vous et
 » devant vous , je ne vois plus que vos
 » Talens , la Gloire où vous daignés m'as-
 » socier , ce qu'elle suppose , ce qu'elle
 » récompense , et ce qui me manque
 » pour la mériter. Je fais cet aveu d'au-
 » tant plus volontiers , qu'il rehausse vos
 » faveurs : Il me suffit de vous découvrir
 » les sentimens qu'elles font naître , et
 » je me flate qu'à vos yeux , le langage
 » du cœur tiendra lieu d'éloquence.

Ensuite retraçant la mémoire du Pere , du Grand Homme auquel il succede , mémoire triste , qui ne lui permet guere de s'occuper des soins de l'esprit , il finit l'exorde par ces mots : » Pardonnés , si
 » dans un jour si brillant pour moi , je
 » m'abandonne à tous mes regrets ; vous

F ij mêmes

» mêmes me jugeriez indigne de vos bon-
 » tez , si , dans le temps que vous vous
 » offrés à moi pour me consoler , je cher-
 » chois à oublier le sujet de ma tristesse.

Pour rendre à la mémoire du Cardi-
 nal de Richelieu le tribut que lui doit
 chaque nouvel Académicien , il parla
 ainsi. » LE CARDINAL DE RICHELIEU par
 » ses prodiges de politique et de sagesse ,
 » étoit infiniment utile à sa nation , mais
 » par votre établissement , il le devint à
 » toute l'Europe ; la vraie grandeur dans
 » un peuple , est moins sa puissance que
 » la lumière qu'il distribue : Rome par
 » ses forces , n'a été qu'un temps la mai-
 » tresse du Monde ; elle subsiste toujours ,
 » elle l'instruit encore par les Ecrits im-
 » mortels qu'elle a produits.

Le Chancelier Seguier fut aussi très
 dignement loué , mais rien n'est plus
 brillant que ce qu'il dit avec plus d'é-
 tendue , à la gloire de LOUIS LE GRAND.
 Nous l'omettons à regret à cause de
 nos bornes , pour ne point omettre
 les hommages de l'Illustre Orateur , à l'é-
 gard de l'Auguste et aimable Maître qui
 nous gouverne.

» Déjà , Messieurs , ce Prince a rempli
 » ce que vous attendiez de lui dès ses
 » premières années , ce que nous en pro-
 mettois

» mettoit le sage Modérateur , qui a
 » cultivé ses qualitez naissantes , et qui
 » depuis lui a si heureusement inspiré
 » ses vertus , le gout de la Justice et de
 » la Verité , l'Esprit de l'Ordre , le res-
 » pect de la Religion ; Vous avés chanté
 » sous ce Regne les douceurs d'une paix
 » tranquille , une matiere nouvelle s'of-
 » fre aujourd'hui ; publiés ses victoires
 » et ses conquêtes. Il n'appartient qu'à
 » vous , seuls Dispensateurs de la vraie
 » gloire , d'élever à la sienne un monu-
 » ment durable. Pour moi , partagé en-
 » tre le bonheur de le servir et celui de
 » vous étudier , après les soins de mon
 » zele pour lui , mon occupation la
 » plus douce , sera de venir apprendre de
 » vous à exprimer les sentimens de res-
 » pect et d'admiration qui lui sont dus ;
 » heureux si dans l'ambition de lui plai-
 » re , mes efforts , et j'osé le dire , un
 » amour hereditaire , pouvoient contri-
 » buer un jour à la prosperité de ses ar-
 » mes , comme vos éloges à sa gloire. Si
 » j'y parviens , j'aurai rempli le plus vif
 » de mes désirs , et peut-être que par-là
 » du moins j'aurai sçu mériter ou justifier
 » l'honneur de votre choix.

La réponse de M. l'Abbé d'Houtevil-
 le est une de ces Pièces qu'il faut ra-

F iij porter

porter dans leur entier pour n'en rien omettre de beau et d'essentiel ; c'est un précieux Abregé de la vie du Maréchal Duc de Villars , orné de tous les agréments de l'Eloquence la plus vraie et la plus sublime.

L'Orateur , après avoir dit au commencement à M. le Duc de Villars , que tout contribué à la célébrité de sa Réception , dont il marque les circonstances , finit son Exorde par ces mots : » Voilà » dans quelles conjonctures vous commencés à nous appartenir. Il vous en » conte ce que vous aviez de plus cher ; » Il nous en conte ce qui nous honoroit le plus.

L'omission de l'Eloge du Pere dans le Discours du Fils , fut ainsi marquée : » Pourquoi faut-il seulement qu'il ne » vous ait pas été permis de vous conformer à nos Loix ? Elles attendent de » l'Academicien que nous adoptons , qu'il » rende à celui qui l'a précédé , le juste » tribut de loüanges que lui ont mérité » ses travaux et ses talens. Mais une Loi » plus rigoureuse vous ferme la bouche , » et l'austere bienséance contraint la nature à se taire.

» C'est donc à moi , Messieurs , continuait-il , de prendre la parole , et de présenter

» présenter quelques traits du Heros que
 » nous avons perdu. Il est trop-grand
 » en effet pour être montré tout entier,
 » cet Homme né pour l'honneur de son
 » siècle et de sa Patrie ; cet Homme tou-
 » jours employé et toujours au dessus de
 » ses divers emplois , cet Homme capa-
 » ble d'enfanter les plus vastes , les plus
 » nobles desseins , et de suffire seul à les
 » exécuter. Habile à prendre l'ascendant
 » sur la Fortune même , à l'enchaîner à
 » nos intérêts , ou à la forcer au retour ,
 » quand elle osoit nous trahir où il n'é-
 » toit pas ; cet Homme dont la Sagesse a
 » fait le bonheur , et dont le bonheur n'a
 » jamais ébloui la Sagesse ; Pour tout dire,
 » cet Homme enrichi des dons accordez
 » seulement à ces ames principales , que
 » la Providence tient en reserve pour
 » frapper et pour sauver , pour élever et
 » pour abbatre quand il lui plaît , la for-
 » tune des Rois et des Royaumes. Tel a
 » été M. le Maréchal de Villars &c.

Ce n'est là , pour ainsi-dire , que l'Es-
 quisse d'un grand Tableau , très habile-
 ment et heureusement exécuté dans tout
 le reste de ce Discours. Nous sommes fâ-
 chez de ne pouvoir pas en marquer les
 principales parties ; qu'il nous soit per-
 mis du moins d'en faire sentir la perfec-
 tion par quelques traits de la fin.

F iij Voila

110 MERCURE DE FRANCE

» Voila , dit l'habile Orateur , voila ;
» Messieurs , l'Histoire de 40. années de
» travaux , ou , pour mieux dire , de suc-
» cès ; car ici nous n'avons point d'éve-
» nements malheureux à sauver par lé-
» clat des autres. C'est une suite de pros-
» peritez constantes : et peut-être est-ce
» un prodige unique , que le même
» Homme ait soutenu la guerre en tant
» de lieux , contre tant d'ennemis , par-
» mi tant de hazards , et si long-temps ,
» avec un avantage toujours égal , tou-
» jours brillant , toujours utile , ou glorieux
» à sa Patrie. Gardons-nous bien d'en faire
» honneur à la Fortune. Accordons-lui
» qu'elle peut aider les Grands Hommes ,
» n'ayons pas l'injustice ou la foiblesse
» de croire qu'elle puisse les faire. La
» Fortune des Heros est toute dans leur
» ame. Leur Fortune est la fermeté de
» leur courage , la sagesse de leur con-
» duite , l'élevation de leurs vûes , la
» noblesse et la dignité de leurs motifs.
» C'est le grand Art de commander aux
» Hommes , et d'en obtenir tout ensem-
» ble l'obéissance , l'amour et la confiance.
» Ce sont ces éminentes qualitez qui for-
» moient le caractere de M. le Maréchal
» de VILLARS ; c'est à elle qu'il a dû son
» bonheur et sa gloire , &c.

En

En parlant de sa dernière Campagne ,
 voici encore un très-beau trait. » Dès
 » que nos besoins le redemandent à la tête
 » des Armées , tout en lui se renouvelle :
 » Sa noble confiance renaît avec sa pré-
 » mière valeur , et plus il va servir de
 » Couronnes , plus il semble se repro-
 » duire pour les venger. Ne lui dites
 » point qu'il expose une vie plus pré-
 » cieuse pour nous , que des victoires ,
 » ni qu'au défaut de son bras , il nous
 » suffit de son expérience et de ses con-
 » seils ; Il croit ne nous pas aimer s'il ne
 » nous sert , et ne nous pas servir , s'il ne
 » nous sert qu'à demi. Allés donc , Héros
 » invincible , allés au milieu de nos accla-
 » mations , de nos larmes , et de nos
 » vœux. Traversés encore une fois les
 » Alpes étonnées. Il vous sera donné de
 » vaincre comme autrefois , d'enlever des
 » Royaumes à l'ennemi , de mettre de
 » nouveaux Sceptres dans la main des
 » Rois , et de ne finir vos hautes desti-
 » nées , que quand vous n'aurez plus
 » rien de mortel à faire.

Sa qualité d'amateur des Lettres et de
 Membre de l'Académie Française , ne
 peut être plus heureusement exprimée
 que par ces paroles : » Je rappellerai ce
 » que nous avons tous vu , ce que nous

E n

112 MERCURE DE FRANCE

» ne pouvions nous rassasier de voir ; un
 » Héros tout couvert de ses lauriers ,
 » assis modestement au milieu de nous ,
 » s'assujettir à nos Loix , s'intéresser à
 » nos travaux , les partager , et se plaire
 » à venir dans le sein des Lettres jouir du
 » repos qu'elles devoient à ses victoires.
 » Sensible aux charmes de l'Eloquence ,
 » vous lui étiez tous chers par vos talens
 » pour elle. Eloquent lui-même , avec
 » cette dignité facile et naturelle , qui est
 » le modèle , et presque toujours l'écuëil
 » de l'Art , il trouva celui d'être aimable
 » et vif dans l'Entretien , grave et subli-
 » me dans les Conseils du Prince , éner-
 » gique et précis dans ses Discours à la
 » tête des Armées ; et si la posterité voit
 » un jour les Mémoires de ce nouveau
 » César , ce qu'on a dit de l'un , elle le
 » dira de l'autre : Que le même Esprit
 » qui l'animoit dans les combats , l'ins-
 » piroit pour la parole.

» Aussi digne imitateur de ce vaste
 » et profond Génie * qui nous a donné
 » la naissance , il sentit comme lui de
 » quelle importance est le Sçavoir dans
 » les Etats ; comme lui il voulut encore
 » servir sa Patrie , lors même qu'il ne ser-

* *Le Cardinal de Richelieu.*

vic

» vit plus , et rassembler à jamais des ta-
 » lens épars, qui réunis, aideroient à per-
 » fectionner ou à fixer le goût. Quel té-
 » moignage de bienveillance plus écla-
 » tant pouvoit-il donner à la Province
 » dont il étoit le Chef ? Les autres bien-
 » faits qu'il y a répandus périront avec
 » les années ; celui-ci ne finira jamais ;
 » les graces faites à l'esprit tiennent de
 » leur objet ; elles sont immortelles com-
 » me lui.

» Le même jour qui vous donne à nous,
 » Monsieur , vous confirme la possession
 » de ce précieux héritage. L'Académie
 » de Marseille a désiré l'honneur de vo-
 » tre protection , et ce sera , sans doute ,
 » avec complaisance qu'elle verra dans
 » notre choix l'éloge du sien. Soyés dé-
 » sormais l'Interprete et le nouveau lien
 » de notre estime pour elle ; favorisés
 » une Compagnie si digne de vos soins
 » par ses talens , et par la main dont elle
 » est l'ouvrage ; protégés les Lettres ; c'est
 » partager un des plus nobles privilèges
 » des Souverains.

Enfin après avoir prévu que l'Acadé-
 mie ne possedera pas M. le Duc de Vil-
 lars au gré de ses souhaits , et que les
 engagemens qu'il vient de contracter
 avec elle , cederont à des devoirs plus

F vj indis-

114 MERCURE DE FRANCE
indispensables , c'est-à-dire , à des devoirs
militaires , suivant le sort de son nom ,
l'Orateur conclud ainsi son Discours.

» L'objet de l'Académie n'est pas de
» tenir ses Enfans toujous rassemblez au-
» près d'elle ; sa vraye gloire est de les
» voir concourir par des chemins , quoi-
» que differens , à celle de son auguste
» Protecteur. Tandis que tous à l'envi pu-
» blient ses vertus , chantent ses victoires
» et celebrent ses conquêtes , l'un s'ex-
» pose dans les combats , et contribué à
» la prosperité de ses armes ; l'autre dans
» les Cours Etrangères exécute ses ordres
» et seconde ses vûës ; celui ci est l'organe
» de sa Justice ; celui ci , et il nous est
» bien flatteur de le pouvoir dire , est à
» la tête de ses Conseils : Ministre habi-
» le , désintéressé , fidele , qui ne connoît
» dans ses penibles veilles d'autre récom-
» pense que notre amour , d'autre ambi-
» tion que de faire du Regne de son Maî-
» tre l'époque de la félicité publique.
» Réunis ainsi par un zele commun , et
» dans le concours des mêmes sentimens ,
» malgré les emplois qui nous séparent ;
» loisir et travaux , ici tout se consacre
» au plus sage , au plus religieux , au plus
» aimable des Rois.

*Ces Discours sont imprimez in 4°. rue
S. Jacques , chez Coignard fils.*

L'Académie Française délivrera le 25. Août prochain, Fête de S. Louis, le Prix d'Eloquence, fondé par M. de Balzac, et elle propose pour Sujet : *Combien il importe d'acquiescer l'Esprit de société*, conformément à ces paroles de l'Ecriture Sainte : *Vir amabilis ad Societatem magis amicus erit, quam frater.*

Le même jour elle donnera le Prix de Poésie, fondé par le feu Evêque de Noyon, dont le Sujet sera : *Les Progrès de la Musique sous le Regne de Louis le Grand.*

BALLADE qui a remporté le premier Prix au Palinod de Caën, le jour de la Conception de la Vierge 1734.

L'Argument est la Bibliothèque (1) nouvellement établie dans l'Université de la même Ville.

A L'envi, l'Art et la Nature
Ont construit ce Palais brillant ; (2)

(1) La Bibliothèque fut ouverte pour la première fois au mois de Juin 1731. par les soins de M. de Than, Professeur de Philosophie au Collège du Bois, pour lors Recteur, qui obtint des Lettres Patentes de réunion des revenus du Collège du Cloutier à ceux de l'Université, pour l'entretien d'un Bibliothécaire, &c

(2) L'Architecture du Bâtiment de l'Université où est la Bibliothèque, est des plus régulières.

Mais son plus utile ornement
 Ne doit point être en sa structure.
 Livres sçavans et curieux ,
 Venés parer ce Sanctuaire ,
 Et faire briller à nos yeux
 La plus éclatante lumière.

Je les vois ! est-ce une imposture ? (3)
 Non, non. Ministre (4) bien faisant
 D'un Roy liberal et puissant ,
 Ta protection m'en assure.
 Venés, Esprits laborieux ,
 Ici tout peut vous satisfaire ;

(3) Ce n'est pas sans sujet qu'on marque ici de la surprise ; rien de plus étonnant que les progrès de la nouvelle Bibliothèque. Avant la fin du Rectorat qui lui avoit donné naissance, elle se trouva presque remplie d'Armoires et garnie d'un grand nombre de très excellents Livres de différentes donations, sur tout de celle que fit M. de Colleville, de la Bibliothèque du celebre M. Bochart, et des 2000. livres données d'abord par M. Antoine Cavelier, seul Imprimeur du Roy et de l'Université.

(4) M. le Cardinal de Fleury. C'est à la protection et aux libéralitez de ce grand Ministre, que l'Université est redevable de ce bel établissement ; S. E. fit présent de sommes considerables pour le commencer, pourvut aux appointemens du Bibliothecaire, par la réunion du College du Cloutier, et a fait obtenir depuis peu sur l'Abbaye de Barbey, une pension de mille écus. à laquelle la Bibliothèque aura la plus grande part.

Chez

Cherchés en ces augustes Lieux
La plus éclatante lumière.

Trop long-temps une nuit obscure
 Offusqua ce climat charmant ,
 Mais cet immortel Monument
 Détruit pour jamais cette injure.
 Trésor naissant et précieux ,
 Source féconde et salutaire ,
 Soyés pour nos derniers Neveux
La plus éclatante lumière.

A L L U S I O N .

Vous qui des Enfers ténébreux
 Dissipés la vapeur grossière ,
 N'êtes-vous pas , REINE DES CIEUX ;
La plus éclatante lumière.

A Mrs de l'Université.

Esprits judicieux . Troupe illustre et sçavante ,
 Arbitres de notre combat ,
 A la Lumière que je chante ,
 Votre Prix , en ce jour , donne un nouvel éclat

Par M. Hardouin.

J E T E

DES MERCURE DE FRANCE

F E T T O N S frappez pour le premier
jour de Janvier M. DCC. XXXV.
avec l'Explication des Types , &c.

I. T R E S O R R O Y A L.

UN Oranger chargé de fleurs et de
fruits , même au fort de l'Hyver.
Non spoliante hyemes.

II. P A R T I E S C A S U E L L E S.

Un Autel fumant devant le Temple
de la Fortune. *Parvo thure litatur.*

III. C H A M B R E A U X D E N I E R S.

Une Vigne chargée de Raisins. *Dapes
Diis et Pocula præstat.*

IV. O R D I N A I R E D E S G U E R R E S.

Des Atgles prenant l'essor et regardant
le Soleil. *Hinc vivida Virtus.*

V. E X T R A O R D I N A I R E D E S G U E R R E S.

Thémis tenant d'une main sa Balance ,
et de l'autre une Epée nuë. *Vel jure vel
armis.*

VI. B A T I M E N S D U R O Y.

Minerve appuyée contre un Obélisque
et

JETTONS DE L'ANNEE 1735

II

III



IV

V



VII

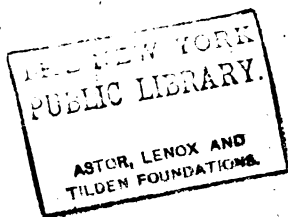


VIII

X



IX



J A N V I E R. 1735. 119
et montrant d'autres grands Morceaux
d'Architecture. *Prisci non oblita decoris.*

VII. ARTILLERIE.

Le Mont Ethna vomissant des flammes , au pied duquel sont des Mortiers , des Canons , Barils à Poudre , Bombes , &c. *Nec dum nostros consumpsimus ignes.*

VIII. MARINE.

La Tête de Méduse. *Explicuisse satiss.*

IX. GALERES.

Une Troupe de Nereïdes accompagnant Neptune , dont le Trident est chargé de deux Couronnes à longues pointes. *Victorem comitantur Ovantes.*

X. MAISON DE LA REINE.

Un Sep de Vigne attaché à un Orme. *Dulcia Vincula.*

L'Académie Royale de Peinture a fait une perte considerable en la personne de M. Noël-Nicolas Coypel , Professeur en la même Académie , fils de Noël Coypel , et frere puîné d'Antoine Coypel , Premier Peintre du Roy. Il est mort le 14. du Mois dernier , âgé d'environ 45. ans. Il possedoit à un haut degré l'heureux talent

116 MERCURE DE FRANCE

talent que la Nature a donné à ceux qui portent ce nom. Son Dessein est correct, élégant et agréable , l'on voit de ses Compositions bien raisonnées , et aussi piquantes que gracieuses. Voicy des Stances irrégulières , dans lesquelles on a exprimé les regrets de sa perte.

NE cessons point de répandre des larmes ;
A nos soupirs donnons un libre cours ;
Que les chagrins , que les allarmes ,
Désormais nous suivent toujours.

Du grand Coypel, la Parque impitoyable ,
Vient de trancher le destin précieux ;
J'ay vû ce Mortel respectable ,
Accablé sous le poids de ses coups furieux.

Signale tes douleurs, Muse de la Peinture ;
Vien pleurer avec nous cet Appelle nouveau ;
Sujet aux Loix de la Nature ,
Son mérite n'a pû le sauver du Tombeau.

Et vous, chers Nourrissons de cet illustre Maître,
Loin d'apaiser vos déplaisirs secrets ,
Par vos sanglots faites connoître
Que rien ne peut calmer de si justes regrets.

Rappelées les instants , où ce rare Génie

Vous

Vous ouvroit les trésors de son Art enchanté ;
En vous communiquant sa science infinie ,
Il conduisoit vos pas à l'immortalité.

Qu'une juste reconnoissance
Excite à présent vos Esprits.
De ses Vertus si vous êtes épris ,
Empressés-vous d'en peindre l'excellence.

Exprimés dignement sa bonté , sa candeur ;
Marqués pour ses devoirs son ardeur et son zèle ;
Faites-nous un Portrait fidele
De la droiture de son cœur.

N'oubliez point sur tout son humble modestie ;
Amateur de conseils prudents ,
Il s'appliqua toute sa vie
A n'écouter que le bon sens.

C'est par là qu'il acquit une solide gloire.
Ses Ouvrages divins , de chacun admirez ,
Au fameux Temple de Memoire
Seront à jamais reverez.

Implacable ennemi d'un gain vil et sordide .
Plein de désintéressement ,
De l'honneur Partisan avide ,
Il avoit pour la gloire un noble empressement.
De

Nº 22 MERCURE DE FRANCE

De tant de vertus étonnantes ,
Admirons le charmant accord.
De ces qualitez surprenantes ,
Le souvenir peut seul consoler de sa mort.

J A U S S I N.

Les sieurs *Desprez* et *Barbou* , Libraires Associés pour l'impression de la nouvelle Edition des *Oeuvres de S. Jean Chrisostôme* , par le R. P. de *Montfaucon* , donnent avis au Public , que le XI. Tome est achevé et se distribue chez eux. Le XII. Tome est fort avancé. Le XIII. et dernier , sera commencé d'imprimer vers la Pentecôte de cette année 1735.

L'Oraison Funebre du Maréchal de Villars , que l'Abbé Segui prononça dans l'Eglise de S. Sulpice , le 27. de ce mois , et qui est généralement applaudie , se débite actuellement chez *Prault, pere* , Quay de Gesvres, in 4. grand Papier, avec de très-belles Vignettes. On trouve chez le même la Vie de l'Empereur Julien , qui a un très-grand débit.

Il paroît une très-belle Estampe , gravée d'après un des meilleurs Tableaux de Wattau ; c'est un Paysage en large avec plusieurs figures , où l'on voit le Portrait historié d'Antoine de la Roque , &c. On lit ces Vers au bas.

*Victime du Dieu Mars , les Filles de Memoire
Occupent à présent son cœur et son Esprit.*

*Il a combattu pour la Gloire ,
Et c'est pour elle qu'il écrit.*

Cet

Cette Estampe se vend chez *Surugne*, rue des Noyers, et chez la veuve *Chereau*, rue S. Jaques.

On vient de mettre au jour une Estampe nouvellement gravée par le sieur *Beaumont*, d'après un fort beau Tableau de *Wouvermans*, du Cabinet de M. de Julienne, de 19. pouces de large sur 13. pouces et demi de haut. L'Estampe très-proprement gravée, est de la même grandeur, représentant un Paysage intitulé *La Pêche*. Elle se vend chez l'Auteur, rue S. Jacques, chez *Mad^e Monbart*, à la Ville d'Anvers.

Nous avons déjà annoncé 4. nouvelles Estampes dans des Cartouches en large, d'après l'illustre *Wattau*, ce sont les *Quatre Saisons*, gravées par le sieur *Huguiet*. Elles se vendent chez lui, vis-à-vis le grand Châtelet. Deux nouveaux Cartouches, gravez par le même, d'après *Wattau*, et de la même grandeur, viennent de paroître; deux Sujets y sont traités fort galamment, sous le titre du *Présent Champêtre* et du *Duo Champêtre*.

Il paroît aussi depuis peu chez le sieur *Huguiet*, et gravez par lui, deux Suites d'Ornemens de douze Pièces chacune de *Cartouches* et *Trophées*, variez et ingénieusement composez par le sieur *de la Joüe*, de l'Académie Royale de Peinture.

On mande de Londres, que le Pont de Pierre que les Habitans de Westminster ont résolu de faire construire, sera bâti sur le Dessin qui a été présenté par le Chevalier *Haucksmore*, et il sera composé de sept Arches, dont celle du milieu aura 120. pieds de largeur, sur 72. de hauteur.

124 MERCURE DE FRANCE

teur. Les Propriétaires des Terres dépendantes de Westminster, avanceront les sommes nécessaires pour l'exécution de cet Ouvrage, qui doit coûter 100000. livres sterlings, et ils recevront, jusqu'à leur entier remboursement, un Peage qui sera réglé par le Parlement.

On mande aussi de Londres, que le sieur Churchmann, a fait présent à la Société Royale du Modèle d'une Machine qu'il a inventée pour faire remonter l'Eau, et cette Machine a paru être d'une grande simplicité et d'un usage très-étendu.

On apprend par les mêmes avis, que le 5. de ce mois, un terrain assez considerable sur l'une des Côtes de l'Isle de Portland, s'abîma dans la Mer, sans que cet accident eût été précédé par aucun Tremblement de Terre, et plusieurs ouvertures qui se sont faites en divers endroits de cette Isle, et qu'on juge très-profondes, causent beaucoup d'inquiétude aux Habitans.

M. Frigot nous écrit en ces termes au sujet d'un Orage extraordinaire, de *Montebourg en Basse Normandie* le 27. Décembre 1734. Le jour de Noël dernier, nous eûmes un Orage des plus violents. Un gros vent d'Ouest, qui duroit depuis quelques jours, excita ce jour-là plusieurs coups de Tonnerre affreux, dont l'un frappa avec beaucoup de dommage la Tour de l'Eglise de Freville, à une lieue d'ici. On remarque que depuis 1717. il ne s'est point passé une seule année que le Tonnerre n'ait fait quelque ravage dans ce Canton, vers le Solstice d'hyver. Avant cette année là il étoit rare d'entendre tonner ici en hyver.

*Il arrête le Tonnerre**Dans la main du Roy des Dieux.*

Nous dit M. Rousseau , mais cela n'est plus vrai , du moins en Normandie , depuis l'Epoque cy-dessus, qui est à peu près celle où les Aurores Boreales sont devenues si fréquentes. Les Physiciens peuvent s'exercer là-dessus , &c.

Le sieur Mangean , Ordinaire de l'Académie de Musique de Dijon , vient de-mettre au jour un Concert de Symphonie pour les Violons , Flutes et Hautbois. *Prix* 3. liv. 12. sols les trois Parties séparées. Le même Auteur en promet une suite nouvelle tous les deux mois jusqu'à six. L'Ouvrage se vend à Paris , chez la *veuve Boivin*, rue S. Honoré, à la Regle d'or ; chez le sieur *Le Clerc*, rue du Roule, à la Croix d'or, et à Lyon, chez le *sieur de Bretonne* , rue Merciere , à côté de la Banniere de France.

Le sieur *Lescure* , ci-devant Chirurgien des Gardes du Corps de la Reine d'Espagne , possède un remede spécifique pour la guérison de l'épilepsie ou mal-caduc , pour les vapeurs , soit convulsives ou simples , vertiges , étourdissement , paralisie , tremblemens et foiblesses de nerfs. Il est très-souverain dans toutes les maladies qui attaquent le genre nerveux. La preuve de la bonté de ce remede ce sont les expériences qui en ont été faites , tant à l'Hôpital Général , que sous les yeux de plusieurs célèbres Médecins de la Faculté de Paris , sur un grand nombre de malades de tout sexe , de differens âges , qui lui en ont mérité leurs approbations , et le Privilege du Roi.

126 MERCURE DE FRANCE

Ce remède opère la guérison de ces maladies ; avec douceur ; il purifie la masse du sang , dissipe les obstructions , et corrige les humeurs acides et gluantes qui picotent et embarrassent les nerfs. Il est aisé à prendre , conserve toujours sa vertu , et peut se transporter par tout : on donne la maniere de s'en servir.

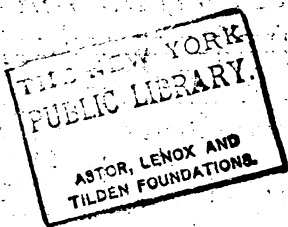
Le sieur *Lescure* demeure à côté de la Comédie Française , à Paris. Ceux qui lui écriront de Province auront soin d'affranchir leurs Lettres.

Le sieur *Briart* , demeurant Cour Abbatiale de S. Germain des Priez , rue Cardinale , vis-à-vis le Bailliage , à Paris , fait depuis peu une Essence d'*Ogni fiori* , ou de toutes fleurs , d'une odeur agréable ; on en met quelques gouttes dans l'eau dont on se lave après avoir été rasé ; elle blanchit l'eau. Les Dames s'en servent pour se dégraisser ; elle rend la peau douce et unie , et ne nuit point au teint : elle se conserve long-tems. Les plus petites bouteilles sont d'environ cinq onces ; on la vend 15. sols l'once.

Il continué à faire la véritable Essence de Savon à la Bergamotte , et autres odeurs douces , dont on se sert pour la barbe , au lieu de Savonnette. Les Dames s'en servent aussi pour se laver le visage et les mains. Il en a de deux prix , à 5. sols et à 8. sols l'once : il avertit que ses bouteilles ont toujours été cachetées , et qu'autour du cachet on y lit son nom et sa demeure ; dans le milieu , il y a une bouteille avec le nom de la liqueur.

Il fait aussi de bons cuirs à repasser les rasoirs , avec lesquels il ne faut point de pierre à éguiser. Il les vend depuis 40. sols jusqu'à 8. livres ; il donne la maniere de s'en servir.

Les



ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

JANVIER. 1735. 127

Les Lettres fréquentes et souvent redoublées que M. l'Abbé Soumille reçoit de toutes parts, à l'occasion de sa nouvelle rape, faisant un objet considérable pour un Particulier, il prie les personnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, d'affranchir le port. Le prix est et sera toujours de sa part de 30. liv. et la caisse d'ambalage, coûtera 1. liv. Ceux des Provinces qui en voudront avoir, sont priez de fournir des moyens pour lui faire toucher son argent à mesure qu'il livrera les rapes; et ceux de Paris qui en souhaiteront, n'auront qu'à s'adresser au sieur *Dulac*, Marchand Parfumeur, rue S. Honoré, au Berceau d'or, proche la rue des Poulies, qui les leur fera venir par eau au prix susdit, en lui remboursant seulement les frais dont il produira les acquits. On trouvera incessamment chez lui une de ces rapes, qu'on pourra voir, pour se déterminer à en prendre: on joint à chacune un Imprimé, pour expliquer les quatre manieres différentes de s'en servir.



CHANSON.

J'Ai vieilli sous les étendars

Du Dieu d'amour, de Bacchus et de Mars;

Mars m'a toujours flatté d'une vaine esperance;

Ce fut toute ma récompense.

L'Amour ne m'a pas mieux traité;

Je n'ai trouvé sous son Empire

G Qu'un

428 MERCURE DE FRANCE

Qu'un long et pénible martire ,
Des cœurs ingrats , de l'infidélité.
Sans toi , divin Bacchus , sans toi , Dieu secour-
rable ,
J'aurois été sans cesse accablé de chagrin ;
Mais tous les jours ton jus divin
Le calmoit quand j'étois à table.

*Le Chevalier de * * *.*

AUTRE CHANSON.

Lorsque Tircis me parut infidelle ,
Après m'avoir promis une amour éternelle ;
Je fis vœu de haïr un si léger Amant ;
Mais malgré le dépit que cause un tel outrage ,
Je n'eus pas si tôt vû cet ingrat , ce volage ,
Que je me repentis d'avoir fait le serment.



SPEC-



S P E C T A C L E S.

LES ME'CONTENS , Comédie nouvelle , représentée sur le Théâtre François le premier Décembre 1734. Extrait.

Cette Pièce a d'abord été donnée en trois Actes , précédé d'un Prologue , et suivis d'un Divertissement. Le Prologue et le premier Acte furent très-applaudis ; mais comme le second et le dernier n'eurent pas le même sort , l'Auteur prit le parti de conserver ce qui avoit fait tant de plaisir , en réduisant sa Pièce à un seul Acte et à un Prologue , dont même il auroit pu se passer , quoi qu'il soit très bien versifié. Voici en peu de mots de quoi il s'agit.

Jupiter importuné des plaintes éternelles des hommes , a envoyé Mercure sur la Terre , pour s'informer du sujet de leurs mécontentemens. Mercure , après avoir exécuté les ordres du Maître des Dieux , revient lui rendre compte de tout ce qu'il a vû ; il lui apprend qu'il y a dans le Monde autant de mécontents que d'habitans : après une énumération des

G ij mécon-

140 MERCURE DE FRANCE

mécontentemens des hommes de l'un et de l'autre sexe , Jupiter prend le parti de descendre lui même sur la Terre, pour appliquer le remede le plus convenable au mal ; il n'en imagine point de plus efficace que de remplir tous les vœux qu'on lui adressera , pour en tirer une conviction de l'insatiable cupidité des hommes , et pour l'éteindre par l'impossibilité de la satisfaire : voilà de quoi il s'agit dans le Prologue. La Comédie qui le suit , ne sert qu'à mettre en action ce qui n'a été qu'en récit. Jupiter étant descendu sur la Terre , et ayant fait publier qu'il est prêt à donner audience dans son Temple à tous les Mécontents , il s'en présente à lui de différentes especes, que l'Auteur a réduites à cinq. Voici les noms des Acteurs :

Leonor	<i>la Dlle Dangeville.</i>
Angelique	<i>la Dlle Grandval.</i>
Richardin	<i>le Sr de la Thorilliere.</i>
Themiston	<i>le Sr Poisson.</i>
Emilie	<i>la Dlle la Mothe.</i>

Ces cinq Rôles ont été bien remplis. *Leonor* veut devenir Garçon ; *Angelique* brûle d'être grand' Fille ; *Richardin* souhaite les richesses ; *Themiston* fait son bonheur de passer de la robe à l'épée ;

cc

et *Emilie* engagée dans un mariage dont les nœuds ne lui plaisent pas , voudroit le pouvoir dissoudre. Jupiter est assez complaisant pour leur accorder tout ce qu'ils demandent ; mais dans la suite ils ne sont pas plus contens. Il est irrité de leurs nouvelles demandes ; il les menace de les punir de leurs désirs sans cesse renaissans. Momus vient , et leur donne l'esperance pour soulager des chagrins dont ils sont eux-mêmes les auteurs éternels. Voilà le fond de la Pièce ; mais nous ne croirions pas nous être acquitez envers le Public , si nous n'ajoutions à ce simple récit quelques morceaux de l'accessoire qui y a donné un nouveau prix. Commençons par la Scene qui est entre Jupiter et Leonor ; c'est une femme qui veut devenir garçon : voici sur quoi elle fonde sa demande , en répondant à Jupiter , qui lui vante les avantages de son sexe , et sur tout celui de se faire aimer :

De mon sexe , en effet , c'est là le seul partage ,

Mais c'est un fâcheux avantage :

Ce sexe infortuné paye bien chèrement

La triste vanité d'être un sexe charmant &c.

Un motif mieux connu conduit ici mes pas ;

Quand je m'engagerois encor dans d'autres chaînes ,

G iij J'y

J'y trouverois les mêmes peines.

Tel est notre malheur ;

Déplorables victimes

Des loix d'un tyrannique honneur ,

Qui n'est presque jamais d'accord avec le cœur ,

De tous nos sentimens cet honneur fait des crimes :

Notre cœur toujours combattu ,

Plus il a de devoirs , plus il a de foiblesse ,

L'insensibilité doit être sa vertu ,

Et tous ses sentimens tournent à la tendresse. &c.

Comme Jupiter persiste à lui faire valoir les privilèges de son sexe , et sur tout celui d'assujettir les cœurs des hommes ; elle finit par cette réponse , au sujet de ces prétendus esclaves :

Dès que nous comblons leurs desirs ,

Par une barbare injustice ,

Ils jouissent de nos plaisirs ,

Et nous souffrons de leur caprice.

Si vous avés dessein de répondre à mes vœux ,

Délivréz-moi d'un sexe malheureux.

Jupiter lui accorde sa demande , et la renvoie très-satisfaite.

Le second Mécontent qui vient se présenter à Jupiter est encore du même sexe ; c'est Angelique ; elle n'est qu'un enfant ,

et

J A N V I E R. 1735. 133
et voudroit devenir grand - fille. Voici
comme elle s'explique , lorsque Jupiter
lui demande quel sujet l'amene dans son
Temple :

Ne pouvés-vous le deviner ?

Je voudrois bien devenir grande.

Vous riez ! Ah ! vraiment , si ma sœur vous
prioit ,

Vous n'hésiteriés pas , Seigneur , sur sa de-
mande.

Voici le motif de son désir :

Mais . . . tenés ; c'est que je m'ennuye
De voir l'empressement que l'on a pour ma
sœur ;

Tandis que moi , qui suis bien plus jolie ,
Personne ne me dit un seul mot de douceur.

Jupiter lui demandant comment elle
sait que sa grand - sœur a des Amans se-
crets , elle lui répond :

Eh ! mais ; la chose est toute claire ;
Je ne suis pas enfant autant qu'il le paroît.

Premierement , devant le monde ,
Elle ne lui dit mot , ne le regarde pas ,
Le tout pour empêcher que quelqu'autre ne
gronde ;
Puis , quand il se croit seul , ils se parlent tout
bas ;

G iij Il

134 MERCURE DE FRANCE

Il lui prend les mains , il les baise ,
Et ce sont des transports... il ne se sent pas d'aise ;
Il lui dit qu'elle a mille appas ,
Qu'il l'adore ; ensuite il soupire ;
Il la regarde avec des yeux . . . Oh ! ces yeux-là ,
Je ne sçais pas encor tout ce qu'ils veulent dire.

Jupiter lui accorde ce qu'elle souhaite,
pour lui faire voir qu'elle ne sera pas
plus contente de son sort.

Le troisième Mécontent qui vient présenter sa Requête , s'appelle *Richardin*.
C'est un *Avare* , qui croit que la souveraine félicité de l'homme consiste dans la possession de l'or. Voici le portrait qu'il fait de la pauvreté :

Car qu'est-ce qu'un homme indigent ?
Toujours anéanti sous le poids accablant
De la misère qui le presse ,
Il ne jouir jamais , et désire sans cesse , &c.
Par tout son aspect importune ;
S'il a quelques talens , les Petits et les Grands
Avec sa pauvreté confondent ses talens ,
Et tout prend le vernis de son peu de fortune.

Il oppose à ce portrait celui de la richesse.

Au contraire, un homme opulent ,
Chacun le flatte et le caresse ;

Au-

Autour de lui tout le monde s'empresse ;
 Il jouit de la cour qu'on fait à son argent.

Enfin quelques agrémens que Jupiter
 lui propose d'ailleurs , il le prie de lui
 donner tout son bonheur en argent ; Ju-
 piter l'exauce à cause de son importunité.

Le quatrième Importun s'appelle *The-
 miston* ; c'est un Magistrat qui veut quit-
 ter la robe pour l'épée. Voici le portrait
 que Jupiter lui fait de ces deux Etats si
 opposez :

Pensés y ; vous allés faire un fort mauvais choix ;
 Le Ministère saint d'Interprete des loix

N'a point d'état qui lui soit comparable ;

Themis a remis en vos mains

Et son épée et sa balance ;

Vangeurs du crime , appuis de l'innocence ,

Vous êtes l'instrument du bonheur des humains

Vous portés sur les pas du crime

Le flambeau de la verité ;

Soutiens de la société ;

Le soin de sa félicité

Est toujours ce qui vous anime ;

Par vous , le bon ordre et la paix

Sè maintiennent malgré le tumulte des Villes ;

Par vous les Citoyens sont heureux et tran-
 quilles ;

G. v. Par

136 MERCURE DE FRANCE

Et régiant leurs débats par de justes Arrêts ,
Chaque instant est marqué par un de vos bien-
faits.

Ainsi conservant l'ordre et la paix nécessaire ,
Vous imités par vos soins vigilans

Les Dieux , qui toujourn bienfaisans
Sont toujourn occupés du bonheur de la terre.
Le Guerrier est aussi vangeur du genre humain ;
Mais il détruit , met tout en poudre ;
Il n'imité les Dieux que la foudre à la main ;
Et toujourn à regret les Dieux lancent la foudre.

Toutes ces grandes maximes de Jupi-
ter ne font que blanchir contre la fureur
qui porte Themiston à devenir guerrier ;
Jupiter l'exauce pour le punir.

De peur d'être trop longs , nous pas-
sons la dernière demande , qui est pa-
reillement accordée à une femme qui
veut être démariée. Qu'arrive-t'il enfin
de tous ces changemens d'état ? Ce que
Jupiter en a prévu : ceux qu'il a exaucez
n'en sont pas moins malheureux ; ils en
reviennent à leurs premières importuni-
tez. Jupiter les menace de toute sa colere,
et leur parle ainsi :

Ce n'est pas pour vous satisfaire
Que je vous ai comblés de biens ;
Je ne vous regardois que comme des moyens

De servir d'exemple à la Terre ;

Faites la retentir de vos gémissemens ;

Allés , traînés par tout vos mécontentemens ,

Et désirant toujours au gré d'un cœur avide ,

Que rend infortuné le désir d'être heureux ,

Apprenés aux Mortels que la passion guide ,

A jouir des bienfaits des Dieux.

Ces derniers Vers font voir la fin que l'Auteurs s'est proposée pour dénouement. Momus en vient faire un second , par l'espérance dont il fait présent aux hommes , pour leur donner par avance la félicité dont ils ne sçauroient jouir autrement ; c'est ce qui donne lieu à une très-jolie fête , dont la Musique est de M. Mouret. Voici quelques Couplets du Vaudeville , qui a été généralement applaudi.

Qu'aujourd'hui le Maître des Dieux

De chacun remplisse les vœux ;

L'ambition déraisonnable ,

De l'or la soif insatiable ,

Chez nous renaissent à l'instant ;

Et voilà comme

L'homme

N'est jamais content.

Argante regorgeant de bien
 Compte tout ce qu'il a pour rien ;
 Indigent de ce qu'il désire ,
 L'avarice fait son martire ;
 De l'or eût il cent fois autant :
 Et voilà comme &c.

L'Hymen a-t'il joint par ses nœuds
 L'Amant à l'objet de ses feux ?
 L'Epouse perd sa bonne mine ,
 L'Epoux trouve chez sa voisine
 Je ne sçai quoi de séduisant :
 Et voilà comme &c.

Autrefois Clerc chez Arpagon ,
 J'étois aimé dans sa maison ;
 J'obtiens et la Veuve et l'Etude ;
 Le fardeau me paroît bien rude :
 Que ne suis-je Clerc à présent ;
 Et voilà comme &c.

Au. Parlere.

Nous travaillons de notre mieux ;
 A vous divertir par nos jeux ;
 Si nous obtenons vos suffrages ,
 Chaque jour pour tous les Ouvrages
 Nous en demanderons autant :
 Et voilà comme &c.

La Dlle Dangeville , qui joue le rôle de Léonor , paroît en Cavalier après sa Scene avec Jupiter , et il s'en faut bien qu'elle perde aucun de ses agrémens; elle joue et danse dans le balet sous ce déguisement , avec une vivacité et des graces infinies. Tous les Spectateurs lui scurent gré d'une espee d'impromptu , à la fin de la Représentation, au sujet d'un couplet qu'on lui fit repeter ; comme on lui crioit encore *bis* dans le tems qu'elle se retiroit , elle se retourna et chanta.

Eh ! voilà comme

L'Homme

N'est jamais content.

Le 6. Janvier l'Académie Royale de Musique donna le premier Bal de cette année , sur le Theatre de l'Opera , qu'on continuera de donner pendant le Carnaval jusqu'au Carême.

Le 13. on reprit l'Opera d'*Omphale* ; pour être joué tous les Jeudis ; et celui d'*Iphigénie* , les trois autres jours de la semaine.

On repete actuellement une Tragedie nouvelle qui a pour titre , *Achille & Deidamie* , dont le Poëme est de M. Danchet , et la Musique de M. Campra , il doit être représenté le mois prochain.

N^o 40 MERCURE DE FRANCE

On doit donner sur le Theatre François dans les premiers jours de Fevrier . la Comédie nouvelle du *Prejugé à la mode* , dont nous ne manquerons pas de rendre un fidele compte à nos Lecteurs,

Après huit Réprésentations , on a cessé la Tragedie de *Sabinus* ; Nous en donnerons l'extrait dans le prochain Mercure.

On mande de Rome , qu'il y est déjà arrivé quantité d'Etrangers pour y prendre part aux divertissemens du Carnaval , que les Spectacles y sont fort fréquentez , et qu'on a construit un cinquième rang de loges au Theatre de Tordinona ; depuis ce changement , les loges du second et du troisième rang sont du même prix que celles du premier. Il sera permis de les louer suivant la coutume pour tout le tems du Carnaval , mais afin d'éviter tous les inconveniens que la jalousie des distinctions peut occasionner , les Souscripteurs tireront les loges au sort pour chaque Réprésentation.





NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

LEs Lettres de Constantinople portent que la Peste y fait de grands ravages.

On a appris par les mêmes avis, qu'un Seigneur Persan, que Thamas Kouli-Kan, avoit envoyé dans le Candahar pour y donner quelques ordres, s'étoit révolté et qu'il avoit assemblé un corps considerable de Troupes pour soutenir sa rébellion.

Ces avis ajoutent que le bruit couroit à Constantinople que Thamas Kouli-Kan ayant été informé de la trahison de ce Seigneur, avoit marché pour l'attaquer; qu'ayant remporté la victoire sur les Rebelles, il avoit fait leur Chef prisonnier, et qu'il lui avoit fait couper la tête, mais que cette dernière nouvelle n'étoit pas encore confirmée.

RUSSIE.

LEs Lettres de Pétersbourg du 20. du mois dernier, portent que l'Ambassadeur de Perse qui y est arrivé depuis peu, avoit eu sa première Audience de la Czarine et lui avoit remis ses Lettres de Créance, dressées au nom du jeune Roy de Perse, et signées par le Général Thamas Kouli-Kan, comme Régent du Royaume; que S. M. Czarienne avoit ordonné que cet Ambassadeur et sa Suite, consistant en 26. personnes et 40. Chevaux, seroient défrayez pendant leur séjour à Pétersbourg,

Par

LE Tribunal établi à Kolbuzow pour con-
noître de toutes les affaires ayant rapport à
la nouvelle Confédération generale faite en fa-
veur du Roy , a été transféré à Præmislia , où
le Staroste de Jasielski, Vice-Maréchal de la
Noblesse Confédérée , s'est rendu avec la plu-
part des Députés des différens Palatinats , pour
présider à ce Tribunal en l'absence de M. Oza-
rowski, Maréchal de la Confédération. Dans les
premières Assemblées tenues par les Seigneurs
et les Gentilshommes qui composent ce Tribu-
nal , il a été décidé que les Partisans de l'Elec-
teur de Saxe, s'étant rendus, par leur obstination
dans leur révolte , indignes des ménagemens
qu'on avoit eus jusqu'à présent pour eux , on les
poursuivroit à l'avenir selon toute la rigueur des
Loix , et qu'on feroit le procès à ceux qui se-
roient pris les armes à la main par les Troupes
de Sa Majesté.

Le General Sagreski , après avoir repassé la
Rivière de Pilica , pour éviter d'être investi dans
son Camp par les Troupes de M. Ozarowski ,
passa la Vistule au commencement de ce mois à
Jarowitz , avec le Corps de Troupes Moscovi-
tes qu'il commande , et s'étant engagé dans des
défilés qu'il n'avoit pas eu la précaution de faire
reconnoître , il fut attaqué par quelques Trou-
pes du Roy. Le combat fut très-vif de part et
d'autre , mais enfin les Moscovites furent con-
traints de se retirer en désordre et d'abandonner
presque tous leurs bagages. On dit que le butin
fait par les Polonois dans cette occasion est fort
considérable , et qu'ils ont enlevé la plus grande
partie des équipages du General Sagreski.

U A.

Un Détachement des Troupes de S. M. commandé par le Castellan de-Czersk, étant entré par escalade dans le Château de Mitria, appartenant au Comte de Bielinski, cy-devant Maréchal de la Cour, s'est emparé des principaux effets de ce Seigneur, et a fait prisonniers quelques Gentilshommes du parti des Opposans, qui s'étoient retirez dans son Château et environ 20. Soldats qui y étoient.

Le Comte Pöcci, Régimentaire de Lithuanie, qui est toujours dans le Palatinat de Bretsch, et dont les Troupes augmentent de jour en jour par l'arrivée d'un grand nombre de Gentilshommes Confederez, a détaché une partie de sa Cavalerie pour escorter les Députés que la Noblesse qui s'est assemblée dernièrement à Niska, envoie à Königsberg.

Depuis que le General Sagreski a pris le parti de mettre la Rivière de Pilica et celle de la Vistule, entre lui et M. Ozarowski; ce dernier qui n'a pas été assez tôt instruit de la retraite du General Moscovite pour le suivre, a marché du côté de Nowiemasto; où il a établi des Magazins et où il a fait porter les contributions qu'il a tirées des Villages de plusieurs Seigneurs attachez à l'Electeur de Saxe.

Le Primat, auprès de qui l'Electeur de Saxe a fait de nouvelles tentatives pour l'engager à le reconnoître, a envoyé à Warsovie un Ecclesiastique qu'il a chargé de témoigner à ce Prince que, plein de respect pour sa personne, il ne pouvoit cependant obéir à ses ordres.

Les Lettres de Königsberg, marquent qu'on y avoit transporté tous les Ornemens Royaux et les autres Effets appartenans au Trésor de la Couronne. Ces Lettres ajoutent que les Equipages de M. Osolinski

Solinski, Grand-Trésorier de la Couronne, y étoient aussi arrivez, et que le bruit qui avoit couru que les Meubles, la Vaisselle et les Bijoux de ce Seigneur, avoient été enlevez par les Moscovites, étoit sans aucun fondement.

ALLEMAGNE.

LE bruit court que l'Empereur a fait écrire à M. Dahlman, son Ministre à la Porte, de presser le Grand-Visir, de déclarer les motifs qui ont engagé le Grand-Seigneur à ordonner les préparatifs de guerre auxquels on travaille dans la Bosnie.

On écrit de Berlin, que le Roy de Prusse a augmenté de 1200. florins par mois les appointemens de M. Von-Katte, Lieutenant-Feldt-Maréchal et Commandant de la Ville de Königsberg, afin de le mettre en état de fournir aux dépenses auxquelles l'engage l'arrivée du grand nombre de Seigneurs Polonois qui s'y rendent pour faire leur cour au Roy de Pologne.

On mande de Ratisbonne, que les Ministres qui composent la Diette de l'Empire, s'étant assemblez pour délibérer sur deux Memoires envoyez par le Prince Ferdinand de Baviere et par le Duc de Saxe Wesseinfels, au sujet de la Charge de General de l'Artillerie, donnée au Prince Maximilien de Hesse-Cassel, ils avoient résolu qu'on créeroit en faveur des deux premiers de ces Princes deux nouvelles Charges de Generaux de l'Artillerie de l'Empire.

Les dernieres Lettres de Ratisbonne marquent que le Cercle de Suabe avoit écrit à la Diette de l'Empire pour lui représenter que les Princes de la Maison de Bade et les Villes de Gengenbach, d'Offembourg, et de Zell, étoient absolument

dans

dans l'impuissance de fournir leurs contingents, et pour demander à cette occasion une diminution des sommes que le Cercle doit payer pour les dépenses de la guerre.

I T A L I E.

LE Roy d'Espagne a renvoyé à Rome, un Bref, par lequel le Pape accorderoit à l'Infant Don Louis une pension considerable sur l'Archevêché de Toledé.

Selon quelques Lettres écrites de Porto-Ercole, un Vaisseau portant Pavillon Imperial, s'est emparé d'une Tartane de l'Etat Ecclesiastique, chargée d'une quantité considerable de grains, mais, une tempête ayant contraint le Capitaine de ce Vaisseau de relâcher avec sa prise à Civita-Vecchia, on a exigé non-seulement qu'il la rendît, mais encore qu'il donnât un dédommagement au Propriétaire de la Tartane pour le retardement de la vente de ses Marchandises.

D E N A P L E S E T S I C I L E.

LE Duc de Montemar se prépare à partir pour aller joindre les Troupes que le Roy envoie en Lombardie et qui traverseront l'Abruzze et la Marche d'Ancone. Les Officiers Generaux nommez pour servir dans ces Troupes, sont le Marquis de Gracia Real, le Marquis de la Mina, et le Comte de Maceda, Lieutenants-Generaux; le Marquis de Bay, le Chevalier de Gomicourt; Don Isidor Parina de la Puente, Maréchaux de Camp, et le bruit court que le Marquis de Pozzobianco, aura le Commandement

146 **MERCURE DE FRANCE**
ment des Troupes qui bloquent Siracuse, à la Place
de du Comte de Maceda.

On a reçu avis de Messine, que le Prince Lobkowits, qui commande dans la Citadelle, ayant fait armer un Pinque, et l'ayant envoyé en course, le Comte de Marsillac lui avoit fait donner la chasse par un Vaisseau et par quelques Félouques qui l'avoient joint à quelque distance du Port et qui l'avoient pris après un combat de cinq heures.

Le 3. de ce mois au matin, le Roy partit de Naples avec la plupart des principaux Seigneurs de sa Cour, pour se rendre en Sicile. Sa Majesté coucha à Avellino, et elle a dû continuer sa route le 4.

Le Duc de Montemar partit aussi le 3. pour la Lombardie, ainsi que la dernière colonne des Troupes destinées pour aller joindre l'Armée des Alliez.

S. M. a ordonné que pendant son absence le Comte de Charny, Lieutenant Général du Royaume, présideroit à tous les Conseils, et seroit chargé de la direction générale des affaires.

Le Comte de Maceda devant servir en qualité de Lieutenant Général dans les Troupes qui vont en Lombardie, le Roy a nommé le Marquis de Pozzobianco pour commander celles qui sont employées au Blocus de Siracuse.

Le Père Naselli, de la Congrégation des Clercs Réguliers de la divine Providence, a obtenu la place d'Inquisiteur Général du Royaume de Sicile, et S. M. a attaché à cette Dignité une pension de 4000. écus.

Quelques jours avant le départ du Roy, le Nonce du Pape informa Sa Majesté que S. S. avoit nommé M. Spinelli à l'Archevêché de Naples.

Naples, mais le Roy ne s'est pas encore expliqué sur cette nomination.

On a trouvé sur le Pinque qui a été pris à quelque distance du Port de Messine, dix pieces de Canon et trois Pierriers, et l'on a fait prisonniers à bord de ce Bâtiment 50. Grenadiers et trois Officiers, du nombre desquels est celui qui avoit le Gouvernement de la Tour *del Faro*.

Le Capitaine d'un Vaisseau, qui est arrivé de Gibraltar il y a quelques jours, a rapporté qu'une Tartane de Marseille avoit coulé à fond dans les environs du Détroit, un Bâtiment Corsaire, sur lequel on avoit fait 27. Esclaves.

On a eu avis que le Roy étoit arrivé le 7. de ce mois à Bovino dans la Pouille, d'où S. M. n'a dû partir que le 12.

ESPAGNE.

Quoique la perte causée par l'Incendie qui a détruit le Palais de Madrid, soit très-considérable, elle ne l'est cependant pas autant qu'on l'avoit crû d'abord, parce qu'on a sauvé plusieurs Tableaux, les Meubles les plus précieux, et une partie du Trésor de la Chapelle Royale.

GRANDE BRETAGNE.

LE bruit court que le Roi nommera le Duc de Cumberland, Amiral de la Grande-Bretagne, et que S. M. voulant que ce Prince passe auparavant par tous les Grades du service de la Marine, il doit servir en qualité de Quartier-Maître sur le Vaisseau *la Britannia*, de l'Escadre qui sera commandée par le Chevalier Jean Norris.

On

On a appris de l'Isle de la Jamaïque , que le nombre des Negres Rebelles y est augmenté si considerablement , qu'on a été obligé de faire prendre les armes à tous les Blancs et à tous les Creoles , pour s'opposer aux progrès de la Révolte.

Le Vaisseau *la Grande Bretagne* , en revenant de Cadix , a fait naufrage sur les côtes de France , et tous ceux qui étoient à bord de ce Bâtiment , ont péri , à l'exception du Capitaine.

Le 25. de ce mois , le Parlement s'étant assemblé , le Roi se rendit à la Chambre des Pairs avec les cérémonies accoutumées , et S. M. ayant mandé la Chambre des Communes , ordonna aux Membres qui la composent , de procéder à l'élection d'un Orateur. Les Membres de cette Chambre , après avoir reçu cet ordre du Roi , qui , contre la coutume , n'a point fait ce jour-là de discours au Parlement , retournerent à leur Chambre , et malgré les efforts de quelques-uns d'entr'eux pour faire élire M. Gibbins , M. Arthur Onslow , qui a rempli cet emploi dans le dernier Parlement , fut nommé à la pluralité des voix , pour en exercer encore les fonctions dans celui-ci.

Il y a eu de violentes tempêtes sur les côtes de ce Royaume , qui ont causé beaucoup de naufrages. La nuit du 17. au 18. deux Vaisseaux qui étoient dans le Port de Bristol , se briserent en se heurtant l'un contre l'autre , et ils coulerent à fond.

Un Bâtiment qu'on avoit chargé de bled à Falmouth pour le Portugal , ayant perdu la même nuit ses ancres , fut poussé par le vent en pleine mer , et l'on ne sçait encore ce qu'il est devenu.

Le

Le Vaisseau le Boston a rencontré à 22. lieues Sud-Sud-Ouest des Dunes un Vaisseau de Danemarck, nommé *la Infrois Madellina*, qui étoit sans Mâts, et renversé sur un banc contre lequel il avoit échoué; tout l'équipage de ce Bâtiment avoit péri, à l'exception de quatre personnes, que le Capitaine du Boston reçut sur son bord.

Le 19. Janvier, il s'éleva à Londres un ouragan si violent, qu'on n'en avoit point essuyé de pareil depuis un grand nombre d'années. Plusieurs Bâtimens ont péri dans la Tamise, et presque toutes les maisons de cette grande Ville ont été considérablement endommagées.

Par les Registres mortuaires des Eglises de la Ville de Londres, il paroît que depuis le 12. Décembre 1733. jusqu'au 10. du même mois de l'année dernière, il y est né 8675. garçons, et 8955. filles, et qu'il y est mort 3200. personnes moins que l'année dernière.

Il n'est mort à Amsterdam pendant l'année dernière que 7764. personnes, au lieu que l'année précédente 1733. il en mourut 10691.



MORTS, NAISSANCES des Pays Etrangers.

Charles Ruzini, Doge de la République de Venise, est mort le 9. de ce mois dans la 32^e année de son âge, après avoir regné 2. ans 7. mois et 3. jours.

Le 13. Janvier 1735. Polixene Christine-Jeanne, Reine de Sardaigne, Duchesse de Savoye,
Pria-

150 MERCURE DE FRANCE

Princesse de Piémont , &c. née Princesse de Hesse-Rhinfels , mourut à Turin après une longue maladie de langueur , âgée de 28. ans 3. mois 22. jours , étant née le 21. Septembre 1706. Elle étoit fille aînée de feu Ernest Leopold , Landgrave de Hesse - Rhinfels - Rottembourg , mort le 25. Septembre 1731. et d'Eleonore-Marie-Anne sa veuve , née Princesse de Loewenstein-Wertheim. Elle avoit été mariée le 2. Juillet 1724. avec Charles-Emanuel-Victor , Roi de Sardaigne , Duc de Savoye , de Chablais , d'Aoste , de Genevois et de Montfer rat ; Prince de Piémont , d'Achaye , de Morée et d'Oneglie ; Marquis de Saluées , &c. Prince et Vicaire perpetuel du Saint-Empire Romain en-Italie ; veuf d'Anne-Christine-Louise de Baviere , née Comtesse Palatine de Sultzbach , morte le 12. Mars 1723. Cette Princesse étant arrivée à Thonon dans le Chablais , le 19. Août 1724. y reçut le même jour la bénédiction nuptiale , et elle fit son Entrée solennelle à Turin , le 28. de Novembre suivant. Elle a eu six enfans , qui sont :

Victor-Amé-Marie , Duc de Savoye , né à Turin , le 26. Juin 1726.

Eleonore - Marie - Therese de Savoye , née à Turin le 28. Fevrier 1728.

Marie-Louise-Gabrielle de Savoye , née le 25. Mars 1729.

Marie-Félicité de Savoye , née à Turin le 19. Mars 1730.

Joseph-Charles-Emmanuel de Savoye , Duc d'Aoste , né à Turin le 18. Mai 1731.

Et Charles-François-Romuald de Savoye , Duc de Chablais , né à Turin le 23. Juillet 1733. et mort le 28. Décembre suivant.

Le

JANVIER. 1735. 15^e

Les cinq premiers sont vivans.

La Reine de Sardaigne avoit pour freres et sœurs :

Joseph, Landgrave Régent de Hesse-Rhin-fels-Rothembourg, né le 23, Septembre 1705. marié le 8. Mars 1726. avec Christine-Anne-Louise Oswaldine, Princesse de Salm, née le 29. Avril 1707. de laquelle il a Anne-Victoire de Hesse-Rhinfels, née le 25. Fevrier 1728. et Eleonore-Louise de Hesse-Rhinfels, née le 17. Avril 1729.

François-Alexandre, Prince de Hesse-Rhin-fels, né le 8. Décembre 1710.

Eleonore-Philippine de Hesse-Rhinfels, née le 10. Octobre 1712. et mariée le 20. Décembre 1730. avec Jean-Chrétien, Comte Palatin du Rhin, Prince Régent de Sultzbach, veuf de Marie-Anne de la Tour-Bouillon, Marquise de Berg-op Zoom.

Charlotte de Hesse-Rhinfels, née le 18. Août 1714. et mariée le 27. Juin 1728. avec Louis-Henri, Duc de Bourbon, Prince du Sang, Pair et Grand-Maître de France, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant-Général de ses Armées, Gouverneur et Lieutenant-Général de la Province et Duché de Bourgoigne.

Constantin, Prince de Hesse-Rhinfels, né le 21. Mai 1716.

Et Chrétienne-Henriette de Hesse-Rhinfels, née le 24. Novembre 1717.

La Princesse du Brezil accoucha le 17. du mois passé heureusement d'une fille, que le Roi de Portugal a nommée la Princesse de Beira.

PROMOTION d'Officiers Généraux du 18. Octobre 1734.

Lieutenants Généraux.

. DE MAILLANE , Marquis de Saint Sernin.

. DE BERNIERES , de Louvigny.
Il fut blessé considérablement à la cuisse à la Bataille de Guastalla le 19. Septembre dernier. Il avoit reçu une contusion considérable à celle de Parme le 29. Juin précédent.

LOUIS CHARLES , COMTE DE LA MOTHE-HOUDANCOURT.

FRANÇOIS D'ESPINAY , Marquis de Boisgueloul d'Espinay.

JEAN-CHARLES DE SENECTERRE , Comte de Saint Victour , dit de Senecterre , nommé au mois de Juin dernier Ambassadeur du Roy à la Cour de Turin.

CHARLES-FRANÇOIS D'ESTAING , Marquis de Saillans dit d'Estaing. Il fut blessé légèrement à la cuisse à la Bataille de Guastalla.

Ces six nouveaux Lieutenants Généraux , étoient Maréchaux de Camp de la Promotion du vingt Février dernier.

Maréchaux de Camp.

. DE CADEVILLE. Il étoit en 1722. Capitaine Commandant le quatrième Bataillon du Régiment du Roy , et Colonel d'Infanterie. Etant Commandant du second Bataillon , il fut fait Lieutenant Colonel de ce Régiment au mois de Février 1730. et Brigadier le 28. Septembre

1732.

JANVIER. 1735. 153
1732. Il fut blessé légèrement à la Bataille de Parme le 29. Juin , et se trouva à celle de Guastalla le 19. Septembre dernier.

Ceux qui suivent , étoient Brigadiers de la Promotion du 20. Février dernier.

CHARLES DE ROHAN , PRINCE DE MONTAUBAN , Colonel du Régiment de Picardie. Il fut blessé à la main et au bras , à la Bataille de Parme le 29. Juin , et combattit encore à celle de Guastalla. Il fut dépêché le lendemain pour porter au Roy le détail de l'Action.

FRANÇOIS - FERDINAND DE CLERMONT , COMTE DE CHASTE , Colonel du Régiment Dauphin , depuis le mois d'Août dernier , et auparavant de celui de Luxembourg.

HENRY DE SAINT SIMON , appelé le Marquis de Saint Simon , Colonel d'un Régiment d'Infanterie.

LOUIS-ANTOINE DE GONTAUT , COMTE DE BIRON , Colonel du Régiment Royal Roussillon. Il reçut une contusion à la cuisse le 29. Juin dernier à la Bataille de Parme , et il fut fait Inspecteur Général d'Infanterie au mois de Juillet suivant. Deuxième Fils du Duc de Biron.

MICHEL ANCEL DES GRANGES , Maître des Cérémonies de France , Colonel réformé de Dragons.

ETIENNE-JULIEN LOCQUET DE GRANVILLE , Colonel réformé de Dragons , beau-frere du Maréchal de Broglie.

CESAR-ANTOINE DE LA LUZERNE , COMTE DE BEUSEVILLE , Mestre de Camp , Lieutenant du Régiment des Cuirassiers du Roy.

• • • • **MARQUIS D'ESTOURMEL** , Mestre
H ij de

154 MERCURE DE FRANCE

de Camp, Lieutenant du Régiment de Toulouze.
..... DE LA MOTTE, Mestre de Camp,
Commandant une des Brigades du Régiment
Royale des Carabiniers. Il fut blessé dangereu-
sement à la Bataille de Guastalla, en se signa-
lant à la tête des Carabiniers.

Brigadiers d'Infanterie.

ETIENNE GUINOT, MARQUIS DE MONCON-
SEIL, Gentilhomme du pays de Saintonge, re-
çû Lieutenant au Régiment des Gardes Fran-
çoises en 1717. puis Colonel d'un Régiment
d'Infanterie, cy-devant de Lionne, par com-
mission du premier Février 1723. et Introduc-
teur des Ambassadeurs, et des Princes Etrangers
auprès du Roy, au mois de Novembre 1725. se
demit de cette Charge au mois de Févri 1730.

LOUIS DE CONFLANS, MARQUIS D'ARMEN-
TIERES, Vicomte d'Ouchy, &c. né le 23. Fé-
vrier 1711. Colonel du Régiment d'Anjou,
par Commission du 16. Septembre 1727. Il
fut blessé légèrement d'un coup de fusil derriere
le col à la Bataille de Guastalla le 19. Septem-
bre dernier.

CHARLES-RENE' ARMAND DE LA TREMOIL-
LE, Duc de Thouars, Pair de France, né le
14. Janvier 1708. fait premier Gentilhomme
de la Chambre du Roy, au mois de Février
1717. Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-
devant de Bacqueville, par commission du 7.
Octobre 1728. puis de celui de Champagne,
par autre commission du 25. Septembre 1731.
servit en 1733. aux Siéges de la Gherra d'Adda,
et du Château de Milan, et en 1734. au Siège
de Tortonne, dont il apporta le 12. Fév. au Roy

la

JANVIER. 1735: 155

la nouvelle de la réduction. Il reçut le 4. Juin suivant une contusion à la cuisse , à la reprise de Colorno , fut blessé légèrement le 29. du même mois à la Bataille de Parme.

ERASME DE CONTADE , reçut Enseigne au Régiment des Gardes Françaises en 1720. depuis successivement Sous-Lieutenant, Lieutenant, et enfin Capitaine dans ce Régiment, le 27. Juin 1729. nommé Colonel du Régiment de Flandres le 20. Février 1734. se distingua le premier Juin suivant à la défense du Château de Colorno dans le Parmesan , d'où après avoir soutenu les premiers efforts des Impériaux , il se retira sans perdre un seul homme. Il reçut une grande contusion le 29. du même mois à la Bataille de Parme , ayant été nommé quelques jours auparavant Colonel du Régiment d'Auvergne. Il se trouva le 19. Septembre à la Bataille de Guastalla.

. CHEVALIER DE CONTADE , reçu en 1709. Sous-Lieutenant au Régiment des Gardes Françaises , dont il fut ensuite Sous-Aide-Major , et en 1721. Lieutenant , actuellement Aide-Major General de l'Armée d'Italie.

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DE VILLEMBUR , né le 30. Juillet 1698. Colonel du Régiment de Bassigny , par commission du 5. Octobre 1730. Il fut blessé d'un coup de fusil dans la cuisse , à la Bataille de Guastalla le 19. Septembre dernier.

FRANÇOIS-LOUIS LE TELLIER DE REBENAC , MARQUIS DE SOUVRE' , ET DE LOUVOIS , né le 17. Septembre 1704. Lieutenant General pour le Roy des Provinces de Bearn , et de Navarre , Capitaine dans le Régiment Royal des Cravattes , Cavalerie , fait Maître de la Garde-

H iij robe

156 MERCURE DE FRANCE

robe de S. M. au mois de Decembre 1725. et Colonel d'un Régiment d'Infanterie, cy-devant la Chenelaye, par commission du 12. Octobre 1730. Il fut blessé à la Baraille de Guastalla le 19. Septembre dernier, d'un coup de sabre à la tête, et de deux coup de fusil, l'un à la tête et l'autre au genouil..

. DE LA BRUNIE, Major, puis Lieutenant Colonel du Régiment de Bourbon.

. DE MONTROSIER, Lieutenant Colonel du Régiment de Senecterre, cy-devant Tessé. Il fut fait prisonnier le 15. Septembre dernier avec 400. hommes qui étoient sous ses ordres au poste de la Prépositure, ayant été coupé par les Imperiaux, après l'attaque du quartier du Maréchal de Broglio.

. DE LA GRANGE, Lieutenant Colonel du Régiment du Maine.

. CHEVALIER DE TRETZ, Lieutenant Colonel du Régiment de Medoc.

Brigadiers de Cavalerie, et de Dragons.

DENIS-FRANÇOIS DE MAUROY, né le neuf Octobre 1698. Capitaine de Cavalerie dans le Régiment Dauphin. et Mestre de Camp de Cavalerie, par commission du mois de Mai 1719.

. FERON, SIEUR DE LA FERONNAYE, en Bretagne, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie, sur la démission de son Pere, par commission du 10. Avril 1727.

LOUIS-ROBERT DE CRASMENIL, MALET, appelé le Marquis de *Graville*, et auparavant de *Valsemey*, reçû Chevallier des Ordres de N. D. du Mont Carmel, et de S. Lazare de Jerusalem, le 31. Mars 1721. et Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans en 1724. successivement
Guidon

JANVIER. 1735. 157

Guidon de la Compagnie des Gendarmes Flamans, Enseigne de celle des Gendarmes d'Orleans, et au mois de Janvier 1730. Sous-Lieutenant de celle des Chevaux-Legers de Berry, et nommé au mois de Mars dernier, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment d'Orleans.

JEAN PAUL DE COSSE, DUC DE BRISSAC, Pair et Grand Pannetier de France, né le 12. Octobre 1698. Capitaine d'une Compagnie de Cavalerie, avec commission de Mestre de Camp, nommé Mestre de Camp d'un Régiment cy-devant la Mothe Houdancourt, le 20 Février dernier.

ANNE-PIERRE D'HARCOURT, COMTE DE BEUVRON, Seigneur de Tourneville, né le 20 Avril 1701. Lieutenant General au Gouvernement de la Haute Normandie, et Gouverneur du vieux Palais de Rouen, en 1716. et Mestre de Camp à Brevet, nommé Mestre de Camp du Régiment cy-devant du Chastelet, le 20. Février dernier.

FRANÇOIS-MARIE DE LA MARCK, reçu Chevalier des Ordres de N. D. de Mont-Carmel, et de S. Lazare de Jerusalem, le 6. Avril 1718. Mestre de Camp, Commandant d'une Brigade de Carabiniers, aussi Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, fait Capitaine des Gardes du Duc de Bourbon dans le Gouvernement de Bourgogne, au mois de May 1729. et son premier Ecuyer au mois de Novembre 1733.

GASPARD NICOLAS DE VICHY, DE CHAMPFROND, Mestre de Camp.

JACQUES ARMAND, MASQUIS DE VASSE, Vidame du Mans, Baron de la Rochefabille, Seigneur de Balon &c. né le 10. Mai 1706, Gouverneur du Château Royal du Plessis lès-Tours, Mestre de Camp du Régiment Dauphin,

H iij Dragons

158 MERCURE DE FRANCE

Dragons, par commission du 20. Février 1727.

. CHEVALIER DE VIGNACOURT, Lieutenant Colonel du Régiment de Toulouze, Cavalerie, avec commission de Mestre de Camp.

. DE CHILLOIS, Major, puis Lieutenant Colonel du Régiment Dauphin, Cavalerie, ayant commission de Mestre de Camp.

. DE LA TOUR DU PIN DE MONTAUBAN, Major, puis Lieutenant Colonel du Régiment d'Orleans, Cavalerie, avec commission de Mestre de Camp.

MARECHAUX DE FRANCE

nommez par le Roy le 14. Juin 1734.

et déclarez le 17. de ce mois.

ARMAND-CHARLES DE GONTAUT, DUC DE BIRON, Pair de France, né le 5. Août 1663. d'abord Capitaine dans le Régiment du Roy, puis nommé Colonel du Régiment de la Marche, Infanterie, le 5. Septembre 1684. et fait Brigadier le 3. Janvier 1696. servit la même année en cette qualité dans l'Armée de Flandres. Il fut fait Maréchal de Camp le 29. Janvier 1702. et nommé au mois de Mars suivant, pour faire la Campagne en Allemagne. Il contribua le 12. Octobre à la prise de Neubourg sur le Rhin, et le 14. du même mois, il se trouva à la Bataille de Fridlingue. Il fut nommé au mois de Février 1703. pour servir en Flandres, et il fut fait Lieutenant Général des Armées du Roy le 26. Octobre 1704. et Chevalier de l'Ordre de saint Louis la même année. Il se distingua beaucoup dans la belle retraite que fit un Corps de troupes Françoises après la prise des Lignes près de Tillemont par Milord Marlborough. Il fut blessé

CS

et fait prisonnier à la journée d'Oudenarde le 11. Juillet 1708. Il servit en 1713. au Siège de Landau , où le 2. Juillet , commandant la tranchée , il eut le bras gauche cassé d'un coup de fauconneau dans une sortie des assiegez. Il fut obligé de se faire couper le bras , et après la réduction de cette Place , le Gouvernement lui en fut donné. Il fut fait Conseiller au Conseil de Guerre créé au mois de Septembre 1715. et après la suppression de ce Conseil faite le 21. Septembre 1718. il demeura chargé en chef , du détail de l'Infanterie. Le feu Duc d'Orleans Regent, le fit son premier Ecuyer le 17. Juin 1719. et le Roy par ses Lettres Patentes du mois de Février 1723. érigea de nouveau en sa faveur , et de ses descendans mâles à perpétuité , la Terre et Baronnie de Biron , et ses dépendances en Titre de Duché et Pairie de France. Ces Lettres furent registrées au Parlement , le Roy y séant en son Lit de Justice , à l'occasion de sa Majorité le 22. du même mois , et il prêta serment , et prit séance le même jour au Parlement.

JACQUES DE CHASTENET , SEIGNEUR DE PUYSEUR , Vicomte de Buzancy , l'un des Quart Comtes de Soissons , successivement Capitaine et Lieutenant Colonel du Régiment du Roy , Infanterie , fait Maréchal General des Logis des Camps et Armées du Roy en 1690 Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis le 6 Février 1694. Brigadier d'Infanterie le 3. Janvier 1696. Gentilhomme de la Manche du Duc de Bourgogne , au mois de Juin 1698. Maréchal de Camp le 29. Janvier 1702. Lieutenant Général des Armées du Roy le 26. Octobre 1704. et Gouverneur de Condé au mois d'Octobre 1707. Il est Fils de Jacques de Chastenet , Seigneur

H v gneur

gneur de Puysegur , Colonel du Régiment de
Piemont , et Lieutenant Général des Armées des
Rois Louis XIII. et Louis XIV. mort le 4.
Septembre 1682. âgé de 82 ans , dont on a des
Mémoires Militaires imprimez à Paris et à Am-
sterdam en 1690.

**CHRE'TIEN LOUIS DE MONTMORENCY DE
LUXEMBOURG , PRINCE DE TINGRY , Comte
Souverain de Luxe , Comte de Beaumont en
Gatinois , Seigneur de Dollot , né le 9. Février
1675. se trouva au Combat de Steinkerque en
1692. et à la Bataille de Nerwinde en 1693.
il fut fait la même année Colonel du Régiment
de Provence , et au mois de Février 1700. de
celui de Piemont , par la démission du Duc de
Chatillon son frere. Le Roy lui donna au mois
d'Avril 1701. une Pension de 6000. liv. et il le
fit Brigadier d'Infanterie le 29. Janvier 1702.
Il se trouva le 13. Janvier 1703. à la prise du
poste de Bondanelia en Italie , où il fut chargé
de la principale attaque , batit le 11. Mars sui-
vant le Régiment de Dragons d'Herbeville Alle-
mand , et fut commandé le 10. Avril 1704 avec
30. Compagnies de Grenadiers , pour attaquer
la Ville de Revere sur la Secchia , que les Im-
periaux, après avoir fait leur première décharge,
abandonnerent. Il fut ensuite dépêché pour por-
ter à la Cour la nouvelle de la prise de cette
Place , et il fut fait Maréchal de Camp le 26.
Octobre de la même année. A son retour en Ita-
lie , il alla servir au Siège de la Ville de Ver-
rue , qui fut soumise le 9. Avril 1705. Se trou-
va le 16. Août suivant à la Bataille de Cassano ,
et s'y distingua , fut aussi employé le 16. Octo-
bre à l'attaque des retranchemens que les Impe-
riaux avoient fait à la tête d'un Pont qu'ils
avoient**

avoient jetté sur le Serio , au Village de Monto-
deno , et qui furent forcez. Le 18. du même
mois étant à la poursuite des Imperiaux , il re-
çut une contusion. Il continua en 1706. de ser-
vir en Italie , d'où il passa en 1707. à l'Armée
de Flandres. Ayant traité au mois de Janvier
1708. avec le Comte de Montbrun , de la Char-
ge de Lieutenant Général au Gouvernement de
la Flandre Françoisse , le Roy lui accorda le 14.
du même mois un Brevet de retenue de 25000.
écus sur cette Charge , pour laquelle il prêta
serment de fidélité entre les mains de S. M. le
17. Avril suivant. Il se trouva le 11. Juillet de
la même année au Combat d'Oudenarde , où il
mena jusqu'à quinze fois à la charge les Troupes
qui étoient sous ses ordres. Le 28. de Sept. suivant,
étant parti de Douay avec 2000. Carabiniers ,
Cavaliers et Dragons , il traversa l'Armée des
Alliez qui assiégeoient Lille , et y introduisit heu-
reusement des poudres dont la Place manquoit.
Le Roy ayant reçu le 30. suivant , la nouvelle
de cette entreprise , le nomma sur le champ ,
Lieutenant Général de ses Armées. Après la red-
dition de la Ville de Lille , il entra dans la Cita-
delle pendant le Siége de laquelle il fit une sor-
tie le 12. de Novembre , dans laquelle les assié-
geans perdirent près de 800. hommes sans les
blessés. Il conduisoit le Corps de réserve à la
Bataille de Malplaquet près de Mons , le 11. Sep-
tembre 1709. et il commanda l'arrière-garde dans
la retraite honorable que fit l'Armée Françoisse
après cette sanglante Bataille. Le Gouvernement
de Valenciennes lui fut donné au mois de Mars
1711. et il prit la même année en se mariant ,
le Titre de Prince de Tingry , ayant été connu
jusqu'alors sous celui de Chevalier de Luxem-
bourg.

162 MERCURE DE FRANCE

bourg. Il servit en 1712. aux Sièges des Villes de Douay , du Quesnoy , et de Bouchain , qui furent reprises après l'heureux succès de l'affaire de Denain. Il obtint au mois de Février 1729. le Gouvernement des Ville et Château de Mantres , et la Lieutenance de Roy du Pays Mantois ; et ayant été proposé le premier Janvier 1731. pour être associé à l'Ordre du Saint Esprit , il en reçut le Collier et la Croix le 2. Février suivant , ayant été fait auparavant Chevalier de celui de Saint Michel. Depuis sa Promotion , il a pris le Titre de Maréchal de Montmorency. Il est le dixième de cette Illustre Maison qui ait mérité cette Dignité.

A. M. G. E T R E N N E S.

DU compliment dans la Mytologie ,
J'ai lû jadis la Généalogie :
Sans ressemblance et sans fraternité ,
Doub'e être en terre est de ce nom doté ;
Double est leur sort , double leur origine ,
Et double objet toujours les détermine.
De flatterie , et du mensonge Fils ,
L'un bas , rampant , courbé dans ses replis ,
Perfidement se glisse et s'insinüe ,
Puis fierement s'élance vers la nuë ;
Le Mirmidon sur son aîle porté ,
S'enfile , et se croit un Géant redouté ;
En mots dorés sa boutique est fertile ,
Incens miélé de sa bouche distile ,

Paç

Par l'interêt , vil encens fabriqué ;
 Un faux respect décore sa malice ,
 Par son crédit vice sophistique ,
 De la vertu revêt le frontispice.
 Du vrai mérite , et de la vérité ,
 L'autre est le fils , l'antique probité ,
 De cour plénier honora sa naissance ;
 La modestie éleva son Enfance ,
 Discernement fut son cher favori ,
 Et de son lait la Vertu l'a nourri ;
 Sincérité lui forma la parole ,
 De son discours Gigantesque hyperbole
 Fut exilée , et depuis n'a jamais
 Enflé sa langue , ou grossi ses portraits ;
 A bien penser fut son apprentissage ,
 Le cœur , la bouche eurent même langage ;
 A louer habile sans effort ,
 De l'interêt ignorant le ressort ,
 Son pur encens jamais il ne frelatte ,
 Estime vraie en sa louange éclatte ;
 Du vice heureux , du faux ennemi né ,
 A l'exalter onc ne s'est profané.
 De tous les deux brille aujourd'hui la fête ;
 L'un triomphant en char que rien n'arrête ,
 Pompeux , fleuri , volant de Cour en Cour ,
 En vrai Tiran domine dans ce jour ,
 L'autre modeste , à pieds , doux et tranquille ;
 Chez peu de gens élit son domicile ,
C'est

C'est le second ; je l'ai vû ce matin ,
 Heurté , poussé , demandant son chemin.
 Je vous l'adresse , où pourroit-il mieux être ?
 Il m'a paru d'abord vous reconnoître ,
 Il vous cherchoit ; son concurrent jaloux ;
 S'efforceroit en vain d'entrer chez vous.

De le Noüe , Comédien de Strasbourg.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE premier Janvier , les Princes et Princesses du Sang , et les Seigneurs et Dames de la Cour eurent l'honneur de complimenter le Roy et la Reine sur la nouvelle année.

Le Corps de Ville rendit à cette occasion ses respects à leurs Majestez à Monseigneur le Dauphin et à Mesdames de France , étant présenté et conduit en la maniere accoûtumée.

Le même jour , les Chevaliers , Commandeurs , et Officiers de l'Ordre du Saint Esprit , s'étant rendus dans le Cabinet du Roy , S. M. tint un Chapitre dans lequel le Comte de Belleisle , et le Marquis

quis de Perignan , qui avoient été proposez dans le Chapitre tenu par le Roy le 13. Juin dernier , pour être reçus Chevaliers , furent admis , après que l'Abbé de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roy , eut rapporté qu'ils avoient satisfait à ce qui est prescrit par les Statuts. Le Chapitre étant fini , le Comte de Belleisle fut introduit dans le Cabinet du Roy , où S. M. le fit Chevalier de l'Ordre de Saint Michel. Le Roy sortit ensuite de son appartement pour se rendre à la Chapelle. S. M. étoit précédée du Duc d'Orleans , du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , du Prince de Conti , du Duc du Maine , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Comte de Toulouze , et des Chevaliers , Commandeurs , et Officiers des Ordres , et le Comte de Belleisle en habit de Novice marchoit entre les Chevaliers et les Officiers. Le Roy , devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en manteau , le Collier de l'Ordre pardessus , ainsi que les Chevaliers.

Après la Grand' Messe qui fut célébrée pontificalement par l'Archevêque de Vienne , Prélat Commandeur de l'Ordre , le Roy quitta son Prie-Dieu , et monta

monta à son Trône auprès de l'Autel, où S. M. reçut Chevalier , avec les Cere- monies accoutumées , le Comte de Bel- leisle, qui eut pour Parains le Marquis de Livri, et le Comte de Matignon. La Reine s'étoit renduë avec les Dames de la Cour à sa Tribune , où S. M. entendit la Grand^e Messe.

Le Roy a accordé le Gouvernement de Vannes , qu'avoit le Marquis de Lannion , au Comte de Lannion son Fils.

S. M. a accordé l'agrément du Régiment de Cavalerie de Turenne , dont le Duc de Bouillon étoit Mestre de Camp , au Marquis de Grammont, Capitaine dans ce Régiment.

Le 9. Janvier , le Maréchal Duc de Noailles , prêta entre les mains du Roy le Serment de fidelité , dont M. d'Angervilliers , Ministre et Secrétaire d'Etat ayant le département de la guerre , fit la lecture.

Le 26. le Maréchal de Biron , et le Maréchal de Montmorenci , prêterent aussi Serment de fidelité entre les mains de S. M. Quelques jours auparavant le Maréchal de Coigny avoit prêté le même Serment.

Le

JANVIER. 1735. 167

Le Roy a permis au Marquis de Pérignân , dont les preuves ont été admises dans le Chapitre de l'Ordre du Saint Esprit , tenu le premier de ce mois , de porter le Cordon et la Croix de cet Ordre jusqu'à ce qu'il vienne recevoir le Collier des mains de Sa Majesté.

Le Roy a nommé Colonel Lieutenant et Inspecteur de son Régiment d'Infanterie , le Comte de Biron , Maréchal de Camp , et Inspecteur d'Infanterie.

Par une Ordonnance du premier Janvier de cette année , le Roy a rétabli la Charge de Major de la Gendarmerie , en faveur du Marquis du Chastelet , cy-devant Mestre de Camp de Cavalerie du premier Septembre 1722. Commandant et Major du Régiment Royal. Cette charge réunissant tous les détails qui concernoient l'inspection supprimée par la même Ordonnance. Le mérite du Marquis du Chastelet , est aussi connu que sa naissance est distinguée.

S.M. a donné l'agrément de la Charge de Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Bourguignons , vacante par la démission volontaire du Marquis de Castelmoron , au Comte de Castelmoron son Fils, Sous-Lieutenant de
la

la Compagnie des Gendarmes d'Orleans, et l'agrément de la Charge de Sous Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Flandres, dont le Marquis de Grator s'est démis, au Marquis de la Chaise, Premier Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Reine. M. de Barantin, Guidon de la Compagnie des Gendarmes Anglois, a été nommé Premier Cornette de la Compagnie des Chevaux-Legers de la Reine; et le Comte de Polignac, Guidon de la Compagnie des Gendarmes Anglois.

Le Roy a nommé le Maréchal Duc de Noailles, General de ses Troupes en Italie, et le Maréchal de Coigny, General de l'Armée d'Allemagne.

S. M. a donné au Marquis de Monsconseil, Brigadier de ses Armées, et Colonel d'un Régiment d'Infanterie, la place d'Inspecteur d'Infanterie, qu'avoit le Comte de Biron.

Le 25. de ce mois, le Marquis de Roissignan, Ambassadeur du Roy de Sardaigne, eut, en grand manteau de deuil, une audience particulière du Roy, et il donna part à S. M. de la mort de la Reine de Sardaigne. Il alla le même jour à l'audience de la Reine, de
 Monseigneur

JANVIER. 1735. 169

Monseigneur le Dauphin , et de Mesdames de France , et il fut conduit à toutes ces audiences par M. Hebert , Introduceur des Ambassadeurs.

Le 27. le Roy prit le deuil pour la mort de cette Princesse.

S. M. a nommé à l'Archevêché de Besançon l'Abbé de Grammont , Haut-Doyen de l'Eglise Métropolitaine de la même Ville.

Le 9. de ce mois , l'Abbé de Crussol , nommé à l'Evêché de Blois , fut sacré dans la Chapelle de l'Archevêché , par l'Archevêque de Paris , assisté des Evêques de Senlis et de Noyon.

Le premier jour de l'An , le Roy entendit à son lever les Hautbois de sa Chambre , qui jouèrent plusieurs Airs de Lully.

Le même jour , pendant le diné de S.M. les *vingt-quatre* exécuterent plusieurs pièces de Simphonie de la composition de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique de la Chambre , en semestre.

Le 10. il y eut concert chez la Reine. on y chanta le Prologue et la première Entrée du Ballet des *Elemens*. On continua le 12. les deux Entrées suivantes , et on donna le

170 MERCURE DE FRANCE
le 17. la dernière Entrée , qui fut précédée du Prologue du Ballet des *Stratagèmes de l'Amour*. La Dlle Antier y fut très applaudie dans le rôle de *Prêtresse de la Gloire* , et dans celui d'*Emilie* dans l'Acte du *Feu*. La Dlle Mathieu réussit parfaitement dans les rôles de *Junon* et de *Pomone*.

Le 19. on chanta devant la Reine , le Prologue et le premier Acte de l'Opera d'*Hypermnestre* , mis en Musique par M. Gervais , Maître de Musique de la Chapelle , qu'on continua le 24. et le 26. Il fut parfaitement bien exécuté.

Les Comédiens François représenterent à la Cour le Jeudi 9. Décembre , les *Bourgeoises à la Mode* et le *Retour imprévu*.

Le 14. le *Mercur Galant* et le *Galant Jardinier*.

Le 16. la Tragédie d'*Habis* et la *Pupille*.

Le 30. l'*Ingrat* et les *Mécontents*.

Le 4. Janvier 1735. *Didon* et le *Dédit*.

Le 11. le *Curieux impertinent* et les *Folies amoureuses*.

Le 13. *Britannicus* et la *Nouveauté*.

Le 18. *Jodelet Maître* et le *Mari retrouvé*.

Le 20. *Sabinus* , qui eut beaucoup de succès , et le *Mary retrouvé*.

JANVIER: 1705. 171

Le 25. le Réveil d'Epimenide et les Pré-
cieuses ridicules.

Le 27. Bajazet et Colin-Maillard.

Le 4. Decembre, les Comédiens Ita-
liens représenterent à la Cour, les Deux
Arlequins, et la Veuve Coquette.

Le 11. l'Embarras des Richesses, et
la Folle Raisonnable.

Le 18. la Double Inconstance, et la
Petite Pièce nouvelle du Déguisement.

Le 8. Janvier, la Surprise de l'Amour
et l'Isle du Divorce.

Le 15. la Comédie nouvelle du Frere
Ingrat, ou le Prodiges puni, qui fut sui-
vie du Je ne sçai quoy.

Le 22. Arlequin Sauvage, et l'Ecole
des Meres.

Le 29. L'Amour Précepteur, et le Portrait

Les pluies et les vents impétueux qui
regnent depuis quelque temps, ont causé
beaucoup de naufrages sur nos Côtes, et
beaucoup de dégâts dans les terres. L'Ou-
ragan qui se fit sentir dans la Province
d'Artois le 19. de ce mois, fut des plus
violents; dans les Campagnes les arbres
ont été déracinez, et grande quantité de
maisons abatuës, les Clochers de plu-
sieurs Eglises renversez, aussi-bien que
plus de 60. Moulins à vent, qui ont
écrasé

572 **MERCURE DE FRANCE**
écrasé plusieurs personnes , des Fleches
de Clochers ont été transportées à plus
de 200. toises ; il n'y a pas à Arras une
seule maison qui n'ait ressenti la fureur
de ce vent. Toutes les Eglises en sont
découvertes , les vitres renversées et plu-
sieurs de ces Eglises sont endommagées
dans la maçonnerie. A l'Abbaye de saint
Eloy , qui est à deux lieues d'Arras , le
Chœur de l'Eglise a été entièrement
renversé. Le vent commença sur les 8.
heures du matin avec assez de force ,
mais sa violence augmenta considéra-
blement sur les 4. heures après midy , et
dura jusqu'à 7. heures du soir. Il fut mê-
lé de pluye , de grêle , d'éclairs et de
tonnerre.

*CEREMONIE particuliere , faite à
la Messe de Minuit. Extrait d'une Lettre
écrite par M. Demas , Curé de la Ville-
neuve en Chevré , le 7. Janvier 1735.*

LA Paroisse de la Villeneuve en Che-
vré , est située à deux petites lieues
de la Ville de Mante , et sur la route
de celle de Vernon. C'est dans l'Eglise
de cette Paroisse que de temps immé-
morial se fait à la Messe de Minuit , par
 trente Bergers et huit Bergeres , la Cé-
remonie

J A N V I E R. 1735. 173

remonie dont on va voir ici le détail, à laquelle on accourt de plusieurs lieues.

On a préparé dans le Chœur de l'Eglise une Crèche très-proprement faite, dans laquelle est couché l'Enfant Jesus, en figure de cire. La Crèche est éclairée de plusieurs flambeaux de cire blanche.

L'heure de l'Office étant arrivée, on commence par chanter l'Hymne *Te Deum*, &c. laquelle étant finie, le Célébrant en Chappe, accompagné de son Clergé, fait les encensemens de la Crèche, au son d'une Symphonie de Violons, de Basses et d'autres Instrumens. Un Berger fort proprement habillé, vient ensuite se prosterner au pied de la Crèche, tenant attaché par un grand ruban un Mouton, sur lequel il y a une espece de petit Bât artistement fait, et sur le Bât seize Cierges allumés. Il est suivi de deux Bergeres habillées de blanc, portant chacune une Quenoüille ornée de rubans, et un cierge à la main. Les autres Bergeres de la Ceremonie portent aussi des Quenoüilles pareilles et un cierge.

Suit un second Berger qui porte une belle branche de Laurier, à laquelle sont attachés avec un certain arrangement des
Oran-

174 MERCURE DE FRANCE

Oranges, des Citrons, d'autres Fruits, des Biscuits et des Sucrieries, &c. Ce Berger est au milieu de deux Bergeres.

Deux autres Bergers, portent sur un Brancard, couvert d'une magnifique Toilette, trois grands Pains benits, sur chacun desquels sont un Rameau de Laurier, orné de rubans, et des cierges allumés.

Les quatre autres Bergeres viennent ensuite faire leurs adorations devant la Crèche. Elles sont suivies des autres Bergers, qui se présentent deux à deux, portant d'une main un cierge et de l'autre une Houlette ornée de Festons.

Les Bergers et les Bergeres viennent à l'Offrande dans le même ordre, et pendant leur marche on chante un Prologue sur la Naissance du Sauveur, accompagné d'une belle Symphonie. La Messe finie, on recommence les Adorations avec la même ceremonie, et puis on se retire.

Il se fait après cette Messe de Minuit, dans un lieu marqué, un petit Reveillon ou Repas pour les Bergeres, qui sont servies par quatre Bergers, nuë tête. Les Bergers leur font présent à chacune d'un Gateau, et ils vont les reconduire. Les Bergers reviennent sur leurs pas, et font
au

JANVIER. 1735. 175

au même lieu un petit Repas , où tout se passe avec beaucoup de modestie et de frugalité.

La même Cérémonie des Adorations , &c. cy-dessus décrite , se fait encore à la Messe du Point du jour , dans le même ordre et avec les mêmes circonstances. Celle-ci finit par une Exhortation que fait M. le Curé aux Bergers et aux Bergeres sur les devoirs de leur état , &c.

Enfin les Bergers viennent en Corps remercier leur Curé , et ils lui font présent de la Branche de Laurier , chargée comme il a été marqué ci-dessus. Tout se passe dans cette Cérémonie avec tant de piété et d'édification , que lorsque ces Bergers sortent de l'Eglise , gardant le silence et dans un Esprit de recueillement , on peut leur appliquer ce que dit l'Evangile des Pasteurs de Judée , qui vinrent adorer le Sauveur dans la Crèche de Bethléem. *Et reversi sunt Pastores glorificantes et laudantes Deum , in omnibus quæ audierant et viderant.* Luc 11. 20.



I LET.

*EXTRAIT d'une Lettre de Rouen,
écrite le 22. Décembre 1734. sur la mort
de M. de Pontcarré, Ancien Premier
Président du Parlement de Normandie.*

MR Hurard, Curé de la Paroisse Saint Lo, dans laquelle est l'Hôtel de Messieurs nos Premiers Presidents, fit celebrer Lundi dernier 18. de ce mois, un Service solemnel, pour le repos de l'Ame de feu M. de Pontcarré. Toute l'Eglise étoit tendue de deuil avec des bandes de velours, chargées des Armoiries du deffunt, l'Autel principal et le Chœur furent extraordinairement éclairés, et tout répondoit à l'apareil d'une grande Pompe funebre. Messieurs du Parlement, invitez en ceremonie, le Corps des Avocats, la Communauté des Procureurs, et autres Personnes de Robe y assisterent. Quantité de Personnes du premier rang de la Ville et des environs s'y trouverent, et plusieurs Prêtres de l'Ordre Seculier et Regulier celebrent des Messes dans la même Eglise. Enfin toute la Ville s'empressa en cette occasion de rendre ses devoirs à la mémoire d'un Magistrat qui lui avoit été cher, et qui méritoit sans doute sa reconnaissance.

noissance. On sçait le service important qu'il rendit à l'Eglise de Rouen dans l'affaire celebre de la Primatie , laquelle fut maintenue dans ses Droits par un Arrêt contradictoire du Conseil d'Etat rendu par le Roy même , au raport de ce grand Magistrat. On sçait aussi les soins qu'il se donna dans les années 1709. et 1725. pour calmer une Populace , plus malheureuse que coupable , dans un temps de disette et de misere. Enfin on se souviendra toujours des grandes charitez qu'il a faites dans cette Ville , particulièrement à l'égard de plusieurs Communautés Religieuses. C'est à lui que nous sommes redevables de l'institution des Petites Ecoles , pour l'instruction des Enfans des pauvres. C'est aussi par cette consideration que les Freres de la Doctrine Chrétienne , ont fait des prieres particulieres , et fait aussi celebrer un Service à son intention. Les Sçavans et les gens de Lettres ont aussi marqué leurs regrets en plusieurs manieres, parce qu'il les avoit toujours protégés , et qu'ils reconnoissoient en lui un Esprit du premier ordre , rempli des plus belles connoissances , surtout de celles qui concernent l'Antiquité Metallique. Son magnifique Cabinet de Médailles , qu'il laisse

I ij

178 MERCURE DE FRANCE
rempli des plus belles suites en tout genre , est un Monument de sa Sagacité et de son gout excellent , qui mérite de passer jusqu'à sa dernière Posterité.

La Princesse hereditaire de Modène , étant arrivée à Marseille sur les Galeres du Roy , à leur retour de Naples , S.A.S. y a fait quelque séjour , et ensuite elle s'est renduë à Lyon , où le Prince Hereditaire de Modène son Epoux est venu la joindre. Ce Prince arriva à Paris au commencement du mois de Décembre, Il a été fort bien reçu du Roy , de la Reine , de toute la Famille Royale , des Princes et Princesses du Sang , ainsi que de son Altesse Royale sa belle-Mere , et du Duc d'Orleans,

Le 27. de ce mois , on célébra dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice , un Service solennel pour le repos de l'Ame du Maréchal Duc de Villars , Maréchal General des Camps et Armées de S. M. On avoit élevé un magnifique Catafalque au milieu de cette Eglise , qui étoit entierement renduë de noir , et éclairée par une grande quantité de lumieres , avec armes et bandes de velours. Le Curé de S. Sulpice célébra la Messe , et
l'Abbé

L'Abbé Segui prononça l'Oraison funebre avec beaucoup d'éloquence. Les Cardinaux de Rohan, de Polignac, et de Bissy, et plusieurs Evêques assisterent à ce Service, ainsi qu'un grand nombre de Personnes de distinction. Le Duc de Villars, Fils unique du Maréchal Duc de Villars, qui avoit ordonné la Pompe funebre, en faisoit les honneurs.

Le Catafalque étoit placé au milieu de la Nef, et de proportion convenable à la grandeur et au vaste de cette magnifique Eglise. L'idée generale de la Pompe funebre, étoit de caracteriser une espece de Champ de Mars. Pour cela'on avoit placé sans ordre, ou plutôt sans symétrie, mais avec art, divers Canons et Mortiers sur leurs affuts, Cuirasses, Boucliers, Timballes, Trompettes, et autres armes et instruments de guerre, le tout servant à l'élevation du Tombeau, qui étoit feint de marbre portore, orné d'armes, têtes de Lion et consolles. Sur ce Tombeau étoit la Représentation, avec le poile croisé de moire d'argent, bordé d'hermine, couverte des honneurs, sçavoir, de la Couronne et Manteau Ducal, des Cordons des Ordres du Saint Esprit et de la Toison d'Or, du Bâton de Maréchal de France, &c. Le tout placé dans le milieu de

180 MERCURE DE FRANCE

de quatre grands Palmiers en argent dont les sommets cherchoient à s'unir pour servir de couronnement au Tombeau.

Au corps ou tronc des Palmiers étoient suspendus des trophées de guerre , composés de Drapeaux , Etendarts , Armures , Casques , Corcelets , Boucliers , Beliers , Massues , Faisceaux d'Armes , et autres , le tout doré et entremelé de palmes et de festons de Ciprez , et d'un très grand nombre de cierges placés pour former un beau groupe de feu et de lumière qui produisoit un grand effet , et servoit à distinguer les différens membres d'architecture , les morceaux de sculpture , et la singularité des diverses sortes de marbre. Vers le haut des troncs des Palmiers feints en argent , étoient plusieurs Couronnes dorées , de lauriers , de chesnes , triomphales , murales , civiques , &c.

Au socle ou Estrade sur quoi étoient tous les sujets dont on vient de parler , on avoit pratiqué les degrez qu'on appelle d'honneur , au nombre de trois , sur lesquels on voyoit deux figures en marbre blanc , de grandeur naturelle , l'une représentant la Valeur , appuyée sur un Lion , exprimant par son attitude la douleur de la perte de son Heros. Du côté opposé , on avoit placé la Prudence ,

ce, vertu inseparable des Grands Hommes.

Sur les flancs de l'Estrade et aux piédestaux qui étoient en marbre blanc veiné, et panneaux de vert d'Egypte, étoient des cartouches avec têtes de morts et festons de Ciprez, le tout doré, d'où partoient grand nombre de girandolles en argent, ce qui produisoit un grand éclat de lumieres.

Cette Estrade faisoit un plan quarré long, circulaire à chacun de ses bouts, avec piédestaux en saillie, elle avoit seize pieds de long, et tout le Catafalque en pouvoit avoir trent de hauteur, sans y comprendre le grand pavillon qui couronnoit tout ce magnifique sujet. Il représentoit une espee de tente retroussée en festons, avec beaucoup d'art et de gout, ainsi que tout ce qui composoit ce grand appareil, dont les corps d'architecture étoient dorés, et les pentes garnies d'hermines et de larmes.

Le Catafalque et la disposition du Lieu, des ornemens, et de tout ce qui composoit ce pompeux spectacle, aussi heureusement que dignement caracterisé, est de l'idée de M. de Selles, Intendant et Contrôleur General des menus plaisirs et affaires de la Chambre du Roy, et exécuté sous

182 MERCURE DE FRANCE
ses ordres , par le sieur Perrot pour la
peinture , et par les sieurs Slodtz pour
la sculpture.



*MORTS , NAISSANCES ,
Mariages.*

LE nommé Jean Geneste , Laboureur , est
mort d'une attaque d'apoplexie dans la Pa-
roisse de Monbasillac , Diocèse de Sarlat , âgé
de 111. ans.

D. Catherine-Louise de la Fontaine-Solare ,
veuve de *Guillaume de la Boissiere* , Seigneur de
Chambors , Ancien Lieutenant des Cent Suisses
de la Garde ordinaire du Roi , mourut à S. Ger-
main en Laye le 18. Décembre , âgée de près de
80. ans. Elle avoit été pendant plusieurs années
Fille d'honneur de feuë S. A. Madame la Du-
chesse de Nemours. Elle étoit petite nièce de
Pierre de la Fontaine , Grand-Prieur de France ,
et Général des Galeres de Malte en 1563. La
Généalogie de cette Maison est rapportée dans
le VIII. Vol. de l'Histoire des Grands Offi-
ciers.

Le 28. Décembre 1734. *Anne Bretagne* , Sire
et Comte de *Lannion* , Baron et Pair de Bretagne ,
Vicomte de Rennes &c Lieutenant Général des
Armées du Roi , et Gouverneur de Vannes et
Auray , qui avoit eu la jambe fracassée d'un
coup de mousquet à la bataille de Guastalla , le
19. de Septembre dernier , après avoir beaucoup
souffert , et long-tems , mourut à Guastalla , âgé
d'en-

JANVIER. 1735. 183

d'environ 52. ans. Il avoit été fait Lieutenant-Général le premier Août dernier, ainsi qu'on l'a rapporté dans le Mercure du même mois, page 1878. où l'on a marqué les differens grades par lesquels il étoit parvenu à ce dernier. Il étoit fils aîné de feu Pierre, Sire et Comte de Lannion, Baron et Pair de Bretagne, Vicomte de Rennes, Marquis d'Espinay, &c. Lieutenant-Général des Armées du Roi, et Gouverneur des Villes et Châteaux de S. Malo, Vannes, et Auray, mort le 26. May 1717. âgé de 75. ans 3. mois, et de deffunte D. Marie-Génévieve Eschalard de la Marck son épouse, morte le 27. Avril 1726. dans la 76. année de son âge, et il avoit été marié au commencement de l'année 1708. avec Marie-Gaëtane de Mornay, fille unique de feu Gaston-Jean-Baptiste de Mornay, Comte de Montchevreuil, Colonel du Régiment du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, Gouverneur de la Ville et Cité d'Arras, Lieutenant-Général au Gouvernement de la Province d'Artois, et Grand-Croix de l'Ordre Royal et Militaire de S. Louis, tué à la bataille de Nerwinde, le 29. Juillet 1693. et de Perine Barin de Bois-Geoffroy sa veuve. Il laisse d'elle plusieurs enfans, dont l'aîné est le Comte de Lannion, à qui le Roi a donné le Gouvernement de Vannes. François Gaëtan, Chevalier de Lannion, qui étoit le second, vient de mourir le 11. du présent mois de Janvier 1735. dans la 13. année de son âge.

Le 8. Janvier 1735. *Joseph-Hiacinthe de Broglia*, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 6. Septembre 1683. Abbé Commandataire des Abbayes de Sainte Marie de Pignerol en Piémont, et de Valloires, Ordre de

Lv Ci.

184 MERCURE DE FRANCE

Citeaux , Diocèse d'Amiens , nommé à cette dernière en 1692. ci-devant Chanoine de la Ste Chapelle du Palais à Paris ; oncle de Charles-Guillaume , Marquis de Broglio , Lieutenant-Général des Armées du Roi , Gouverneur de Gravelines ; de François-Marie , Comte de Broglio , Chevalier des Ordres du Roi , Maréchal de France , et Gouverneur de Bergue , d'Achilles , Chevalier de Broglio , Gouverneur d'Avannes , et Chef d'Escadre des Armées Navales du Roi ; et de Charles - Maurice de Broglio , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , de la Maison et Société de Sorbonne , et Abbé Commandataire des Abbayes , des Vaux de Cernay , Diocèse de Paris ; de Baume-les-Moines , Diocèse de Besançon , et du Mont S. Michel , Diocèse d'Avranches ; ci-devant Agent Général du Clergé de France par deux fois ; mourut à Paris dans la 83. année de son âge , ayant institué par son Testament pour sa Légataire universelle , la Demoiselle de Revel sa nièce , âgée de 21. ans , fille unique de feu François-Raimond-Felix de Broglio , Comte de Revel , Lieutenant-Général des Armées du Roi , et Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis , mort le 14. Août 1720. et de D. Marthe des Champs de Marsilly sa veuve , qui avoit épousé en premières nœces Nicolas de Chaugy , Seigneur , Comte de Ronssillon.

Le 10. D. *Marie-Cécile Pellard* , veuve depuis le 29. May 1723. de Jean de la Chapelle , Seigneur de S. Port , l'un des 40. de l'Académie Française , et Secrétaire des Commandemens de feu S. A. S. le Prince de Conti , et auparavant Receveur Général des Finances de la Rochelle , mourut à Paris , d'accident , s'étant laissé tom-
ben

JANVIER. 1735. 185

ber dans son feu , où elle eut la tête et un bras brûlez.

Le 11. mourut à Paris , âgé de 3. ans et demi , *Marie-Charles-François* , Comte de Rougé du Plessis-Belliere , second fils de feu Louis de Rougé ; Marquis du Plessis-Belliere , Colonel du Régiment de Vexin Infanterie , mort à l'âge de 26. ans et demi , le 24. Juin 1732. ainsi qu'on l'a rapporté dans le Mercure de Juillet suivant , p. 1664. et de D. Marie - Anne - Therese d'Albert-d'Ailly de Chaulnes , Marquise Douairiere du Plessis-Belliere sa veuve.

Le 11. *D. Catherine-Antoinette Betault* , fille de feu Louis Betault , Seigneur de Chemault et de Montbarrois , mort Président en la Chambre des Comptes de Paris , le 15 May 1684. et de Marie Lorthon , morte le 3. Juillet 1700. et veuve depuis le premier Mars 1697. de Jean de Creil , Seigneur de Soisy , Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roi , ci-devant Intendant à Roüen , qu'elle avoit épousé le 9. Mar 1671. mourut à Paris , âgée de plus de 80. ans - laissant pour héritiers Jean-François de Creil s Marquis de Nancré , Seigneur de Chémault , Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Grenadiers à cheval , et Maréchal de Camp du 20. Fevrier 1734. son fils , et Jacques - François d'Hautefort , Marquis de S. Chamans , son petit-fils , fils unique de Charles Nicolas d'Hautefort , Marquis de S. Chamans , Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires du Roi , et Maréchal de Camp de ses Armées , mort le 2. Fevrier 1712. et de Marie-Elisabeth de Creil , morte le 21. Fevrier 1733. dans la 60. année de son âge.

Le 14. *Guillaume Bernard de Montebise*
Prêtre

186 MERCURE DE FRANCE

Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison et Société de Sorbonne, du 26. Fevrier 1693. et Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, depuis le 15. Mars 1698. mourut en sa maison Canoniale, âgé d'environ 75. ans.

Le 28. Janvier, *D. Marguerite Barbier*, fille de feu Philippe Barbier, Lieutenant-Général de Robe-longue de la Prévôté de l'Hôtel, et veuve depuis le 28. Juin 1724. de Louis-Denis Longuet, Seigneur de Vernouillet, de Chauvilliers, &c. Receveur Général, et Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, mourut d'accident, ayant avalé un os; elle étoit âgée de 60. ans et plus. Elle laisse un fils et une fille, qui sont François Longuet, Seigneur de Vernouillet, Conseiller au Grand Conseil, où il a été reçu en 1719. et qui fut marié au mois de Juillet 1726. avec une fille du feu Sieur Barraly, Directeur Général de la Monnoye de Rennes, et Marie-Hélène Longuet, mariée au mois de Fevrier 1716. avec Jacques Olivier de Vigny, Seigneur de Courquetaine, Cervolles, Montgazon et Villepayen, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, veuf de Marie-Anne Rouillé des Filletières.

Le 30. Décembre 1734. sur les cinq heures après-midi il est né un fils à Louis-François-Armand de Vignerod du Plessis, Duc de Richelieu et de Fronsac, Pair de France, Marquis du Pont-Coutlay, Comte de Cosnac, Prince de Mortagne, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Brigadier de ses Armées, et Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, de son mariage avec Dame N. de Lorraine de Guise, célébré le

JANVIER. 1735. - 187

7. Avril dernier. Le nouveau né portera le titre de Duc de Fronsac.

Le 10. Janvier a été baptisée à S. Roch une fille de Michel-Philippe Levesque , Seigneur de Gravelle et de Guinonville , Conseiller au Parlement de Paris , et de Dame Marie-Barthele-mie Thoynard son épouse , ses pere et mere , née le 4. précédent.

Le Jeudi 20. Janvier, furent suppléées les Cé-remonies du Baptême à la fille de M. Michel Fessy de Linan , Ancien Capitaine de Cavalerie, et de D. Marie - Magdelaine de Knapper son épouse , née le 10. Août 1734. et ondoyée le 11. dudit mois. Elle fut nommée Françoise Char-lotte par M François Bonnardy de Cressy, Con-seiller au Parlement , et S. A. Madame Marie-Charlotte Sobieski , Princesse née Royale de Pologne , Duchesse de Bouillon.

On nous mander de Dijon que le 22. Décembre 1734. le Marquis des Prez , Capitaine de Dragons au Régiment de Vitry , y a été marié avec Elle N. de Saulx, fille du Comte de Tavan-ne , Commandant pour le Roi en Bourgogne . qu'à l'occasion de ce mariage , il y a eu à Dijon de grandes réjouissances , et que les Of-ficiers de la Maison de Ville y ont donné un grand Bal. On ajoute que les Maisons des nou-veaux Mariez sont si connues , qu'il n'est pas besoin d'en parler ; il n'eût cependant pas été hors de propos , pour faire connoître plus par-ticulièrement le Marié , de nous instruire des noms et qualitez de ses pere et mere. Le nom de sa famille , qui est originaire de Beaujolois , est Thibaut , auquel il joint celui de Noblet , à cause de la substitution faite le 22. Janvier 1722. par

188 MERCURE DE FRANCE

par Claude Noblet, Baron des Prez, Seigneur de la Tour de Romanesche, en faveur des enfans de Philibert de Thibaut, Seigneur de Thulon, et d'Elisabeth Noblet sa fille. A l'égard de la Maison de Saulx-Tavannes, on en trouve la Généalogie imprimée dans plusieurs Ouvrages, et en dernier lieu dans le 7. Tome des Grands-Officiers de la Couronne, de la dernière Edition p. 239. La nouvelle mariée est fille de Henri-Charles de Saulx, Comte de Tavannes, Marquis de Suilly et d'Arc-sur-Thil, Maréchal des Camps et Armées du Roi, de la promotion du premier Août 1734. Lieutenant-Général au Gouvernement de Bourgogne, Commandant pour S. M. dans cette Province, et Grand Bailli de Dijon, et de D. Marie-Anne-Ursule Amelot son épouse.

Le 29. Décembre 1734. Charles de Rohan, Prince de Soubise, né le 15. Juillet 1715. Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, reçu en cette Charge au lieu et par la démission du Prince de Rohan son ayeul, et fils aîné de feu Louis-François-Jules de Rohan, Prince de Soubise, Capitaine-Lieutenant de la même Compagnie des Gendarmes en survivance, mort le 6. May 1724. et de feuë Anne-Julie-Adelaïde de Melun d'Espinoy, son épouse, morte le 18. du même mois de Mai 1724. épousa à Paris Anne-Marie-Louise de la Tour de Bouillon, née du premier Août 1722. fille unique d'Emmanuel-Theodose de la Tour, Duc de Bouillon, Duc d'Albret et de Châteauthierry, Pair et Grand-Chambellan de France, Comte d'Auvergne, d'Evreux et de Beaumont-le-Roger, Vicomte de Turenne, Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roi du haut et bas Auvergne, mort le 17. Mai 1730.

JANVIER. 1735. 189

et de feuë Anne-Marie-Christine de Simiane de Moncha de Gordes , sa troisieme femme , morte le 8. Août 1712. dans la 39. année de son âge , laquelle étoit restée fille unique et seule héritiere de feu François-Louis-Claude-Edme de Simiane , Comte de Moncha , Gouverneur de Valence , et Sénéchal de Valentinois , et d'Anne-Therese de Simiane , héritiere de Gordes , sa veuve , actuellement vivante , et veuve en secondes nœces de Charles Pot , Marquis de Rhodes , Grand-Maître des Ceremonies de France.

Le 25. Janvier 1735. Marie - Charles - Louis d'Albert , Duc de Chevreuse , né le 24. Avril 1717. Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie de son nom , par commission du 23. Avril 1733. fils unique de Charles-Philippe d'Albert , Duc de Luynes et de Chevreuse , Pair de France , Comte de Montfort , de Dunois , de Chaumont , de Tours et de Noyers , Baron de Rochecourbon , Samblancay et Luchaux , Seigneur de Coulomiers , Bonneuil , Ayrennes , &c. et de deffunte Louise - Leontine - Jacqueline de Bourbon-Soissons , sa premiere femme , morte à l'âge de 24. ans , le 11. Janvier 1721. épousa Therese-Pelagie d'Albert , née Princesse de Grinberghen , sa cousine du deuxième au quatrième degré , âgée de 16. ans , fille unique de Joseph-Louis d'Albert de Luynes , Prince de Grinberghen , de Semp , Meys , Thisselt , Buggenhout , Beusrode , Comte d'Arquennes , Baron de Feluy , l'Escaillé , S. Amand , Bois de Barry , Montigny , dans les Pays-Bis Autrichiens , Seigneur de Wertrighen , Hochenreichen , Reichbergreitten dans l'Empire , Seigneur de Cantaing , Pair du Cambresis , Baron de Castelnau de Brettenaux , d'Espalion , de Venés , Marquis de Saissac , &c. Ministre.

nistre et Conseiller d'Etat Intime de S. A. S. E. de Baviere, Lieutenant-Général de ses Troupes, et Colonel de son Régiment des Gardes à pied, &c. et de Honorine-Charlotte de Berghes de Montigny, née Princesse de Berghes, son épouse.

La nuit du Mardi au Mercredi 26. Janvier, le Marquis de Pomereu, fils de M. de Pomereu, Intendant d'Alençon, et petit-fils de M. de Pomereu, Intendant en Bretagne, et depuis Conseiller au Conseil Royal, épousa dans l'Eglise de S. Sulpice Dlle Agnès Bouvard de Fourqueux, fille de M. de Fourqueux, Procureur Général de la Chambre des Comptes, et ci-devant Conseiller au Conseil Royal des Finances.



ARRESTS NOTABLES

ORDONNANCE du Roi du 30. Novembre; par laquelle il est dit que Sa Majesté ayant jugé à propos de déterminer l'étendue des Départemens et Quartiers des Classes, dépendans de l'Intendance de la Marine de Brest, elle a résolu un nouveau Règlement, contenant les lieux et Paroisses dont chaque Département et Quartier doit être composé.

Que l'Intendance de Brest sera divisée en quatre Départemens et vingt Quartiers, situés sur les côtes de la Province de Bretagne; lesquels Départemens et Quartiers sont désignés dans chaque article de ladite Ordonnance, avec les noms des Villes, Ports, lieux et Paroisses qui en dépendent, &c.

AUTRE

J A N V I E R. 1735. 191

AUTRE du 16. Décembre , pour augmenter le Régiment d'Infanterie d'Enghien , d'un Bataillon , et le mettre à deux , au moyen des dix-sept Compagnies qui seront incessamment levées pour former le second Bataillon.

AUTRE du 19. Décembre , portant amnistie générale en faveur des Soldats déserteurs des Troupes de la Marine.

ARREST du 28. Décembre , qui en interprétant l'article III. de l'Arrêt du Conseil du 9. Février 1734. dispense les Gardes-Jurez du Corps et Communauté des Fabriquans de Romorentin, qui entrèrent en exercice au 2. Janvier de l'année 1735. et ceux qui leur succéderont à l'avenir dans les fonctions de Gardes-Jurez de l'Idite Communauté , de faire graver la première lettre de leur nom , et leur surnom en entier , sur les coins ou marques dont ils se serviront pour appliquer les plombs de fabrique et de contrôle sur les draps et autres étoffes qu'ils auront visités , à condition que la date de l'année de leur exercice sera gravée sur lesdits coins ou marques , suivant ce qui est prescrit par l'article II. dudit Arrêt du 9. Février 1734. et à la charge par lesdits Gardes-Jurez d'être solidairement garans des plombs qu'ils auront appliquez.

DECLARATION du Roy , en faveur de l'Hôpital General , donnée à Versailles au mois de Décembre 1734. par laquelle S. M. ordonne qu'il soit levé au profit dudit Hôpital General de Paris pendant le temps de quatre années entières et consécutives, qui commenceront au pre-
mier

192 **MERCURE DE FRANCE**
mier Janvier 1735. un droit de cinq sols pour
chaque cent de bottes de Foin , à prendre sur
tous les Foins arrivant et entrant en ladite Ville
Faubourgs et Banlieue de Paris , tant par eau
que par Terre , pour lui donner moyen de sub-
venir à ses pressans besoins. , &c.

AUTRE du 28. Décembre , Registrée en
Parlement le 15. Janvier 1735. concernant le
Contrôle des Actes.

Louis , &c. L'établissement du Contrôle des
Actes des Notaires a eû pour principal objet l'u-
tilité de nos Sujets en assurant la date des Con-
trats , et nous avions lieu d'espérer que les diffé-
rens Reglemens qui ont été faits sur cette ma-
tiere , y avoient suffisamment pourvû ; cepen-
dant nous sommes informez que plusieurs No-
taires , dans la vûe d'appliquer à leur profit les
droits qui nous appartiennent , et abusant de la
confiance publique , font mention du Contrôle
sur les Expéditions qu'ils délivrent , quoique les
Minutes n'ayent pas été contrôlées et que ces
contraventions demeurent souvent impunies par
la difficulté que font nos Juges et ceux des Hauts-
Justiciers de poursuivre extraordinairement les-
Notaires , sous prétexte que les Déclarations cy-
devans intervenues n'ont prononcé en ce cas
pour la premiere contravention qu'une amende
de deux cent livres ; mais comme une pareille
prévarication , indépendamment de la contra-
vention aux Edits et Déclarations sur le fait du
Contrôle , ne peut être regardée que comme
une fausseté qui mérite par cette raison d'être
réprimée par les peines prononcées par les Or-
donnances contre les Officiers publics qui se ren-
dent coupables du crime de faux dans la fonction

JANVIER. 1735. 193

tion de leurs Offices. A ces causes, &c. nous avons par ces Présentes, sigées de notre main statué et ordonné, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît, que les Notaires, Tabellions, Greffiers, ou autres ayant faculté de passer des Actes et Contrats, qui seront convaincus d'avoir faussement fait mention sur les Expéditions par eux délivrées des Actes qu'ils auront passés, que les Minutes auront été contrôlées, soient poursuivis extraordinairement, même pour la première fois, et puissent être condamnés aux peines prononcées par les Ordonnances contre les Faussaires. Enjoignons à cet effet à tous nos Fermiers, Souferiniers, leurs Commis, et autres, de remettre à la première réquisition aux Substituts de nos Procureurs Generaux, et aux Procureurs des Hauts-Justiciers, les Extraits des Registres des Contrôles, même de déposer les Registres, s'il est ordonné par les Juges, aux Greffes des Justices, pour être ensuite rendus aux Commis après le Jugement du Procès. Si donnons en mandement, &c.

ORDONNANCE du Roy, du premier Janvier, pour rétablir l'Etat-Major de la Gendarmerie, et en supprimer l'inspection.

ARREST du 4. Janvier, concernant les Rentes Viageres, créées en forme de Tontine, par lequel il est dit ce qui suit. Le Roy voulant favoriser et accélérer tout ce qui peut contribuer à l'arrangement de ceux qui ont levé et leveront des Actions à ses Tontines, a permis et permet, jusqu'au dernier Mars prochain inclusivement, aux Particuliers placez au-dessus et au-dessous de leur âge, dans les classes de la Tontine

tine, établie par Edit du mois de Nov. 1733. d'entrer à la nouvelle Tontine créée par Edit du mois d'Août dernier, pour le même nombre d'Actions qu'ils avoient à la précédente, sous les mêmes noms et têtes, au lieu et place desquels il sera admis de nouveaux Actionnaires, du même jour, pour pareil nombre d'Actions et dans les mêmes classes de la présente Tontine; en remettant par lesdits Notaires, au sieur Gaudion, Garde du Trésor Royal, un état certifié de leurs Syndics, de tous les Particuliers qui sont dans le cas de ces erreurs de classes et le Certificat du sieur Paris de Montmartel, aussi Garde du Trésor Royal, du nombre d'Actions que lesdits Notaires auront levé sous les mêmes noms et têtes desdits Particuliers qui entreront à la nouvelle Tontine, en execution du présent Arrêt, pour en justifier l'existence et procurer à leur place dans la précédente Tontine, l'entrée des nouveaux Actionnaires, lesquels seront tenus de faire raison à ceux qui sortiront de la précédente Tontine, des arrérages qui leur seront échus, attendu que les nouveaux Actionnaires qui entreront à leur place, auront la même jouissance d'arrérages que celle acquise ausdits Particuliers; en conséquence, ordonne S. M. que les Contrats de constitution qui ont été passez ausdits Particuliers placez à la précédente Tontine, dans les classes au-dessus et au-dessous de leur âge, seront nuls et de nul effet, dont mention sera faite sur les minutes desdits Contrats et sur les quittances de finance y annexées, par les Notaires qui les auront passez, ensemble sur les grosses desdits Contrats qui seront par eux rapportées et déposées au Greffe de la Ville de Paris. Veut S. M. que par le Greffier de ladite Ville, il

soit

JANVIER. 1735. 195

soit délivré ausdits Notaires , des Certificats du dépôt desdites grosses , et des mentions faites sur icelles , pour servir à faire mention sur le Registre du Contrôle general des Finances , de la nullité des quittances de Finance annexées aux minutes desdits Contrats. Et à l'égard des quittances qui ont été contrôlées , sans que les Contrats en aient été passez , ordonne S. M. qu'elles seront rapportées comme nulles au sieur Gaudion, Garde du Trésor Royal , qui en expediera d'autres au profit des Actionnaires qui remplaceront ceux qui sortiront de la précédente Tontine ; et seront ensuite lesdites anciennes et nouvelles quittances , remises au sieur de Barmond , pour faire les mentions et les enregistrements nécessaires à ce sujet sur le Registre du Contrôle general des Finances.

ORDONNANCE du Roy , du 5. Janvier , pour proroger le Semestre jusqu'au premier Avril prochain , en faveur des Troupes qui ont agi sur les Frontieres d'Alsace et Pays-Messin.

DECLARATION du Roy , du 12. Janvier , Registrée au Parlement le 18. portant établissement d'une Chambre de Tournelle Civile au Parlement de Paris.

EDIT du Roy , portant suppression des deux Offices de Trésoriers-Payeurs des Gages des Corps et Communautéz d'Arts et Métiers de Paris , et des deux Offices de Contrôleurs. Donné à Versailles au mois de Décembre 1734. Registré en Parlement le 15. Janvier suivant.

SEN-

SENTENCE de Police , du 21. Janvier , qui
condamne le nommé la Ville en cinquante livres
d'amende , pour avoir allumé dans les Lan-
ternes publiques des Chandelles des huit à la livre ,
au lieu des quatre à la livre qu'il devoit allumer.

T A B L E.

Privilege du Roy.

Catalogue des Mercures de France depuis
1721. jusqu'à présent.

Liste des Libraires qui débitent le Mercure en
France et hors du Royaume.

Avertissement de 13. pages. Approbation.

Pieces Fugitives en Vers et en Prose. Le Ton-
nerre , *Poème* ,

Réponse sur le Flux et Reflux ,

Plainte d'un Troupeau à son Pasteur ,

Reflexions sur la Question , Qui de l'homme ou

de la femme est plus capable de constance ,

Imitation d'une Ode d'Horace ,

Lettre sur la Tragédie de Didon ,

Le bon Conseil , *Poème* ,

Lettre sur la seconde Partie du Théâtre François ,

Rondeau ,

Suite de l'Examen des Principes pour juger du

Caractere des Anciens , &c.

Vers , Etrennes , &c.

Suite de la Promotion des Officiers Generaux ,

Etrennes à Madlle , &c.

Lettre sur la Tragédie de Sabinus , &c.

Etrennes à M.

Ler-

Lettre sur les Œvres Mêlées du Chevalier de S. Jory ,	72
Memoire concernant l'Attaque des Places ,	75
A Madame de Br. <i>Etrennes</i> ,	81
Lettre du Chevalier de G. à M. de Senecé ,	83
Enigme , Logogryphes ,	87
NOUVELLES LITTERAIRES , des Beaux-Arts , &c.	
Code Militaire ,	91
Bibliothèque Germanique ,	96
Bibliothèque Italique ,	98
Réception du Duc de Villars à l'Académie Fran- çoise , Discours , &c.	104
Prix de l'Académie Française , <i>Programme</i> ,	115
Ballade , Prix du Palinod de Caën , &c.	<i>ibid</i>
Jettons frappez pour le premier jour de l'An , &c.	118
Morts illustres , et Vers ,	119
Estampes nouvellement gravées ,	122
Cansons notées ,	127
Spectacles. Les Mécontents , Comédie nouvelle , <i>Extrait</i> ,	129
Nouvelles Etrangères , de Turquie , de Russie et Pologne ,	141
D'Allemagne, Italie , Naples et Sicile ,	144
D'Espagne et d'Angleterre ,	147
Morts , Naissances des Pays Etrangers ,	149
Promotion d'Officiers Generaux du mois d'Oc- tobre dernier ,	152
Maréchaux de France ,	158
Etrennes à M. G.	162
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	164
Ceremonie singuliere , faite à la Messe de Mi- nuit ,	172
Lettre sur la Mort de M. de Pontcarré ,	176
Pompe funebre du Maréchal de Villars ,	178
Morts ,	

Morts, Naissances et Mariages,
Arrêts Notables,

182
190

Errata du premier volume de Décembre.

P Age 2577. ligne 1. seconde, lisez troisième
Race.

Errata du second volume de Décembre.

P Age 2854. ligne 8. Edme, lisez Elme.
Ibid. l. 15. Larrey, l. Laray.

Faute à corriger dans ce Livre.

P Age 123. ligne 15. Huguiex, lisez Hug-
quier, &c.

Les Jettons gravez doivent regarder la page 117
La Chanson notée, la page 128

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
FEVRIER. 1735.

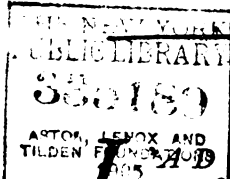


A PARIS,

Chez { **GUILLAUME CAVELIER,**
ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de
Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.



A V I S.

LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au *Mercur*, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachez aux Libraires qui vendent le *Mercur*, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le *Mercur* de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perie de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

FEVRIER. 1735.



PIECES FUGITIVES;
en Vers et en Prose.

IMITATION des Apologies de S.
Justin et de Tertullien en faveur des
Chrétiens.



Nvincibles * Cesars, que les Ro-
mains adorent ;

Mais que plus genereux les seuls
Chrétienens honorent,

Maîtres des Nations, et non pas de nos cœurs ;

* C'est un Chrétien cité devant les Empereurs
Dioeletien et Maximien, qui parle.

A ij Dai-

Da^gnés pour un moment suspendre vos si-
guezurs ;

Prêtés à notre voix une oreille propice.

Lorsque vous ordonnés qu'on nous livre au sup-
plice ,

Vous croyés les Chrétiens dignes de vos Arrêts ;

Que nous reprochés-vous ? Et quels sont nos
forfaits ?

Nous n'adorons qu'un Dieu , dont le suprême
Empire

Embrasse tous les tems et tout ce qui respire ;

Il dit : Que l'Univers soit fait ; il fut formé ;

De son souffle divin l'homme fut animé.

Ce Dieu , que l'Enfer craint , et que le Ciel re-
vère ,

Est le maître des Rois et leur Juge sévère ;

Vous ne devés qu'à lui votre propre grandeur ,

Vos Héros leurs vertus , et Rome sa splendeur ;

Sa loi, dans son objet toujours sainte et sublime,

Nous ordonne de fuir l'ombre même du crime.

Intrépides Soldats, fideles Citoyens ,

Nous prodiguons pour vous et nos jours et nos
biens ,

Tandis que sous vos yeux des Gouverneurs avar-
res

S'unissent, pour nous perdre , à des Juges bar-
bares.

Connoissés les Chrétiens ; contre nos ennemis

Le plus juste courroux ne nous est pas permis ;

Tout

Tout homme est notre frere , et lorsqu'on nous offense

Le pardon est pour nous la plus douce vengeance.

Ah ! lorsqu'à nos pareils vous avés eu recours,
Vous ont-ils refusé de genereux secours ?

Ne les a-t'on pas vû par de nouveaux prodiges
De l'Enfer irrité confondre les prestiges ?

Ranimer dans le sein des sombres monumens
Une cendre muette et de froids ossemens ?

Chasser loin de vos murs ces vapeurs infernales,

Du trépas le plus prompt les semences fatales ?

Ramener la Victoire au parti des Vaincus ?

Et soudain dissiper vos ennemis confus ?

Les lugubres échos de vos prisons obscures

Répetent-ils jamais leurs plaintes, leurs murmures ?

Tous ces lieux aux tourmens, aux larmes destinés ,

Ces abîmes affreux , où vous nous retenés ,

De nos vœux pour l'Etat sans cesse retentissent ;

C'est sur vous , non sur eux , que les Chrétiens gémissent ;

Nous fuyons , il est vrai , la pompe de vos jeux ;

Pourquoi sont-ils souillés par des objets honteux ?

Notre Religion , contraire à vos maximes ,

Abhorre des plaisirs où triomphent les crimes :

A ilj Los

Les spectacles du Cirque inspirent trop d'hor-
reur ;

Pouvés-vous approuver leur brutale fureur ?

Là , des infortunés s'immolent pour vous plaire ,

Et vos cris triomphans sont le cruel salaire

Du sang que sur l'Arène ils versent à grands
flots ;

Quels exemples , Romains , pour vos jeunes
Héros !

Vous les accoutûmés aux meurtres , au carnage ;

De ces leçons sur vous ils font l'apprentissage ;

Ne vous en plaignés pas ; s'ils vous percent le
flanc ,

Ils ont appris de vous l'art de verser du sang.

Nous sommes à vos yeux une race inflexible ?

Non ; mais pour de vrais biens notre cœur est
sensible :

Ces biens sont éternels , et pour les acquérir

On nous voit tout quitter , tout tenter , tout
souffrir.

Dans les lentes horreurs d'un supplice barbare ,

Tristes momens où l'homme et s'ébranle et s'é-
gare ,

Le Chrétien seul se montre , et l'homme dispa-
roît ;

L'un brave ses Tyrans , et benit son Arrêt ;

Sous quatre âges courbé , ce Vieillard intrépide

Va présenter sa tête à l'acier homicide :

Nos Juges , nos bourreaux deviennent des Mar-
tirs ;

Le

Le profane Histrion abjure vos plaisirs ;
 Il descend du Théâtre , il vole sur l'Arène ;
 Il y souffre la mort qu'il feignoit sur la scene ;
 Immoler des Chrétiens , c'est faire des heureux ,
 Qu'ont produit contre nous vos Edits rigou-
 reux ?

Nous ne sommes que d'hier ; nous remplissons
 le Monde ;

Nous semblons reproduits d'une cendre feconde ;
 Votre haine nous sert , elle fait éclater

Des vertus dont , sans vous , on auroit pû dou-
 ter ;

Vous ornés de vos mains notre char de victoire ;
 Des échaffauts sanglans , nous courons à la
 gloire ,

Mais quelle sainte ardeur échauffe mes esprits ?
 Les méchans confondus poussent d'horribles
 cris ;

La verité triomphe , et je vois le mensonge
 Faire devant ses regards comme fuit un vain
 songe :

La croix brille , elle regne ; ô Maître des hu-
 mains !

Dieu des Dieux ! Dieu puissant , nos cœurs sont
 dans tes mains :

Qui peut te résister ? du roc le plus aride
 Au seul son de ta voix jaillit l'onde rapide ;

Tu changes à ton gré le destin des Mortels ;

Les plus frêles roseaux soutiennent tes Autels ;

A iij Rome

Rome adore ton nom , et le Césars eux-mêmes
 Déposent à tes pieds leurs pompeux diadèmes ;
 L'allégresse succede aux funebres apprêts ;
 La Justice descend , elle embrasse la Paix ;
 Sion leve la tête , et sort de la poussiere ;
 Et les ombres par tout cedent à la lumiere.

Par M. l'Abbé Poncy de Neuville.



*OUVRAGE sur les Fiefs. Extrait d'une
 Lettre écrite de Paris le 15. May 1734.*

LA matiere des anciens Fiefs est si intéressante ; elle a été jusqu'à présent si peu éclaircie , que le Livre dont vous me parlés , et que vous ne connoissés encore qu'imparfaitement , quoiqu'il ne soit pas tout-à fait nouveau , ne peut que faire plaisir aux Amateurs de ces sortes de Recherches ; car il leur servira de guide dans leurs Etudes , et de plus il peut fournir de grands secours à ceux qui étudient l'Histoire de France des XI. XII. XIII. et XIV. siècles ; c'est ce qui m'engage à vous en rendre compte , mais le plus sommairement qu'il me sera possible. En voici le titre :

Non-

Nouvel Examen de l'Usage général des Fiefs en France , pendant le XI. le XII. le XIII. et le XIV. siècle , pour servir à l'intelligence des plus anciens Titres du Domaine de la Couronne. Par M. Brussel , Conseiller du Roi , Auditeur ordinaire en sa Chambre des Comptes. A Paris , chez Claude Prudhomme , dans la Grand' Sale du Palais , devant la Cour des Aydes , et Claude Robustel , rue Saint Jacques , à l'Image S. Jean 1727. 2. vol. in 4°.

L'Auteur commence par un Discours préliminaire , dans lequel il explique ce que c'est que le Dépôt des Terriers de la Couronne. C'est l'assemblage des Registres , contenant les Titres des Domaines de la Couronne de France , lesquels étoient épars dans les différens Dépôts de Paris et des Provinces du Royaume.

L'établissement de ce Dépôt fut ordonné par le feu Roy Louis XIV. et exécuté conformément à l'Edit qu'il donna à ce sujet au mois de Décembre 1691. Il est à la Chambre des Comptes de Paris , distribué en deux parties ; la première renferme les anciens Terriers , ceux dont la date est antérieure au Règne de Louis XIV. et l'autre partie est composée des nouveaux Terriers.

A v Bar

Par l'examen que M. Brussel a fait des plus anciens Titres , il a reconnu , contre l'opinion vulgaire , que les Anglois repoussez hors du Royaume par le Roy Charles VII. n'emportèrent avec eux aucun des Registres de la Couronne , puisque les Cartulaires , concernant les Provinces de Normandie et d'Aquitaine , se trouvent dans le Dépôt ; la plûpart même de ces Cartulaires sont aux Armes du Roy d'Angleterre ; de sorte que le Recueil que Rymer a publié des Pièces de la France , qui sont dans la Tour de Londres , ne renferme que quelques Pièces échappées , et non point des Registres entiers et considérables. Il est impossible d'embrasser dans une Lettre toutes les Recherches dont ce Livre est rempli ; je me contenterai de donner une idée de quelques Chapitres.

Les termes de Foy et Hommage paroissent synonymes , et semblent ne présenter qu'une seule et même idée ; celui de Foy cependant , exprime les engagements dont la personne qui fait l'Hommage au Souverain est tenuë envers lui , comme son Sujet ; et le terme d'Hommage désigne les engagements du Vasselage ; plusieurs Exemples rapportez dans le Livre justifient cette distinction.

Tous

Tous les Auteurs ne reconnoissent que deux sortes d'Homages , le Lige et le Simple ; notre Auteur en a découvert un troisième , qu'il nomme l'Homage ordinaire , c'est le plus ancien de tous ; le Simple en est un diminutif , et le Lige , au contraire , en est un renforcement.

L'étimologie du mot Lige se tire ordinairement de *Ligamen* ; parce que , disent ceux qui sont de cette opinion , la formule de la prestation de l'Homage-Lige consistoit entr'autres choses , à lier le pouce du Vassal avec celui du Suzerain ; mais il est plus vrai-semblable qu'il vient de *Liga* , terme de la moyenne Latinité , qui est traduit par *Ligue*. En effet , la ligence étoit obligatoire entre le Suzerain et le Vassal , puisqu'ils s'engageoient réciproquement à servir l'un et l'autre ; cet engagement mutuel fait l'objet principal d'une véritable ligue offensive et défensive.

Personne n'ignore que dans les tems où les Fiefs étoient dans leur plus grande vigueur , la Noblesse de France , alors moins soumise aux Loix , qu'emportée par son ambition et par ses passions , ne connoissoit presque que la voye du duel pour terminer tous ses différends. M.

Brussel examine dans un Chapitre particulier.

A vj culier.

206 **MERCURE DE FRANCE**
culier , les conditions , les règles , les formalitez qui s'observoient dans les preuves par la bataille et par le duel. Cette coutume avoit pris naissance chez les Peuples Septentrionaux ; arrivée jusques dans nos Climats , elle avoit jetté de si profondes racines parmi nos Peres , que l'une des plus difficiles et des plus glorieuses entreprises de nos derniers Rois, a été de l'extirper. Eh comment cet usage ne se seroit-il pas établi ? Les Rois , les Souverains l'autorisoient par leur présence ; les Juges qui auroient dû le réprimer , en étoient les premiers Ministres. Avant que d'en venir au duel , il falloit que le Juge l'eût ordonné , il décidoit si la cause méritoit d'être terminée par bataille , si les Parties étoient d'âge et de condition à pouvoir la provoquer et l'accepter , et lors qu'une fois elle avoit été ordonnée ; il n'étoit plus permis aux deux Combattans de venir à un accommodement , ou bien ils étoient condamnés à une forte amande.

Tous les faits avancez dans ce Livre y sont expliquez dans un grand détail , et justifiez par les Titres et les Ordonnances , dont M. Brussel produit les Copies ; la plupart d'après les Originaux. On peut dire que le grand nombre de Pièces dont

son

son Livre est rempli , n'en est pas la partie la moins considérable ni la moins curieuse ; et pour finir par les termes dont l'Approbateur s'est servi dans son Approbation , on doit le regarder comme *plein d'éclaircissemens convenables à ce que l'Auteur s'est proposé.*



L'AMOUR VAINQUEUR.

ODE ANACREONTIQUE.

Quel doux transport saisit mon ame !
Quels mouvemens ! Quelle langueur !

Je soupire ; une ardente flâme

Me brûle jusqu'au fond du cœur..



Je me plains , je chers ma peine ;

Hélas ! mes maux sont infinis ;

Du plaisir d'avoir vu Climene ,

Mes yeux, vous êtes bien punis..



Nymphé , qui causés mon martire ;

En vain je vous cherche en ces lieux :

Cruel Amour , sous ton Empire

Ne serai-je jamais heureux ?

Mais.

Mais quel objet s'offre à ma vûe ?
 Est-ce Climene ? Est-ce Venus ?
 Aux transports de mon ame émue ;
 C'est Climene , n'en doutons plus.



Approchons , et de ma tendresse
 Découvrons-lui toute l'ardeur ;
 Partons Dieux ! quelle est ma foiblesse ?
 Je vais . . . tu me trahis , mon cœur.



Quoi ! je rougis en sa présence !
 Je tremble ! je suis interdit !
 C'en est trop ; rompons le silence ;
 Rassurons-nous : Ciel ! Elle fuit.



Que deviendrai-je ? Elle me quitte ;
 Mes feux pourroient-ils l'outrager ?
 Ah ! je crois lire dans sa fuite
 Qu'un autre aura sçu l'engager.



Du désespoir , de la vengeance
 Je sens le venin dangereux ;
 Les soupçons et la méfiance
 Déchirent mon cœur amoureux.



Br.

Brisons une importune chaîne ;
 Il en coûte trop en aimant . . .
 T'oublier ! Le puis-je , Climene ?
 Je goûte un espoir plus charmant.



Par un regard qui me rassure ,
 Mes maux semblent s'évanouir ;
 Fais , tendre Amour , je t'en conjure ,
 Que rien ne puisse me guerir.

Par P. A. B . . . d'Aix.



EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Auxerre le 28. Janvier 1735. touchant certains Phosphores , pris pour des feux célestes.

LE Mercredi 26. de ce mois , plusieurs Habitans du Bourg d'Oüenne , éloigné d'Auxerre de quatre lieues sur la route de Berri , s'étant mis en chemin avant quatre heures du matin , pour apporter leurs denrées à la Ville , il leur est arrivé à environ une lieue de leur demeure , de voir de la lumière sur les habits les uns des autres , comme des restes de pailles volantes qui sont prêtes à s'éteindre ;

210 MERCURE DE FRANCE
teindre ; ce qui les a assez surpris. Cette
lumière ne les éclairait pas , et ne leur
faisoit pas même appercevoir plus clai-
rement le chemin où ils marchaient.
Quelques-uns m'ont dit qu'en passant la
main sur leurs habits , cela se dissipoit ,
et cessoit d'être lumineux ; qu'au reste ,
leurs habits ne ressentoient de cela au-
cune humidité. Il survint pendant ce
tems là un vent horrible , qui amena une
petite grêle ou grésil , qu'ils appellent
grélis. Pendant cet orage , le lumineux
d'autour d'eux duroit encore , et il n'y
eut que lorsque la grêle devint plus
grosse , que ce Phénomène fut dissipé.
Ces illuminations continuerent en tout
environ l'espace d'un quart d'heure , et
les différentes bandes de Paysans entre
Oüenne et Avigneau eurent la même
avanture.

Peut-on traiter cela de pluie phos-
phorique ou de feu Celeste ? N'est-ce
pas plutôt une exhalaison terrestre de
l'espece de celles qu'on voit souvent dans
les lieux marécageux ? L'étendue de Pays
d'Oüenne à Auxerre , est un territoire
sec et pierreux , et comme on dit ici ,
un terrain de pruche. Mais comme il n'est
rien qui ne soit abreuvé par les pluies
continuelles qui tombent depuis plus
d'un

d'un mois , il n'est point aussi de chemins qui ne tiennent maintenant du marais , et qui ne soit détrempé jusqu'à un certain degré. Ceci me fait ressouvenir de vous faire part de l'observation que je trouve dans une Chronique d'Angers, comme extraite de celle de Frodoard , Chanoine de Reims. On y lit l'an 565. *Hoc Anno iv. Idus Maii in maximâ parte hujus regni , in omnibus fermè villis in quibus Ecclesia sunt, Celestis ignis sine vento et tonitru ac turbine , non hominem neque pecus ladens , cecidit : et in quibusdam locis demones in forma luporum ad imitationem capreatum balantes apparuerunt , et nocte auditi sunt.* Voilà , ce me semble , un feu pareil à celui que nos Paysans ont vû , et un bruit ou Musique assez semblable à celle que les Paysans d'Ansac en Beauvoisis entendirent une certaine nuit à la fin du mois de Décembre 1730. Je vous avois communiqué le Memoire d'un Sçavant qui prouvoit que ce bruit pouvoit plutôt venir *ex visceribus terra* , que de la Region superieure de l'air. Le Phosphore de nos bonnes gens paroissant aussi venir de quelque exhalaison inferieure , doit être mis dans la même classe. Je croy qu'il n'est pas plus vrai de dire que ces feux soient venus du Ciel

Ciel, qu'il l'est de dire que la Musique d'Ansac ait été formée par les Démon. Adoptons les faits des Historiens, mais non pas la cause qu'ils en donnent. Il n'y a pas encore trois jours écoulés depuis l'Evenement de ce Phosphore, et l'on divulgue déjà que ç'a été une pluie de feu, faute d'avoir bien interrogé, comme j'ai fait, les témoins oculaires, qui disent qu'il ne tomboit rien du Ciel lorsqu'il commença à paroître.

✕:✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕✕

A MADAME DE **

*Sur ce qu'elle avoit demandé à l'Auteur une
Enigme de sa composition.*

ENIGME MANQUE.

JE ne connus jamais le genre Enigmatique;
Mais dussai-je essayer la plus vive critique,
Dussai-je d'Apollon m'exposer au refus,
J'obéis, vos désirs sont ordres absolus;
Pour les bien seconder, proposons-nous un Etre,
Qui, bien que dans mes Vers exprimé trait pour
trait,
Soit aux plus pénétrants difficile à connoître.
C'en est fait, j'en trouve un, commençons le
Portrait,

L'Etre

L'Etre que je dépeins est de tous le plus digne ;
Il est doux , bienfaisant et d'une égale humeur ,

En lui brille un mérite insigne ;

A lui plaire chacun s'empresse avec ardeur ;

Chez lui la probité s'allie à la finesse ,

Il est doué d'un esprit délicat ;

Il sçait répandre en tout certain air de noblesse ,

Bonemi cependant du faste et de l'éclat ;

Il unit la prudence à beaucoup de jeunesse ,

Et l'aimable enjouement à l'austere sagesse ;

Il est au siecle d'aujourd'hui ,

De l'Amour conjugal l'exemple peu suivi ;

Mais , Grands Dieux ! où m'emporte une verve
indiscrete !

Je mets trop au grand jour une vertu parfaite ;

La verité trop nuë a conduit mon Pinceau ;

Non , l'Enigme n'est point de mon foible génie.

Ne voit-on pas d'abord , ô divine Uranie !

Qui j'ai dépeint dans ce Tableau ?

M. de Summevesle.



*LETTRE de M. de *** à Me ***
sur la Mort de son Chien et de son
Moineau.*

A Quel emploi me destinés-vous ,
Madame ? Vous m'ordonnés de
chanter *Bagatelle* et *Chiffon* ; le Moineau
le

le plus aimable, et le Chien le plus fidelle, sans me donner seulement le tems de sécher mes pleurs. Que ne donniés-vous à votre tendresse pendant leur vie, et à vos regrets après leur mort, à faire leur Panégyrique ? et pourquoi n'en avés-vous pas dispensé mes foibles talents ? Votre choix m'honore et m'allarme. Mes sentimens m'inspireront ils, et mon cœur me donnera-t'il de l'esprit ? D'ailleurs l'éclat de mon dernier Héros ne fut pas sans tache. Serai-je sincere, Madame, et apprendrai-je à la Posterité, pour qui ceci, sans doute, sera fort interessant, que Chiffon étoit liberrin, qu'il n'avoit qu'un œil, qu'il s'en falloit bien qu'il n'eût toutes ses dents, et qu'il employoit cruellement contre son prochain le peu qui lui en restoit. Qu'importe ? Les négligences de la Nature, les outrages du temps, les foiblesses du temperament, n'ont jamais dégradé de l'héroïsme. Soyons Sinceres. La fiction est inutile, quand la verité fournit. Mais (réflexion peut être un peu tardive) mon obéissance ne rendra-t'elle pas mon amitié suspecte ? Les grandes douleurs sont muettes, diront mes Accusateurs. Cependant mon silence vous offenseroit ; parlons donc, mais parlons peu, et tâchons

F E V R I E R. 1735. 215
chons d'accorder les bienséances de la
douleur, avec la docilité à vos ordres et
les devoirs que je rends à vos illustres
Amis.

E P I T A P H E

*De Bagatelle, Moineau de M^e ***.*

A Son devoir, à son amour fidelle ;
Carressant Joujou d'une Belle ,
Cy gît, qui des Moineaux étoit le plus heureux.
Jaloux de son bonheur le Destin rigoureux
A tranché de ses jours la trame encor nouvelle.
Passant, à la pitié ne soyez point rebelle ,
Pleurez-le , plaignez-nous. Ce jour malencontreux ,
Emporte les Ris et les Jeux ,
Avec l'aimable Bagatelle,

E P I T A P H E

*De Chiffon, Chien de M^e ***.*

C Harmant dans mes perfections ,
Et redoutable dans mes vices ,
J'ai fait des ennemis , j'ai fait des passions ;
De Soissons la terreur , ainsi que les délices.
Contre un système injurieux et faux ,

De

De mon espece appuyant la défense ,
 J'ai défié des Mortels , mes rivaux ,
 La Raison et l'Intelligence.
 Héros , même par mes malheurs ,
 Mais trop facile à la tendresse ,
 J'ai partagé des plus grands cœurs
 Et les vertus et la foiblesse.
 Contre les vains empressemens ,
 Contre l'importune Fémelle
 Et les traîtres embrassemens ,
 Moins éclairé qu'Argus, mais meilleur sentinelle,
 J'armai l'œil le plus sûr , la dent la plus cruelle ;
 Mais la raison regla mes jaloux mouvemens ,
 Et je sçus épargner dans mes emportemens ,
 L'Ami constant , l'Amant fidelle.
 Tu t'étonnerois sans raison ,
 Passant , de l'éclat de mon nom
 Et des regrets dont ma mort est suivie ,
 Je ne suis rien , je ne fus qu'un Chiffon ,
 Mais je fus celui de Silvie.



LET-



LETTR E écrite par le sieur Julien Le Roy , Horloger , et de la Société des Arts , au sujet des grosses Horloges , dont il a perfectionné et simplifié la construction ; en substituant à leur cage , qui est composée d'onze Pieces considerables , un seul Chassis , posé horizontalement , et sur lequel sont placées les Roïes et les autres Pieces.

L'Interêt que vous prenés aux progrès des Arts , Monsieur , et le plaisir que vous vous faites d'en instruire le Public , m'ont déterminé à vous écrire cette Lettre et à vous prier de la mettre au jour.

Dans le second Tome du Mercure de Juin , année 1732. page 1312. vous m'avez fait plaisir d'insérer un Memoire que j'ai lû à la Société des Arts , et dans lequel j'ai démontré que la nouvelle construction des grosses Horloges est préférable à l'ancienne , en ce qu'il y a environ un tiers moins d'ouvrage , que les frottemens y sont considérablement diminuez , et que d'ailleurs elle réunit plusieurs avantages qui font partie du Mé-
moire

moire que je viens de citer. Mais comme les descriptions les plus exactes ne présentent presque jamais d'idées parfaitement justes des choses décrites, et qu'on en prend toujours de plus claires et de plus distinctes en les voyant de ses propres yeux, je me sens obligé d'avertir ceux qui voudront faire ou faire faire de ces sortes d'Ouvrages, qu'ils en pourront voir deux à Paris, lesquelles sont exécutées suivant la nouvelle construction que j'ai imaginée.

L'une de ces Horloges, qui est placée au Collège de Beauvais, sonne les heures et les quarts; elle est à doubles détente et le mouvement est à rochet. Son échappement est à deux verges de palettes, lesquelles portent deux portions de roues qui s'engrennent l'une dans l'autre. Cet Ouvrage, qui a été entrepris et conduit par M. le Faucheur, est si bien entendu et si bien exécuté dans toutes ses parties, qu'il pourra servir de modèle à ceux qui dans la suite en voudront faire de semblables.

L'autre est chez M. *Roussel*, Maître Horloger, rue Aubri-boucher; elle sonne simplement les heures et les demies; d'ailleurs il se prépare à en faire une seconde qui marquera et sonnera le temps vrai

vrai, au moyen du Cadran mobile dont j'ai montré le modèle à la Société des Arts; c'est celui dont j'ai donné la description avec figure dans le Mercure de Septembre dernier, page 1924. Je suis, Monsieur, &c.



L'EPAGNEUL, LE MATIN

ET LE LOUP.

F A B L E.

CITRON, jeune Epagneul, Chien flatteur et timide,

Voyoit de loîn Mouflar, dogue intrépide,

Qui lutoit contre un Loup; et le Matin d'abord

Lui sembloit être le plus fort.

Le jeune Chien, séduit par l'apparence,

Vers le champ de bataille accourut en diligence
Pour féliciter son Héros.

Il se hâtoit mal à propos.

Dans le même instant la victoire

Favorisa l'Hôte des bois.

Il me souvient d'avoir lu mainte fois

De pareils revers dans l'Histoire.

L'Epagneul, qui venoit pour célébrer la gloire

De Mouflar, le trouve aux abois.

Notre pauvre Citron en cette conjoncture,

B Em

Embarassé de sa figure ,
Baisse l'oreille et déguise avec art

Le compliment destiné pour Mouflar ,
Qu'au farouche vainqueur , en tremblant , il
applique.

Il y perdit sa réthorique.

Mon ami , dit le Loup , je voi ton embarras.

Tu m'as crû mort , et tu n'accourois pas

Pour faire mon Panegyrique.

Je hais les compliment et fais hors de saison ;

Penses-tu m'ébloüir d'une faule loüange ?

Non , non , je ne prends point le change.

En achevant ses mots , il étrangla Citron.

M. Richer.



REFLEXIONS.

L'Amour est un mal dont on ne con-
noît bien les effets qu'après les avoir
éprouvé. C'est en vain que tous les jours
des Gens sages et experimentez , donnent
à la jeunesse des avis salutaires pour le
lui faire éviter ; occupée de mille plai-
sirs chimeriques , elle n'envisage point
les suites funestes de l'Amour , et s'ima-
gine que c'est par mauvaise humeur ou
par

par dégoût qu'on tâche de l'en détourner.

Si l'homme pendant sa vie est sans cesse exposé à la critique et à la médian-
sance , on peut dire aussi qu'il reçoit
souvent bien des éloges , quoiqu'inutiles
après sa mort. Tout le monde semble
oublier en un instant jusqu'aux moindres
deffauts qu'il avoit, pour le louer sur des
vertus qu'il n'avoit peut-être pas.

Les hommes feroient bien moins de
folies , si , avant la possession des choses
qu'ils désirent ardemment, ils pouvoient
prévoir les sentimens qu'ils auront après
leur possession.

Rarement on regrette un homme pour
lui-même.

Il est inconcevable combien les
hommes sont industrieux à déguiser
leurs propres deffauts , et à mettre
dans tout leur jour les foiblesses des
autres. Le prodigue s'empporte par une
passion ruineuse , en fait gloire , et par
cent dépenses frivoles , croit mériter
le nom de liberal , tandis qu'il se dé-
chaîne contre les avarés , les déchire ,

B ij les

222 MERCURE DE FRANCE

les accable d'injures. L'avare, de son côté, possesseur de trésors dont il ne connaît jamais l'usage, maudit ceux qui sans choix, sans raison, prodiguent indifféremment à tout le monde leur bien, au lieu de vivre comme lui dans les bornes étroites d'une sage médiocrité.

On voit tous les jours des gens qui se disent dégoûtés du monde; leur mépris est-il sincère? J'en doute; une place manquée, la mort d'un ami qu'on chérissait, une infidélité en est souvent la cause.

Que n'a-t-on pas dit? Que ne dit-on pas même à présent contre la flatterie? Eh bien, tout cela est inutile, rien ne peut étouffer cette passion naturelle que nous avons pour les louanges. L'homme est si préoccupé de son mérite, qu'on le voit souvent recevoir avec un plaisir inexprimable, et savourer, pour ainsi-dire, des éloges fades et insipides, et s'il se trouve dans le monde des personnes qui passent pour les mépriser, ce n'est pas qu'au fond elles en soient dégoûtées, mais seulement par une politique raffinée, elles en recherchent de plus délicats et de plus piquants.

Le

Le jeu , quoique très-dangereux par lui-même , a cependant cela d'utile , qu'il fait taire les autres passions.

Plusieurs femmes ont seulement été sensibles pendant leur jeunesse , sont devenues coquettes dans un âge plus avancé , et sont mortes dans le jeu.

Il seroit à souhaiter que certaines femmes eussent autant d'aversion pour les intrigues secrètes , qu'elles ont d'adresse à les cacher.

Je redoute le ressentiment d'un faux Dévot ; sous le masque d'une humilité apparente , il cache un orgueil qu'on ne dévoila jamais impunément. Calomnie , médisance ; tout est emprunté , ses discours pleins de fiel , empoisonnent les actions les plus innocentes. En vain seriez-vous généralement reconnu pour homme de bien, vous ne l'êtes plus dès le moment funeste , où vous avez découvert son hypocrisie , votre réputation est entièrement perdue , et par un dernier effort de ses noirs artifices , il vous fait passer pour ce qu'il est.

M... T...

B iij LES



LES PLAISIRS CHAMPESTRES,

O D E.

Proissés, brillante Jeunesse,
 Tout ici flatte vos désirs ;
 Dans ces lieux remplis d'allégresse,
 Venés partager nos plaisirs.
 Sous un toit champêtre et rustique,
 Goûtant un bonheur pacifique,
 Nous ne voyons couler de pleurs.
 Que ceux dont au matin l'Aurore
 Fait présent à la jeune Flore
 Pour orner la Terre de fleurs.



L'Onde avec un tendre murmure,
 Fuit dans les Joncs et les Roseaux ;
 Nos Prez sont ornez de verdure
 Et nos Champs de Pampres nouveaux.
 Zéphir folâtre dans nos Plaines ;
 Du creux fertile des vieux Chênes
 Le Miel coule au milieu des Bois,
 Où la plaintive Philomele
 Répand une douceur nouvelle
 Par sa mélodieuse voix.

Les

Les Graces simples et naïves
 S'assemblent sous de frais Berceaux,
 Et Pan fait retentir nos Rives
 De ses rustiques Chalumeaux,
 La Nimphe au bord de la Fontaine,
 Avec le Sylvain hors d'haleine,
 Foule les fleurs et le gazon.
 Un folâtre Essein de Bergeres
 Anime leurs danses legeres
 Par une agreable Chanson.



Au sein d'une douce abondance,
 Exempts de soins et de chagrin,
 Nous jouissons en assurance
 Des faveurs d'un heureux destin.
 Le Laboureur, triste et timide,
 Ne craint point qu'un Soldat avide
 Ravisse ses biens moissonnez.
 Sur un Pipeau tendre et champêtre,
 L'heureux Tytirc au pied d'un Hêtre,
 Celebre ses jours fortunéz.



Le vainqueur de l'Inde et du Gange,
 Comble nos vœux et nos desirs,
 Et sur les flots de la vendange,
 Ramene avec lui les Plaisirs;
 Dans une Coupe delectable

228 MÉRCURE DE FRANCE

De jeunes Silènes à table.

Déclarent la guerre aux chagrins.

Agitez d'une douce yvresse

Ils ne ressentent de tristesse

Que quand la Vigne est sans raisins.



En vain la fortune inconstante

Par les douces illusions

D'une grandeur éblouissante,

Cherche à flatter nos passions,

Sa constante vicissitude,

Jamais de cette solitude

Ne peut altérer les plaisirs

Au sein même de l'indigence,

On peut jouir de l'abondance

Quand on sait borner ses desirs.



Occupé des soins de ma Lyre,

Sous un Berceau de Mirthes verds,

Ou de Corine ou de Thémire,

Je fais l'objet de mes Concerts ;

C'est ainsi que fuyant la Ville,

Dans une volupté tranquille

L'illustre vainqueur d'Annibal

Ne moissonna pas moins de gloire

Que par l'Eclatante victoire

Qu'il remporta sur son Rival.

*M. T*** de Caën.*



*MEMOIRE D. R. P. T. sur la mort du
F. François Romain , de l'Ordre de
S. Dominique , célèbre Architecte.*

LE Frere François Romain , né à Gand , et Religieux Profès du Convent de Maëstrich , mourut à Paris dans la Maison du Noviciat Général , Faubourg S. Germain , le 7. Janvier 1735. âgé de 89. ans , dont il en avoit passé plus de soixante en Religion , et cinquante à Paris. C'étoit un des plus habiles Ingénieurs et Architectes de son tems , sur tout pour la construction des Ponts et Chaussées ; on peut juger de sa capacité par les Edifices importans dont la construction lui a été confiée ; et qu'il a tous conduits avec un grand succès.

Il entreprit en l'année 1684. celle du Pont de Maëstrich , par ordre des Etats de Hollande , et il y mit la dernière main avec tant de perfection , que les Etats lui accorderent une pension considérable ; ce qui lui fit dès-lors une grande réputation.

Sur les grandes difficultez qu'il y avoit de construire solidement un Pont de
B. v. pierre

pierre à Paris , au lieu et place du Pont
 de bois , nommé le Pont Rouge , le feu
 Roi informé de la capacité du F. Ro-
 main , donna ses ordres pour le faire ve-
 nir en France. Il arriva à Paris au mois
 de Janvier 1685. et après un mûr exa-
 men des difficultez qu'on n'avoit pû sur-
 monter jusqu'alors , il entreprit l'entiere
 construction du magnifique Pont , nom-
 mé depuis le PONT ROYAL , et il le
 conduisit à son entiere perfection.

Ce grand Edifice est un des plus con-
 sidérables en ce genre , que l'on con-
 noisse dans toute l'Europe: les Fondations
 en furent jettées le 25. Octobre de la
 même année 1685. L'habile Architecte
 franchit tous les grands obstacles prévûs ,
 et d'autres qui se présenterent dans l'é-
 xécution. Il trouva , sur tout , le moyen
 d'évacuer l'abondance prodigieuse des
 eaux que donnoient quantité de sources
 multipliées , et ne négligea rien pour
 l'entiere solidité d'un Edifice , posé à
 la fureur des débordemens et à la rapi-
 dité d'un grand Fleuve , lequel étant en
 cet Endroit plus profond , et son lit plus
 étroit qu'ailleurs , y coule avec plus de
 violence. Tout ce prodigieux Ouvrage
 est soutenu de quatre Piles et de deux
 Galées , qui forment cinq Arches , dont
 les

les Cintres d'un trait hardi et correct ,
sant d'une grande beauté.

Un si heureux succès , suivi de plusieurs autres , mérita au F. Romain les Charges d'Inspecteur des Ponts et Chaussées et d'Architecte des Bâtimens des Domaines du Roi dans la Généralité de Paris , et lui procura l'honneur d'être souvent nommé par la Cour pour les Commissions les plus importantes de son Art ; d'abord dans quelques Provinces , et ensuite dans presque toute l'étendue du Royaume.

On pourroit se contenter de citer là-dessus l'Arrêt du Conseil du 11. Octobre 1696. mais l'amour de la justice et de la vérité engagent de rapporter ici cet Arrêt dans sa teneur , le R. P. Felibien n'en ayant pas apparemment eu connoissance , lorsque dans son Histoire de la Ville de Paris , T. II. pag. 1515. il a traité le F. Romain d'Aide dans la construction du Pont Royal.

EXTRAIT des Registres du Conseil d'Etat.

LE ROI voulant commettre une Personne intelligente et capable pour faire les visites , dresser les Devis et les Rapports
Evj. pour

pour la réception des ouvrages des Ponts et Chaussées, réparations des Bâtimens dépendans des Domaines de S. M. et autres Ouvrages Publics dans toute l'étendue de la Généralité de Paris, au lieu du Sr Bruand, qui ne se trouve plus, par ses infirmités, en état de les faire; et S. M. étant informée de la capacité du Frere Romain, Convers Profes de l'Ordre des Dominicains, natif de Gand, par la conduite et inspection qu'il a eue du Pont de Pierre, que S. M. a fait construire en 1685. vis-à-vis le grand Pavillon de son Palais des Thuilleries, par le compte qu'il a rendu de plusieurs autres Ouvrages, tant de ladite Généralité, que de quelques autres Généralitez et Provinces du Royaume, dont il a depuis fait les visites et dressé les Plans et Devis; S. M. auroit jugé à propos d'en faire choix. A quoi voulant pourvoir :

QUT le Rapport du Sieur Phelippeaux de Pontchartrain, Conseiller ordinaire au Conseil Royal, Contrôleur Général des Finances; S. M. en son Conseil, a commis et commet ledit Frere Romain pour faire les Visites et Constructions à neuf, ou Entretienement des Ponts, Chemins, &c. **FAIT** au Conseil d'Etat du Roi, tenu à Fontainebleau le onzième jour d'Octobre 1695. Signé, **DE LAISTRE**. Collationné &c.

Re.

Registré au Bureau des Finances de la Généralité de Paris. Oûi le Procureur du Roi suivant l'Ordonnance du 29. Decembre 1695. Collationné, &c.

Ce ne seroit rendre au mérite du Frere Romain que la moitié de la justice qui lui est dûë ; si après avoir reconnu en lui un grand et heureux Architecte , on omettoit son principal caractère d'homme véritablement Religieux , et très-attaché aux devoirs de son Etat. Exposé dans le Monde par ses emplois , il se comporta toujours avec une régularité et une circonspection édifiante ; dans les intervalles que pouvoient lui laisser ses occupations , il n'avoit pas de plus grand plaisir que celui d'être avec ses Freres , qu'il charmoit par la douceur de son naturel , et par un esprit de charité , qui s'étendoit souvent au dehors envers les Pauvres , avec la permission des Supérieurs.

Les Religieuses de S. Dominique du Monastere de la Ville de Menin , dont la Sœur du Frere Romain fut la premiere Supérieure , lui sont redevables en plusieurs manières , sur-tout des Lettres Patentes de leur Etablissement , et de plusieurs secours qu'elles en ont reçûs , pour perfectionner et pour maintenir cet Etablissement.

372 MERCURE DE FRANCE

Enfin ce bon Religieux chargé de mérites , et affoibli par son grand âge , acheva sa course dans de grands sentimens de piété , et avec une entière liberté d'Esprit , le jour marqué au commencement de cet Ecrit. Un de ses amis a honoré sa mémoire de l'Epitaphe qui suit :

TITULUS SEPULCHRI

*F. F. Francisci Romain , Ordinis F.F.
Prædicatorum.*

Qui fractis superbx Sequanz Fluctibus
Arcuatæ Molis , PONTEM REGIUM , Pa-
risiis , propè LUPARAM , arte mirabili
constructum , anno D. M DC LXXXV.
à Fundamentis erexit ,

JACET HIC.

Frater FRANCISEUS ROMAIN , Gandavus ,
Natus anno R. S. M. DC. XLVI.
Conventûs Trajectensis ad Mosam , Or-
dinis F.F. Prædicatorum Alumnus , Do-
minii Regalis Architectus , nec non
Pontium Aggerumque Conductor in Ge-
neralitate Parisiensi effectus , ac per to-
tam ferè Galliam delegatus.

Denatus Lutetiæ Parisiorum , die VII
Januarii , anni M. DCC. XXXV.

ORA VIATOR ,

Ut virum Religiosum , Professione
Con-

F E V R I E R. 1735. 233

Conversum , prudentiâ et moribus conspicuum , Aulicis Ministris acceptissimum , quem tot præclaris Architecturæ Monumentis celebrem , Terra et Pontus ubique commendant.

Æthereæ sedes suscipiant gloriosum.

A M E N.

Luge ævi nostri Opificum Decus , illiusque non immemor jacturæ , tuam provide

Abi et *resipisce.*

Sodali carissimo mœrens posuit F.
Matthæus Texte.



ODE SACRÉE tirée de la fin du
Pseaume IX.

Dieu juste , par qui nos Pères
De leurs maux furent vengez ;
Dans ces excès de miseres
Serons-nous toujours plongez ?
Quand verrons-nous ta puissance
Détourner de la licence
Les impitoyables coups ?
Pourquoi , Seigneur , ta clemence
N'agit-elle plus pour nous ?

Ne

Ne vois-tu pas le Superbe
 Animé par les Flatteurs ,
 Fouler aux pieds , comme l'herbe ;
 Tes fideles serviteurs ?
 Et comme sa langue aiguë ,
 Sans respect , accable et tuë
 Et le pauvre et l'innocent ?
 Près de ses traits la ciguë
 N'est qu'un poison impuissant.



C'est en vain que la Fortune
 A comblé tous ses desirs ;
 Le Juste seul l'importune ,
 Et rend amers ses plaisirs ;
 Avec chagrin il s'y noye ,
 Et ne conçoit d'autre joye
 Que celle d'exterminer
 Ceux dont l'innocente voye
 Ne sert qu'à le condamner.



O que de complots sinistres ,
 De nos maux avantcoureurs !
 Combien d'infâmes Ministres
 Vont seconder ses fureurs !
 De ses ordres détestables ,
 Flatteurs vils et méprisables ,
 Ils arment déjà leurs mains.

De

De ces traits inévitables

Dont ils oppriment les Saints.



Poursuivons ; qui nous arrête ?

Disent ces cœurs aveuglez ;

Qui peut soustraire leur tête

A nos efforts rassemblez ?

Le Seigneur n'a plus d'oreilles ;

Ce qu'on dit de ses merveilles

N'est qu'un bruit vain et confus ;

Il n'en fait plus de pareilles ;

Le Seigneur ne nous voit plus.



Réveille-toi , Dieu suprême ;

Jette enfin sur nous les yeux ;

Entends l'horrible blasphème

Qu'ont vomi ces furieux ;

Que sous les foudres célestes

Tombent ces indignes restes

Des Philistins confondus ,

Et que leurs chutes funestes

Vengent enfin tes Elus.



Mais quoi ! le Seigneur propice ;

Se prête à nos tristes chants ;

236 MERCURE DE FRANCE

Il comble le précipice

Où nous pouissoient les méchants,

Sa puissance déclarée,

De leur fureur conjurée,

A dissipé les projets,

Comme le fougueux Borée

Fait fuir un nuage épais.



A ce spectacle terrible ,
Sentés , coupables humains ,
Qu'il est un Juge inflexible
Dont l'œil voit tous vos desseins ,
Qui confond la calomnie ;
Qui sçait deffendre la vie
Du Juste et de l'Orphelin ,
Et dont la force infinie
Ne connoît point de déclin.

• J. A. M.

Ce premier Janvier 1735.



TROIS



TROISIÈME Lettre de M. D. L. R.
*sur la Litterature des Mahometans, sur
 celle des Turcs en particulier; Et Réfuta-
 tion d'un Exposé du R. P. Labat, dans
 le III. Tome des Memoires du Chevalier
 d'Arvison.*

JE m'appерçois, Monsieur, avec plaisir
 que vos préjugés au sujet de la Litte-
 rature des Mahometans diminuent un peu
 depuis la lecture de ma dernière Lettre,
 et qu'en general vous commencés de leur
 rendre quelque justice; mais vous avés
 encore de la peine à vous rendre sur le
 Chapitre des Turcs, malgré tout ce que
 je vous ay déjà allegué, et malgré tout
 ce que vous pouvés voir par vous-même
 dans la Capitale de l'Empire Ottoman,
 où vous résidés; tant la prévention a de
 force, même sur les meilleurs esprits. Je
 croyois que des exemples modernes, ré-
 cens mêmes, de Turcs Lettrez et Scavans,
 vous auroient tout-à-fait persuadé, il me
 paroît aujourd'hui que vous voulés re-
 monter plus haut, et m'engager en quel-
 que façon de vous faire l'Histoire Litte-
 raire de cette Nation, jusqu'au tems pre-
 sent.

238 **MERCURE DE FRANCE**
sent. C'est , Monsieur , un détail dans lequel je n'ai nullement envie d'entrer , et qui excéderoit de beaucoup les bornes d'une Lettre. Celle-ci ne contiendra, pour donner quelque chose à votre satisfaction, qu'un seul exemple pris dans un tems bien reculé du nôtre ; c'est-à-dire , d'un Turc véritablement sçavant , avant que la Nation Turque eût aucun commerce avec celles de l'Europe. Je tire cet Article de la Bibliothèque Orientale , Ouvrage dont je vous ai parlé dans ma précédente Lettre ; je le tire mot à mot et tel que vous l'allés lire , vous le trouverez , je m'assure , curieux et réjouissant.

FARABI ou *Fariabi* , est le surnom d'Ab ou Nassar Mohammed Tarkani, que les Arabes appellent ordinairement par excellence *Al Fariabi* , le Farabien , et nous autres Alfarabius , parce qu'il étoit natif de la Ville nommée *Farab* , qui est la même * qu'*Otrar*.

Ce Docteur étoit réputé le Phenix de son siècle , le Coriphée des Philosophes de son tems , et surnommé Maallem Tsani , le second Maître ; duquel enfin Avicenne confesse avoir puisé toute sa science.

* *Otrar ou Farab , Ville de l'Asie Septentrionale sur le Sihum ou Jaxarte.*

L'an

L'An de l'Hegire 343. (a) qu'il mourut, il avoit fait le Pelerinage de la Mecque, et passa à son retour par la Syrie, ou re-
gnoit alors Seifeddoulat, Sultan de la
Maison de Hamadam, sous le Khalifat de
Mouthi XXIII. Khalife des Abassides. Il
vint d'abord à la Cour de ce Prince, chez
lequel il y avoit toujours un grand con-
cours de Gens de Lettres, et il se trouva
present et inconnu à une célèbre Dispu-
te, qui se faisoit devant le Sultan.

Fariabi étant entré dans cette Assem-
blée, il se tint debout jusqu'à ce que
Seifeddoulat, lui fit signe de s'asseoir;
alors il demanda où il lui plaisoit qu'il prit
sa place? le Prince lui répondit : là où
vous vous trouverez le plus commodé-
ment. Fariabi, sans autre ceremonie, alla
s'asseoir sur un coin du Sofa ou de l'Es-
trade, sur laquelle étoit assis le Sultan. Ce
Prince étonné de la hardiesse de cet Etran-
ger, dit en sa langue maternelle à un de
ses Officiers : puisque ce Turc est si in-
discret, allés lui faire une réprimande,
et faites-lui en même tems quitter la place
qu'il a prise.

Fariabi ayant entendu ce commande-
ment, dit au Sultan : tout beau, Sei-
gneur, celui qui commande si leger-

(*) 954. de J. C.

ment

ment est sujet à se repentir. Le Prince surpris d'entendre ces paroles , lui dit : Entendés vous ma langue ? Fariabi lui répondit , je l'entens et plusieurs autres ; et entrant tout d'un temps en dispute avec les Docteurs assemblez , il leur imposa bien-tôt silence , les réduisant à l'écouter , et à apprendre de lui beaucoup de choses qu'ils ne sçavoient point.

La dispute étant finie , le Sultan rendit beaucoup d'honneur à Fariabi , et le retint auprès de lui pendant que les Musiciens qu'il avoit fait venir chanterent. Fariabi se mêla avec eux , et les accompagnant avec un Luth qu'il prit en main , il se fit admirer du Prince , qui lui demanda s'il n'avoit point quelque Piece de sa composition. Il tira sur le champ de sa poche une Piece avec toutes ses parties , qu'il distribua aux Musiciens , et continuant à soutenir leurs voix de son Luth , il mit toute l'Assemblée en si belle humeur , qu'ils se mirent tous à rire à gorge déployée ; après quoi , faisant chanter une autre Piece , il les fit tous pleurer , et en dernier lieu changeant de Régître , il endormit agréablement tous les Assistans.

Seifeddoulat fut si charmé de la Musique et de la doctrine de Fariabi , qu'il l'eut voulu toujours avoir en sa compagnie

gnse : mais ce grand Philosophe qui étoit entièrement détaché des choses du Monde , voulut quitter cette Cour pour retourner en son Pays. Il continua sa route par la Syrie , dans laquelle ayant trouvé des voleurs qui l'attaquerent , comme il sçavoit très-bien se servir de l'Arc , il se mit en défense ; mais une flèche des Assassins l'ayant percé , il tomba roide mort.

On rapporte encore de ce grand Homme , qu'étant un jour en compagnie avec Saheb Ben Ebad , il prit le Luth d'un des Musiciens ; et ayant joué de ces trois manieres dont nous avons parlé , lorsque la troisième eut endormi les assistans , il écrivit sur le manche du Luth dont il s'étoit servi , ces paroles : *Fariab est vena , et les chagrins se sont dissipés.* Saheb ayant lu un jour par hazard ces paroles , fut tout le reste de sa vie dans un grand déplaisir de ne l'avoir pas connu ; car il s'étoit retiré sans rien dire et sans se faire connoître.

Un Auteur distingué , nommé Alfarius , le plus grand Philosophe des Musulmans , et le plus détaché du monde parmi les hommes. Abulfeda souscrit à ce sentiment : on lui attribue ordinairement la traduction des Analytiques d'Aristote , sous le nom arabisé d'*Analouthica*.

Voilà ,

Voilà , Monsieur , ce que m'apprend de ce sçavant Turc la Bibliothèque Orientale. Vous trouverez les titres des Ouvrages qu'il a composez , dans Hadgi Calfa, ce fameux Bibliographe Turc, dont je vous ai déjà parlé , et dans les autres Bibliographes Orientaux. Quelques Docteurs Musulmans , pour ne rien omettre sur ce sujet , ont accusé notre Alfarabius d'impieté , et l'un d'entr'eux le range avec Avicenne son disciple, parmi les Philosophes qui ont crû l'Eternité du Monde , quoiqu'ils admissent un premier Moteur; ce qui passe parmi les Mahometans pour un pur Atheisme.

Si vous voulés d'autres exemples de Turcs Lettrés , habiles et sçavans dans le même siècle , dans ceux qui ont suivi, et enfin parmi les Turcs modernes, vous les trouverez dans les Auteurs que je viens de citer , et dans ce que j'ai rapporté dans mes précédentes Lettres. J'ay oublié dans ma dernière un trait qui mérite de n'être pas omis , et que vous ne serés pas fâché de trouver ici.

M. Colbert , ce Ministre si éclairé , et qui sans être sçavant de profession, aimoit et protegeoit si fort les Sciences et les Sçavans ; ce grand Ministre , dis-je , étoit tellement persuadé que les Mahometans Turcs , Arabes et Persans , avoient chez

eux

aux de la Litterature , malgré leur fautive Religion , et malgré la barbarie ou la grossiereté qu'on attribué aux premiers, que dans la longue Instruction dont il chargea M. Petis de la Croix , en partant pour le Levant , de laquelle j'ay une copie ; il lui ordonne , comme je l'ai dit dans ma derniere Lettre , de s'instruire particulièrement à l'égard des Sciences et des Arts cultivés dans les differens Pays qu'il devoit voir.

J'ai ajouté que M. de la Croix, après avoir séjourné successivement à Alep , à Hispaham , à Constantinople , revint à Paris , chargé de beaucoup de doctrine Orientale , &c. Je devois dire en même temps, qu'en partant de Constantinople , M. le Marquis de Nointel, Ambassadeur du Roi , l'honora d'une Attestation fort ample et étendue, et en même temps raisonnée et détaillée, sur la capacité qu'il s'étoit acquise , non seulement dans les différentes Langues du Levant , mais encore dans *les Sciences & les Arts des Orientaux anciens & modernes* , comme l'Histoire , la Poësie , la Geographie , &c. de sorte , Monsieur , que ce Ministre en rendant justice à M. de la Croix , nous fournit ici une nouvelle preuve qu'il y a certainement de la Litterature chez les

C

Ma-

Mahometans et chez les Turcs en particulier ; et ce témoignage dont j'ai vu l'Original , signé *Olier de Nointel* , scellé et datté du 27. Mars 1679. est donné par un Homme des plus intelligens , reconnu pour sçavant lui-même de tous les Gens de Lettres de son tems , et particulièrement au fait de la Litterature , dont il s'agit ici par une expérience de plusieurs années. Persuadé , Monsieur , que vous ferés des réflexions utiles sur tout ce que je viens de vous dire , je passe à un autre sujet.

L'Effendi auquel vous vous êtes d'abord adressé pour être bien éclairci au sujet de la Mosquée d'*Eyoub* ou de Job , ne vous a donc encore rien appris de satisfaisant , c'est-à-dire de plausible ; attendons ce que d'autres mieux instruits ou moins superstitieux pourront vous en dire ; voici ce qui a fait naître ma curiosité sur ce sujet.

Lorsque je partis de Marseille pour mon voyage du Levant, une Personne respectable , et qui m'étoit chère , me donna un Memoire des choses les plus considerables qu'il ne faut pas manquer de voir à Constantinople. Cette Personne y avoit séjourné quelques années durant l'Ambassade de M. de la Haye le Pere, et son Memoire
 conte-

contenoit bien des choses curieuses et omises dans la plûpart des Relations.

Sur la fin du Memoire étoit cet article :

« La Mosquée d'Eyoub qui est au fond
 « ou au bout du Port de Constantinople,
 « dans laquelle le Grand Seigneur est couronné et où on lui ceint l'Epée, érection
 « monie qui marque la prise de possession de son Empire. Les Turcs ont une
 « grande vénération pour cette Mosquée
 « dans laquelle ils croient Job enterré.

Je vous avouë, Monsieur, que mal prévenu sur la capacité des Turcs, je donnai bonnement dans l'illusion de penser qu'ils croient avoir dans cette Mosquée la sépulture du Patriarche Job, et que c'est par cette considération que le Conquerant de Constantinople, Mahomet II. l'a faite bâtir. L'Auteur du Memoire ne rapportoit là-dessus que le bruit public. Prévenu, dis-je, de cette erreur, je me contentai d'en rire et de plaindre ces pauvres Gens, sans songer à me mieux instruire. Ce n'est que depuis mon retour que la réflexion est venue, et qu'elle m'a engagé à vous écrire ce que vous avez vu dans une de mes Lettres. J'ai fait ensuite des recherches, et ces recherches m'ont conduit, comme je le crois, à la découverte de la vérité; c'est-à-dire,

C ij de

de sçavoir précisément qui est cet Eyoub, ou Aïub, ou Job, car ces trois noms sont synonymes, dont la mémoire et la Mosquée sont en si grande vénération à Constantinople. Nous verrons si vos Docteurs s'accorderont avec les miens. Je vous prépare un Memoire sur ce sujet pour ma premiere Lettre.

Je me contenterai de vous dire ici qu'une foule de Voyageurs, qui ont écrit de la Ville de Constantinople, et que j'ai consulté, se sont contentés de nommer cette Mosquée, sans s'embarrasser de sa dénomination, ni du fait historique qu'elle renferme : le seul M. de Monconys, dont les Relations seroient plus estimées, si ses Editeurs avoient eu un peu plus de Critique et de respect pour le Public, a commencé de me donner là-dessus quelque lumiere. Les *Memoires du sieur de la Croix, ci-devant Secretaire de l'Ambassade de Constantinople* sous M. de Nointel, imprimez à Paris chez Barbin en 1684. auroient achevé de m'éclairer, si l'Auteur n'avoit pas confondu ce sujet dans l'article trop general de la Religion des Turcs et de Mahomet, ensorte que notre Eyoub ou Job, dont on rapporte l'histoire, est comme absorbé dans les rêveries des traditions Musulmanes, &c.

Je

Je m'étois flatté du moins que M. le Chevalier d'Arvieux, dont on vient de publier six gros volumes de Memoires, et qui s'est acquis jusqu'ici une grande réputation de capacité dans l'Histoire et dans les Langues du Mahométisme, m'instruïroit pleinement sur cet article : mais j'ai été tout étonné de voir que dans un assez long détail sur la Ville de Constantinople et dans l'article particulier des Mosquées, à peine nomme-t'il celle dont il s'agit ici; encore omet-il son veritable nom.

M. d'Arvieux n'est pas plus heureux, ni plus instructif, quand, page 475^v du même IV. T. en parlant de la principale Porte du Serrail, il s'exprime ainsi, *qui ressemble plutôt à un Corps-de-Garde; qu'à l'entrée du Palais d'un aussi grand Seigneur que l'Empereur des Turcs. Elle ne laisse pas de donner le nom à toute sa Cour.* Deux habiles Voyageurs, sçavoir N. Grelot et M. Pitton de Tournefort, ont parlé à peu près de la même maniere de cette Porte, comme on peut le voir dans leurs Relations imprimées. Celle de Tournefort peut passer pour l'original des termes employez dans les Memoires du Chevalier d'Arvieux, car c'est précisément la même chose. J'ai fait voir ail-

C iij, leurs

leurs * combien cette idée est absurde et insoutenable en donnant l'explication du terme *la Porte Ottomane*, pour signifier Cour du Grand Seigneur.

Mais ce que je n'ai vû nulle part, que je ne crois emprunté de personne, et qu'on peut compter pour une de ces méprises qu'il est presque impossible d'excuser; c'est d'assurer, p. 450. même vol. que Stambol ou *Stamboul*, nom vulgaire de Constantinople, veut dire *la Ville par excellence*, ce qui ne peut se soutenir: la Langue Turque a, comme vous le sçavés, le mot *Chehir*, pour signifier *Ville*, et la Langue Arabe celui de *Medinah*, d'où vient le nom de *Medine* ou de la Ville par excellence, à cause de la mort et du Tombeau de Mahomet. Pour ce qui est de *Stamboul*, il vient originairement du Grec vulgaire *Stanpolin*, diminutif dérivé de *Constantinopolis*, Ville qui l'étoit véritablement par excellence sous les Empereurs Grecs, qui l'est encore, si l'on veut, sous les Sultans Ottomans**, mais dont le nom vulgaire d'au-

* *Mercur de France du mois de Juin 1721.*

pag. 1.

** Les Turcs, afin que le nom de Stambol signifiait quelque chose en leur langue, ont donné à cette Capitale celui d'Islambol, qui signifie abondance et étendue du Musulmanisme.

jourd'hui

jourd'hui ne signifie du tout point grammaticalement, et par lui-même, celui de *Ville*, comme le veut M. d'Arvieux.

Au reste, Monsieur, je ne doute pas que votre vigilant Commissionnaire ne vous fasse tenir incessamment les *Memoires* imprimez, dont je viens de vous parler: c'est un Ouvrage qui merite de passer la Mer. Le seul nom du R. P. Labat, célèbre par tant d'autres Ouvrages, et qui fait ce nouveau présent au Public, est digne de cette distinction, vous connoissés, sans doute, sa réputation, et vous ne manquerez pas de lui rendre justice.

Vous ne serés pas surpris de voir dans son III. tome la Relation du voyage de M. d'Arvieux chez des Arabes du Mont-Carmel, suivie d'un Traité en plusieurs Chapitres, des Mœurs, Religion et Coutumes des Arabes; car c'est peut-être ce qu'il y a de plus interessant et de plus neuf dans ces *Memoires*: le reste, à l'exception des Histoires ou des Affaires personnelles de l'Auteur, fort longues et surchargées d'Episodes, peut se trouver ailleurs.

Ce fut le merite particulier de cette Relation et la nouveauté du sujet, omis par tous les Voyageurs, qui me déterminâ,

C iij. comme

comme vous le sçavés , à la donner au Public en l'année 1717. sous le titre qui lui convenoit le mieux , après avoir obtenu une copie du Manuscrit original de la Dame veuve de M. d'Arvieux , qui étoit ma Parente. Vous serés , sans doute , étonné de la raison que donne le P. L. que personne ne lui auroit jamais demandée , pour autoriser sa répétition.

Il ne l'auroit pas faite , *si des personnes*, dit-il , *à qui je dois du respect, ne m'avoient fait comprendre que je ne devois pas laisser le Public dans l'erreur ou la Relation de M. D. L. R. l'a jetté , & que j'étois dans l'obligation de le détromper..*

Il n'y a Personne qui ne soit en droit de croire sur cet Exposé , que ma Relation est un véritable Roman , et que le P. L. seul a donné la pure vérité sur le sujet en question : cependant il n'est rien de tout cela ; les deux Relations , la sienne et la mienne , les deux Traitez , sont les mêmes , le temps et la datte précise du Voyage de M. d'Arvieux sont aussi les mêmes : que veut donc dire le P. L. par une phrase si obligeante ? le voici.

Il prétend que le motif de ce Voyage étoit différent de celui que j'ai allegué. Je ne veux pas allonger ma Lettre par la dis-

Discussion de ces motifs , dont la certitude paroîtra toujours frivole et indifférente à un Lecteur sensé. Je vous demande seulement , Monsieur , si ce motif , quel qu'il puisse être , influë quelque chose d'important sur le fond d'un sujet que je n'ai point altéré ni dégradé , comme le nouvel Editeur en convient , et qui est enfin le même dans ma Relation , que le P. L. vient de répéter dans sa compilation ; je demande, dis-je , s'il n'impose pas lui-même au Public , en disant que ma Relation a jetté dans l'erreur , a trompé ce même Public ?

Quant aux personnes à qui le P. L. doit du respect ; lesquelles l'ont déterminé à faire cette répétition , pour détromper les Lecteurs , &c. Je crois , Monsieur , que vous sçavés la valeur de ces termes, Lieu commun usé , qui ne trompe plus personne. Je suis cependant bien aise de vous dire , pour éviter toute équivoque , que par ces Personnes respectables et respectées , il ne faut point entendre les Supérieurs du P. L. car dans tout cet Ouvrage , comme dans les précédens de ce célèbre Ecrivain , il n'y a pas le moindre vestige de permission ni d'approbation de ses Supérieurs, lesquels au contraire ont désapprouvé en particulier l'Endroit qui don-

232 **MERCURE DE FRANCE**
ne lieu à cet article de ma Lettre.

Je la finis en vous apprenant (et je rentre par-là dans mon sujet principal) que nous avons actuellement ici le Sçavant Mehemet Effendi, Envoyé pour la troisième fois à la Cour, de la part des Puissances de Tripoly de Barbarie. Il a gagné depuis son dernier voyage un titre de plus, ayant fait le Pelerinage de la Mecque et de Medine; ensorte que c'est aujourd'hui *Hadgi* Mehemet; Effendi, comme vous sçavés, signifie Lettré, et ce n'est point en lui un vain titre, car c'est un vrai sçavant Turc, et un Homme de Lettres dans toutes les formes. Vous devés vous souvenir de lui pour l'avoir vû souvent ensemble à Paris sur la fin du Regne du feu Roy. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, le 15. Janvier 1735.



BOUTS

*****:*****:***

BOUTS-RIMEZ, SUR LE DESIR DES RICHESSES.

L' Homme pour éviter la triste	<i>Pauvreté</i>
Et jouir des douceurs qu'apprête la	<i>Richesse,</i>
Employe également et valeur et	<i>Proïesse,</i>
Mensonge; trahison, orgueil et	<i>Lâcheté.</i>

Malgré l'air dédaigneux qu'affecte la	<i>Noblesse,</i>
Elle va pour de l'or jusqu'à	<i>L'humilité</i>
Et fait pour soutenir sa folle	<i>Vanité</i>
Des efforts importuns qui sentent la	<i>Bassesse.</i>

Sur ce point les desirs du genre	<i>Masculin</i>
Passent rapidement au Sexe	<i>Feminin</i>
Et lui font oublier rouge, blanc, mouches, Jupe.	

Tel est notre destin, soit coëffe, soit	<i>Chapeau,</i>
Nous portons tous un cœur que l'intérêt rend	<i>Dupe,</i>
Et jugeons par lui seul tout affreux ou	<i>Tout beau.</i>

COVJ RE-



RÉPONSE du R. P. Emmanuël de Viviers , à l'Auteur anonime d'une Critique inserée dans les Mercurès d'Août et de Septembre 1734.

JE viens , Monsieur , de voir dans deux Mercurès consécutifs la Critique que vous avés faite de ma nouvelle Méthode pour trouver les XIV. des nouvelles Lunes Pascales , avec la Réforme de la Pâque. Pour répondre à vos Objections, je n'ai qu'à vous opposer les deux Lettres que j'ai reçues de Rome , et qui m'ont été écrites par ordre de N. S. Père le Pape , touchant mon Ouvrage. Vous y trouverés que je n'ai rien avancé qui n'ait été prévu par ceux qu'on a préposé à l'examen de ma nouvelle Méthode. Il faut mesurer ses forces avant que d'entrer en lice , sur tout lorsqu'on entreprend de s'élever contre le jugement public , et contre une décision aussi auguste que celle de la sacrée Congrégation des Rites. J'ai l'honneur d'être , Monsieur , &c.

A Toulouse le 5. Décembre 1734.

Non

Nous avons reçu avec cette Réponse du R. P. Emmanuel, deux Feuilles de sa composition, imprimées nouvellement à Toulouse, chez Delrieu. La première est intitulée, *Nouvelle Méthode pour trouver les XIV. des nouvelles Lunes Pascales, avec la Réforme de la Pâque depuis 1700. jusqu'à dix mille ans, selon le stile Grégorien, &c.*

L'autre Feuille, d'égale grandeur, contient fort au long l'Explication de cette Table; au bas de l'Explication sont imprimées deux Lettres écrites de Rome au P. Emmanuel, par ordre du Pape. La première est du P. Pierre Marie, Procureur et Commissaire General des Capucins, écrite en Latin, et datée du 30. Septembre 1734. par laquelle il lui marque qu'après avoir conféré avec le Cardinal Zondodari, au sujet de son Ouvrage, cette Eminence l'avoit assuré que Sa Sainteté a loué le génie et l'application de l'Auteur, &c.

Nous offrons à l'Auteur de la Critique, de lui communiquer cette Lettre dans son entier; nos bornes ne nous permettant pas de l'insérer ici.

La seconde Lettre plus abrégée et de même date, est du R. P. Justin, Défenseur General des Capucins; elle roule
les

256 MERCURE DE FRANCE
le sur le même sujet , et contient ce
qui suit.

M. T. R. P.

Il y a quelques jours que M. le Cardinal Zondadari envoya chercher notre P. Procureur , pour lui faire part de la Réponse de S. S. à une Lettre anonime qu'on a envoyée ici , avec un Exemplaire de la Table que vous avés faite sur les Lunnaisons Pascals. Je ne sçai si cette Lettre est de vous , ou si elle a été envoyée par quelqu'un de vos amis ; je vous rapporterai seulement ce que notre P. Procureur m'en a dit. Le Pape ayant fait examiner votre Ouvrage , on l'a loué , et S. S. a dit qu'on avoit prévu les incidens dont vous parlés ; et que pour de bonnes raisons on ne vouloit rien changer au Reglement qu'on a fait. On loue donc votre attention pour le bien de l'Eglise ; mais S. S. veut que la chose en reste là ; cependant pour acoréditer votre Ouvrage , et afin qu'un autre ne s'en attribue pas l'honneur , il seroit bon que vous m'en envoyassiez un nombre d'Exemplaires que je distribuerai aux Sçavans. Je suis , &c.

LET-



LETTRE de M. Pavillon , à Mlle de
Saint Christophle , au sujet du Ma-
riage de Mlle Pelissari avec Milord ***

*On nous a envoyé ce petit Ouvrage comme une
Piece fugitive , écrite il y a plus de 50. ans.*

OUi, Mademoiselle, un François a
épousé une Angloise, sans qu'au-
cun des deux entende la Langue de
l'autre. Cela paroît d'abord assez bizarre;
mais c'est faute de bien considerer ce
dont il s'agit.

Dès le moment qu'un cœur soupire ,
On connoît en tous lieux ce que cela veut dire ;
Et malgré Babel et la Tour ,
Dans le climat le plus sauvage
Ne demandés que de l'amour ,
On entendra votre langage.
La Terre en mille Etats a beau se partager ;
En Asie , en Afrique , en Europe , il n'importe ;
L'Amour n'est jamais étranger ,
En quelque Pays qu'on le porte .

Comme il est pere de tous les hom-
mes , il est entendu de tous ses enfans .
Il est vrai que quand il veut faire quel-
que

258^e MERCURE DE FRANCE
que mauvais coup, comme il faut qu'il
se masque et qu'il se déguise, il faut
aussi qu'il se serve de la Langue du Pays.
Mais quand il est conduit par l'Hymen,
sans lequel il ne peut être reçu chez les
honnêtes gens, il lui suffit de se mon-
trer pour se faire entendre.

En quelque Langue qu'il s'exprime ;
On sçait d'abord ce qu'il prétend ;
Et dès qu'il peut parler sans crime ,
Une honnête fille l'entend.

La raison de cela est, que la Langue
d'Amour n'est qu'une tradition très-sim-
ple et très-aisée, dont la Nature est dé-
positaire, et qu'elle ne manque jamais
de révéler à toutes les filles, quand el-
les en ont besoin.

Si-tôt que l'on en vient aux privautés secrètes ;
Parmi toutes les Nations,
L'Hymen en ces occasions
A certaines expressions
Qui n'ont point besoin d'Interprètes.

Ne vous étonnés donc point que deux
personnes étrangères, et d'un langage
si différent, aient pû se résoudre à se
marier ensemble, et croyés comme un
article

article de foy naturelle, que dans ces sortes de mysteres, tout le monde parle François. Ajoûtés à cela que de jeunes Epoux ont leur maniere particuliere de s'entretenir, indépendamment de toutes les Langues de la Terre.

L'Amour est la seule de toutes les Divinités dont le service n'a point changé. Son culte est encore à présent tel qu'il étoit au commencement du Monde. On lui adresse les mêmes Sacrifices, on lui immole les mêmes Victimes; et quand deux Amans veulent bien assister en personne à ses mysteres secrets, on n'en a pas si-tôt chassé les profanes, que pleins de ce Dieu qui les possède, ils en comprennent en un moment toutes les cérémonies et tout ce qui se fait en son honneur.

Si vous faisiés ce sot argument à Thomas Diafoirus; vos deux Epoux ne parlent pas la même Lange, *Ergo*, ils ne s'entendent pas : il vous répondroit, *Distinguo*, Mademoiselle; ils ne s'entendent pas le jour, *Concedo*, Mademoiselle; ils ne s'entendent pas la nuit, *Nego*, Mademoiselle. Or s'entendre la nuit, c'est s'entendre la moitié de la vie, et c'est beaucoup pour des Mariés. Je connois bien des gens, et vous aussi, qui parlent

260 MERCURE DE FRANCE
parlent très-bon François et qui n'en de-
manderoient pas davantage.

Qu'un Mariage est plein d'appas
Quand la nuit un Epoux peut contenter sa
femme,

Et que le jour il n'entend pas
Les sottises que dit sa femme !



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Picar-
die au mois de Janvier 1735. sur des dé-
nominations populaires ; et sur la cause
pour laquelle les noms de Le Roi et Le
Prince sont si communs en France.*

NOus ne voyons ici le Mercure que
fort tard , et ordinairement plu-
sieurs Volumes nous viennent à la fois ;
j'ai été fort aise d'y trouver l'explication
d'une des qualifications populaires qu'on
donnoit autrefois à la Ville de Sens ; c'est
dans le Mercure de Février 1734. Cela
m'a fait recourir à celui de Septembre
1733. qui m'avoit échappé , et à celui de
Mars 1734. où j'ai lu avec plaisir la liste
entière des anciens Proverbes , touchant
plusieurs Villes de France ; je souhaite-
rois que quelque Curieux voulut don-
ner

ner l'explication de tous les autres , comme on a fait à l'égard de celui de Sens. Loin d'être choqué de ce qui y est rapporté , touchant les -Picards , je m'en suis diverti avec eux , et plusieurs avouent la verité du fait. Ils disent que cette grande hardiesse , suivie quelquefois d'un grand abattement et d'une grande désolation , ou timidité , exprimée par *Couardise* , est un reste du caractere des anciens Belges , dont Cesar et tant d'autres ont fait la description. Je trouve que c'est remonter bien haut , que de s'imaginer que le sang de ces anciens Gaulois coule encore dans leurs veines ; si cela étoit , la Picardie devroit produire encore plus d'hommes de haute stature que les autres Provinces de l'ancienne Gaule ; ce qui n'est pas cependant ; mais laissons à d'autres la discussion de cet article.

Je vous envoie pour vous réjouir , une Liste de quelques Epithetes qu'on donne à plusieurs Villes de nos quartiers ; il ne seroit pas inutile que lorsqu'on fera une seconde Edition du Dictionnaire Universel de la France , ces Epithetes , quoique badines , y fussent placées ; elles sont toujours fondées sur quelque événement , ou sur un caractere réel et spécial.

282 MERCURE DE FRANCE
elial. On dit donc ici : *Les Friands de Noyon , les Sots de Ham , les Turognes de Peronne , les Cocus de Nèle , les Dormeurs de Compiègne , les Singes de Chauny , les Bèyeurs de Saint Quentin , les Corbeaux de la Fere , les Larrons de Vermand.*

Je ne sçai pas l'origine de la plûpart de ces *Dictons* ; je sçai seulement qu'il y avoit à Ham une Compagnie de Foux , ou de Sots , comme on dit dans le Pays ; car ce mot vient de *Stultus* : leur Chef , nommé *le Prince des Sots* , les recevoit en folâtrant. Ces foux montoient sur un âne , tenant la queue au lieu de bride ; on ne pouvoit faire de folies sans la permission du *Prince* , sous peine d'amende. La petite fille du dernier *Prince* est encore vivante ; on l'appelle *la Princesse*. Mais le reste est cessé par les soins des Missionnaires : voilà pour ce qui est des *Sots de Ham*. A l'égard des *Singes de Chauny* , je sçai que les Arquebusiers de cette Ville ont un Singe dans leur étendard ; c'est peut-être là l'origine de leur dénomination ; mais pourquoi ont-ils un Singe , animal fort laid ? C'est ce qui reste à trouver. *Bèyeurs de Saint Quentin* , veut dire curieux , et qui regardent les Etrangers au nez ; ce n'est pas , au reste , un grand défaut. Je croi qu'on ne dit plus

plus les *Larrons de Vermand* ; mais on l'a dit autrefois. Voyés le Vasseur dans les *Annales de Noyon*, Tom. 1. p. 36. où il paroît assez bien prouver que ce Vermand a été Ville. » Quand quelqu'un de ce lieu, dit il, passe par les Villages d'alentour, et est reconnu pour tel, chacun le houppe, et crie après : » *Voilà un des Larrons de Vermand*. De sorte, ajoute-t'il, que les reliques malheureuses de cette ancienne Ville, ne peuvent se vanter de posséder rien de remarquable, sauf un nom infâme.

Le Doyen de Noyon tenoit ce langage en l'an 1633. Il marque aussi ailleurs, Tome 2. pag. 373. que dans le Diocèse de Noyon on disoit de son tems : *Noyon la Sainte, S. Quentin la Grande, Peronne la Dévote, Chauny la bien nommée, Ham la bien placée, Bohaim la frontiere, Nesle la noble, Athie la desolée*. Pour revenir à la Principauté de Ham, je suis persuadé que ce sont des Principautez de cette nature, ou des Royautez de même genre, qui ont rendu le nom de *le Prince* et de *le Roi* si commun en France. On créoit des Royautez, non seulement à l'occasion des repas du 6. Janvier, mais encore pour des objets bien différens. Un de mes amis de Bourgogne

gogne m'écrivoit, il y a quelques années, qu'un Curieux de ce Pays-là lui avoit montré l'Extrait d'un Registre Baptistaire du 10. Février 1575. où pour premier Parrain d'un garçon baptisé ce jour-là, qui étoit le Jeudi gras, dans la Paroisse de Saint L... d'A... le Curé avoit inscrit *Edme Fanay, Roy des Poles*; et cet ami ajoûte que c'étoit, sans doute, parceque ledit Edme Fanay étoit *Roi de la joûte aux Coqs*, laquelle joûte se faisoit par les jeunes Ecoliers qui fournissoient chacun un coq bien abreuvé de vin, et les mettoient en bataille les uns contre les autres le Jeudi gras; or comme il y avoit toujours un Coq victorieux, ce Coq valeureux et magnanime méritoit bien par excellence le noble titre de *Roi des Poles*; et c'étoit le Propriétaire du Coq qui avoit tous les honneurs de la victoire. On écrivoit alors *Poles* au lieu de *Poules*, et *dobles* pour *doubles*.

Il y a eu à Soissons, qui n'est pas bien loin de nos quartiers, un *Prince de la Jeunesse*, dont Dormay fait un Chapitre exprès, T. 2. p. 423. Les Rois des Arquebusiers sont très connus, et je n'en dis rien. Il y a encore des Villes, dit on, où les Concierges de l'Hôtel commun des Habitans sont revêtus en certains jours

jours d'une Dalmatique , et portent en Public un Sceptre de bois doré. Je ne sçai plus dans quel Mercure de l'année 1733. il est parlé de plusieurs Villes à Epithetes d'au-delà de Paris , comme Orleans , Montargis , Joigny ; je n'en ai retenu que l'Epithete de *Mirandolins* , qu'on donne aux Habitans de cette dernière Ville ; et ce qui m'a fait retenir ce titre , qui paroît Italien , est que je me ressouviens très-bien que descendant un jour du côté de Paris par le Coche d'eau d'Auxerre , j'entendis plusieurs personnes , qui de cette voiture saïuerent à haute voix le Corps des Habitans de la Ville de Joigny (qui me parut située sur un Côteau fort roide) non sous le nom de *Mirandolins* , mais sous celui de *Mailloins*. Cela me rappella l'histoire des *Mailloins* de Paris , dont il est parlé chez les Ecrivains du quinziesme siècle.



C A P R I C E.

J'Aime l'oisiveté , c'est là mon plus grand vice ;

Le repos me paroît l'unique volupté ;

Je ne veux plus aimer la cruelle Arsenice ;

Je

Je connois trop le prix de ma tranquillité.

Fuyés, trompeurs Amours ; fuyés, je vous l'ordonne ;

Je ne respire plus que les plaisirs des Champs :

Où, ce sont les faveurs de Flore et de Pomone ,

Que je veux désormais célébrer par mes chants.

Que dis-je ? dans les fleurs se retrace l'image

Des frivoles plaisirs que goûtent les Amans.

Dans ces champêtres lieux tout est fait au langage ,

Qui forme de nos cœurs les doux engagements.

Aimable Dieu du vin ! puissant fils de Sémélé !

Bacchus ! c'est dans ce jour qu'animé de tes feux ,

Oubliant mes amours, mes tourmens, ma querelle ,

J'instruirai les Mortels des charmes de tes jeux.

Muses, ce n'est plus vous, c'est ce Dieu qui m'inspire ;

Je m'égare avec lui dans ces sombres Forêts.

Vif et nouveau transport ! agréable délire !

O divines fureurs ! que vous avés d'attraits !

Les Vallons, les échos de ces lieux solitaires

Ont déjà retenti des doux sons de ma voix ;

Jamais ils ne l'ont fait pour d'amoureux mystères ;

Jamais le foible Amant ne parvint dans ces bois.

La pente des Côteaux, de Plantes couronnée,

Ne

Ne m'offre que festons , que pampres toujours
verts ;

La Vigne sous son fruit paroît être accablée ;

Rien ne ressent ici les rigueurs des hyvers.

Je vois de tous côtez s'étendre des Prairies ,

Où le raisin foulé , coulant par cent canaux ;

Quitte sans murmurer ces rives si fleuries ,

Et de ses flots fumeux court remplir nos ton-
neaux.

Foible Fils de Venus , vois ton peu de puissance ;

Tes traits sont émoussez , ton carquois est rom-
pu :

Que vois-je ? ... avec l'Amour Bacchus d'in-
telligence ?

C'en est fait ; je me rends ; Arténice a vaincu !

Auditis ? an me ludit amabilis

Insania ? audire , et videor pios

Errare per lucos , amoena

Quos et aqua subeunt , et aura.

Horat. Lib. III. Od. IV.



D LET-



*LETTRE de M. L. Chanoine et Sou-
chantre d'Auxerre, à M. Fenel, Cha-
noine de Sens, touchant le Lieu d'une an-
cienne Bataille donnée en Bourgogne.*

SI les anciens Ecrivains avoient été
aussi soigneux qu'on l'est aujour-
d'hui de spécifier les Lieux où se sont don-
nées les Batailles importantes, on ne se-
roit pas dans l'embarras où l'on se trou-
ve de nos jours, quand il est question
de rendre en Langage vulgaire le nom
des Endroits où il y a eu des Combats
remarquables; mais nos Ecrivains se con-
tentent de dire souvent: » Une telle
» année il y eut Armée à tel lieu. *Anno*
M. C. IV. Exercitus de Brioleto. Anno
M. C. XII. Exercitus de Bracco sicco.
Anno M. C. XXIV. Exercitus de Monste-
riolo. Anno M. C. XXIII. Exercitus de
Candeio. (a) Et quand ils font l'effort
de parler plus exactement, ils disent:
» Telle année la guerre fut en tel lieu,
» et tel y fut tué. *Anno D CCC. XLI.*
Bellum in Fontaneto, &c. C'est ainsi que

(a) Voyés les différentes Chroniques publiées par
le P. Labbe, Jesuite.

• dans

dans une petite Chronique de l'Abbaye de Vezelay , je lis à l'an 926. *Bellum in Monte Callau , ubi Garnerius Comes cecidit.* A la faveur de quatre ou cinq mots , il faut deviner le reste. Il est vrai que la Bataille de Fontenai de l'an 841. n'a pas tout-à-fait manqué d'Historiens ; Nithard qui y assista , en a fait une Description , dont on peut se contenter. J'ai essayé de désigner à la Posterité l'endroit où cette bataille a été donnée ; j'ai fait là-dessus une Dissertation assez longue , que j'avois promise au Public dès l'an 1723. (a) mais qu'il ne plaît pas au Sr Simart , Imprimeur , de tirer de ses porte-feuilles pour lui faire voir le jour , quoique le Censeur Royal et d'autres habiles Gens lui aient donné leur approbation il y a plus de trois ans. (b)

La bataille *in Monte Callau* n'a pas eu le même avantage ; tout ce qu'on en sçait , en rassemblant les fragments de diverses petites Chroniques , se réduit à

(a) Dans ma Préface sur les Antiquitez d'Auxerre , imprimée en 1723.

(b) Il est question ici de la continuation des Mémoires de Litterature et d'Histoire , dont on n'a rien vû depuis l'an 1732. quoi qu'il y ait plusieurs Porte-feuilles remplis de Pièces qui méritent de voir le jour , et qui sont approuvées.

D ij dire

270 **MERCURE DE FRANCE**
dire qu'elle fut donnée par les Chrétiens
François contre des Payens ; (c'est ainsi
qu'on appelloit les Normans , conduits
par leur Chef Râinold) que ces Payens
y perdirent plus de huit cens hommes ;
mais que le nombre des Chrétiens qui
furent tuez alla à plusieurs milliers ; que
parmi les Notables on comptoit un Com-
te Warnier , (que d'autres ne qualifient
que de Vicomte de Sens) dont le cheval
fut tué , et lui arrêté tout aussi-tôt , et
mis à mort , et que dans le nombre des
blessez , fut Ansegire , Evêque de Troyes.
Un Comte Manasses , que Duchêne dit
être des Seigneurs de Vergy , se trouva
aussi à cette Guerre avec un Evêque ,
nommé Gozeclin , qu'on croit avoir oc-
cupé le Siège de Langres. Voilà un dé-
tail , qui tout succinct qu'il est , n'a en-
core été fait par aucun de ceux qui ont
écrit notre Histoire en Langue vulgaire.
Je puise les dix ou douze lignes qui la
composent , dans Frodoard de Reims ,
qui vivoit alors , dans le Continuateur
d'Aymoin , dans une Chronique de Sens ,
dans la Chronique de S. Marien d'Au-
xerre du XIII. siècle , dans la petite
Chronique de Vezelay ci-dessus citée , et
dans une Chronique de Tours , publiée
par Dom Martene au VI, Tome de sa
grande

grande Collection. Je n'ai réservé pour une plus grande discussion , que le lieu de la Bataille.

Il doit avoir été en Bourgogne , puisque se fut dans le tems que les Normans la ravageoient , ainsi que dit Frodoard et les autres depuis lui , et un peu après qu'ils eurent quitté les bords de la Loire , que se fit ce conflit ; mais dans quel Endroit de la Bourgogne ? C'est sur quoi j'ai entrepris de donner quelques lumières. Remarqués , s'il vous plaît , qu'après Frodoard , ce ne sont que des Bourguignons des environs d'Auxerre , qui nous transmettent l'Epoque et le lieu de cette Bataille ; sçavoir , la Chronique de Vezelay , celle de S. Marien d'Auxerre , et celle de Tours , que je soupçonne avoir été rédigée par un Auxerrois , puisqu'il y fait tant entrer de faits qui regardent l'Eglise et le Pays d'Auxerre , qu'il a emprunté jusqu'à la Préface de notre Robert , Prémontré de S. Marien. Ne cherchons donc pas extrêmement loin d'Auxerre , ni de Vezelay , le champ de cette Bataille ; laissons les grandes Chroniques de France , et Golut (a) aussi-bien que Pithou , (b) dire après elles ;

(a) *Mémoire des Bourgougnons* , page 406.

(b) *Recueil des Evêques de Troyes* , au bout de

272 **MERCURE DE FRANCE**
que ce fut en Charolois qu'elle fut donnée; Desguerroy (a) et le Pere Daniel assurent que ce fut à Chaumont en Bassigny, ou auprès; cherchons quelque chose de plus vrai-semblable, et ne nous éloignons point si fort du territoire de la vraie Bourgogne. Je suis fâché de n'avoir point eu la pensée que je vais vous communiquer, lorsque j'écrivis il y a sept ans, sur les tombeaux de *Quarrée*, en faveur du sentiment de M. Bocquillot. (b) Ce sçavant Chanoine d'Avallon, qui avoit d'abord eu l'idée du voisinage de quelque Ville dont *Quarrée* auroit été le Cimetière, est enfin revenu à croire que *Quarrée* n'étoit qu'un Magasin et un Entrepôt de tombeaux pour le Morvan, dont la pierre est difficile à mettre en œuvre; il l'a fort bien prouvé, et le Sieur Thomassin n'a pû lui opposer que de faibles raisons; mais je suis persuadé que s'il avoit songé que *Chalan* et sa montagne peuvent être le lieu où ce grand nombre de Chrétiens furent tuez par les Normans en 915. il n'auroit pas si fort méprisé la Tradition de *Quarrée*, tou-

la Coutume de Troyes 1567. page 677.

() *Sainteté Chrétienne, page 237.*

(b) *Continuation des Mém. de Litt. et d'Histoire, T. 3. Partie 1. page 216.*

chan

chant une Bataille qu'on débite de temps immémorial avoir été donnée dans le voisinage.

Il est vrai qu'on a tort d'en conclurre que les tombeaux furent apportez-là, de la carrière de *Champ-Rotar*, pour inhumer ces Chrétiens; ce nombre prodigieux de cercueils devoit y être long-tems auparavant, il n'y a qu'un Auteur aussi mal instruit que l'a été l'Ecrivain du Roman de Girard de Roussillon; qui puisse assurer le contraire*, c'est donc parce que le hazard voulut que le sang des Chrétiens fut répandu à un lieu de l'ancien magasin sépulcral, que les corps des plus Notables y furent portez, et que quelques-uns y reçurent la sépulture. C'étoit bien la moindre chose qu'on pût observer à l'égard du Comte Warnier ou Garnier. Je vous ai quelquefois entretenu sur ces tombeaux; j'ai vû ceux qui sont sur terre et qui sont vuides; mais il y en a eu autrefois dans la terre, et il y en a encore qui sont remplis chacun de leur corps. Il étoit plus commode de porter un corps mort pour le placer à *Quarrée*

* On voit bien que cet Auteur avoit oïï parler d'une bataille, mais la maniere dont il la raconte, est si pleine de contradictions & d'anacronismes, qu'on ne peut tabler que sur peu de chose.

D iij dans

274 **MERCURE DE FRANCE**
dans un cercueil , que de faire voiturer
bien loin un cercueil de pierre d'une pe-
santeur énorme. Ne croyés pas , Mon-
sieur , qu'on ait été si simple dans le
Morvan , que d'y laisser ainsi inutile le
magasin de tombeaux , et de n'en point
faire usage. Au commencement de l'année
1733. on abbatit un gros arbre assez
proche de l'Eglise , lequel avoit sept pieds
quatre pouces de diametre dans la partie
la moins épaisse , et en creusant à son
pied , on trouva cinq cercueils bien cou-
verts , dans chacun desquels il y avoit
un corps presque réduit en poussiere ,
dont les dents , dans quelques - uns ,
étoient conservées. L'un de ces cercueils
étoit précisément sous le milieu de cet
arbre , et avoit les pieds tournez vers
l'Orient ; les autres étoient un peu au-
trement et placez en tout sens , autour ,
comme par hazard. La tête d'un de ces
cadavres paroissoit avoir été percée d'un
coup de glaive , selon ce qui m'a été
rapporté.

Le magasin de *Quarrée* n'est donc point
le signe qu'il y ait eu une Bataille dans
le voisinage , il n'y a aucun rapport de
l'un à l'autre ; mais c'est la Bataille don-
née dans le voisinage du magasin , qui
est cause que plusieurs des tombeaux qui

Y

y étoient exposez en vente depuis longtemps , ou qui y étoient restez vuides et negligez , furent remplis chacun d'un corps , et cela parce qu'on les y porta. Or , que la Bataille se soit donnée proche quelqu'une des montagnes voisines de *Chalan* , c'est à quoi il y a toute apparence. Il n'y a point de rapport entre les noms *Kalan* , *Callan* , *Calo* , ou *Chalo* , qui sont ceux que les plus anciens Historiens ont employez , et le nom de *Charolois*. Ce Pays de Charolois étoit appelé originairement *Quadrigelle* , dont on a formé depuis *Kadrella* ou *Cadrella* , comme le marque M. Valois (a). Il n'y a gueres davantage de rapport entre les quatre mots ci-dessus et le nom de *Chaumont* , puisque , selon le même M. Valois , *Chaumont* vient de *Calvus mons* , qui est une dénomination purement latine et assez commune , fondée , comme il dit , sur la secheresse ou la sterilité de certaines montagnes. Les quatre manieres dont s'expriment les Historiens les plus voisins du temps de la Bataille , sont également barbares , et nullement de l'idiome latin. Ainsi elles ne peuvent désigner qu'un lieu nommé *Chalan* ou *Chalo* dans notre langage françois.

(a (*Notit. Galliar.*

D v

et

276 MERCURE DE FRANCE
et peut être tout le Canton de montagnes
qui commencent le Morvan , vers Ve-
zelay et Avallon (a). Il est vrai que le
continuateur d'Aymoin , selon l'édition
que j'ai , semble ne faire qu'un seul mot
de *Kalomonte* , en quoi il a été suivi par
Taveau votre Historien , qui met *propè*
Calomontem (b) , et par Pithou , qui met
ad Kalaumontem : mais il est plus sûr de
s'en rapporter à votre Chronique Seno-
noise du XII. Siècle , qui met *in monte*
Chalo , aussi-bien que celle d'Auxerre ,
et à celle de Vezelay , qui met *in monte*
Callan. Vous avez à Sens une copie de
cette Chronique qui m'a paru du XIII.
siècle au plus tard , où les deux mots sont
de même et séparez. J'ay voulu consul-
ter l'original de celle de Robert de Saint-
Marien , pour voir s'il y auroit d'une
autre maniere que dans l'imprimé de Ca-
musat ; mais ce précieux Manuscrit n'est
plus à Auxerre , ayant été porté l'année
derniere à Estival en Lorraine. J'ay fait
écrire pour sçavoir s'il y a *Chalo* ou *Cal-*
lau , et il n'est point venu de réponse.

(a) Celle qu'on appelle Saint-Martin du Puy
dans ce canton-là m'a paru être des plus élevées ,
et son nom le marque assez ; *Podium* signifiant
une élévation.

(b) *Histor. Archiep. Senon. p. 50.*

L'Ime

L'Imprimé de Frodoard met également en langage barbare , *apud montem Calauu.*

Je soupçonne qu'il peut y avoir dans l'original *montem Calauu* , ou bien *montem Calaux*. Le nom de *mons* doit être regardé comme substantif en cet endroit, et non pas comme composant le nom propre ; c'est ainsi que quand cet Historien parlant d'un Evêque de Laon, dit : *anno 921. Rodulfus Episcopus montis Lauduni moritur.* Jamais on n'a pensé à ne faire qu'un seul mot de ces deux-là, ni à dire *Montlaon* ou *Laonmont*. Ainsi ne cherchons ni *Montchal* ou *Montchau* , ni *Chaumont* non plus , pour y placer la Bataille de l'an 925. et contentons-nous de la montagne de Chalau , située au midi d'Avallon , à trois lieues ou environ de cette Ville et de celle de Vezelay. La tradition du Pays sur une Bataille en general, sans specifier le temps , est un indice qui conduit-là. [Le langage du vieux Romancier de Girard de Roussillon conduit au même point , par le mélange qu'il fait des Sarrazins , de Charles le Chauve , et des Chevaliers de Bourgogne d'un temps bien posterieur.

On pourroit cependant m'objecter que l'endroit de la Bataille dont je parle a dû être plus près de la Riviere de Seine, que

D vj; n'en

n'en est l'entrée du Morvan , où Chalaux est situé , et s'appuyer sur ce que Frodoard semble dire, que peu de temps après les Normans étoient campez sur les bords de la Seine , et que c'étoit en hyver , où l'on ne peut pas beaucoup avancer en peu de jours. Mais je réponds à cela que c'étoit la même saison à l'égard des François , et qu'avant qu'on les trouvât sur les bords de la Seine , ils purent avoir le temps de faire une longue traite. Il fallut d'abord après la Bataille de Chalaux en donner avis au Roi Raoul , qui étoit dans le Pays Soissonnois ou dans le Rémois (*a*) ; ce Prince prit ensuite le temps de rassembler plusieurs Chevaliers de l'Eglise de Reims et autres Guerriers, et vint avec Abdon Evêque de Soissons en Bourgogne. Y étant arrivé il lui fallut encore le temps d'y ramasser une grande quantité de troupes (*b*) ; et ce fut après tout cela qu'il gagna les bords de la Seine où il trouva les Normans dans leur camp. Tant de choses ne se font pas en trois ou quatre jours : peut-être en fallut-il plus de quinze et même un

(*a*) *Tout ceci est de Frodoard Auteur contemporain.*

(*b*) *Collectâque in Burgundia militum manus non paucâ.*

mois

mois entier. Pendant ce temps là la Nation Normande , accoutumée au froid et à la fatigue , pût avancer à petites journées fort aisément vers la Seine , soit vers Châtillon ou vers Troyes , ou encore plus bas , si l'on veut , vers Nogent ou Bray , ou enfin même jusques vers Melun.

Si vous goûtés mes Remarques , je vous prie , Monsieur , de les adresser aux Libraires qui débitent le Mercure de France , je suis persuadé que votre jugement ne scauroit qu'être confirmé à Paris , et par conséquent que les Imprimeurs ne differeront point à les rendre publiques, en faveur des Personnes curieuses de notre ancienne Histoire de France, et qu'ils n'imiteront point l'exemple du Sr Simart, qui laisse languir toutes les Pièces qui sont dans ses portefeuilles. La mienne sur la Bataille de Fontenay est la plus ancienne de ses prisonnières : je n'ai pû obtenir liberté pour elle , quelques instances que je lui aye faites là-dessus à plusieurs fois , et par écrit et de vive voix. Si votre ardeur pour la Litterature Françoisé vous portoit à la retirer de ses mains , lorsque vous irés à Paris , je vous prie d'y changer deux ou trois lignes dans ce que j'y ai mis touchant *Rindam Burgundionum* ,

que

que M. Pithou nous a donné comme s'il eût été dans son manuscrit. Ce manuscrit est à Rome : il a passé dans la Bibliothèque du Vatican , avec plusieurs autres de France , et je le crois unique dans le Monde.

Pendant les délais du Sr Simart , j'ai obtenu qu'on collationnât quelques endroits de l'Imprimé avec ce Manuscrit : ceux qui se sont prêtés à cette Collation, ont marqué qu'il n'y a pas *Riudam*, que je croyois être le mot de *Druiam* un peu renversé, mais qu'il y a *rivolum* : c'est vers la fin du second Livre de Nithard. J'ajoute assez de foi à ce qu'ils assurent , parce qu'il a été assez aisé de prendre pour un *d* un *o* et une *l* qui se touchent, aussi-bien que de croire qu'un *o* est un *a* : cependant je serois encore plus satisfait, si j'avois vû le Manuscrit de mes yeux, tant pour juger du temps auquel il a été écrit, que de la configuration des lettres en question, et de celle de plusieurs autres noms propres, où il est à craindre que les Copistes ne se soient trompés. Admettant donc le témoignage venu de Rome , ne lisés plus dans votre Nithard , *Prælium super Riudam Burgundionum magno certamine committunt*, mais bien , *Prælium super rivolum Burgundionum*
magno

F E V R I E R. 1735. 281
magno certamine committunt : le terme de
rivulus employé pour *rivulus* , laisse à
penser que le Manuscrit de Rome n'est
pas des derniers siècles. Au reste, cette
correction ne change point mon système,
le ruisseau en question ne pouvant être
que celui qui , de Druyes, s'écoule dans
l'Yonne ; et le reste de ma Dissertation
paroîtra dans son entier.

Ce 15. Decembre 1734.



PUISSANCE DE LA LYRE.,

Sujet tiré de Pindare , par le P. G. J.

T Oy , dont la puissante harmonie
Me captive au sacré Vallon ,
Ranime mon foible génie ,
Puissante Lyre d'Apollon.
Venés , yvresse téméraire ,
Transports ignorez du vulgaire ,
Venés , rallumés mon ardeur.
Raison , témoin de leurs Miracles ,
Respecte les sacrez Oracles
De la plus sublime fureur.

Qüy ;

Oùï, tout cede , charmant délire ,
 Tout obéit à tes transports ;
 Tout , de tes sons , sçavante Lyre ,
 Revere les puissants accords.
 En vain le Maître du Tonnerre ,
 Veut malgré toi frapper la Terre
 De ses carreaux étincellans ;
 Par ta douceur enchanteresse ,
 Bien-tôt la Foudre vengeresse ,
 S'exhale en éclats impuissans.

Que dis-je ? la Foudre s'arrêta ;
 Tu sçais en éteindre les feux :
 L'Oiseau qui porte la Tempête ,
 Tombe aux pieds du Maître des Dieux ;
 Je le vois de ses vastes aîles ,
 Couvrir les Armes immortelles ;
 Je le vois vaincu par tes airs ,
 Au lieu de tout réduire en poudre ,
 Dormant à l'ombre de la Foudre ,
 Laisser respirer l'Univers.

Connu dans les Royaumes sombres ,
 Ton pouvoir s'étend sur les Morts ;
 Dans les Enfers je vois les Ombres
 Prêter l'oreille à tes accords.
 Je vois les coupables Furies ,
 Par tes sons vainqueurs attendries ;

Laisser

Laisser tomber leur feu vengeur.
 Sur leurs têtes étincellantes ,
 Je vois leurs couleuvres sanglantes ,
 Oublier leur noire fureur.



*E X T R A I T d'une Dissertation de
 M. Maillart , Avocat au Parlement de
 Paris , sur le Lieu de la Naissance de
 S. Louis , Roy de France.*

Comme on ne prescrit jamais contre la vérité , il est toujours temps de la faire connoître et de se rendre à son évidence. On ne sçauroit trop louer le R. P. de Montfaucon , lequel entre les Ecrivains modernes , est le premier , qui dans ses Monumens de la Monarchie Française, Tome II. page 122. Edition 1730. s'est écarté de l'opinion commune , qui fait naître S. Louis au Château de Poissy sur Seine , Diocèse de Chartres , et a écrit que cet auguste Prince est né au Château de la *Neuville en Hez* , Diocèse de Beauvais.

Le sçavant Benedictin n'a pris ce parti que sur la Dissertation que lui a communiquée M. Adrien Maillart , ancien Avocat au Parlement de Paris , lequel

a bien voulu nous en faire part pour la rendre publique par cet Extrait.

Si le Lieu de la Naissance de S. Louis a pû former un Problème, on peut dire que ce Problème n'a pas été résolu en faveur de Poissi par Guillaume de Nangis, Religieux de S. Denis, décédé le 1. Avril 1301. quibique presque contemporain de S. Louis, né le 25. Avril 1215. et décédé le 25. Août 1270.

Cet Historien, de l'autorité duquel on s'est trop prévalu, n'a pas écrit que S. Louis se glorifiât d'être né à Poissi, mais bien d'y avoir été baptisé, à cause de quoi, lorsqu'il trouvoit à propos de taire sa qualité de Roy, il s'appelloit *Louis de Poissi*, ou *Seigneur de Poissi*. Voici les termes de Nangis.

» Capite de honore quem Ludovicus
 » Rex dixit sibi factum apud *Poissia-*
 » *cum* . . . Insuper ad laudem devotionis
 » fidei ipsius pertinet, quod cum una
 » vice esset apud Poissiacum Castrum,
 » quibusdam familiaribus suis gauden, et
 » glorians dixit. Quod majus bonum, et
 » digniorem honorem quam unquam
 » habuerit in hoc mundo, fuerat sibi se-
 » mel in *Castro illo predicto*, mirantibus
 » qui aderant de quo honore hoc dice-
 » ret; Cum de Civitate Remensi, ubi
 » Regi.

» Regni Coronam et sacram suscep-
 » rat unctionem hoc dixisse eum potius
 » æstimarent , subridendo respondit ,
 » quod in Castro illo *Sacri Baptismi gra-*
 » *tiam susceperat* : Quod super omnes ho-
 » nores sive dignitates mundanas , majus
 » donum et dignitatem incomparabilem
 » reputabat. Unde etiam cum Secretas
 » Litteras alicui Familiari mittebat , et
 » ex aliqua volebat suppressere nomen
 » Regis , LUDOVICUM DE POISSIACO ,
 » sive DOMINUM POISSIACI se vocabat.

Cette omission du Lieu de la Nais-
 sance de S. Louis dans Nangis , a em-
 pêché le judicieux M. de la Chaise d'en
 parler affirmativement à la page 35. de
 son S. Louis , Edition de 1688. voici
 ses termes : *Le jeune Louis , né , selon les*
meilleurs Auteurs , à Poissi le 25. Avril
 1215.

La premiere opinion et la plus genera-
 le est donc , que S. Louis est né au Châ-
 teau de Poissi. Cette opinion est confir-
 mée dans les Auteurs suivans.

M. Du Cange , à la page 43. de ses
 Observations sur S. Louis , Edition de
 1668. dit. » S. Louis nâquit le 25. jour
 » d'Avril , Fête de S. Marc , l'an 1215. à
 » Poissi , où l'on voit encore en la Cha-
 » pelle dite de S. Louis de l'Eglise Col-
 » legiale.

» legiale , un grand Vase de pierre tail-
 » lée , porté sur une haute Console ,
 » que l'on dit être les Fonts Baptismaux
 » où S. Louis reçut le Baptême.

Dom Michel Germain , adopté par
 Dom Jean Mabillon , dans le 4. Livre
 de sa Diplomatique , dit au Chap. 115.
 sur le nom de *Pinciacum*. » Sed nihil est
 » quod Pinciacensis Regiæ decus extol-
 » lat magis , quam Ludovici IX. Piissi-
 » mi Regis *Natales* , Sacrique Fontis
 » ablutio : quibus ille , testante Guillelmo
 » Nangiacensi ; præ Regii generis di-
 » gnitate ac pompâ religiosius gloriari so-
 » lebat. Eô vero locô , ubi editus est in
 » lucem Ludovicus , insignem Basilicam
 » erexit , cum nobili Virginum Parthe-
 » none , quæ hactenus sancti Dominici
 » Normam , Institutaque sectantur.

La Naissance de S. Louis à Poissi est
 encore affirmée par M. de Choisy , aux
 pages 5. 32. et 33. de son S. Louis ,
 Edition de 1689.

Elle l'est aussi par M. Baillet , en la
 Vie de S. Louis , 25. Août , dont voici
 les termes. *Louis IX. du nom , Roy de
 France ; fils de Louis VIII. et de Blanche ,
 fille d'Alphonse IX. Roy de Castille , nâ-
 quit à Poissi le 25. Avril de l'an 1215.*

M. Baillet , né en la Neuville en Hcz,
 le

le 13. Juin 1649. élevé par les Cordeliers de la Garde, qui y sont contigus, et décédé à Paris le 21. Janvier 1706. ne cite pour ses garants que Guillaume du Puylaurent, et Geoffroy de Beaulieu, lesquels au V. Tome des Historiens François dans André Duchesne, ne parlent pas de la Naissance de S. Louis. Il cite aussi Philippe Mousk.

M. Baillet n'est pas excusable d'avoir rû ici la Tradition de son Lieu natal, laquelle porte que *S. Louis est né à la Neuville en Hez.*

La Naissance de S. Louis à Poissi est encore indiquée par les Généalogistes de la Maison de France, page 35. Edition de 1712.

M. Maillart se croit obligé de rapporter encore les termes de M. Piganiol de la Force, sur le même sujet. On les trouve à la page 476. Tome second, de sa Description de la France, Edition de 1718.

» Philippe le Bel, son petit-fils, fit
 » bâtir, dit cet Auteur, sous les auspices
 » de ce S. Roy, la magnifique Eglise et
 » le Monastere des Religieuses de saint
 » Dominique, qu'il dota de grands re-
 » venus. On a remarqué qu'il fit bâtir
 » l'Eglise au même lieu où étoit le Châ-
 » teau

» teau , et que le grand Autel fut placé
 » au même Endroit où étoit le Lit de
 » la Reine Blanche , lorsqu'elle accoucha
 » du Roy S. Louis ; ce qui est cause que
 » cette Eglise n'est pas orientée comme
 » elle devoit l'être.

La page 29. de l'Extrait attribué au
 feu Comte de Boulainvilliers , Edition
 Angloise de 1727. des Memoires de la
 Généralité de Paris , dressez en 1698.
 contient ce qui suit. *La Ville de Poissi*
est très-ancienne S. Louis y naquit
le 25. Avril 1215.

Et voilà tout ce que notre Auteur a
 trouvé en faveur de l'opinion de la
 Naissance de S. Louis à Poissi.

Mais voici , d'un autre côté , ce qui
 forme une opinion toute contraire , selon
 laquelle S. Louis est né au Château de
 la Neuville en Hez , entre la Ville de
 Beauvais et Clermont.

La premiere autorité se tire des Ad-
 ditions à l'Histoire de Beauvais par M. Si-
 mon , Conseiller à Beauvais , page 46.
 Edition de 1704. où on lit ce qui suit :
Nova Villa Hessei , in Hetio , ou Comi-
tis de Hez : Neuville en Hez. » J'ai vû
 » ajoute-t'il , les Originaux de trois Ti-
 » tres , dont il y en a deux du Roy Louis
 » XI. l'un du mois d'Août 1468. l'autre
 » du

» du 13. Octobre 1475. et le troisiéme
 » qui sont Lettres du Roy Henry IV.
 » de 1601. où on a accordé aux Habi-
 » tants de la Neuville pour un temps ,
 » l'exemption de la Taille , en honneur
 » et souvenir de la Naissance de saint
 » Louis. Et il est énoncé dans le der-
 » nier de ces Titres, qu'il avoit lui-mê-
 » me accordé la même exemption par
 » Lettres.

Voici le préambule des Lettres de 1468.
*Considerant aussi qu'audit Lieu de la Neuf-
 ville, qui est situé en Forêt, et Pays fort
 infertile, et où il ne croît que très-peu de
 bien, Monsieur Saint Louis, notre Pré-
 décesseur, de glorieuse memoire, fut né et
 y prins sa naissance, ainsi qu'il nous a
 été affirmé par lesdits Habitants.*

Cette même Enonciation est rappelée
 dans les Lettres du 13. Octobre 1475.
 et dans celles de 1601. M. Maillart a des
 copies entieres de ces trois Titres.

Enfin Louvet, dans les anciennes Re-
 marques de la Noblesse Beauvoisine, Edi-
 tion de 1640. in 8. p.399. a écrit que par
 le décès de Thibault VI. Comte de Blois
 et de Chartres par son Pere Thibault V.
 et Comte de Clermont en Beauvoisis, par
 Catherine sa Mere, fille et heritiere de
 Clermont, le Comté de Clermont tom-
 ba

ba entre les mains du Roy Philippe Auguste, par l'acquisition qu'il en fit de ceux lesquels y prétendoient droit.

On observe à cette occasion, 1°. que le Comte Thibault VI. est décédé en 1218. selon Bernier, en son Histoire de Blois, page 307. Edition de 1682. 2°. que par une Charte de l'année 1220. qui est au Registre de Philippe Auguste, dont l'Original est le 7. au Trésor des Chartes de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, et deux copies sont à la Bibliothèque du Roy, *folio* 161. le Roy Philippe Auguste donna à l'Abbaye de *Froidmont*, Diocèse de Beauvais, et assise dans la *Forêt de Hez*, 350. Arpens de bois et 25. Arpens de Friches, à prendre dans cette Forêt, laquelle est une partie integrante du Comté de Clermont.



IMITATION de cette Piece de Catulle, qui commence, *Lugete o Veneres*, &c.

Tendre Venus, tendres Amours, et vous
Hommes galans qui servés belle amie,
En noir atour aujourd'hui venés tous,
Pleurer la mort du Moineau de Lesbie,

Las !

Las ! il étoit son ébat le plus doux ,
 Elle l'aimoit plus que sa propre vie :
 Posé tantôt sur son sein , sur son bras ,
 Jamais Enfant ne connut mieux sa Mere ,
 En quelque lieu qu'elle tournât ses pas ,
 On le voyoit qui d'une aîle legere ,
 Deçà , delà , se hâtant de voler ,
 Par ses pipies sembloit le rappeler.
 Or vole-t'il vers ces Manoirs funebres ,
 Où dès qu'on entre , on demeure toujours.
 Que maudit soit ce Pays de Tenebres
 Qui nous ravit nos plaisirs , nos amours.
 O Parque injuste , ô rigueur sans seconde !
 Pauvre Moineau , cause de nos douleurs ,
 C'est pour ta mort que Lesbie est en pleurs
 Et qu'il en cuit aux plus beaux yeux du Monde.



LET T R E écrite d'Evreux le 15. Dé-
cembre 1734. par M. A. C. D. S. T.
sur un Droit honorifique singulier.

Nous lisons , Monsieur , de temps
 en temps dans le Mercure des
 Questions singulieres de Droit Civil ,
 bien discutées par les Avocats des Par-
 ties et décidées par des Arrêts , ce qui
 interesse extrêmement le Public en plu-
 E sieurs

292 **MERCURE DE FRANCE**
sieurs manieres. Nous n'avions encore rien vû dans votre Journal de ce qui concerne la Jurisprudence Féodale , et en particulier sur les Droits Honorifiques , si ce n'est la cérémonie de l'Eglise Cathédrale d'Auxerre, en faveur du Comte de Chastellux, qui se trouve dans le Mercure de Juin 1732.

Pour rendre cette matiere un peu plus familiere , et pour engager les Curieux des Provinces à vous fournir d'autres faits , principalement sur les droits Honorifiques ; en voici un qui n'est pas moins remarquable que celui qui s'exerce dans l'Eglise d'Auxerre , et qui regarde aussi une Eglise Cathédrale. Je n'en suis informé que depuis peu de tems par la lecture d'un Aveu en bonne forme , fait par un Vassal à son Seigneur Suzerain. Voici de quoi il s'agit.

Ezy , est une Châtellenie dans le Diocèse d'Evreux , à un quart de lieuë d'Anet , où il y a Bailliage , Vicomté , Eaux et Forêts , &c. Elle a pour un de ses Seigneurs un Gentilhomme sur le Fief * duquel est bâtie l'Eglise de la Paroisse, attenant la Maison Seigneuriale. Ce Gentilhomme succede à un autre , qui

* Ce Fief s'appelle le Petit Sassay , et le Seigneur est Patron de la Cure , &c.

en

en l'année 1642. donna l'Aveu qui suit
à son Seigneur Suzerain.

» De Haut et Puissant Seigneur Mes-
» sire Loüis de Carvoisin , Chevalier ,
» Gentilhomme Ordinaire de la Cham-
» bre du Roy , Seigneur de Sassay , * &c.
» Je, Loüis des Brosses, Ecuyer, Seigneur
» de Batigny et autres Terres, avoüe te-
» nir de mondit sieur, à cause de son dit
» noble Fief de Sassay , &c

» *Item.* Peut ledit sieur de Sassay faire
» dire la Messe par le Curé d'Ezy , ou
» autre , en l'Eglise Notre-Dame d'E-
» vreux , devant le Grand Autel , quand
» il lui plaira , et peut ledit sieur
» ou Curé , chasser sur tout le Diocèse
» d'Evreux , avec Autour et Tiercelet ,
» six Epagneux , et deux Levriers , et
» peut ledit sieur faire porter et mettre
» son Oiseau sur le coin du Grand Au-
» tel , au lieu le plus près et le plus com-
» mode , à son vouloir. Peut ledit sieur
» Curé , dire la Messe botté et éperonné
» en ladite Eglise N. D. d'Evreux , tam-
» bour battant en lieu et place des Or-
» gues , &c. Signé de Carvoisin Sassay.

» Présenté , avoüé et affirmé véritable
» par ledit sieur des Brosses , devant nous

* Ou le grand Sassay , par opposition au Fief
cy-dessus de même nom.

E ij Nicolas

294 MERCURE DE FRANCE

» Nicolas le Courtois , Licentié ès Loix ;
» Lieutenant de M. le Sénéchal de ladite
» Sieurie de Sassay , le 10. Septembre
» 1642. lequel Aveu lui avons ordonné
» bailler à mondit sieur ou à son Pro-
» cureur et Receveur , &c. *Signé*, Le
» Courtois et Des Hayes , avec Paraphé.

Il y a cinq Aveux antérieurs et sem-
blables qui établissent le même Droit.
Je suis , Monsieur , &c.

+++++

ETRENNES A MERCURE,

LOGOGRAPHIE.

M'En dût-il coûter de la peine ;
Seigneur Mercure, il vous faut votre Etrenne ;
Vous le voulés ; il faut vous obéir.
Mais un Mortel sçaura-t'il divertir
Un Dieu , Pere de l'Eloquence ;
Quel sujet faut-il vous offrir ?
L'embarras est de conséquence ,
Pour moi , qui ne puis pas vous donner à choi-
sir.

Mais à quoi bon tant discourir ?
Je vois jusqu'où va l'indulgence ;
Oùï , oùï , je commence à sentir

Quand

Quand on est, comme vous, plongé dans l'abondance,

Que des mets succulens on peut bien s'abstenir,

Et se réduire à faire pénitence ;

C'est à l'excès pousser la complaisance.

Ainsi vous n'aurez donc, Seigneur, pour tout présent,

Qu'un Logogryphe . . . Eh quoi ! vous commencez à rire ?

De ce foible morceau vous n'êtes pas content ?

Je conviens avec vous que c'est jeûner vraiment.

Cependant, j'aurois à vous dire,

Que le sujet est grand, qu'il vous est cher ; ainsi

Daignés écouter ; le voici :

Mon essence est toute divine ;

Cependant, par un attentat,

Les Mortels ici bas ont changé mon état,

Sur tout en fait de Médecine ;

Où sans moi, plus d'un Candidat

N'auroit pas si bonne cuisine.

Mais, faisons trêve à la digression,

Lecteur, sept Lettres font mon nom ;

Que vous diviserez en pieds, en ventre, en tête

Pour débrouïller l'ouvrage que j'apprête,

Voilà la plus courte façon.

Ma tête offre d'abord l'Empire Lunatique

D'un des freres du grand Jupin ;

E iij Mon

296 MERCURE DE FRANCE

Mon ventre , un laid visage , et qu'on voit avec
soin ;

Et mes pieds , un ton de Musique.

Si de mon tout l'on ôte un membre seulement,

Dans le surplus , en l'arrangeant ,

On trouvera ce que produit la rage ,

Et dont on purge le potage.

Enfin , Lecteur , remis en mon entier ,

Tout diuin que je suis , admirés le métier

Que sous certaine forme on m'oblige de faire :

Quoique je sois né dans Paris ,

Je parle de tous les Pays ;

Je suis chargé de mainte affaire ;

Je donne et reçois des avis :

Aussi voit-on dans ma boutique

Des effets de toute fabrique ;

Bref , jusqu'au moindre événement ?

Il n'est rien que je ne débite ;

Tout est de mon ressort ; mais ce qui plus m'irrite ,

C'est qu'on me charge indécemment

De publier l'enterrement

De gens de tout rang , de tout âge . . .

Comment à ce discours vous changés de visage ?

Seigneur , seriez-vous mécontent ?

Pardon , s'il vous a fait outrage ;

Je n'ai pas cru qu'en vous obéissant ;

On pût blesser l'Auteur de cet Ouvrage.

J de Paris.

A U T R E.

JE suis dans le Commerce un secours nécessaire :

Assembler plusieurs points , c'est mon unique affaire ;

Un rien en me faisant , conduit droit à l'erreur :

Mutilons à présent , pour aider mon Lecteur ,

Ma figure coupée en égale partie ,

Se trouve dans l'instant en deux mots convertie ;

L'un est un durillon , que cause sur la peau

Un pénible travail ; l'autre de son fardeau

Pour être déchargé , fait souvent plier l'homme.

Les bouts de chaque mot font tout juste la somme ,

Chacun de cent cinquante , ou de trois cent les deux.

Expliquons mieux ces mots par quelques petits jeux ;

La tête de chacun , Lecteur , si tu transposes

Au lieu l'une de l'autre , on verra mêmes choses ;

De l'une et l'autre fin un pareil changement

Doit donner du nouveau ; non , même arrangement ;

Enfin pour le milieu , le changement , je pense ,

Va donner dans l'instant un peu de différence ;

Point du tout ; excepté , qu'on voit le mot premier ,

Par un retour égal , se placer le dernier.

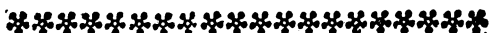
E. iijj

C'est

298 MERCURE DE FRANCE

C'est pousser assez loin cette badinerie ;
Essayons cependant d'une autre batterie :
Les deux mots rapprochez , sans prendre des d^es-
sours ,
Deux autres vont paroître en lisant à rebours ;
Le premier est un Saint connu par ses Ouvrages ;
L'autre est une eau tranquille entre quatre rivages.

D. B. de Joinville.



E N I G M E.

SI je montre les dents par tout où je me trouve,
C'est , Lecteur , sans faire de mal ;
Telle qu'on voit en furie une Louve ,
D'abord tu m'aurois crû peut-être un animal ;
Mais , non ; je n'eus jamais pareille renommée ;
Car sans mentir , je suis inanimée.
Un Element sous moi souvent est agité ,
Pendant que je jouïs de ma tranquillité ;
Quoiqu'en différens lieux je sois plus ou moins
forte ,
Je pese souvent moins que tout ce que je porte ;
Chez le Petit et chez le Grand
Je suis utile , et tiens le même rang.
Ainsi par tout étant de même usage ,
En vain j'en dirois davantage.

Par L. H. D. G. sur les bords de l'Isere.

AU-

A U T R E.

N Ez dans differente Province ;
 Nous nous réunissons tous quatre dans Paris ;
 Dans un même panier compris ,
 Souvent nous faisons mets du Bourgeois et du Prince.
 Qui sommes nous ? De plusieurs attributs
 Celui-ci peut suffire à nous faire connoître :
 Dès que du Carnaval les jeux sont disparus ,
 Nous commençons alors tous les soirs à paroître ;
 Nous sortons de l'obscurité ;
 Faisons-nous faire pénitence ?
 Ou flattons-nous la sensualité ?
 C'est à vous d'en juger ; je garde le silence.

Les mots de l'Enigme et des Logogryphes du mois de Janvier , sont , *Miroir , Angle , Roye , Foin , Broc , Roüen , Papier.*



E V NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

IL vient de paroître un *Prospectus* fort étendu du grand Ouvrage que prépare le R. P. de Montfaucon sous le titre de *BIBLIOTHECA Bibliothecarum Manuscriptorum nova*, &c. que nous avons déjà annoncé au Public dans le II. Vol. du Mercure de Décembre 1733. Voici la Traduction de ce *Prospectus* faite par l'Auteur même.

Cet Ouvrage fera connoître au Public ce qu'il y a de plus précieux et de plus utile en tout genre de Litterature dans les Manuscrits des Bibliothèques et des principaux Cabinets des Sçavans de l'Europe.

Il y en a beaucoup qui renferment des Pièces originales sur l'Histoire, des Manuscrits rares, des Chartres, des Titres, plusieurs Ecrits enfin, qui quoiqu'inconnus, n'en sont pas moins précieux, et qui ne seront peut-être jamais imprimés. Il est donc utile, il est même absolument nécessaire d'apprendre au Public

que ces Pièces existent , et d'indiquer les endroits où l'on peut les chercher dans l'occasion.

C'est dans cette vûë que quelques celebres Bibliothequaires ont fait imprimer les Catalogues des Manuscrits des Bibliotheques commises à leurs soins ; les secours que l'on a retirés de leurs travaux forment un heureux préjugé pour celui que nous annonçons au Public , car non seulement il renferme tout ce qu'il y a d'important dans les Catalogues déjà imprimez , mais il contient encore ceux d'un grand nombre d'autres Bibliotheques , dont on n'avoit presque aucune connoissance.

La Préface qui sera à la tête de l'Ouvrage apprendra en détail au Public les moyens que l'Auteur a mis en usage pendant plus de 47. ans pour remplir un si vaste projet. Nous donnerons seulement ici le contenu de chaque Volume.

Le premier Tome comprendra les Bibliotheques d'Italie , et commencera par la celebre Bibliotheque Vaticane , dans laquelle l'Auteur a travaillé pendant plus de deux ans , et d'où il a tiré encore , par le secours de ses amis , tout ce qu'il y avoit de plus important.

2.^o. Presque toutes les autres Biblio-
E vj, thequass

302 **MERCURE DE FRANCE**
bliothèques de Rome , de la plupart des-
quelles l'Auteur a fait lui-même les Ca-
talogues.

3°. Les Bibliothèques du Mont-Cassin
et de Naples.

4°. La Bibliothèque de S. Laurent de
Florence , fameuse par les rares Manus-
crits qu'elle contient. Outre les Notes
que l'Auteur a faites sur un grand nom-
bre de ces Manuscrits , il en donne un
Catalogue nouveau , auquel deux sça-
vans Hommes ont employé dix années
de travail. Le Grand Duc Cosme III. qui
honoroit l'Auteur de sa protection , lui
envoya ce Catalogue pour en tirer copie.
Après suivront les autres Bibliothèques
de Florence , où il y a des Manuscrits
rares et précieux.

5°. Les Catalogues de Boulogne , celui
de la Bibliothèque de Cesène , qui ap-
partenoit autrefois aux Malatestes ; le Ca-
talogue des Archives de Ravenne , trois
fois plus ample que celui qu'on a im-
primé dans l'Histoire de cette Ville.

6°. Le Catalogue des Manuscrits que le
Cardinal Bessarion donna au Sénat de Ve-
nise. Les Catalogues des Manuscrits qui
se trouvent dans les Bibliothèques de Veni-
se, dressez la plupart de la main de l'Au-
teur.

7°.

7°. Ceux de Padoüe et de Verone , ceux du Duc de Modène , ceux de S. Benoît de Padolirone , et la fameuse Bibliothèque de S. Ambroise de Milan , dans laquelle l'Auteur a travaillé quelque tems.

8°. Après les Bibliothèques d'Italie viennent celles d'Allemagne. Ce qu'il y a de plus important dans la Bibliothèque de l'Empereur , extrait des gros Recueils de Lambecius et de Nessel. Des Extraits aussi de celles d'Ausbourg, de Baviere et de quelques autres d'Allemagne.

9°. Le Catalogue des Manuscrits de l'Ecurial.

10°. Ce Volume finira par le Catalogue des Manuscrits du Roy d'Angleterre , et par les Catalogues des Bibliothèques de la Grande Bretagne.

Le Tome second est destiné pour les Manuscrits des Bibliothèques de France. Il commence par celle du Roi , la plus nombreuse et la plus belle qui fut jamais. Charles V. est le premier de nos Rois qui ait formé un Corps de Bibliothèque au Louvre. Charles VI. et Charles VII. l'augmenterent. François I. le Pere et le Restaurateur des Lettres , l'enrichit de Manuscrits Grecs , Latins et autres ; ses Successeurs continuerent à l'augmenter. Sous Louis XIV. cette Bibliothèque s'accrut

crut tellement, qu'elle surpassoit déjà les plus nombreuses de l'Europe. Mais elle doit ses plus grandes augmentations à S. E. M. le Cardinal de Fleury, qui a envoyé en Orient, par l'ordre du Roi, deux Hommes très-habiles, pour y ramasser des Manuscrits Grecs et Orientaux, et ils en sont revenus chargez, pour ainsi dire, des dépouilles du Levant. Il y a joint aussi la Bibliothèque des Manuscrits de M. Colbert, une des plus considérables de l'Europe; la Bibliothèque de S. Martial de Limoges, et plusieurs autres. Ensorte qu'il est entré dans la Bibliothèque du Roi, en moins de trois années, près de dix milles Manuscrits, qui joints avec les anciens montent au nombre de trente-trois mille, dont quatre mille sont Grecs. Il n'y eut jamais de si nombreuse Bibliothèque, sans en excepter celle de Ptolomée.

Après ce Catalogue, suivra celui de la Bibliothèque de S. Germain des Prez, une des plus considérables de l'Europe. Le détail en sera fort curieux et encore plus utile.

On y trouvera ensuite les Catalogues de plus de 70. Bibliothèques ou Cabinets de Manuscrits qui termineront ce Recueil.

C'est de tous ces Materiaux que l'Auteur

teur a composé son Ouvrage , le Public sera surpris du grand nombre de Pièces qui y sont renfermées. Outre les Catalogues , le Lecteur sera souvent guidé par des Notes que l'Auteur a faites pour indiquer l'âge et la qualité de plusieurs Manuscrits.

Ceux qui travaillent à la correction des Auteurs Grecs , Latins , Hebreux , &c. verront du premier coup d'œil avec l'aide de des Tables , combien il y a de Manuscrits sur chaque Auteur.

Il s'y en trouve un nombre presque infini sur les Arts et les Sciences , sur la Philosophie , les Mathématiques , l'Histoire Naturelle , la Medecine , la Chymie , l'Astronomie , l'Astrologie , &c.

Les Historiens tant anciens que modernes , anonymes ou autres , souvent inconnus , l'Histoire Generale , celle de Nations , de Royaumes , de Républiques , de Provinces , de Villes , d'Eglises , &c.

Les Genealogies de Rois , Princes , Seigneurs , tant de France que d'ailleurs.

Des Chartres , Cartulaires , Papiers Censiers , Terriers , Nécrologes , &c. Ce qui regarde les Parlemens , Chambres des Comptes , Cours de Justice , &c.

En un mot , pour ne pas entrer dans un trop

trop long détail , on peut assurer , que dans cette Bibliothèque , qui embrasse toute la Litterature, et sacrée et profane, on trouvera un très-grand nombre d'Ouvrages ignorez jusqu'à present , et cependant aussi intéressans pour le Public , qu'utiles aux Particuliers.

Pour faciliter l'usage et la recherche de cette multitude de Pièces , il y aura deux Tables des plus amples. La première , qui sera à la tête du premier Volume , sera distribuée par matieres , et la seconde , qui terminera l'Ouvrage , sera par ordre Alphabetique. C'est au moyen de ces deux Tables que le Public reconnoîtra toute l'utilité de ce Livre , et qu'après y avoir trouvé même au-delà de ce qu'on lui promet , il conviendra que c'est un des plus grands services qu'on pouvoit rendre à la République des Lettres.

L'Ouvrage contiendra deux Volumes *in folio* d'environ 225. feüilles chacun , imprimé en caractere que l'on nomme *Cicero* neuf, et du papier tout pareil à celui du Projet. Il n'en sera tiré qu'un très-petit nombre.

Le Libraire chargé de l'Impression a déjà fort avancé le premier Volume. On peut en voir les feüilles chez lui. Tout
l'Ouv

L'Ouvrage sera livré en feüilles au commencement de l'année 1736.

Il s'imprime chez Briasson , ruë S. Jacques , à la Science. On le vendra cinquante livres en feüilles lorsque l'Edition sera achevée ; mais on le donnera pour trente six livres à ceux qu' avanceront presentement vingt-quatre livres , et qui donneront douze livres en recevant les deux Volumes.

On trouve actuellement à Paris , chez *Bauche* , Libraire du Roi de Portugal , Quay des Augustins ; à Lyon , chez *Du-plein* , Libraire ; à Lille, chez *Maton*, Libraire, sur la petite Place , et à Liege, chez *Everard Kints* , Libraire et Imprimeur , en Souverain-Pont , à la nouvelle Imprimerie, le premier et le deuxième Tome in quarto , de l'*Abregé Chronologique et Historique de l'Origine , du Progrès & de l'Etat actuel de toutes les Troupes de France.*

Cet Ouvrage est dédié au Roy. Il est enrichi d'un très-grand nombre d'Armoiries et de Vignettes en taille-douce , dessinées et gravées par les plus habiles Maîtres. Ces Vignettes représentent les Sièges , Attaques et Combats où chaque Corps s'est trouvé.

Le premier Tome comprend les quatre
Com-

408 **MERCURE DE FRANCE**
Compagnies des Gardes du Corps et celle
des Gendarmes de la Garde. Le deuxième,
la Compagnie des Chevaux-Legers de la
Garde, les deux Compagnies des Mous-
quetaires, celle des Grenadiers à Cheval,
et les seize Compagnies de la Gendarme-
rie. Le troisième, qui ne paroît pas en-
core, traitera du Regiment des Gardes
Françoises, et de celui des Gardes Suisses.

Cet Ouvrage est le fruit de travaux
immenses.

1°. L'Auteur y fait une exacte recher-
che de l'Origine et de l'Institution de
chaque Compagnie, qu'il fixe à des Epo-
ques, qui paroissent beaucoup plus cer-
taines que celles d'aucun autre Ecrivain,
par les preuves qu'il en rapporte, et qui
sont tirées de la Chambre des Comptes,
et de Manuscrits de la Bibliotheque du
Roy.

2°. Il donne une Liste Chronologique
des Capitaines, Lieutenans, Enseignes,
Cornettes, &c. de chaque Compagnie,
depuis son Institution avec la date de
leurs Commissions tirée de la Chambre
des Comptes, et des Memoires pour ser-
vir à l'Histoire de ces Officiers.

3°. A la fin de chaque Compagnie,
on trouve un Journal Historique, am-
ple et détaillé de toutes les actions, où
elle

elle s'est trouvée depuis son Institution. Cette recherche des actions particulieres de chaque Compagnie, donne à l'Auteur occasion de rapporter quantité de traits curieux de l'Histoire des Guerres de France, tant du dedans du Royaume, que du dehors, ce qui rend cet Ouvrage d'autant plus intéressant pour toute la Nation en general, et en particulier pour toutes les Familles distinguées, qui y trouvent leurs Ancêtres se signaler dans leur tems, et se couvrir de la gloire dont leurs Descendans jouissent encore aujourd'hui.

Chaque Tome se vend en feüilles 21. liv. argent de France. Le premier contient 246. Armoiries et 16. Vignettes; et le deuxiême 222. Armoiries et 19. Vignetes.

DISSERTATIONS DE MEDECINE, Tome II. contenant une Dissertation sur la Goute, et la méthode de la guerir radicalement, avec un Recueil d'Observations sur les Maladies dépendantes du défaut de la respiration. *Par Pierre Dufault*, Docteur en Medecine, Agregé au College des Medecins de Bordeaux. *A Paris, chez Jacques Guerin, Quay des Augustins. 1735. in 12.*

5^{to} MERCURE DE FRANCE

HISTOIRE DES REVOLUTIONS d'Espagne, depuis la destruction de l'Empire des Goths, jusqu'à l'entiere et parfaite réunion des Royaumes de Castille et d'Aragon en une seule Monarchie. *Par le P. Joseph d'Orleans*, de la Compagnie de Jesus, et publiée *par les Peres Rouillé et Brumoy*, 1734. *A Paris*, chez *Rollin fils*, *Quay des Augustins*, à *S. Athanase*, trois Vol. in 4^o. Tome I. pp. 579. Tome II. pp. 644. Tome III. pp. 655.

HISTOIRE ANCIENNE des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babylonniens, des Médes, et des Perses, des Macedoniens, des Grecs. *Par M. Rollin*, ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au College Royale, et Associé à l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres. Tome VIII. *A Paris*, chez la *veuve Etienne*, Libraire, rue saint Jacques, à la Vertu. 1734. in 12.

GEOGRAPHIE PHYSIQUE, ou Essai sur l'Histoire naturelle de la Terre, traduit de Langlois de *M. Woodward*, par *M. Noguez*, Docteur en Medecine, avec la Réponse aux Observations de *M. le Docteur Camerarius*; plusieurs Lettres écrites

SUR

FEVRIER. 1735. 311

sur la même matière, et la Distribution méthodique des Fossiles, traduite de l'Anglois du même *M. Woodvvard*, par le R. P. *Niceron*, Barnabite, *A Paris*, chez *Briasson*, à la Science, 1735. in 4°.

ANATOMIE CHIRURGICALE, ou Description exacte des Parties du Corps Humain, avec des Remarques utiles aux Chirurgiens dans la Pratique de leur Art, publiées ci-devant par *M. Palfin*, Chirurgien Juré, Anatomiste, et Lecteur en Chirurgie à Gand, nouvelle Edition, revûë, corrigée et augmentée, accompagnée de Notes dans le premier volume, et refondue dans le second par *B. Boudon*, Docteur en Médecine. On y a joint les Observations Anatomiques et Chirurgicales de *M. Ruisch*, et celles de *M. Brisseau*, avec plusieurs Figures en Taille douce. *A Paris*, chez *Guillaume Cavelier*, rue saint Jacques, au Lys d'or. 1734. 2. vol in 8°. Tome I. pp. 457. T. II. pp. 403. à quoi il faut ajouter 176 pp. pour les Observations Anatomiques de *M. Ruisch*, et 36. pour celles de *M. Brisseau*.

L'ORIGINE ANCIENNE DE LA PHYSIQUE NOUYELLE, où l'on voit dans des Entre-
tiens

312 MERCURE DE FRANCE
tiens par Lettres ce que la Physique
nouvelle a de commun avec l'ancienne,
le degré de perfection de la Physique
nouvelle sur l'ancienne, les moyens qui ont
amené la Physique à ce point de perfec-
tion. *Par le R. P. Regnault, de la Compagnie
de Jesus. A Paris, chez Clouzier, rue S. Jac-
ques 1734. in 12. 3. vol. Tome I. pp. 329.
T. II. pp. 392. T. III. pp. 358. sans comp-
ter les Tables qui sont à chaque Tome.*

CONVERSATIONS sur plusieurs Su-
jets de Morale, propres à former les jeu-
nes Demoiselles à la Pieté. Ouvrage utile
à toutes les Personnes qui sont chargées
de leur éducation. *Par M. P. C. Docteur
de Sorbonne. A Paris, chez J. B. La-
Mesle, François Herissant, & Henry.
1733. vol. in 12. pp. 540.*

LETTRE écrite d'Arles, le 25. Jan-
vier 1735. par M. de à un de
ses Amis en Languedoc, au sujet des
Poësies de Mlle de Malcrais de la Vigne.

JE viens de recevoir, Monsieur, un
Exemplaire des Poësies de Mlle de
Malcrais de la Vigne, nouvellement im-
primées à Paris. Comme je sçai l'estime
que vous faites des Ouvrages de cette
char-

charmante Muse, je me hâte de vous rendre compte de son Livre, qui pourroit peut-être ne pas tomber si-tôt entre vos mains.

Les applaudissemens que le Public avoit si justement donnés à ceux des Ouvrages de cette sçavante Fille, qui avoient parû dans les Mercurus de France et qui lui avoient mérité les éloges des meilleures plumes de notre siècle, exigeoient sans doute de sa reconnoissance qu'elle présentât à ce même Public, non seulement le Recueil des Pieses déjà imprimées dans differens endroits, mais encore un nombre d'autres qui n'avoient jamais parû. Animée par le même motif, elle devoit aussi, pour la gloire de ceux qui l'avoient célébrée, accompagner son Recueil des Pieses qu'ils lui avoient adressées avec les Réponses qu'elle leur avoit faites; ce qui compose un volume *in* 12. de 300. pages ou environ.

Je ne vous dis rien des Ouvrages que vous connoissez déjà, je me contente de vous rapporter quelques traits choisis parmi ceux qui paroissent pour la premiere fois, et je suis persuadé que lorsque vous les verrez en entier, vous ne trouverez ni moins d'élevation, ni moins de délicatesse et de sentimens
dans

314 MERCURE DE FRANCE
dans celui-ci, que vous en avez admiré
dans les premiers.

On a peu vû de ces heureux Génies
qui se soutiennent également dans le
grand, le simple, le tendre et le bâdin;
chacun de ces genres demande un es-
prit tout entier; mais il étoit réservé
pour la gloire du beau Sexe, à une Fille
élevée dans le fond d'une Province et
peu à portée, pour ainsi-dire, des in-
fluences du Parnasse, d'allier tous ces
talens divers. Les La Mottes, les Voltai-
res, les Destouches, et tant d'autres Esprits
sublimes, en ont été frappez, et n'ont
pû retenir leur juste admiration: leurs
Vers sont des garants immortels du mé-
rite de Mlle de Malcrais et de ses Ou-
vrages.

Elle n'a pas pris le soin de dédier
son Livre. En effet elle n'avoit pas be-
soin d'un nom respectable pour le fa-
voriser; celui de Malcrais de la Vigne
suffit pour en faire l'éloge et en assurer
le succès. Elle ne l'a pas non plus, sui-
vant un usage trop établi, chargé d'u-
ne Préface ennuyeuse, plutôt que nécessai-
re, et vaine, plutôt que sçavante; mais par
un tour bien digne de son esprit, elle
l'a commencé par une Piece qui est en
même temps une Epître et une Préface.

Cette

Cette aimable Fille , avec cette naïveté et cette délicatesse qui lui sont si naturelles , s'adresse à ses Vers , qui veulent se produire au grand jour ; elle les blâme de leur témérité , et leur reproche qu'arrivez à peine de la Province , ils se flattent d'être recherchés avec empressement de tout le monde ; de-là prenant occasion de se récrier contre la vanité inséparable de l'homme , et sur tout du Poète , elle s'exprime ainsi :

Un Nain , vis-à-vis d'un Miroir ,
Sur la pointe du pied se leve pour se voir ,
D'un plaisir ravissant son ame est enivrée ;
A ses yeux fascinez , il devient un Géant ,

Et se trouve en se rengorgeant ,
Fort comme Hercule et beau comme Nérée.
Un Poète commence à rimer bien ou mal ,
Et dès-lors il se juge à tout le moins égal
A Despréaux , à Corneille , à Moliere ;
Il a sur tout un goût original ;
C'est un Soleil naissant qui franchit la barrière.

Mais elle leur fait voir tous les écueils qu'ils doivent craindre. Elle dépeint ces Aristarques caustiques, gendarmes contre toutes les nouveautez dont les cris tumultueux et les Arrêts terribles font trop souvent retentir les Caffez et les Pro-
F menades

317 **MERCURE DE FRANCE**
menades de Paris. Elle prévient ses Vers
que leurs excuses envers leurs Critiques
seront inutiles.

Vous leur dirés pour abreger leur Glose ;
Que tout dans un Jardin n'est pas Œillet et Rose ;
Rien ne peut les fléchir , et vous voudrés en vain

Vous couvrir des brillants suffrages
Que vous donna plus d'une docte main , &c.

Elle passe delà à une autre espece de
Critiques encore plus dangereux.

Il est d'autres Censeurs , affables Personnages ,
A l'œil simple , à la peau douce comme satin ,
Du titre au dernier Vers , ils loieront vos Ouvrages ,

Ils vous embrasseront avec un air benin ;

Tournés-vous un moment la tête ?

Par derriere aussi-tôt on enfonce le dard , &c.

Ensuite n'approuvant point l'usage de
ceux qui mettent de grandes Disserta-
tions à la tête de leurs Ouvrages , sur
la nature , les progrès , les délicatesses de
l'Art qu'ils ont cultivé , et du genre qu'ils
ont choisi , et blâmant tout ce galima-
tias pompeux dont un Auteur se pare
dans une Préface , elle dit :

Mais quand je lis ses Vers chargez d'ennui ,

Je crois que l'Ouvrage est de lui ,

Et

Et que ce beau Preliminaire

Est le fruit emprunté d'une main étrangere.

Ce fatras donne-t'il aux Œuvres quelque prix ?

Je n'ai pas vû qu'Horace et que Virgile,

A la tête de leurs Ecrits ,

Missent un préambule aussi long qu'inutile.

Ne se révoltant pas moins contre l'usage des Dédicaces par où les Auteurs cherchent plutôt à se vanter qu'à louer le Seigneur à qui ils parlent , elle finit par ces mots :

S'il est quelque Lecteur complaisant , gracieux ;

Qui vous trouve un peu de génie ;

Votre destin , mes Vers , est assez glorieux

C'est à lui que je vous dédie.

Cette Piece m'a parû si ingénieuse que je n'ai pû me refuser au plaisir de m'y arrêter ; mais entrons plus avant dans le Livre. L'Ode , comme un des genres de Poësie le plus élevé , y tient le premier rang ; et j'ose dire qu'il s'en trouve ici que nos plus grands Maîtres ne désavoueroient pas. Telles sont celle de la *Fieure* et celle qui est adressée à la *Vertu* , la force , l'élevation , la beauté des images et de la versification , tout s'y trouve en voici quelques Strophes ; je ne suis embarrassé que du choix.

F ij Que

18 MERCURE DE FRANCE

Quel souffle, execrable Peste , *

Dans l'Univers t'apporta !

Mon corps infecté , déteste

Le démon qui t'enfanta ;

Tant que ta rage s'éguise

Sur un Mortel qu'elle épuise ,

On languit , on ne vit pas,

L'accès de retour sans cesse ,

Est pour celui qu'il oppresse ,

Toujours un nouveau trépas,

L'inéxorable justice

Du Monarque des Enfers,

Punit d'un pareil supplice

Un Géant chargé de fers,

Ses entrailles dévorées ,

Sont aussi-tôt réparées

Sous les serres d'un Vautour ,

Sa faim n'est point assouvie ,

Et de la mort à la vie

Il se mene tour à tour.

Souvent d'un obscur nuage

L'éclat du Ciel s'obscurcit

Si-tôt qu'on voit fuir l'orage ,

Il s'épure , il s'éclaircit.

L'accès fuit , la fièvre passe ,

* C'est à la Fièvre que parle l'Auteur.

Je vis ; mes sens ont leur place ;
 Mais hélas ! calme cruel !
 Puisqu'encor à la même heure ,
 Il faut que demain je meure ,
 Jouët d'un mal immortel.

L'Ode sur la Noblesse est adressée à la Vertu. L'Auteur n'oublie aucun des désordres où ne se livrent que trop souvent ceux qui , satisfaits de porter un nom illustre , ne s'embarassent pas de le soutenir par leurs propres vertus , et leur fait voir avec autant de feu que d'énergie , que la véritable Noblesse ne peut subsister sans la vertu. Cette Piece contient trente Strophes , sans celle qui est adressée au Cardinal de Fleury , et l'on peut dire qu'elle est également soutenuë ; en voici quelques traits pris au hazard.

Toi , qu'engendra l'impure écume ,
 Parmi les flots tumultueux ,
 Venus , combien ton feu consume
 De ces Pâris voluptueux !
 Effeminez Sardanapales ,
 Prodiges Heliogabales ,
 Ils t'obéissent sans effort.
 Vils flateurs , brulants idolâtres
 Des dévorantes Cléopatres ,
 Le crime en son sein les endort.

F iij

Lent

Leur âge s'écoule dans l'ombre ,
 Leurs biens entiers sont envahis ,
 Pour fourbir aux besoins sans nombre
 Des Gliceres et des Lays :
 Souvent un hymen deshonnête
 Les joint en une affreuse fête ,
 Noirs serments ! execrables nœuds !
 L'Amour bien-tôt se change en haine ,
 Et voit , de leur indigne chaîne ,
 Naître des Monstres dignes d'eux.

Voici pour les mauvais Juges.

Dignitez , charges fastueuses
 Que méconnoissent les Vertus ;
 Tribunaux , Banques tortueuses ;
 Où préside le seul Plutus ;
 L'Avarice aux mains infernales ,
 Dans ses balances inégales ,
 Pese le sang et la faveur ;
 Et souvent d'une Courtisane ,
 La bouche obscène fut l'organe
 Par où parla le Sénateur.

.

Eh quoi ! ces feüilles surannées
 Que n'ont point épargné les Vers ;
 Devront à vos mœurs effrenées ,
 Attirer des respects divers ?
 J'y lis de vos Ayeux antiques

Les

Les Vertus , les faits authentiques ,
 Par vous sans cesse démentis ;
 Ayeux qui n'ont d'autres supplices ,
 Quand on leur raconte vos vices ,
 Que d'avoir eu d'indignes Fils.

Mais ne crois pas qu'au sang illustre ,
 Ma Muse veuille avec mépris ,
 Ravir un légitime lustre ,
 Dont elle connoît tout le prix.
 Oûi , marqué d'un tel caractere ,
 Tu mérites qu'on te révere ,
 Si la vertu fait ton bonheur :
 Mais si le vice te domine ,
 Ton nom , ta brillante origine ,
 Eclaireront ton deshonneur.

Un vrai Noble expose et prodigue
 Tout son sang pour servir son Roy ;
 C'est alors que rompant la digue ,
 Son cœur exerce son emploi.
 Mais quand d'Olive couronnée ,
 La Paix fertile est ramenée ,
 Il revient chez lui souhaité ;
 Juste , honnête , affable , sincère ,
 De ses Vassaux , il est le Pere
 Et non le Tyran redouté.

F. IIIj L.

Les Idilles suivent les Odes. Il y en a peu qui n'ayent déjà parû. Les Hironnelles, les Tourterelles, les Coquillages, &c. ont beaucoup contribué à la réputation de Mlle de Malcrais. Celle de l'Hyver, qui est une Imitation de l'Ode IX. du premier Livre d'Horace, est ici toute nouvelle, et n'est pas inférieure aux autres : après une peinture très-naturelle et très-bien caractérisée de l'Hyver, Voici comme parle l'Auteur :

Ami, près d'un bon feu, consomons les journées
 Mais qui peut retarder là-bas ton Sommelier ?
 Qu'il ne soit jamais las de tirer du Cellier
 Ces flacons pleins d'un jus, que depuis quatre
 années

Tu conserves si cherement ;
 Que nos tasses soient couronnées
 Des flots de ce Nectar charmant.

Laissons régler aux Dieux l'ordre des Destinées,
 A ces Dieux, qui des vents arrêtant la fureur,
 Calment les Ondes mutinées ;

Et des bois, où l'orage avoit porté l'horreur,
 Font des retraites fortunées.

Sans nous embarrasser du douteux lende-
 main

De ce jour, quel qu'il soit, faisons un bon usage,
 Passons-le avec plaisir, qu'il soit clair et serain,
 Où voilé d'un sombre nuage, &c.

L. ea

Les Cantates viennent ensuite. Parmi celles qui n'ont pas vû le jour , celle de la Rose est une des plus ingénieuses : c'est une Rose qui veut empêcher Corillas qui l'a cultivée , de la cueïllir ; mais le Berger malgré les remontrances de la Rose , s'obstine dans son dessein , et ne lui trouve plus de charmes. En voici la morale :

Amans , sous les plus douces chaînes
 Contraignés vos brûlans désirs ;
 Le comble des tendres plaisirs
 Est souvent le comble des peines.

Les Epîtres marchent après. Il n'y en a aucune qui ait été ci-devant imprimée : l'imagination et la délicatesse de l'Auteur brillent dans la plûpart de ces Pièces ; dans d'autres , c'est le sentiment et le naturel qui en font le mérite. L'Epître sixième est adressée à un Jesuite , qui n'a pas crû pouvoir mieux marquer sa reconnoissance et le cas qu'il en faisoit , qu'en la renvoyant à l'Auteur traduite en Latin. Cette Traduction se trouve à la suite de l'Original. Je ne puis passer sous silence l'Epître au Prince de Conti ; elle répond parfaitement à la dignité du Sujet ; en voici des traits :

Iv Le

324 MERCURE DE FRANCE

Le Ciel vous récompense , à nos vœux favorable ,

Il vous offre à votre retour

Le présent le plus agréable

Qui puisse flatter votre amour. *

Les Jeux en voltigeant vous enlèvent vos armes ;

Le plaisir succède aux allarmes ,

Le repos aux travaux guerriers ;

L'Hymen tendrement vous embrasse ;

Et sa main légère entrelasse

Ses mirthes parmi vos lauriers.

Parlant ensuite des Exploits du Prince ,
voici comment l'Auteur s'exprime :

Kell vit avec effroi son invincible Epée

Dans le sang du Germain trempée ,

Guider nos Conquerans , sous les armes vieillies ;

Et sur ses aîles la Victoire

Porta son noble Eleve au sommet de la gloire ,

Couronné des lauriers que lui-même a cueillis.

Orgueilleux Philisbourg , où triomphent nos

Armes ,

Vous avés éprouvé jusqu'où va sa valeur ,

Et le Rhin dans ses flots le voyant sans allarmes ,

Frémit en admirant sa belliqueuse ardeur.

Ces Grecs et ces Romains , dont les noms d'âge
en âge

** La Naissance du Comte d'Alais , dont la Princesse de Conti a accouché , pendant que son Illustré Epoux étoit à l'armée.*

On

Ont été préservez des horreurs du tombeau,
 Du métier de Héros faisoient l'apprentissage ;
 La guerre étoit pour eux d'abord un Art nouveau :

Les Contis sont Héros au sortir du berceau.

Conti, vous imités vos illustres Ayeux ;
 Votre Fils marchera sur vos pas glorieux ;

Le Lion, toujours intrépide ,

N'engendre point un Cerf timide ,

Et les Dieux engendrent les Dieux.

Je passe aux Epigrammes , dont quelques-unes sont très-vives , et d'autres très-naturelles ; je n'en rapporterai qu'une , m'appercevant que j'ai déjà excédé de beaucoup les bornes d'une Lettre.

E P I G R A M M E.

Alix versoit des pleurs en abondance.

Le propre jour que son mari mourut ;

Un Papelard de profonde éloquence ,

Vint l'exhorter à prendre patience ;

L'onctueux Pere en ces mots discourut :

Le Ciel le veut ; votre homme est mort ; ça , chut ,

Consolés-vous ; vos pleurs , Mademoiselle ,

Le pourront-ils racheter du trépas ?

Las ! que diroit le Public , reprit-elle ,

Veuve aujourd'hui , si je ne pleurois pas ?

Fvj 11

Il me resteroit à vous parler d'un grand nombre d'autres Poësies diverses qui viennent après les Epigrammes sans arrangement ; mais cela me meneroit trop loin. Il y a sur tout des Poësies Anacréontiques , qui ne sont pas ce qui est sorti de plus foible de la plume de Mlle de la Vigne. Je ne vous dirai rien non plus des Epitres qui lui sont adressées , quoi qu'il s'en trouve quelques-unes qui n'ont jamais parû ; une entr'autres dans notre Langue , où le Génie de cette Langue et la force de l'expression qui lui est propre , sont parfaitement conservez. Mais je ne puis m'empêcher de vous envoyer encore la Parodie de quelques Stances de l'Ode de Rousseau , *Que l'homme* , &c. qui est fort heureuse.

Qu'un Livre est bien pendant sa vie
Un parfait miroir de douleurs !
En naissant , sous la presse , il crie ,
Et semble prévoir ses malheurs.



Un essai de fâcheux Censeurs ,
D'abord qu'il commence à paroître ,
En dégoûte les acheteurs ,
Qui le blâment sans le connoître.

A la fin , pour comble de maux ,
 Un Droguiste qui s'en rend maître ;
 En habille poivre et pruneaux ;
 C'étoit bien la peine de naître !

Je suis avec mes sentimens ordinaires ;
 votre , &c.

*EXTRAIT d'une Lettre du mois de
 Janvier dernier , contenant quelques
 Nouvelles Litteraires.*

DE Lauzanne. Notre célèbre Com-
 patriote , M. de Cronzas , retiré de
 la Cour de Hesse , où il étoit Gouver-
 neur de S. A. le Prince Héritaire , a
 repris ses travaux Litteraires , âgé de
 72. ans. Il va publier un Abregé de sa
Logique Française , et un nouvel Ouvra-
 ge , intitulé : *Pensées libres sur l'Institution
 de la Jeunesse* ; mais son plus bel Ouvra-
 ge est une Conférence qu'il a ouverte
 dans sa maison , où il fait des Discours
 suivis sur la Logique , Discours aisez , et
 qui ont tout l'air de conversation ; il en
 applique continuellement les règles à la
 perfection du goût et des mœurs : les
 exemples , la critique , les caracteres , la
 lecture , les maximes , la connoissance du
 Monde , tout ce qui peut aider à penser
 juste.

328 MERCURE DE FRANCE

Juste et agréablement , s'y trouve mêlé avec beaucoup d'art. Son but a été de former à la vertu et au goût des Sciences ses jeunes Compatriotes ; il le fait *gratis* , avec une ardeur extrême , et d'une manière utile à tous les âges ; on y va en foule : vous m'avouerez que c'est une façon bien noble de terminer sa carrière ; à l'âge où il est , il seroit difficile de lui opposer un jeune homme qui eut plus de feu et d'enjouement.

BIBLIOTHEQUE GERMANIQUE , ou Histoire Litteraire de l'Allemagne , de la Suisse et des Pays du Nord. Année 1732. Tome 24. *A Amsterdam , chez P. Humbert , in 12. de 220. pages.*

HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE depuis le commencement du Monde , jusqu'à la naissance de J. C. par demandes et par réponses. *Par Jacques Brucker , à Ulm , chez Bartholomæi 1731. in 12. pp. 1120. sans la Préface et les Tables. L'Ouvrage est en Allemand.*

Extrait des Nouvelles Litteraires. *De Leipzig , le premier Avril 1732. On a fait une perte très considérable par la mort de M. Jean Burchard Mencke ,*
Cont-

Conseiller de Cour et Historiographe de l'Electeur de Saxe. Il étoit Professeur en Histoire, Membre du grand College des Princes, Decemvir, et le plus ancien des Professeurs de l'Université, quoiqu'il ne fut que dans sa 58. année. M. *Friedric Otton Mencke*, son fils aîné, continuëra les *Acta Eruditorum*, et travaillera à soutenir la réputation de ce Journal, qu'il regarde avec raison comme son patrimoine, puisqu'il a pris naissance dans sa famille, et y est demeuré sans interruption jusqu'à présent.

De Dresde. M. le Conseiller *Schramm* travaille à une Histoire des Ponts, où il s'étendra particulièrement sur la description de celui de cette Ville.

De Hambourg. On débite ici des Supplémens aux Ouvrages de divers Auteurs sur les Livres rares, par M. *Voge*.

M. *Wolff* le jeune, Professeur à notre College, travaille à un Dictionnaire des Médailles, *Lexicon Numismaticum*, qu'on croit qui pourra être de 4. vol. in fol.

L'article X. placé après les Nouvelles Littéraires contient une Lettre adressée aux Auteurs de la *Bibliothèque Germanique*, de la part de la *Société amusante* de Berlin, laquelle se plaint par la plume de quelqu'un de ses Membres, qu'on a donné

330 **MERCURE DE FRANCE**
donné dans les Gazettes une idée fort
équivoque de cette Société, dont voici
le plan.

Nous ne songions point assurément à
nous faire connoître ; nous ne présu-
mions pas assez de nous-mêmes, pour
croire que notre établissement pût inté-
resser le Public ; la circonstance présente
nous oblige de changer d'avis. Quelques
personnes se feroient peut-être de fausses
idées, il faut les détromper ; c'est ce que
nous ferons aisément, en leur apprenant
en peu de mots quel est le plan et le but
de nos Assemblées.

Chacun y traite tour à tour divers Su-
jets que l'on se donne réciproquement,
et la critique en suit la lecture. Pour
plus de variété, on entremêle ceux qui
demandent de l'étude avec d'autres qui
ne demandent que de la réflexion. On y
donne des Extraits raisonnez des Livres
nouveaux, et on se fait une loi d'y pro-
duire les doutes auxquels la lecture de
ces Livres donne quelquefois nécessaire-
ment occasion. En général, chacun est
admis à faire part des Nouvelles Litte-
raires qu'il a apprises, et on en porte
son jugement ; on se prescrit enfin de
communiquer à l'Assemblée ce qu'on
trouve de remarquable dans ses lectures
par

particulieres , et tout ce qui peut regarder la Litterature par quelque endroit.

Par ce Plan , il est facile de juger du but que la Societé se propose , et dans quel esprit elle s'est formée ; elle a en vûë une utilité commune , qui rejaillisse sur ceux qui la composent. Elle se propose la verité ; mais en même-tems , après qu'on croit l'avoir aperçûë , on fait ses efforts pour la présenter , non avec un visage fier et sévère , mais avec un air agréable , qui la fasse paroître telle qu'elle est. La Societé n'a pas crû pouvoir exprimer ce but avec plus de modestie , qu'en l'appellant un amusement , et en prenant elle-même le nom de *Société amusante*.

Nous souhaitons que quelqu'un d'entre nous puisse être un jour utile au Public ; mais c'est ce dont nous n'osons encore nous flatter , comme nous voudrions pouvoir nous en flatter dans la suite ; nous demeurons pour le présent dans les bornes de notre premier Projet , qui est de nous instruire nous mêmes.

La Lettre est datée de Berlin le 24.
Décembre 1731.

NOU-

332 **MERCURE DE FRANCE**
*NOUVEL Avis sur les Memoires de la
Vie des Hommes Illustres, &c.*

On a vû dans le Mercure du mois d'Octobre dernier , un premier Avis sur les *Memoires des principales Actions des Hommes Illustres du Regne de LOUIS XIV.* avec la Liste de 30. premieres Vies ; là-dessus plusieurs personnes ont fait des plaintes , les uns de n'avoir pas trouvé dans cette Liste des Grands Hommes recommandables sous le dernier Regne ; les autres qui voudroient avoir cet Ouvrage , sont fâchés qu'il s'imprime si loin et qu'il ne soit pas répandu dans le Royaume pour l'avoir plus facilement , et il y en a d'autres qui voudroient envoyer des *Memoires* sur ces Vies à l'Auteur , et ne savent où les adresser ; pour satisfaire à ces plaintes on a crû devoir donner au Public la Liste de toutes les Vies que contiendra cet Ouvrage , de même que les Endroits où l'on pourra le trouver , avec le nom de ceux qui le vendront et chez lesquels on pourra remettre les *Memoires* qu'on voudra envoyer à l'Auteur.

L I S T E de toutes les Vies qui seront dans les *Memoires des principales Actions des Hommes Illustres du Regne de LOUIS XIV.*

Maréchaux de France.

Mrs de Catinat.	de Montrevel.
de Bellefont.	de Berwick.
d'Etrées.	de Villars.
de la Feuillade.	de Lorge.
de Vauban.	d'Harcourt.
de Noailles.	de Choiseul.

de Navailles.
 de Boufflers.
 de Rozen.
 de Tallard.
 de Tessé.
 de Chamilly.
 de Crequy.
 de Luxembourg.
 d'Humieres.
 de Duras.

de Villeroy.
 de Tourville.
 de Gassion.
 de la Ferté.
 d'Uxelles.
 de Médavi.
 de Marcin.
 de Chateaurenaud.
 de Gramont.
 de Joyeuse.

Officiers Generaux.

Mrs le Duc de Vivonne.
 le Duc de Lesdiguieres.
 le Brer.
 de Crement.
 de Latbanie.
 le Comte de Vertillac.
 de Vaudray.
 de Saint Silvestre.
 d'Albergoti.
 d'Artagnan.
 de Magnac.
 Daubeterre.
 de Saint Pater.
 le Guerchois.
 Mornas Siffredy.
 de Blainville.
 de Guiscar.
 de Feuquieres.
 de la Chétardie.
 de Loëmaria.
 de Montal.
 de Rivaroles.
 de Montauban.
 de Melac.
 de Fimarcon.

de Magalotti.
 D'Illon.
 Duquesne.
 de Relingue.
 de l'Harteloire.
 de la Hoguette.
 le Duc de Gadagne.
 de Chaseron.
 de Fourbin.
 de Chanlay.
 de Némond.
 d'Imecourt.
 de Praslin.
 de Vaubecourt.
 de Megrigny.
 de Rubantel.
 d'Aligre.
 de Gabaret.
 de Refuge.
 de la Bretèche.
 de Greder.
 de Calvo.
 de Tilladet.
 de Langeron.
 le Chevalier Bar.

Am.

Ambassadeurs.

Mrs le Card. d'Estrées. Amelot.

le Cardinal de Bonzy. le Comte Davaux.

le Cardinal de la Tre- Amelot, de la Houssaye,
moüille.

Autres Illustres.

Mrs l'Evêque de Nîmes. Esprit Fléchier.

l'Archevêque d'Alby. Serrony.

de Bezons, Conseiller d'Etat.

On trouvera cet Ouvrage chez les Libraires suivans. *A Paris*, chez Briasson, rue S. Jacques, à la Science. *A Lyon*, chez Rigolet, Quay des Celestins. *A Besançon*, chez Boussillo, Libraire. *A Toulouze*, chez Carnau, Libraire-Imprimeur. *A Bordeaux*, chez Labotiere aîné, Libraire. *Et à Avignon*, chez François Girard, Place saint Didier, qui imprime l'Ouvrage.

Barbou, Libraire, rue S. Jacques, aux Cygognes, continué à débiter les *Oeuvres de M. de Fontenelles*, de l'Edition d'Hollande in fol. 3. Vol. et in 4. 3. Vol. outre la beauté de l'impression et du papier, cet Ouvrage est recommandable par les Frontispices, Vignettes et Culs de lampes, dessinez et gravez par B. Picart.

Le même Libraire vend l'*Imitation de J. C.* traduite nouvellement par M. L. D. F. augmentée d'un Chapitre qui n'avoit jamais été imprimé. Cette Edition in 18. est ornée de Vignettes en taille douce, et d'un Ordinaire de la Messe rouge et noir.

Le 7. de ce mois, le Pere de la Sante, l'un des Professeurs de Rethorique au College de
Louis

Louis le Grand , y prononça un Discours Latin très-éloquent , dans lequel il fit connoître , Combien il est difficile à un Orateur , durant le cours d'une guerre , d'en faire le sujet d'un Discours Public. Les Cardinaux de Polignac et de Bissi , le Nonce du Pape , plusieurs Archevêques et Evêques , et un grand nombre de personnes de considération s'y trouverent.

Nous esperons donner un Extrait de cette Pièce d'Eloquence.

Le Roi ayant nommé les principaux Officiers de l'Académie Royale des Sciences pour la présente année , ils y prirent séance dans l'Assemblée du 8. Janvier ; sçavoir , le Duc de Richelieu en qualité de Président , le Comte de Maurepas, Vice-Président, et M. M. de Reaumur et de Maupertuis , Directeur et Sous-Directeur.

Le 21. du mois dernier , l'Académie Royale des Sciences , pour remplir la place de Pensionnaire Astronome , vacante depuis long-tems par la mort de M. Lieutaud , élût pour les trois Sujets qu'elle présente au Roi ; sçavoir , MM. Bouguer et la Condamine , de la Compagnie , et M. Cassini fils , Externe.

Le 26. le Comte de Maurepas , Ministre d'Etat , écrivit à la Compagnie , que le Roi avoit choisi M. Bouguer , qui par cette promotion a laissé vacante une place d'Associé Géometre.

Le premier de ce mois , pour remplir cette place , l'Académie élut pour les deux Sujets qu'elle présente au Roi , M. de la Condamine , de la Compagnie , et M. Belidor , Officier d'Artillerie , et Professeur des Ecoles de cet Art.

Le

Le Mercredi 9. le Comte de Maurepas écrit à la Compagnie, que le Roi avoit choisi M. de la Condamine, qui par là, a laissé vacante une place d'Adjoint Chimiste.

Le Mercredi 16. Février, pour remplir cette dernière place, l'Académie élut pour les deux Sujets qu'elle présente au Roi M M. Hellot et Habert.

Le 22. le Comte de Maurepas fit sçavoir à la Compagnie, que le Roi avoit choisi M. Hellot.

Il résulte des Observations faites à l'occasion de la Description de la Méridienne de Paris, tracée d'une extrémité à l'autre de la France, comme on le peut voir dans l'Ouvrage sur la figure de la Terre, publié en 1718. par M. Cassini, que les degrez du Méridien vont en diminuant de longueur, en approchant du Pole, d'où il suit que la Terre doit être oblongue.

La mesure du parallele de Paris, tracée l'année dernière par M. Cassini, l'a confirmé dans cette opinion. M. Newton, M. Huygens et plusieurs autres Philosophes, fondez sur l'Observation de M. Richer, de l'Académie des Sciences, qui a remarqué que le Pendule à secondes étoit plus court vers l'Equateur que dans nos climats, et en conséquence d'une sçavante Théorie, ont conclu au contraire que la Terre étoit rehaussée vers l'Equateur et aplatie vers les Poles. Rien n'a paru plus propre à décider cette question, qui est importante par rapport à la Géographie et à la Navigation, que d'avoir la mesure exacte d'un degré de l'Equateur et du Méridien aux environs de l'Equateur pour les comparer à celles des degrez de Longitude et de Latitude mesurez en France,

France. C'est le principal objet du voyage que vont faire Mrs Godin et Bouguer, Pensionnaires Astronomes, et M. de la Condamine, Associé Géometre de l'Académie Royale des Sciences, envoyez par le Roy, munis des Passeports nécessaires de Sa Majesté Catholique, dans le Royaume du Perou, qui a paru le seul Endroit de la Terre sous la ligne habitée dans une étendue suffisante par une Nation policée, où ces Observations pussent se faire avec toute l'exactitude nécessaire. Les trois Académiciens, M. de Jussieu, Docteur en Médecine, Botaniste, un Chirurgien, un Dessinateur, un Horlogeur, &c. doivent se rendre à la fin de ce mois à Rochefort, pour passer sur un Vaisseau du Roy à S. Domlague, d'où ils se rendront à Portubels et de-là au Pérou, dans la Province de Quilo, lieu choisi pour leurs Observations.

P R I X proposé par l'Académie de Chirurgie, pour l'année 1735.

L'Académie de Chirurgie, établie à Paris sous la protection du Roy, désirant contribuer aux progrès de cet Art et à l'utilité publique, propose pour le Prix de l'année 1735. le Sujet suivant:

Déterminer le caractere distinctif des playes faites par arme à feu et le traitement qui leur convient.

Ceux qui travailleront pour le Prix, sont invités à fonder leurs raisonnemens sur la pratique; on les prie d'écrire en François ou en Latin, autant qu'il se pourra, et d'avoir attention que leurs écrits soient fort lisibles.

Ils mettront à leur Mémoire une marque distinctive, comme Sentence, Devise, Paraphe ou
Signature

Signature ; et cette marque sera couverte d'un papier blanc collé ou cacheté, qui ne sera levé qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ils adresseront leurs Ouvrages francs de port à M. Morand, Secrétaire de l'Académie de Chirurgie à Paris, ou les lui feront remettre entre les mains.

Les Chirurgiens de tous Pays seront admis à concourir pour le Prix ; on n'en excepte que les Membres de l'Académie.

Le Prix est une Médaille d'or de la valeur de 200. livres, qui sera donnée à celui, qui au jugement de l'Académie, aura fait le meilleur Memoire sur le Sujet proposé.

La Médaille sera délivrée à l'Auteur même ; qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part ; l'un ou l'autre représentant la marque distinctive, avec une copie nette du Mémoire.

Les Ouvrages seront reçus jusques au dernier jour du mois de Février 1736. inclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique de 1736. qui se tiendra le Mardy d'après la Trinité ; proclamera la Piece qui aura mérité le Prix.

Le Prix de l'année 1733. a été adjugé à la Piece N°. 21. dont la Devise étoit, Celatus optat decelari. L'Auteur est M. le Cat, Maître Chirurgien, et Chirurgien de l'Hôtel-Dieu en survivance à Roüen.

L'Académie a jugé que la Piece N°. 19. dont la Devise est : Sic vos non vobis mellificatis apes, méritoit seule de concourir pour le Prix ; mais l'Auteur ne s'est pas encore déclaré.

M. Frigot, toujours attentif à instruire le Public de ce qui se passe d'extraordinaire dans la
Nature

Nature, nous écrit ce qui suit dans sa dernière Lettre datée de Montebourg en Cotentin, le 4. Février 1735.

Depuis le jour de Noël dernier nous avons essuyé des pluyes presque continuelles, souvent mêlées de bourasques et de Tonnerre. Deux ouragans furieux, l'un arrivé la nuit du 9. au 10. l'autre, la matinée du 19. du mois dernier, ont déraciné une quantité prodigieuse d'arbres, et sur tout de Pommiers, ce qui forme un spectacle désolant dans nos Campagnes; beaucoup de maisons sont découvertes, et la Mer a gagné un terrain considérable près du *Grand Vey*. Dieu nous préserve d'un accident pareil à celui de l'Isle de Portland, dont nous parle la Gazette. L'Angleterre et la Basie Normandie vont-elles donc devenir une seconde Sicile et une autre Calabre? Je trouve dans le *Mercur* de Novembre, deux Extraits de ce que j'ai pris la liberté de vous écrire au sujet du Tremblement de Terre arrivé ici le 5. du même mois. En voici encore quelques circonstances remarquées par des Personnes qui ne dormoient point. Le mouvement de bascule ou bercement, fut tel qu'il est marqué avoir été en Angleterre, mais outre ce mouvement qui se repeta 4. ou 5. fois de suite, le Tremblement fut terminé par une secousse verticale, accompagnée de ce bruit sourd qui me réveilla et qui ressembloit à un gros coup de Tonnerre éloigné. Ainsi finit cette terrible Scene, qui avoit été annoncée quelque temps auparavant par des sifflemens inusitez. Un jeune Marinier de ma connoissance, revenu depuis 8. jours de S. Domingue, nous assure que pareil Tremblement s'y est fait sentir au commencement du même mois, mais il n'a point

G exac-

exactement remarqué le jour. Pour moi , qui suis assez curieux de ce qui arrive dans la Nature , j'ai remarqué depuis trois mois que lorsque le vent a été Sud pendant quelque temps et que vers le soir il s'est tout à coup mis au Nord-Ouest , ce qui est arrivé fort souvent , sur le champ on a vu paroître une Aurore Boreale ; j'ai vu des nuits au déclin de la dernière Lune et au commencement de celle-ci presque aussi lumineuses que si on eût été dans la pleine Lune. Quelquefois tout l'horison étoit couvert de nuages enflammés ; quelquefois ce n'étoit qu'une lumière comme celle du jour naissant.

S U I T E des Médailles du Roy.

La double Médaille frappée pour le Roy , et dont nous donnons ici la gravure , est sur le même sujet et a le même Revers ; sçavoir , le Gai de la Bataille de *Guastalla*. Deux habiles Maîtres, M. du Vivier et Rocettiers, ont travaillé chacun de son côté aux Coins de la tête du Roy , et ont donné des marques de leur capacité dans ce bel Art. La Médaille exécutée par M. du Vivier , fut présentée au Roy le premier jour de cette année ; les deux Médailles ont d'un côté la Tête de cet Auguste Prince , couronnée de Lauriers , avec la Légende ordinaire , et sur le Revers , gravé par le sieur le Blanc , un Trophée élevé sur les bords du Pô , ayant pour baze des Canons , des Mortiers et des Timballes , avec une Armure au-dessus , d'où sortent des Drapeaux aux Armes de l'Empire. En bas, le Fleuve est représenté sous la figure d'un Vieillard couronné de Roseaux , penché sur son Urne , et regardant le Trophée avec admiration. De l'autre

côté



THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

esté on voit dans les Airs une Victoire passante, tenant d'une main une Palme, et de l'autre une Couronne de Lauriers, posée au-dessus du Trophée ; pour Légende DE GERMANIS ITERUM. Sur le rebord de l'Urne du PÔ ERIDANUS. Et dans l'Exergue, AD GUASTALLAM XIX. SEPTEMBRIS M. DCC. XXXIV.

Le Roy vient d'accorder au sieur du Vivier une gratification de mille livres.

Le sieur *Huquier*, Marchand d'Estampes, vis-à-vis le grand Châtelet, vient de donner au Public un Livre de douze feüilles de Trophées d'après les Desseins du celebre Watteau, où sont des attributs des quatre Saisons, d'autres de Guerre, d'Amour, de Chasses, de Musique, des Arts, &c. Le grand débit qu'il s'en fait, prouve l'excellence de la composition.

Il a aussi depuis peu mis au jour sept Cartouches de guerre d'après les Desseins du sieur de la Joüe, Peintre de l'Académie Royale de Peinture. Il ne s'est encore gravé que peu de Morceaux où il ait parû une composition aussi riche et d'aussi bon goût ; ils sont dédiés au Duc de Montemar, qui les a honorez de son suffrage.

Le sieur *Huquier* a acquis depuis peu trois Planches, gravées d'après le sieur Noël Coypel, dont nous avons déjà parlé avec éloge ; l'une représente Galathée, l'autre l'Amour qui allume le Flambeau de l'Hyménée, &c. La troisième est une Femme vûë à moitié et dans une attitude agréable et pittoresque.

Nous avons annoncé dans les précédens Mercurès l'Estampe de Mlle Dufresne, gravée par le sieur Lépicié ; d'après le Portrait peint par le

G ij sieur

sieur Aved, l'un et l'autre Peintre et Graveur de l'Académie. Elle est actuellement en vente, rue des Noyers, chez *Suruque*, et rue S. Jacques, chez *la veuve Chereau*.

M. Travenol, cy-devant Premier Violon de la Musique du Roy de Pologne, fait graver une Cantate intitulée, *la Fierté vaincue par l'Amour*, qui paroîtra dans le courant du mois prochain. Les paroles de cette Cantate sont aussi de sa composition.

Le sieur *le Maire*, Maître de Musique à Paris, vient de faire graver six nouvelles Cantatilles, intitulées, *la Musette*, les *Effets de l'Absence*, le *Triomphe de l'Amour*, le *Dédain affecté*, le *Retour de Bellonne*, et la *Jalousie*. Elles sont du même prix de 24. sols, que les seize autres qui sont gravées, et qui ont été chantées au Concert des Tuilleries. On trouvera tous ces Ouvrages au *Mont Parnasse*, rue S. Jean de Beauvais; chez *l'Auteur*, rue de la vieille Bouclerie, au *Chef saint Jean*; à la *Regle d'or*, rue S. Honoré, et chez le *Clerc*, rue du Roule, à la *Croix d'or*.

Le même Auteur donnera le mois prochain un Recueil d'Airs choisis de *Duo*, Récits de Basse, Vaudevilles, et Rondes de Table, de sa composition, le prix sera de trois livres.

On trouvera aussi aux mêmes adresses les nouveaux Motets qu'il a composez pour le Concert Spirituel, le prix de chaque Livre est de 30. sols.



AIR

NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY.

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.



A I R A B O I R E .

Rien ici bas n'est ferme ni durable :

Par ce funeste exemple àprenés-le , Mortels.

Le Cabaret , séjour jadis si délectable ,

Dont les destins sembloient être éternels ,

N'est plus , hélas ! qu'un Désert effroyable

Où Bacchus voit renverser ses Autels.

Dieu des Raisins , viens venger cette injure ,

Dans ces lieux si charmants rapelle tes Buveurs ,

Ou pour te signaler chez la Race future ,

Par un trait éclatant punis tes Déserteurs ;

Que leurs gosiers brulants d'une ardeur dévorante ,

Ne soient plus rafraîchis par ta Liqueur charmante ,

Ou que privez au moins de ton plus doux Nectar ,

Ils ne boivent jamais ni Beaune , ni Pomar.



S P E C T A C L E S .

LA Tragédie de *Sabinus* fut représentée pour la première fois sur le Théâtre François le 29. Décembre , et

G iij elles

elle a eu huit Représentations , qui ont été extrêmement applaudies , si on en excepte la première , que le Public , c'est-à-dire un certain Public , ne voulut point écouter. Une interruption de huit jours , fortifia le progrès du mauvais bruit qu'on avoit répandu sur cet Ouvrage. Sabinus reparut avec très-peu de changemens ; il fut autant relevé qu'il avoit été abaissé ; mais ce secours vint trop tard ; les mauvaises impressions se prennent facilement , mais elles ne s'effacent pas de même. Le petit nombre de Représentations de ce Poëme n'a pas laissé de faire honneur à M. Richer , qui a fait voir par ce coup d'essai , qu'il sçait remplir aussi bien que les plus grands Maîtres , les deux Objets principaux que la Tragédie se propose , qui sont d'exciter la terreur et la pitié. Il est vrai qu'on n'a pas été aussi content de la versification ; on n'y a trouvé ni le sublime de Corneille , ni l'élégance continuë de Racine , mais est-on deshonoré pour être inférieur à ces grands Hommes ? l'Auteur de Sabinus s'est attaché à nous donner un bon fond de Poëme Dramatique , et il a un peu négligé l'accessoire qu'on a porté depuis quelques années au-delà des bornes qu'il faut lui prescrire , si l'on ne veut confondre

fondre la Tragédie avec l'Epopée. Au reste nous ne prétendons pas convenir que la versification de Sabinus soit aussi foible qu'on a voulu le persuader, on pourra en juger par quelques morceaux que nous en citerons dans cet Extrait.

La Scene est dans le Camp des Romains, sur les bords de la Mozelle, c'est *Sabinus* qui l'ouvre avec *Sinorix*, un de ses Affranchis; il est habillé en Romain, pour n'être pas connu. Il fait entendre à *Sinorix* les mesures qu'il a prises pour faire secoüer le joug des Romains aux Gaulois, ses chers Compatriotes; il défend à cet Affranchi d'apprendre son projet à *Eponine*, son Epouse, dont il craint les larmes. *Sinorix* se retire et un moment après *Primus*, que *Sabinus* attend, vient le joindre. Ce *Primus*, quoique Gaulois de Nation, a autrefois contribué à mettre *Vespasien* sur le Trône; mais se voyant méprisé de cet Empereur depuis qu'il lui est inutile, il ne cherche qu'une occasion de faire éclater son juste ressentiment. *Sabinus* lui apprend que l'heureux moment de venger leurs communs affronts est enfin arrivé. C'est ici qu'on fait l'exposition, tant du passé que du présent; *Sabinus* apprend à *Primus* qu'ayant été vaincu par la trahison des

G iiij Peuples

346 **MERCURE DE FRANCE**
Peuples de la Seine , il s'étoit retiré dans un lieu souterrain , après avoir fait répandre le bruit de sa mort après l'embrasement de son Palais , &c. Il ajoute qu'ayant fait sçavoir à Eponine en quels lieux il s'étoit , pour ainsi dire , enseveli tout vivant , elle n'avoit pas balancé à venir partager son sort , et à se renfermer avec son Epoux dans cette espee de tombeau , où deux Enfans leur étoient nez. L'Auteur le fait parler avec beaucoup de feu et d'énergie , dans le récit qu'il fait de la premiere guerre qu'il déclara aux Romains dans les premieres années du Regne de Vespasien ; voici comme ce fier Gaulois s'exprime , parlant à ses Compatriotes :

De vos vastes Citez contemplés les ruines ,
Leur dis-je , et des Vainqueurs les meurtres , les rapines ;

Quoi ! vos cœurs sont-ils faits pour ces indignitez ?

Voyés au bord du Rhin les Germains révoltez ,
Civilis contre Rome excitant les Bataves ;
Osés les imiter , vous n'êtes plus Esclaves ;
De Jules descendu , mais né dans ces Climats ,
Vers l'Italie en feu , je veux guider vos pas ;
Tandis qu'à ses Tyrans sa liberté s'immole ,
Retournés assiéger les murs du Capitole ;

Ces

Ces murs pour deffenseurs n'ont plus de Manlius ;

Mais les Sujets d'Orhon et de Vitellius ,
Esclaves des Tyrans que les Gaulois abhorrent ;
Et qui n'ont de Romain qu'un nom qu'ils des-
honorent.

D'un joug trop odieux délivrons l'Univers ;
Vangeons les Nations de tant d'affronts souff-
erts ;

Que Rome à nos Exploits connoisse qui nous
sommes ,

Et qu'en tout tems la Gaule est fertile en grands
hommes.

Quoique ces Vers regardent des tems
antérieurs à l'action Théâtrale , nous
avons jugé à propos de les citer , pour
justifier la versification de cette Pièce :
elle n'est pas par tout également soute-
nuë ; mais il s'en faut bien qu'elle soit
aussi défectueuse qu'on l'a voulu persua-
der. Reprenons le fil de l'action.

Primus ayant appris de Sabinus que
Civilis , soutenu des Germains et des Ba-
taves , et favorisé par les ombres de la
nuit , doit surprendre les Romains plon-
gez dans le sommeil , lui promet de le
seconder , suivi de ses braves Amis , en-
tre lesquels il nomme *Cecinna* , *Méiel-
lus* , *Ruile* , *Fabien*. Ces deux premiers
G. v. noms.

noms sur tout doivent servir à la Pièce ; Metellus et Cecinna avoient été les plus mortels ennemis de Sabinus ; ce qui dans la suite doit donner lieu à la prétendue imprudence d'Eponine , qu'on a accusée de trop de babil. *Domitien* vient ordonner à Primus de la part de Vespasien , de chercher par tout Sabinus , qu'on dit être encore vivant ; Primus se retire , sçachant bien à quoi s'en tenir. *Domitien* fait connoître à *Pâris* , son Confident , sa jalousie contre Titus son frere ; il lui apprend son amour pour une inconnuë qu'il a vûë dans le Temple de Vesta. Titus survient ; il blâme la trop timide prudence de Domitien. Le mépris de l'un , et la haine de l'autre , paroissent également dans cette courte Scene. Titus finit ce premier Acte par un Monologue , où il fait connoître qu'il aime la même Inconnuë , sans qu'il sache qu'il a Domitien pour Rival.

Eponine commence le second Acte par un Monologue , où elle dit qu'elle ne confie qu'aux Dieux le secret du sort de son cher Epoux ; mais ce secret lui échappe dans la Scene suivante. *Elise* , Dame Gauloise en qui elle a beaucoup de confiance , lui vient annoncer que sur un bruit qui s'est répandu que Sabinus

respire

respire encore , on fait chercher ce Héros par tout ; Eponine lui demande avec frayeur en quels lieux on le cherche ; Elise lui répond , que c'est sous les ruines de son Palais, qu'il avoit embrasé lui-même. Cette dernière circonstance acheve de déconcerter Eponine , et lui fait reveler un secret , dont sa Confidente lui dit qu'elle se doutoit déjà ; elle tremble également pour son Epoux et pour ses Enfans. A peine a t'elle appris ce premier malheur , qu'Alberic , Affranchi de Sabinus, vient lui annoncer, comme une bonne nouvelle , une conjuration qu'il a apprise de deux Soldats , et lui nomme Cecinna et Metellus comme Chefs des Conjurez. Eponine est frappée d'effroi à ces noms ennemis ; elle congédie Alberic , et ouvrant son cœur à Elise , elle forme la résolution de reveler à Vespasien ce qu'elle vient d'apprendre d'Alberic. Voici sur quoi elle est fondée :

Metellus et Cecinna ont été , et vraisemblablement doivent être encore , les plus dangereux ennemis de Sabinus ; Vespasien le poursuit comme son ancien Concurrent à l'Empire ; mais la clemence de Titus laisse quelque esperance à cette tremblante Epouse , au lieu qu'elle voit tout perdu , si Metellus et Cecinna sont

G vj élevez

350 MERCURE DE FRANCE
élevez à l'Empire ; elle balance quelque tems ; et voyant approcher Vespasien , elle se retire , pour peser ce qu'elle doit faire dans une conjoncture si délicate. Voilà sur quoi on l'a condamnée , et peut-être l'auroit-t'on loüée , si les suites n'avoient pas été si funestes , tant il est vrai qu'on ne juge bien souvent que sur les Evénemens.

Vespasien entre sur la Scene avec Titus et Primus ; ce dernier lui rend compte de la commission dont Domitien l'a chargé de sa part ; il lui dit que toutes ses recherches ont été vaines ; il ne pouvoit parler autrement , puisqu'il étoit lié d'interêt avec ce même Sabinus , dont la vie allarmoit l'Empereur ; mais l'avis qu'on vient donner à Vespasien commence à l'allarmer. Pâris , Confident de Domitien , dit à l'Empereur qu'une inconnue demande à lui parler , et qu'elle a un avis d'importance à lui communiquer ; l'Empereur ordonne qu'on la fasse entrer : c'est Eponine même ; Titus la reconnoît pour l'Inconnue qu'il aime , et Primus ne sait que penser de ce qui amene la femme de Sabinus auprès de son plus grand ennemi. Eponine révèle le secret de la conspiration ; Vespasien se retire , après l'avoir assurée de sa reconnaissance.

connoissance. Titus qui reste auprès d'elle , lui confirme les promesses de son Pere ; il lui parle de son amour ; Eponine répond à cette déclaration en femme qui est bien éloignée d'en prévaloir ; mais quel coup de foudre pour elle ! elle apprend un moment après que Primus est allé joindre *Civilis* , Chef de la conspiration , et que Sabinus même y entre , et excite les Gaulois à suivre son exemple. Titus quitte Eponine , en lui disant qu'il va lui faire voir que l'amour qu'il a pour elle ne l'arrache pas à la gloire , comme elle a voulu le lui faire entendre. On peut juger de la situation où se trouve Eponine en ce moment ; elle fait connoître ce qui se passe dans son cœur par ce court Monologue :

Qu'entens-je ? Dieux cruels , où me réduisez-vous ?

Se peut-il qu'Eponine ait trahi son Epoux ?

Ciel ! l'auriez-vous permis ? et sourd à mes prières ,

Vous servés-vous de moi pour combler ses misères ?

M'avés-vous inspiré ce funeste dessein ,

Pour lui plonger moi-même un poignard dans le sein ?

Revoyons sa retraite ; aprenons si mon zele ,

Si l'amour, la pitié , me rendent criminelle.

Les

Les Critiques trop sévères diront peut-être ici qu'ils n'ont point fait d'injustice à Eponine en l'accusant d'imprudence , puisqu'elle s'en accuse elle-même ; mais ne savent-ils pas que la douleur est injuste , et qu'ils n'ont pas dû prononcer de sang froid un Arrêt de condamnation que la passion a mis dans la bouche de la criminelle prétendue ?

Pendant l'Entr'acte , Eponine est allée au lieu de sa retraite ; elle n'y a point trouvé son Epoux : *Sinorix* même , son fidele Affranchi , lui a avoué qu'il a repris les armes contre les Romains ; elle persevere à s'accuser d'imprudence ; elle frémit du sort où elle peut l'avoir livré ; elle plaint celui de ses enfans , qui peut-être ne verront le jour pour la première fois , que pour ne le revoir jamais. Elise n'oublie rien pour lui rendre l'esperance ; elle appuye sur tout sur la générosité et la magnanimité de Titus ; mais toute apparence d'esperoir s'évanoûit à l'approche de *Sinorix* , qui lui annonce la victoire de Titus , et l'entiere défaite de *Civilis* ; il lui dit qu'on n'a point de nouvelles précises de *Sabinus* ; mais il lui apprend que Titus a fait un Prisonnier , dont la valeur fait beaucoup de bruit dans l'Armée Romaine. C'en est assez pour faire
sout-

soupçonner Eponine que cet illustre Prisonnier n'est autre que Sabinus. Titus vient ; il est surpris de trouver Eponine si affligée dans un succès que Vespasien ne doit qu'à elle-même ; elle lui dit que quelqu'un de ses Parens pourroit être du nombre de ceux qui ont perdu la vie sous les Drapeaux de Civilis ; elle lui demande le nom du vaillant Prisonnier qu'il a fait ; Titus lui dit qu'il l'ignore , mais qu'il va le faire paroître à ses yeux ; elle le prie de lui permettre de le voir , et de lui parler sans témoins ; Titus y consent avec sa bonté ordinaire ; le Prisonnier vient , et Eponine le reconnoît pour son cher Epoux. Cette Scene est une de celles qui ont plus tiré de larmes ; en voici quelques Vers : c'est Sabinus qui parle :

J'aurois sçû prévenir cette injure sanglante ;
 Mais il ne m'est resté qu'une rage impuissante ;
 Et voulant dans leur Chef braver tous les Ro-
 mains ,

Mon fer , teint de leur sang , s'est brisé dans
 mes mains.

Mais dans un tel revers, mes plus rudes allarmes
 Sont d'augmenter vos maux , de voir couler
 vos larmes ;

Madame , retenés des soupirs superflus ;

Ne

Ne pleurés point mon sort ; estimés Sabinus ;
 J'ai rempli mon devoir , et le sort qui m'ou-
 trage ,
 N'a pas détruit mon nom , ni flétri mon cou-
 rage ;
 Son aveugle fureur peut servir les Tyrans ;
 Mais les Héros trahis en paroissent plus grands.

Eponine lui apprend que c'est elle
 seule qui l'a trahi , en découvrant une
 conspiration , où elle ignoroit qu'il fût
 entré ; elle se plaint tendrement du si-
 lence qu'il lui a fait de cet important se-
 cret , par ces Vers :

A ce hardi projet me serois-je opposée ?
 Hélas ! à quel mépris suis-je donc exposée ?
 Vous n'avez vû paroître encor que mes soupirs ,
 Vous m'eussiez vû répondre à vos nobles désirs .
 Oûi , Seigneur , mon courage eût essuyé mes
 larmes ;
 J'eusse armé votre bras pour courir aux allat-
 mes ;
 Mon cœur même avec vous eût pû les partager ;
 Que n'avois je point fait enfin pour vous van-
 ger ?
 Dans ce climat , Seigneur , fertile en grandes
 ames ,
 La mollesse n'est pas le partage des femmes.

Sabi-

Sabinus la prie de lui faire donner un poignard , pour terminer un sort si malheureux ; elle lui reproche la cruauté qu'il a de vouloir achever de la rendre complice de sa mort ; elle lui dit qu'elle a encore esperance dans la générosité de Titus. Sabinus s'obstine à vouloir mourir , &c.

Quoique les deux derniers Actes soient les plus interessans de la Pièce , nous n'en ferons qu'une Analise succincte , pour ne point passer les bornes que nous nous sommes prescrites sur ces sortes de matieres. Vespasien suivi de Titus et de Domitien , commence le quatrième ; il ordonne qu'on amene le Prisonnier que Titus a fait : Sabinus vient ; mais rien ne peut le contraindre à se nommer. Voici la réponse fiere qu'il fait à l'Empereur :

Tu ne le sçauras point ; non ; malgré ma disgrâce ,

Cesar , ne prétends pas que je te satisfasse ;

Mais juge à ma fierté , qui brave les revers ,

Quel ennemi le sort fait tomber dans tes fers ;

Mon courage du moins te fait assez connoître

Que si je ne suis Roi , je mérite de l'être ;

Des cœurs comme le mien ne peuvent se trahir ,

Et

Et ce n'est qu'aux Dieux seuls qu'ils savent obéir.

Il ajoute en parlant de Sabinus, dont Vespasien veut qu'il lui apprenne le sort :

Je connois le Guerrier qui cause ta terreur ;
 Oûi, tant qu'il vit, tu dois redouter sa valeur ;
 Sorti du grand Cesar, c'est sa vivante image,
 S'il n'en a le bonheur, il en a le courage ;
 Sans le sort ennemi qui borna ses Exploits,
 Son Pais étoit libre, et rentroit dans ses droits ;
 A tous ses Citoyens sa disgrâce est commune,
 Et l'espoir des Gaulois tombe avec sa fortune ;
 Je dis plus ; s'il est mort, l'Univers est soumis ;
 Sabinus t'eût cherché par tout des ennemis.
 C'est tout ce que je sçais du sort de ce grand
 homme,
 Digne de ses Ayeux, digne ennemi de Rome.
 De l'horreur des tourmens ne crois pas m'éton-
 ner ;
 Je ne crains point la mort, et tu peux l'ordon-
 ner.

Cet éloge de Sabinus dans sa propre bouche, a révolté quelques Censeurs trop sévères ; mais il semble que rien n'est plus permis dans une semblable occasion ; et comme ce Héros ne doute point qu'on ne lui fasse donner la mort,
 il

il veut jouir du plaisir d'allarmer ses ennemis , même après son trépas. Vespasien transporté de colere , veut le faire périr ; mais Titus le ramene à la clemence , malgré tout ce que Domitien lui dit pour le tourner du côté de la rigueur. Vespasien et Domitien s'étant retirez , Titus demeure pour attendre Eponine , qui lui a fait demander un entretien. Cette désolée Epouse de Sabinus arrive bientôt. La Scene entre Titus et elle est des plus touchantes : elle se fait connoître pour femme de Sabinus ; mais ce n'est qu'après que Titus l'a rassurée par un serment : elle va plus loin ; Titus lui ayant promis de proteger son Epoux , elle ne balance plus à le lui faire connoître dans la personne de son Prisonnier : Titus ne dément point sa vertu ; il promet un secret inviolable à Eponine , et lui fait esperer qu'il lui rendra son Epoux ; mais il la prie de l'exhorter à paroître plus soumis aux yeux de Vespasien ; Eponine lui répond qu'elle n'espere rien , si son Epoux ne peut lui être rendu qu'à ce prix. Elle se retire à l'approche de Domitien , après avoir dit à Titus qu'il est son Rival. La Scene entre Domitien et Titus est toujours sur le même ton de contradiction réciproque ;

358 MERCURE DE FRANCE
que ; Titus lui apprend qu'Eponine est
mariée , et se retire. Domitien s'aban-
donne plus que jamais à son amour , et
dit à son Confident , en parlant d'Epo-
nine :

J'ai déclaré mes feux ; sa fierté les dédaigne ;
Si je n'en suis aimé , du moins qu'elle me crai-
gne.

Il commence à soupçonner que ce
Prisonnier si fier pourroit bien être Sa-
binus lui-même ; il résout sa perte , et
n'attend plus pour exécuter ce lâche
projet , que l'éloignement de Titus , qui
doit aller conclure un Traité de paix
avec Civilis , Chef de la dernière con-
juration. C'est durant l'absence de cet
unique Protecteur de Sabinus et d'Epo-
nine , que se passe presque toute l'action
du cinquième Acte. Domitien détermi-
ne le foible Vespasien à faire donner la
mort au Prisonnier , s'il s'obstine à gar-
der le silence sur le sort de Sabinus. Do-
mitien n'est que trop fidele à exécuter
dès la premiere Scene du cinquième Acte
le noir projet qu'il a conçu à la fin du
quatrième ; se prévalant de l'absence de
Titus , il tourne comme il veut le cœur
de Vespasien. Cet Empereur oubliant
tout ce qu'il a promis à Titus en faveur
de

de son Prisonnier , ordonne qu'on le fasse venir , et qu'on fasse entrer après lui l'Esclave et les Enfans qu'on a trouvez sous les ruines de l'ancien Palais de Sabinus. Cet illustre malheureux toujours plus fier , s'obstine à garder le silence , et brave son Tyran ; c'est un nom que Domitien ne mérite que trop dans ce dernier Acte. Sabinus lui parle ainsi :

Va , ne présume pas que ma fierté fléchisse ,
 Ami de Sabinus , que mon cœur le trahisse ;
 Punis moi , si tu veux , d'un supplice nouveau ,
 Ma gloire me suivra jusques dans le tombeau.
 Je me fais de ton trouble une image charmante ;
 Que du grand Sabinus le nom seul t'épouvante ;
 Et ton sort me paroît moins noble que le sien ,
 Puisqu'il peut faire encor trembler Vespasien.

Cette noble fierté de Sabinus ne peut pourtant tenir contre les sentimens de la nature : on amene ses Enfans , suivis de *Sinorix* ; ce fidele Esclave aime mieux mourir dans les supplices dont on le menace , que de trahir son Maître. Vespasien poussé à bout , ordonne qu'on immole les Enfans ; Sabinus ne peut plus se contraindre ; il demande grace pour eux , et se fait connoître. Vespasien commande qu'on leur donne la mort , et qu'on

Qu'on commence par Sabinus et par son fidele Affranchi ; on les conduit au supplice. Eponine vient , et se jette aux pieds de Vespasien , pour lui faire révoquer un Arrêt si cruel ; Titus vient se joindre à elle , pour obtenir la même grace ; Vespasien la lui accorde ; mais c'en est déjà fait. Alberic vient faire le triste récit de la mort de ce Héros ; Eponine se tuë , et dit à ses Enfans qu'elle leur laisse un Héros pour appui dans la personne de Titus.

Voilà quel est le fond de cette Tragédie , qui méritoit un meilleur sort. On ne disconvient pas qu'il n'y ait quelques deffauts ; mais n'auroit-on pas dû les passer en faveur des beautez , et sur tout de l'interêt qui regne presque par tout.

Les principaux Rôles de *Sabinus* , d'*Eponine* , de *Vespasien* , de *Titus* et de *Domitien* , sont remplis par le Sr et la Dlle Dufresne , et par les Srs Sarrazin, Grandval et Legrand.



LE ROSSIGNOL,

F A B L E.

*A M. Richer , au sujet de sa Tragédie
de Sabinus.*

U N Rossignol par son ramage ;
Des autres Rossignols surpassoit les accens ;
Et les oiseaux du voisinage
Se taisoient , pour oïr un si tendre langage ;
Mais des Rivaux , jaloux de ces aimables chants,
Disoient , hélas ! ce foible Arcopage
Décide de ces sons , les trouve ravissans ;
Le bel Orphée ! à railler on persiste ,
Et la Cohorte antagoniste
Prévient toujours les Auditeurs,
Faut-il que la critique existe ,
Pour que le vrai mérite ait des persécuteurs ;
Quand le vice souvent a des adulateurs ?
Mais non ; que rien ne nous irrite ,
Calmons un vain courroux ;
La preuve du mérite
Est de voir naître des jaloux.
Le lendemain , au lever de l'Aurore ,
Le Rossignol paroît , et fait encore
Répéter aux échos ses sons harmonieux ;
Mais cette Secte d'envieux

Occu-

Occupoit en ce jour une plage étrangere.

Le Rossignol dans ces beaux lieux

Derechef se donne carrière ;

On voit revenir les Oiseaux ,

Attirez par ces chants nouveaux ;

Guidez par le goût seul , ils trouvent magnifiques

Les accens dont ils sont nouvellement surpris ,

Et le mépris des vains Critiques

Paroissoit n'avoir pû qu'en augmenter le prix.

Inutiles fureurs d'une Secte vulgaire ,

Cher Richer , vainement on prétend t'outrager ;

De cette audace téméraire

Le bon goût sçaura te venger.

Devalois Dorville.

La Tragédie nouvelle d'*Arisbe et Marius* , que les Comédiens François préparoient, pour donner à la fin de ce mois, ne sera représentée que l'hyver prochain.

La Tragédie de *Marie Stuart* , dont les Comédiens François avoient donné quelques Représentations l'Eté dernier , fut remise au Théâtre le 6. de ce mois , avec quelques changemens que l'Auteur a fait au cinquième Acte , et que le Public a reçûs avec applaudissement.

L'Au-

F E V R I E R. 1735. 363

L'Auteur l'a retirée après deux Représentations.

Le 3. de ce mois , on donna au Théâtre François la premiere Représentation de la Comédie nouvelle de M. de la Chaussée , intitulée , *Le Préjugé à la mode* , en cinq Actes , qui fut généralement applaudie , et qui est tous les jours plus goûtée , même par les gens les plus difficiles et les plus mal aisez à contenter. Cette Pièce est très-bien versifiée , pleine d'esprit et de traits aussi neufs que naturels , vifs et délicats , avec des situations variées et très - intéressantes , sur tout des mœurs pures , vraies et nobles. Nous ne manquerons pas de rendre un compte exact de ce beau Poëme , qui attire un grand concours au Théâtre François , qui fait l'amusement de tout Paris , et qui fournit à tous les Entretiens , par les beaux morceaux qu'on se plaît à retenir par cœur.

Le 18. Février , l'Académie Royale de Musique donna la derniere Représentation de l'Opera d'*Iphigenie*. La Dlle Antier a chanté deux fois le principal Rôle dans la plus grande perfection , et a été généralement applaudie.

Le 17. on reprit *Omphale* , qu'on a
H con-

continué jusques et compris le 22. Cette Pièce fut suivie du Pas de six dont on a déjà parlé, et qui fait toujours un extrême plaisir, par l'excellence de l'exécution.

Le 24 on donna la premiere Représentation d'*Achille et Deidamie*, Tragédie nouvelle, annoncée dans le dernier Mercure, dont on ne manquera pas de parler plus au long.

Le 19. Février, les Comédiens Italiens donnerent deux Pièces nouvelles d'un Acte chacune et en Vers; la premiere a pour titre, *Les Femmes Corsaires*, qui n'a eu qu'une Représentation. La seconde est intitulée, *les Ennuis du Carnaval*, et a été reçüe très-favorablement du Public. Cette Pièce dont on parlera plus au long, fut suivie d'une Entrée de six personnes, à l'imitation du *Pas de six* qu'on a dansé à l'Opera après la Tragédie d'*Omphale*. Cette danse figurée et fort bien caractérisée, est parfaitement bien exécutée par les Acteurs de la Troupe, et composée d'un Arlequin et d'une Arlequine, d'un Pierrot et d'une Perrette, d'un Polichinelle et d'un Paysan ou Sabotier; les Airs sont parodiez sur ceux qui ont été composez pour le Pas de six de l'Opera.

Le 3. Février, l'ouverture de la Foire S. Germain fut faite par le Lieutenant Général de Police, avec les cérémonies accoutumées. Ce Magistrat avoit rendu son Ordonnance le 20. Janvier précédent, concernant ce qui doit être observé par les Marchands qui y sont établis, et qui renouvelle les deffenses des Jeux, &c.

Le même jour, l'Opera Comique fit aussi l'ouverture d'un nouveau Théâtre, qu'on a construit dans le Cul de Sac de la rue des Quatre-Vents, tout auprès de la principale Porte de la Foire, et on y représenta deux Pièces nouvelles, précédées d'un Prologue; elles ont pour titre, *la Comédie sans Hommes*, et *l'Académie Bourgeoise*, dont on pourra parler plus au long.

Le 10. on donna une autre Pièce, intitulée, *la Ramée et Dondon*, jouée à la Foire S. Laurent dernière; c'est une Parodie de la Tragédie d'*Enée et Didon*, représentée au Théâtre François au mois de Juin dernier.

Le 16. ils ont encore représenté une Pièce nouvelle d'un Acte, intitulée, *le Quartier d'Hyver*.

Le 26. ils donnerent une autre pe-

H ij tite

366 MERCURE DE FRANCE
tite Pièce nouvelle d'un Acte en Vau-
deville , qui a pour titre *le Double-Tour* ,
ou *le Prêté Rendu* ; elle fut suivie d'une
autre qu'on a remis au Théâtre , repré-
sentée dans sa nouveauté en 1731. avec
succès ; elle est intitulée , *la Fausse Ridi-
cule* ; la Dlle Legrand y jouë le principal
Rôle avec applaudissement ; on en peut
voir l'Extrait dans le Mercure de Mars
1731. Ces deux Pièces ont été suivies du
Balet des *Tricotets* , *Concerto Comique* ,
dansé avec beaucoup de vivacité par les
meilleurs Sujets de la Troupe.



NOUVELLES ETRANGERES.

P O L O G N E.

LE Général Lesci a envoyé à Dantzick un
Détachement de 200. Soldats Moscovites ,
qui y arriverent le 15. de Janvier , et qui ont
pris des logemens dans divers quartiers de la
Ville. L'Officier qui les commande ayant dé-
claré qu'ils devoient être suivis d'un autre Dé-
tachement de 500. hommes , si les Habitans dif-
feroient plus long-tems le second paiement des
sommés que la Czarine leur a fait demander ,
les Magistrats ont fait remettre à cet Officier
100000. écus , et l'ont prié de leur accorder un
terme de trois semaines , pour fournir le reste
de

De la somme qu'il a ordre de recevoir.

Quelques Lettres du Palatinat de Sandomir marquent que la Noblesse Confédérée en faveur du Roi, a chargé d'une Commission auprès du Roi de France, le Comte Jablonowski, qui est parti depuis peu pour se rendre à Paris.

Le Commandant de la Garnison Saxonne, qui est dans le Fort de Wechsekmunde, a reçu ordre d'en faire sortir ses Troupes, aussi-tôt après qu'on aura payé 50000. écus à l'Electeur de Saxe.

Il a été réglé dans le Conseil de ce Prince, que l'Officier qui commande pour lui dans la Ville de Thorn, y permettoit aux Réformez de jouir des privilèges qui leur ont été ôtez par le Décret de 1724. mais ce Prince n'a pris encore aucune résolution sur la conduite qu'il tiendra à l'égard des Protestans des autres Villes de Pologne et de Lithuanie.

Les Partisans de l'Electeur de Saxe font courir le bruit que le Comte Potocki, Palatin de Kiovie, et le Comte Pocci, Régimentaire de Lithuanie, ont proposé une suspension d'armes aux Généraux des Troupes Moscovites, et à ceux des Troupes Saxones, et que l'Electeur de Saxe fait offrir au Comte Potocki de lui laisser le commandement des Troupes de la Couronne, de payer tout ce qui est dû aux Officiers et aux Troupes qu'il a sous ses ordres, et de leur avancer trois mois de paye, si ce Général et ses Troupes se déterminent à abandonner le parti du Roi.

On apprend par d'autres Lettres que les mêmes Partisans continuent d'assurer que l'Evêque de Cujavie ayant profité de la mesintelligence qui regne entre le Comte Potocki, Régimen-

H iij taire

368 **MERCURE DE FRANCE**
taire de la Couronne , et le Palatin de Lublin
avoit déterminé le premier de ces deux Géné-
raux à se soumettre à l'Electeur de Saxe , et
que le second étoit prêt à suivre cet exemple.
Elles ajoutent même que le Palatin de Lublin
ayant écrit à l'Evêque de Cracovie à ce sujet ,
l'Electeur de Saxe avoit nommé des Commis-
saires , pour traiter avec ce Général et avec l'Ar-
mée de la Couronne.

Les derniers avis qu'on a reçus de Cracovie
sont absolument contraires à ces bruits , et ils
portent que le Comte Potocki , bien loin d'a-
voir abandonné le parti du Roi , avoit refusé
d'accepter la suspension d'armes qui lui avoit
été proposée par les Généraux de la Czarine et
par ceux de l'Electeur de Saxe , et que le Palatin
de Lublin , M. Ozarowski , Maréchal de la
Confédération faite dernièrement à Niska en
faveur du Roi , le Staroste de Jasielski , Vice-
Maréchal de la même Confédération , et neveu
du Palatin de Lublin , le Castellan de Czersk ,
la plupart des autres Seigneurs qui ont pris les
armes pour soutenir les droits de S. M. et tou-
tes les Troupes qu'ils commandent s'étoient en-
gagés par un nouveau serment à demeurer fide-
les au Roi.

Selon les mêmes avis , le Palatin de Lublin et
le Staroste de Jasielski , qui à la tête d'un Corps
de plus de 20000. hommes , sont allés à Czes-
tochow , se sont arrêtés huit jours avec leurs
Troupes dans les environs de Cracovie , et pen-
dant ce tems , l'Acte de la nouvelle Confédéra-
tion générale a été signé par plusieurs Seigneurs
du nombre desquels sont l'Evêque de Kamienieck
et M. Szembeck , Palatin de Siradie.

Suivant quelques avis reçus de Czersk , 1500.
hom-

hommes des Troupes du Palatin de Lublin ayant attaqué deux Bataillons des Troupes Saxones , les ont mis en fuite , après leur avoir tué beaucoup de monde , et les Saxons ont perdu en cette occasion plusieurs Drapeaux.

D A N N E M A R C K.

ON apprend de Copenhague que le Roi de Dannemarck a conclu depuis peu avec le Roi de la Grande-Bretagne un Traité , qui porte que S. M. Danoise s'engage à fournir au Roi de la Grande-Bretagne , lorsqu'il l'exigera , un Corps de 5000. hommes d'Infanterie et de 1000. de Cavalerie ; qu'afin de subvenir à l'entretien de ces Troupes , le Roi de la Grande-Bretagne accordera tous les ans à S. M. Danoise un subside de 250000. écus , qui sera réduit à 150000. lorsque ces Troupes seront employées au service de S. M. Britannique ; que le Roi de Dannemarck recevra du Roi de la Grande-Bretagne 700000. livres , la moitié payable après la signature du Traité , et l'autre moitié quand S. M. Britannique demandera les Troupes que S. M. Danoise promet de lui fournir ; que S. M. Britannique pourra les employer où elle jugera à propos , excepté en Italie et sur Mer , et qu'elle se conformera au Traité de 1701. par rapport aux dépenses extraordinaires , et au remplacement des recrues ; que si le Roi de Dannemarck venoit à être attaqué par quelque Puissance Etrangere , S. M. Britannique ne pourra garder les Troupes Danoises qu'elle aura prises à son service , et qu'elle fournira au Roi de Dannemarck , et sur Terre et sur Mer , tous les secours que les circonstances rendront nécessaires.

H iiii AL-

ALLEMAGNE.

Les differens qui sont survenus entre l'Empereur et l'Electeur de Cologne , au sujet du Comte de Plettemberg , ont augmenté la mesintelligence entre cette Cour et celle de Baviere , et on doute que le Comte de Konigseg aille à Munich , où il devoit se rendre par ordre de S. M. Impériale.

On a reçu avis qu'un Corps de 3000. Turcs ; qui conduisent en Bôsnie un train d'artillerie de 100. pièces de canon , avoit passé dans les environs de Barakin sur les frontieres de Hongrie.

La Cour de l'Empereur a pris le deuil qu'elle portera pendant six semaines , pour la mort de la Princesse Clementine Sobieska , Epouse du Chevalier de S. George.

On écrit de Schwerin du 14. Février , que le Duc Charles Leopold ayant répondu aux Députés qui lui avoient été envoyez dernièrement par les Commissaires de l'Empereur , qu'il persistoit dans la résolution de ne point obéir au Décret Impérial , les Commissaires donnerent ordre à 2500. hommes des Troupes de Holstein et de Schwartzembourg , d'assiéger cette Ville , et le 2. de ce mois , ces Troupes s'en étant approchées , commencerent à faire les dispositions nécessaires pour l'attaque.

Le 4. M. de Platen , Major Général qui les commandoit , fit sommer les Habitans de se rendre ; et comme ils déclarerent qu'ils étoient déterminez à se defendre jusqu'à la dernière extrémité , les Assiegeans firent tirer une batterie de 5. pièces de canon , qu'ils avoient établie

la

la veille ; mais le feu de la Place fut si vif , que cette batterie fut démontée. Le 6. les Assiegeans jetterent dans la Ville quelques bombes , dont une tomba sur le Magasin des poudres , et le fit sauter.

Cet accident ayant découragé la Garnison , le Duc Charles Leopold écrivit le 8. à M. de Platen , pour le prier de faire suspendre le feu du canon , et de nommer un Officier avec lequel on pût convenir des articles de la Capitulation.

Un Major des Troupes de Holstein se rendit aussi-tôt dans la Place ; mais le Duc ayant proposé des conditions que les Assiegeans ne voulurent point accepter , et M. de Platen jugeant que ce Prince songeoit seulement à gagner du tems , se disposa le 8. au matin à donner un assaut.

Il divisa pour cet effet ses Troupes en deux Corps , et celles de Schwartzembourg ayant été distribuées dans differens postes pour faire plusieurs fausses attaques , les Troupes de Holstein furent chargées de la veritable.

La Garnison et la Bourgeoisie ne pûrent résister long tems aux efforts des Assiegeans , qui s'étant emparez de la plupart des ouvrages extérieurs , entrèrent dans la Ville l'épée à la main.

Pendant qu'un détachement des Troupes des Assiegeans se rendit maître de la principale batterie dressée par les Assiegez , un autre alla se mettre en bataille dans la Place du Marché , et un troisième ouvrit les portes pour faire entrer le reste des Troupes , commandées par M. de Platen.

La Garnison et la plus grande partie des Habitans se retirèrent dans la Citadelle , à mesure que les Assiegeans pénétrèrent dans la Ville , qui

H. v. de

372 **MERCURE DE FRANCE**
demeura exposée au pillage pendant trois heures, parce que les Troupes de Holstein n'avoient consenti de monter à l'assaut qu'à cette condition.

Le même jour, le Duc Charles Leopold s'étant embarqué pour Wismar, les Troupes qui s'étoient enfermées dans la Citadelle, battirent la chamade; mais M. de Platen ne voulut point leur accorder de Capitulation, et elles ont été faites prisonnières de guerre. Ce Général après s'être emparé de la Citadelle, a fait marcher un détachement des Troupes de Holstein, pour attaquer Dömitz.

ITALIE.

LE 16. Janvier, le Pape tint un Consistoire secret, dans lequel il nomma Cardinal M. Spinelli, Archevêque de Naples. S. S. déclara dans le même Consistoire qu'elle avoit donné la Legation de Ravenne au Cardinal Alberoni.

ON apprend de Rome que le Duc de Caserte a fait mettre au commencement de Janvier les Armes du Roi d'Espagne sur la porte de son Palais, et le bruit court que le Roi des deux Siciles lui a fait donner ordre de se rendre auprès de sa personne.

Le lendemain de la mort de la Princesse Sobieska, son corps fut transporté à l'Eglise des douze Apôtres, pour y être exposé à visage découvert.

Le Carosse dans lequel étoit le corps, étoit précédé de cinq autres, et il étoit entouré d'un grand nombre de Domestiques, vêtus de noir, et portant des flambeaux.

Après qu'on eût récité les prières des Morts, aus-

ausquelles assisterent M. Colonne , Majordôme du Sacré Palais , M. Gamberucci , Archevêque d'Amasie , et M. Reali , Maître des Cérémonies de S. S. le corps fut porté dans une des Sales du Convent , où il fut ouvert et embaumé.

La Duchesse Strozzi l'ayant fait ensuite revêtir d'un habit de Religieuse de l'Ordre de S. Dominique , on le mit en dépôt dans une Chapelle , à la porte de laquelle on posta un Détachement de la Garde Suisse du Pape.

Le 23. on plaça le corps sur un magnifique Catafalque , dressé pour cet effet dans le milieu de l'Eglise , laquelle étoit tendue de noir jusqu'à la voute , éclairée d'une grande quantité de lumières , et ornée de plusieurs Devises et Inscriptions , et les Vêpres des Morts , auxquelles se trouverent 32. Cardinaux , furent chantées par la Musique de la Chapelle de S. S.

Pendant les Vêpres , le Chapitre de l'Eglise de S. Pierre , toutes les Communautéz Religieuses et les Confrairies qui avoient ordre d'accompagner le Convoi Funebre , se rendirent processionnellement à l'Eglise des douze Apôtres , d'où le corps après les absoutes fut transporté à l'Eglise de S. Pierre.

Dans la marche , les Communautéz Religieuses étoient précédées des Confrairies et des Pensionnaires du College de S. Michel et de celui des Orphelins ; les Curez des Eglises de S. Pierre et des douze Apôtres , et au milieu d'eux le Camerlingue du Clergé de Rome , suivoient le Clergé Régulier ; le Séminaire et le Chapitre de S. Pierre marchaient devant le corps , qui étoit entouré de la Garde Suisse du Pape ; le corps étoit suivi du Capitaine de la Garde Suisse , du Majordôme du Sacré Palais , des deux Maîtres

H vj des

374 **MERCURE DE FRANCE**
des Cérémonies , des Prélats assistans du Trône ,
des Protonotaires Apostoliques , des Cameriers
et des Ecuyers du Pape , et de dix Carosses de
deuil ; un grand nombre de Domestiques por-
tant des flambeaux , éclairoient le Convoi.

Lorsque le corps fut arrivé à l'Eglise de S.
Pierre , on le mit dans un cercueil , et il demeura
pendant la nuit sur une estrade au milieu de la Nef.

Le lendemain on célébra les obseques de la
Princesse ; et après que M. Thomas Cervini ,
Patriarche de Jerusalem , assisté de l'Archevê-
que de Geropolis et des Evêques de Cirene , de
Costanza et de Marciana , eût fait les encense-
mens et les absoutes , le corps de la Princesse fut
inhumé dans la Cave de l'Eglise de S. Pierre.

Les avis reçus de Livourne portent que le 22.
du mois passé l'avant-garde des Troupes Espa-
gnoles qui vont joindre l'Armée des Alliez en
Lombardie , étoit arrivée à Arezzo dans la Tos-
cane ; qu'une partie de ces Troupes passeroit
par Sienné , et que l'autre iroit en droiture à
Pise , où étoit leur Rendez-vous général , et où
elles attendront les Troupes qui doivent venir
incessamment de Barcelonne : quand elles au-
ront été jointes par ce renfort ; elles se divise-
ront en deux colonnes , dont l'une prendra la
route de Parme , et l'autre se rendra dans le
Boulonnois.

Le 5. de ce mois , le Duc de Montemar ar-
riva à Florence avec plusieurs Officiers Generaux
des Troupes Espagnoles , et il alla descendre chez
le Pere Ascanio , Ministre du Roy d'Espagne.

Le Grand Duc a ordonné qu'on distribuat des
quartiers aux Troupes de S. M. C. qui s'y re-
poseront jusqu'au 15. du mois prochain et se re-
mettront ensuite en marche pour se rendre dans
le Parmezan et le Boulonnois.

Le Duc de Montemar ayant pris le 6. au matin , que le dernier convoi parti de Naples et celui qui fit voile de Barcelonne le 28. du mois dernier , étoient entrez dans le Port de Livourne , ce General se disposoit a y aller passer quelques jours afin de faire la revue des Troupes venues par ces deux convois , et de donner les ordres necessaires pour leur marche.

On a pris de Naples , que le Roy étoit arrivé le 24. du mois dernier à Terranuova en Calabre , et que dans tous les lieux ou S. M. passoit , le peuple s'empressoit de se trouver sur sa route pour lui marquer par ses acclamations la joie qu'il avoit d'être sous sa domination.

Les Lettres de Genes du commencement de ce mois portant , que les Commissaires que le Senat a envoyez dans l'Isle de Corse pour faire rentrer les Rébelles dans l'obéissance , avoient engagé l'un des Chefs de la revolte à livrer le celebre Ciafferi , mais ce complot ayant été découvert, les Rébelles en ont fait arrêter l'auteur, et l'ont condamné à être empalé , quelques-uns de ceux qui devoient le servir dans l'exécution de ce dessein , ont été conduits dans une Forteresse dont les Rebelles sont les maîtres , et ces derniers ont fait publier qu'ils traiteroient avec la dernière rigueur tous ceux qui seroient soupçonnez d'entretenir quelque intelligence avec les Commissaires de la Republique.

On a pris par quelques Bâtimens arrivez de l'Archipel , que le 24. du mois dernier le Vaisseau de guerre *la Flore* , appartenant au Roy de France , et commandé par M. de Gallifet , ayant attaqué près de Cerigo le Vaisseau d'un Armateur , portant Pavillon Imperial , s'en étoit emparé après un combat très-long et très-vif , dans

dans lequel l'Armateur avoit perdu environ 700 hommes. Cet Armateur qui avoit équipé son Vaisseau à Porto-Ercole , avoit fait depuis quelque temps plusieurs prises.

Le 6. Janvier , Charles Ruzini , Doge de la République de Venise , mourut , âgé de 81. ans , un mois et 15. jours , étant né le 25. Décembre 1653. Il avoit été élevé à la Dignité de Doge le 6. Juillet 1732. Son corps fut exposé pendant trois jours dans une des Sales du Palais Ducal à Venise , et le 11. il fut porté dans l'Eglise des Carmes Déchaussez , où il fut inhumé sans aucune ceremonie. Le 12. le Patriarche , le Chapitre de l'Eglise Ducale de S. Marc , et tout le Clergé Séculier et Regulier de cette Ville , s'étant rendus processionnellement à l'Eglise des Dominiquains , on y celebra un Service solennel pour le repos de l'ame du Doge deffunt , et l'Oraison funebre fut prononcée par Dom Barthelemy Schiantarelli. La Seigneurie assista à cette Ceremonie , ainsi que tous les Tribunaux , les Provéditeurs Generaux et les principaux Officiers des Troupes de Terre et de Mer qui sont à Venise.

Le 14. on tira au sort les noms des 41. Nobles qui devoient élire le nouveau Doge , et ceux à qui le hazard decerna cet honneur , s'étant assemblez le 17. au matin , et ayant entendu , selon la coûtume , la Messe du S. Esprit , nommerent unanimement Doge de la République M. Louis Pisani , Procureur de S. Marc , qu'ils allerent prendre en sa maison pour le conduire au Palais Ducal , où ils dînerent avec lui. L'après midi on annonça au Peuple la nouvelle de cette nouvelle Election , par le son des cloches de toutes les Eglises et par plusieurs salves d'Artillerie et de Mousqueterie.

Le Doge, accompagné de la Seigneurie, alla le lendemain à l'Eglise de Saint Marc; et après y avoir prêté le serment accoutumé, il fut porté autour de la Place, vis-à-vis de cette Eglise, au bruit des acclamations du Peuple, à qui il jeta une grande quantité de pieces d'or et d'argent, dont plusieurs étoient frappées à son coin.

Le 20. le Doge se rendit à la même Eglise avec les 41. Nobles qui l'ont élu, et il y assista à la Messe solennelle, après laquelle le *Te Deum* fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique.

La nuit suivante et celle d'après, il y eut des Feux et des Illuminations dans toutes les rues, et on fit couler en plusieurs endroits de la Ville des Fontaines de vin pour le Peuple.

Le Grand-Conseil s'assembla le 20. pour élire un Procureur de S. Marc, à la place du nouveau Doge, et M. Daniel Bragadino eut la pluralité des suffrages.

GRANDE BRETAGNE.

LE 19. Janvier après midy, il fit à Londres le plus terrible Ouragan qu'on ait vû depuis celui de l'année 1703. Plusieurs toits de maisons et quantité de cheminées en furent renversés. Il y eut dans le Parc de S. James 36. arbres déracinez divers Bâteaux et Barques enfonchez ou renversez dans la Tamise, et un grand nombre de personnes noyées.

Le Roy, qui contre la coutume, n'avoit point expliqué ses intentions aux deux Chambres le jour de l'ouverture du Parlement, se rendit le 3. de ce mois à une heure après midi à la Chambre des Pairs, avec les Ceremonies accoutumées, et

S.

S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, fit le discours suivant :

MY LORDS ET MESSIEURS, *La situation présente des affaires de l'Europe vous est si connue, et les bonnes ou mauvaises suites que peut avoir pour ce Royaume la fin ou la continuation de la guerre, se présentent si naturellement à l'esprit, que je suis persuadé que vous avez pris en vous assemblant une ferme résolution de répondre dans cette conjoncture critique, à la confiance que la Nation a en vous, de la manière qui contribuera le plus à l'honneur et au bien de ma Couronne, et à celui de mon Peuple. L'ouvris la dernière séance du précédent Parlement, en lui apprenant que je n'avois d'autre part que celle des bons offices et de la médiation aux Négociations qu'on a citées comme les principales causes de la guerre. Il falloit une prudence extraordinaire, une circonspection extrême, et toute la précaution possible, pour ne pas prendre parti dans une conjoncture si délicate et si importante.*

Il étoit nécessaire d'examiner les faits allégués de part et d'autre, d'attendre le résultat des délibérations des Puissances qui ont un intérêt plus immédiat que nous aux suites de la guerre, et surtout de prendre, de concert avec les Etats-Generaux des Provinces-Unies, qui ont les mêmes engagements que moi, les mesures les plus convenables pour notre sûreté commune et pour le rétablissement de la Paix en Europe.

Voilà sur quoi nous avons réglé notre conduite dans cette grande affaire, à la faveur de l'union étroite et de la confiance qui subsistent entre moi et cette République.

Après avoir mûrement examiné d'un côté les pressantes instances que la Cour Impériale a faites

ici

ici et en Hollande, pour obtenir des secours contre les Puissances qui sont en guerre avec l'Empereur, et de l'autre côté, les assurances réitérées que les Alliez nous ont toujours données de leur desir sincere de conclure une Paix honorable et solide, nous primes conjointement avec les Etats Generaux, la résolution d'employer sans perdre de temps, tous nos efforts pour porter les choses à un heureux et prompt accommodement avant que de nous déterminer sur les secours demandez par l'Empereur.

Les réponses que les Puissances qui sont en guerre ont faites à nos pressantes sollicitation, n'ont pas été d'abord assez précises pour nous mettre en état de ne point prendre de parti, et d'exécuter nos bons desseins. Résolus, malgré cela, de poursuivre la fin d'un si grand outrage et d'empêcher que nos Sujets ne fussent engagez sans nécessité dans une guerre, nous avons renouvelé les offres de notre médiation d'une maniere si pressante, qu'elle a été acceptée.

En conséquence de cette acceptation et de la déclaration que nous ont faite à ce sujet les Puissances qui sont en guerre, nous n'avons pas perdu de temps à profiter de leurs bonnes dispositions pour le rétablissement du repos de l'Europe, et j'ai la satisfaction de vous apprendre que les affaires sont si avancées, que j'espere de proposer bien-tôt aux Puissances engagées dans la présente guerre un projet d'accommodement qui servira de base aux négociations generales de la Paix, et dans lequel l'honneur et l'intérêt des deux Partis ont été consultez, autant que la conjoncture des temps et que la disposition présente des affaires ont pu le permettre.

Je n'oserois répondre du succès d'une Négociation, où il s'agit d'examiner et d'allier tant d'intérêts differens, mais je serois inexcusable d'avoir né-

gligé

gligé un ouvrage qui peut produire une infinité d'avantages sans causer aucun mal, et il y auroit de l'imprudence à nous laisser amuser par des espérances qui pourroient nous tromper dans la suite et nous laisser exposer à des dangers réels.

Je me suis servi avec modération du pouvoir que le dernier Parlement m'a confié, j'ai conclu avec le Roy de Dannemarck, un Traité qui est d'une extrême importance dans les conjonctures presentes.

Lorsque toutes les Cours de l'Europe sont en mouvement et occupées à se procurer les secours qui peuvent leur être ou leur devenir necessaires, je ne puis me tenir en repos et négliger des occasions qu'il est non-seulement impossible de recouvrer quand elles sont une fois perduës, mais qui pourroient nous porter autant de préjudice, si on les négligeoit, qu'elles peuvent nous procurer d'avantages en les saisissant à propos et qu'on n'auroit pu laisser échapper sans donner lieu à de justes plaintes. La confiance qu'on a eüe en moi, a rendu très-efficaces les mesures que j'ai prises pour le bien public.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.
J'ai ordonné qu'on préparât et qu'on remit devant vous les Etats des dépenses extraordinaires de l'année dernière, de celles qu'il est d'une nécessité indispensable de faire cette année, et des nouvelles Charges qu'il faudra réduire aussi-tôt que cette réduction pourra s'accorder avec notre sûreté commune.

Comme le Traité que j'ai conclu avec le Roy de Dannemarck, a engagé à de nouvelles dépenses, j'ai donné ordre qu'on vous en remit l'état. Je ne doute point que je ne trouve dans la Chambre des Communes le même Zele, et les mêmes sentimens dont elle m'a donné des preuves pendant tout le cours de mon Regne, et qu'elle n'accorde les subsides neces-
saires

saires avec joye , avec unanimité et avec promptitude.

Les sentimens de la Nation ne peuvent mieux se connoître que par le choix des personnes qui la représentent , et je suis persuadé que la conduite de ma fidelle Chambre des Communes prouvera à l'Univers l'inebranlable fidelité de mes bons-Sujets et leur attachement inviolable à ma Personne et à mon Gouvernement.

M. Y L O R D S E T M E S S I E U R S C'est un honneur pour nous d'avoir vécu jusqu'ici dans la Paix , mais la plupart des Puissances de l'Europe étant engagées dans une guerre dont les suites peuvent nous interesser plus ou moins , et les mesures les mieux concertées étant sujettes à l'incertitude des événemens , nous devons nous préparer à tous ceux qui peuvent arriver. Si nos dépenses ont été augmentées , ce n'a été que pour en prévenir de plus grandes , et comme il seroit difficile de prévoir celles que nous serions obligés de faire si nous étions une fois engagés dans la guerre , j'espere que mes bons Sujets concourront sans répugnance aux moyens de procurer les avantages d'une Paix generale , ou de nous mettre en état de prendre dans la situation présente des affaires , le parti auquel nous serons peut-être indispensablement obligés de nous déterminer.

Le Roy s'étant retiré de la Chambre des Pairs après avoir déclaré ses intentions aux deux Chambres , les Seigneurs résolurent de présenter une Adresse au Roy , pour le remercier , et ils nommerent des Commissaires pour en dresser le projet.

Celui qui fut proposé à la Chambre , ne fut pas

382 MERCURE DE FRANCE

pas approuvé par plusieurs Pairs, du nombre desquels étoient les Comtes de Chesterfield, et de Nottingham, et le Lord Carteret, mais enfin il fut décidé à la pluralité de 89. voix contre 37. qu'on se serviroit de ce Projet sans y faire aucuns changemens.

Les Seigneurs s'assemblerent le 4. de ce mois, et après s'être ajournés au 7. ils se rendirent au Palais de S. James, où ils présentèrent leur Adresse, par laquelle ils assurèrent le Roy que la conduite tenue par S. M. dans la conjoncture présente des affaires, et ses soins pour prévenir les inconveniens qui pourroient empêcher ses Sujets de continuer de jouir des avantages de la Paix, leur inspiroient la plus vive reconnoissance.

Ils prièrent en même-temps le Roy d'être persuadé qu'également remplis de zèle pour S. M. et de confiance en ses lumières, ils seroient toujours prêts à seconder ses vûes et à concourir aux moyens de rendre la tranquillité à l'Europe ou de mettre le Roy en état de prendre le parti le plus convenable à l'honneur et aux intérêts de la Nation.

Sa Majesté leur répondit :

MY LORDS, Je vous remercie de cette Adresse qui contient des marques de votre attachement à ma Personne. La part que vous témoignés prendre aux succès des soins que je me donne conjointement avec les Etats Generaux pour procurer les avantages d'une Paix generale, m'est fort agréable. Je suis dans la résolution de contribuer de tout mon pouvoir à achever ce grand ouvrage, et je ne doute pas que la fidelité et l'affection de mon Parlement et de mes Sujets, de qui j'attends toujours les mêmes sentimens, quel qu'évenement qui arrive, n'ajoutent un grand poids à mes négociations.

L

Le jour auquel le Roy prononça sa Harangue aux deux Chambres, tous les Pairs d'Ecosse ayant entrée au Parlement, prirent séance dans la Chambre des Pairs, excepté le Comte d'Isla, que sa maladie empêcha de s'y trouver.

L'Adresse présentée le 9. de ce mois au Roy par la Chambre des Communes, porte que les Membres qui la composent, demandent à S. M. la permission de la remercier de la marque d'affection qu'elle donne à ses Sujets, en prenant la résolution de faire tous ses efforts pour procurer la Paix, plutôt que d'engager trop précipitamment la Nation dans une guerre ruineuse; que le Roi ne pouvoit rien faire de plus glorieux et de plus avantageux pour la Grande Bretagne, que d'engager les Puissances qui sont en guerre, à accepter l'offre que S. M. leur a faite d'employer ses bons offices, de concert avec la République de Hollande pour terminer leurs différends, et que tous les bons et fideles Sujets du Roy apprennent avec autant de joye que de reconnaissance, que S. M. et les Etats Generaux, malgré les grandes difficultez qui se rencontrent dans une négociation si épineuse, ont déjà assez avancé l'important ouvrage qu'ils ont entrepris, pour être en état de proposer un Projet d'accommodement dans lequel ou a égard à l'honneur et à l'interêt de toutes les Puissances, autant que la conjoncture des affaires peut le permettre.

Les Membres de la Chambre ajoûtent dans leur Adresse que quand même les mesures prises par le Roy afin d'assurer le repos commun de l'Europe, ne réussiroient point, on seroit toujours obligé de rendre justice aux lumieres et aux intentions de S. M. et ils finissent en assurant le Roy que quelque événement qui arrive, la Cham-

bre

Le Roy fournira avec empressement les subsides qui seront nécessaires pour l'honneur et la sûreté de S. M. et de ses Royaumes, et pour lui donner les moyens de soutenir avec gloire le parti que l'interêt de la Nation et la justice l'obligeront d'embrasser.

Le Roy répondit à cette Adresse, Messieurs, *Je vous remercie de cette Adresse respectueuse, et je me repose entièrement sur votre affection. Comme je suis convaincu de la part que vous prenez à l'intérêt public, je compte que vous me seconderez dans toutes les mesures que je serai obligé de prendre. Vous pouvez être persuadés que l'honneur et l'intérêt de ma Couronne et de mes Sujets seront toujours la principale règle qui dirigera mes résolutions et ma conduite.*

Lorsque les Commissaires chargés de dresser le projet de cette Adresse, le lurent à la Chambre des Communes, plusieurs Membres proposèrent d'y insérer qu'avant de délibérer sur le subside, la Chambre demanderoit qu'on lui communiquât tous les Actes dont elle avoit besoin pour être pleinement instruite de la situation des affaires publiques, et que le subside qu'elle accorderoit seroit proportionné aux efforts que feroient les Puissances qui ont des engagements communs avec la Nation, mais il fut décidé à la pluralité de 265. voix contre 185. qu'on ne feroit aucun changement à l'Adresse projetée.

Le 14. la Chambre des Communes résolut en grand Comité d'accorder un subside au Roy, et le lendemain on en fit le rapport à la Chambre.

Vingt-trois Seigneurs Ecossois ont signé la Protestation contre l'Election des seize Pairs d'Ecosse

écossaise ayant séance au Parlement, et ils ont résolu de présenter une Requête à la Chambre des Pairs, pour demander qu'on fasse des perquisitions au sujet des faits alleguez dans leur Protestation.

Le Doyen de l'Eglise de S. David, qui étoit allé par ordre du Roy dans les Montagnes d'Ecosse, dont la plupart des Habitans sont encore Idolâtres, afin de s'informer des progrès qu'y fait le Christianisme, a fait rapport à S. M. que plus de 4000. Montagnards avoient déjà demandé le Baptême.

La Compagnie qui s'est engagée à fournir à l'Empereur les 250000 liv. sterlings que S. M. I. emprunte à Londres, en a déjà remis 50000. au Comte Joseph de Kinski, qui en recevra encore 75000. le 15. de ce mois, et le reste de la somme le 15. du mois prochain.

On assure que S. M. Br. n'a consenti à ce prêt fait par divers Particuliers de la Ville de Londres, qu'à condition que cette somme ne sortiroit point de la Grande-Bretagne, et qu'elle seroit employée à acheter des vivres pour les Troupes Impériales.

H O L L A N D E , P A Y S - B A S .

ON mande d'Amsterdam, que la tempête du 19. Janvier a causé de grands dommages aux Vaisseaux qui étoient au Texel ; il y en a eu plus de 60. qui ayant filé sur leurs Ancres, ont été emportez par la violence des vents, et l'on a appris qu'il en est péri 22. Les Vaisseaux le *Cerfvolant* et l'*Anne Catherine*, appartenans à la Compagnie des Indes Orientales, se sont brisez contre un banc, en sortant du Canal de Middelbourg, et toutes les Personnes qui étoient sur ces deux Bâtimens, ont été noyées.

Es2

ON a appris de Barcelone, que le 28. du mois dernier, plusieurs Bâtimens de transport, sur lesquels six Bataillons Espagnols s'étoient embarquez avec une grande quantité de munitions de guerre, en étoient partis pour Livourne avec un vent très-favorable.

On écrit de Lisbonne, que le 9. du mois dernier, la Princesse de Beïra, dont la Princesse du Brésil, accoucha le 17. Décembre 1734. reçût dans l'Eglise Patriarchale de cette Ville, le Sacrement de Baptême, qui lui fut administré par le Patriarche, et qu'elle fut nommée *Marie-Françoise-Elizabeth-Josphine-Antoinette-Gertrude*. Le Roy fut Parain de cette Princesse, qui fut présentée aux Fonts par le Marquis de N... Majordôme de la Princesse du Brezil, et elle fut pour Maraine la Reine d'Espagne, que l'Infante Dona Françoise représenta dans cette Cérémonie. Après que la Princesse eut été baptisée, on chanta le *Te Deum*, et le Patriarche donna ensuite la Benediction. Le soir toutes les Maisons de la Ville de Lisbonne et les Vaisseaux qui étoient dans le Port, furent illuminez, et l'on fit plusieurs salves de l'Artillerie des Forteresses.



*PROMOTION de Brigadiers de
Cavalerie du mois de Novembre dernier.*

CHARLES-MARTIN, ECUYER, SIEUR DE
VALENDRE, Marechal des Logis, et Ayde-
Major en Chef de la Compagnie des Gendarmes
de la Garde du Roy, Mestre de Camp de Cava-
lerie.

GASPARD PICARD, ECUYER, SIEUR DU
CHAMBON, Marechal des Logis, et Ayde-Ma-
jor en Chef de la même Compagnie de Gendar-
mes de la Garde du Roy, Mestre de Camp de
Cavalerie.

JOSEPH-MARIE DE COÛET, MARQUIS DE
RIGNANE, Gouverneur des Isles de Porte-
au-Legers de la Garde du Roy, Charge
il eut l'agrément le 24. May 1718. et en la-
q. il succeda au Marquis de Coëtanfao.

LOUIS-RENE DE BRIZAY DE DENONVILLE,
appelé le Comte de Brizay, né le 17. May 1701.
Cornette de la même Compagnie des Chevaux-
Legers de la Garde du Roy, depuis le commen-
cement de l'année 1718. ayant acheté cette
Charge 100000. livres.

PIERRE-JOSEPH CHAPELLE, MARQUIS DE
JUMILHAC, en Perigord, né le 6. Mars 1692.
reçu Cornette de la premiere Compagnie des
Mousquetaires de la Garde du Roy, le 14. May
1719. ayant acheté cette Charge 60000. livres.
devint Enseigne de cette Compagnie au mois de
Septembre 1722. et Sous-Lieutenant au mois de
Novembre 1727.

LOUIS-CLAUDE DE GRIMOARD DE BEAU-
VOIR DE MONTLAUR, COMTE DU ROURE, né
I le

le 19. Septembre 1690. Cornette, puis Enseigne de la premiere Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy.

LOUIS - FRANÇOIS DE GAUTIER MARQUIS DE CHIFFREVILLE, en Normandie, successivement Cornette, Enseigne et Sous-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, reçu en cette dernière Place le 19. May 1729.

CHARLES-YVES THIBAUT DE LA RIVIERE DU PLESSIS, COMTE DE LA RIVIERE, de Plocuc, et de Mur, Marquis de Paulmy, de Wartigny, et de Reignac, successivement Cornette, Enseigne et Sous-Lieutenant de la même seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roy, et fait Gouverneur de Saint Brieux au mois de Janvier 1729.

OFFICIERS Generaux nommez par le Roy, qui seront employez dans ses Armées pendant la Campagne prochaine; sçavoir, en Italie, sous les ordres du Maréchal Duc de Noailles.

Lieutenans Generaux.

Le Marquis de Savines.	M. de Saint Perier, Com-
Le Marquis de Maule-	mandant l'Artillerie.
vrier-Langeron.	Le Marquis de Montal.
Le Comte de Beüil.	Le Comte de Châtillon.
Le Marq. de Maillebois.	Le Duc d'Harcourt.
Le Marquis de Sandricourt.	Le Marquis de Saint Sernin.
Le Marquis de Bonas-	M. de Louvigny.
Gondrin.	Le Comte de Senecterre.

Le

Le Comte de la Motte- Le Marquis d'Epinaÿ.
Houdancourt. Le Marquis d'Estaing.

Maréchaux de Camp.

Le Comte Scipion Bo-	M. de Granville.
zelly.	Le Comte de Bétzeville;
Le Comte de Gram-	Le Marq. d'Estourmelles
mont.	M. de la Motte, Com-
M. du Cayla.	mandant une des Bri-
Le Marquis de Segur.	gades du Régiment
Le Comte de Boissieux.	Royal des Carabi-
M. Rattski.	niers.
Le Marquis de Chepy.	Le Prince de Montau-
M. Bettens.	ban,
Le Comte de Lantrec.	Le Comte de Chaste.
M. de Cadeville.	Le Marq. de S. Simon.
M. Desgranges,	Et le Comte de Biron.

**A R M E'E d'Allemagne, sous les ordres
du Maréchal de Coigny.**

Lieutenans Generaux.

Lè Marq. de Guerchy.	M. de la Billarderie ;
Le Marquis de Dreux.	Lieutenant des Gar-
Lè Duc de Chaulnes.	des du Corps.
Lè Marquis de Nangis.	M. de Valliere, Com-
Le Marq. de Ravignan.	mandant l'Artillerie.
Lè Prince d'Isenghien.	Le Marq. de Gassion.
M. de Quadt.	Lè Chevalier de Givry.
Le Duc de Duras.	Le Comte de Laval-
Lè Prince de Carignan.	Montmorency.
Le Marquis de Leuville.	Le Comte d'Aubigné.
Le Comte de Belleisle.	Le Marq. de Balincourt.
M. de Vernassal.	Le Duc de Bethune.
M. de Tarneau.	Le Marquis de la Farre.

I ij Le

Le Comte de Saxe. mont-Tonnerre.
 Le Duc de Grammont. Le Chevalier de Ro-
 Le Marquis de Cler- cozel.

Maréchaux de Camp.

Le Chevalier d'Erlach.	Le Comte de Clermont.
Le Comte de Mont-	Le Prince de Conty.
boissier.	Le Prince de Dombes.
Le Marq. de Maubourg.	Le Comte d'Eu.
Le Baron d'Eltz.	Le Chev. de Montesson.
M. de Terlaye.	M. de Fortisson.
Le Comte de Polastron.	Le Comte de Chastelux.
M. d'Herouville.	M. Pajot de Villeperot.
Le Marquis de Curton.	Le Marq. de Saint Saens.
M. de Lutteurs.	M. de Varennes.
Le Marquis de Castel-	M. de Manville.
moron.	Le Marquis de Ximenes
M. Phelippe.	Le Marquis de Putange.
Le Marquis de Meuse.	Le Marquis d'Oyse.
M. de Cherisey.	M. de Malan.
Le Marquis de Creil.	M. de Danois.
Le Chevalier Dauger.	Le Comte de Chabannes.
M. de Bulkley.	M. de Varennes, Capi-
Le Marquis de Bauffre-	taine d'une Compag-
mont.	nie des Grenadiers
Le Marquis de Cler-	du Régiment des
mont-Gallerande.	Gardes Françaises.
Le Marquis du Chaila.	Le Chevalier de Mar-
Le Comte de Vaudrey.	cieu.
Le Comte d'Avejan.	M. Oshagnussy.
Le Comte de Bayere.	Le Marquis de Coigny.

FRAN.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE premier de ce mois, M. Gibert, Recteur de l'Université, accompagné des Doyens des Facultez et des Procureurs des Nations, eut l'honneur, suivant l'ancien usage, de présenter un Cierge au Roy, à la Reine et à Monseigneur le Dauphin.

Le même jour, le Pere Braban, Commandeur du Couvent du Marais, des Religieux de la Mercy, accompagné de trois Religieux de cette Maison, eut l'honneur de présenter un Cierge à la Reine, pour satisfaire à une des conditions de leur Etablissement, fait à Paris en 1615. par la Reine Marie de Médicis.

Le 2. Février, jour de la Fête de la Purification de la sainte Vierge, les Chevaliers Commandeurs et Officiers de l'Ordre du S. Esprit, s'étant assemblez dans le Cabinet du Roy, S. M. se rendit à la Chapelle, étant précédé du Duc d'Or-

I ilj leans

leans , du Duc de Bourbon , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Duc du Maine , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , du Comte de Toulouze , et des Chevaliers , Commandeurs et Officiers de l'Ordre. Le Roy , devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en Manseau , le Collier de l'Ordre par-dessus , ainsi que les Chevaliers. S. M. assista à la Benediction des Cierges , à la Procession et à la Grand - Messe , qui fut célébrée par l'Archevêque de Vienne , Prélat , Commandeur de l'Ordre. La Reine entendit la même Messe dans sa Tribune.

L'après midi , Leurs Majestez entendirent le Sermon du Pere Zingoult , de la Compagnie de Jesus , et ensuite les Vêpres qui furent chantées par la Musique.

Le même jour , Fête de la Purification , il y eut Concert au Château des Tuilleries , où l'on chanta l'*Exaltabo te* , Motet de M. de la Lande , dont l'exécution répondit à la beauté de composition , il fut suivi d'un autre , chanté par deux Basses-Tailles , qui ne fit pas moins de plaisir. Le sieur Aubert executa sur le Violon un nouveau *Concerto* de sa composition , qui fut très-applaudi.

La

La Dlle Erremens chanta seule un **Motet** de M. Mouret, avec beaucoup de **précision**. Le Concert fut terminé par un autre **Motet** à grand Chœur, dans lequel la Dlle Fel chanta differens **Récits** avec applaudissement.

Le 3. de ce mois, le Roy, accompagné comme le jour précédent, se rendit vers les 11. heures du matin à la **Chapelle** du Château de Versailles, et S. M. y assista au Service qui fut célébré pour le repos des ames des Chevaliers de l'Ordre du S Esprit; morts pendant le cours de l'année dernière. L'Archevêque de Vienne, Prélat, Commandeur de l'Ordre, celebra la Messe.

Le Roy a nommé Intendant de la Généralité d'Auch, M. de Balosre, Maître des Requêtes.

Le 17. de ce mois, S. M. quitta le deüil qu'elle avoit pris trois semaines auparavant pour la mort de la Reine de Sardaigne.

Le Roy et la Reine étant revenus à Versailles du Château de Marly le 26. de ce mois, L. M. entendirent le len-
I iiij demain

demain , premier Dimanche de Carême , dans la Chapelle du Château , la Messe chantée par la Musique ; et l'après midi elles assisterent à la Prédication du Pere Zingoult , de la Compagne de Jesus.

Le Roy a accordé au Duc de Chaulne , Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers de la Garde ordinaire du Roy , la permission de se démettre de cette Charge en faveur du Duc de Picquiny , son fils , qui étoit Cornette de cette Compagnie.

Le 5. Février , on chanta à Marly devant la Reine , le Prologue et le premier Acte de l'Opera d'*Issé* , qu'on continua le 7. et le 9. La Dlle *Erre-mens* fit le Rôle d'*Issé* , avec beaucoup de succès ; les sieurs *Petillot* et d'*Angerville* , furent très applaudis dans ceux de *Philemon* et d'*Hilas*. Le reste fut executé parfaitement.

Le 12. la Reine entendit le Prologue et le premier Acte de *Callirhoé* , dont les Actes suivans furent chantez le 14. et le 16. la Dlle *Pelissier* executa d'une façon très-touchante , le Rôle de *Callirhoé* , ainsi que le sieur d'*Angerville* , celui de *Coresus*. Le sieur *Jeliotte* se surpassa dans le Rôle d'*Agenor* , et l'on fut étonné de lui trouver la voix si grande et si nette après la maladie dangereuse qu'il vient d'essuyer.

Le 19. le 21. et le 22. la Reine entendit la Musique du Ballet du *Carnaval* et de la *Folie*. La Dlle *Pelissier* chanta ce Rôle avec une legereté et une précision.

précision infinie. Le sieur d'Angerville exécuta celui du Carnaval d'une manière très-convenable à ce caractère. Les Chœurs et la Symphonie méritèrent tous les applaudissemens qu'on leur donna.

A R R E T du Parlement, du 18. Décembre 1734. portant défenses à tous Marchands et autres Personnes, d'exposer en vente, ni vendre même dans les Lieux prétendus Privilegiez, aucunes Marchandises les Dimanches et Fêtes annuelles et solennelles.

A U T R E Arrêt du Parlement, du 19 Février 1735. qui, en conséquence du Mandement de M. l'Archevêque, dont il ordonne l'exécution, permet d'exposer et vendre des Œufs dans les Marchez et Places publiques dans la Ville et Fauxbourgs de Paris durant le Carême.

Le 18. Février M. l'Archevêque donna le Mandement qui suit, portant permission de manger des œufs, &c.

C H A R L E S - G A S P A R D - G U I L L A U M E &c.
Il sembleroit qu'à l'approche d'un temps consacré à la Penitence depuis le commencement du Christianisme, nous ne devrions élever notre voix, que pour recommander aux Fidèles d'observer, dans toute son étendue, la Loi du Jeûne et de l'abstinence, et d'ajouter même plusieurs pratiques d'une mortification volontaire à celles que l'Eglise a prescrites.

La Guerre, ce fleau redoutable qui nous afflige, l'esprit de parti qui continue à troubler l'Eglise, et qui dans plusieurs de ceux qui s'y sont

livrez; dégénere en un véritable fanatisme, peuvent-ils nous laisser ignorer que *la main* du Seigneur *est étendue* sur nous, et que pour appaiser sa colère et prévenir de nouveaux châtimens, il nous importe de redoubler nos jeûnes et d'employer les saintes austeritez de la pénitence dans ces *jours de salut*, que sa miséricorde nous a ménagés ?

Cependant les sages Magistrats, qui veillent avec application aux besoins du Public, nous ayant représenté que le débordement des Rivières a empêché l'arrivée des provisions nécessaires au temps du Carême, nous nous croyons obligés d'user de quelque indulgence touchant l'usage des alimens prohibés en ce saint Temps et de modérer à cet égard la rigueur des Loix de l'Eglise.

A ces Causes, nous permettons, sans que cette permission puisse tirer à conséquence, l'usage des Œufs dans la Ville de Paris et dans toutes les Paroisses de notre Diocèse pendant le Carême prochain, depuis le Mercredi des Cendres inclusivement, jusqu'au Vendredi de la Semaine de Passion exclusivement; exhortant les Fidèles d'observer au surplus avec exactitude, ce que l'Eglise leur prescrit, et de ne point chercher dans de vains prétextes l'exemption d'une Loi, dont le violement seroit d'autant plus excusable, que l'observaton en est aujourd'hui plus facile. Nous les conjurons en même-temps de demander à Dieu par leurs gémissemens et par leurs prières, qu'il accorde à l'Etat une paix glorieuse, et à l'Eglise la cessation des troubles qui l'affligent depuis si long-temps. Si vous mandons, &c.

MORTS



MORTS , NAISSANCES , Mariages.

LE 26. Janvier 1735. *Abraham-François de Migieu*, Marquis de *Savigny* sous-Beaune, Seigneur de Choresy, Varenne, Vimpelle et la Trembleraye, Président à Mortier au Parlement de Bourgogne, Charge en laquelle il avoit été reçu, au lieu et par la mort de feu Antide de Migieu, son pere, le 14. Décembre 1717. ayant été auparavant reçu Conseiller au même Parlement le 13. Janvier 1706. mourut à Dijon subitement, en sortant de table, âgé de 50. ans ou environ. Il avoit épousé *Cheriere*, fille de *Claude Cheriere*, Seigneur d'Egligny, Graven, Vimpelle, &c. Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 29. Octobre 1710. et de *Marguerite Méliand*, Dame d'Egligny, sa femme. Il en laisse deux fils et une fille, avec de très-gros biens. La famille de Migieu est originaire de la Province de Bugey, et porte pour armes de sable, à trois étoiles d'argent. On en trouve la Généalogie dans l'Histoire de Bresse et de Bugey de *Samuel Guichenon*, p. 262. de la continuation de la troisième partie.

Le trente-un, mourut à Paris dans la 176e année de son âge, *Jean-Baptiste Deschiens*, Sieur de Ressons, qui avoit été reçu Chevalier des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jerusalem, le 11. Janvier 1686. Il fut fait Capitaine de Vaisseaux au mois de Décembre 1692. et Chevalier de l'Ordre Militaire

iv j de

de S. Louis le 8. Février 1694. Il fut aussi Commissaire Général de la Marine , Contrôleur Général de l'Artillerie , et Commandant les Bombardiers de la Marine ; ensuite ayant quitté le service de Mer , et passé dans celui de Terre , il fut fait Lieutenant-Général d'Artillerie , reçut Associé libre de l'Académie Royale des Sciences en 1716. nommé Brigadier des Armées du Roi le premier Février 1719. Lieutenant pour S. M. dans la Province du Maine , Charge pour laquelle il prêta serment de fidélité le 26. Août 1720. et enfin Commandeur de l'Ordre de S. Louis au mois de Juin 1721. Il étoit fils puîné de feu Pierre Deschiens , Seigneur de Valcourt, Vicomte de Verneuil , Secrétaire du Roi , mort au mois d'Août 1704. et de defunte Marie Morizet , il avoit épousé au mois de Février 1697. Anne-Catherine Berrier , fille de Jean-Baptiste-Louis Berrier , Marquis de la Ferrière , Conseiller d'Etat ordinaire , et Doyen des Maîtres des Requêtes ordinaires de l'Hôtel , et de D. Marie Potier de Novion.

Le 8. de ce mois , *Louis François Ladvocat* , Conseiller du Roi en ses Conseils , et Doyen des Maîtres ordinaires en la Chambre des Comptes de Paris , où il avoit été reçu au lieu et par le décès de Louis Ladvocat , son oncle , le 27. Avril 1671. mourut à Paris , dans la 91. année de son âge , étant né le 5. Avril 1644. Il avoit épousé au mois de Juillet 1695. GENEVIEVE Brûiere de la Motte , sœur utérine de Pierre-André , Maître ordinaire en la même Chambre des Comptes , de laquelle il laisse deux fils , dont l'aîné a été reçu Maître ordinaire en la même Chambre des Comptes en 1724, et n'est point encore marié ;

Le

Le même jour mourut à Paris dans la 95. année de son âge, *Charles de Lamperiere*, Ecuyer, Sieur de *Montigny*, autrefois Lieutenant-Colonel du Régiment Royal d'Artillerie, avec Commission de Colonel, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, du 10. Mai 1693. et Brigadier des Armées du Roi du 28. Avril 1694. Il étoit d'une famille de Normandie, dont les Armes sont d'azur, à deux pots d'argent en chef, chargez chacun de flammes de gueules, et en pointe, un Lion passant, d'or.

Le neuf *Claude - Charles le Tonnellier de Breteuil de Chanteclerc*, Comte de *Vaux* et de *Sainte Croix*, Seigneur de *Béwilliers*, Mestre de Camp de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, et ci-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Cheval-Legers de Bretagne, dont il se démit à cause de ses infirmités, au mois de Mars de l'année dernière, après l'avoir commandée depuis le 6. Avril 1716. mourut à Paris après une longue maladie de langueur, âgé d'environ 37. ans. Il étoit cousin germain de François-Victor le Tonnellier de Breteuil, Marquis de Fontenay, Tresigny, &c. Commandeur, Prévôt et Maître des Cérémonies des Ordres du Roi, et Chancelier de la Reine, et fils unique de feu Charles-Achilles le Tonnellier de Breteuil, Seigneur de *Ruville*, Chevalier Commandeur des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de S. Lazare de Jerusalem, ci devant Capitaine au Régiment Royal des Vaisseaux, mort le 26. Janvier 1708. et de D^e Anne-Magdeleine de Testart de la Guette, sa veuve. Il avoit épousé le 24. Avril 1720. Laure ô Brien de Clare, fille de feu Charles ô Brien, Comte de Clare, Pair d'Irlande, Maréchal

chal des Camps et Armées du Roi, et Colonel d'un Régiment d'Infanterie Irlandoise, mort en 1706. des blessures qu'il avoit reçues à la Bataille de Ramillies, et de D. Charlotte Beulkley, sa veuve, Dame d'honneur de feuë Marie-Beatrix-Eleonore d'Est-Modene, Reine d'Angleterre, et sœur de la Maréchale Duchesse de Berwick. Il la laisse veuve avec cinq garçons et deux filles en bas âge. Le Comte de Breteuil, dont on rapporte la mort, joignoit à son nom de famille celui de Chanteclerc, en vertu du Testament de Pierre de Chanteclerc, Seigneur de Vaux et de Bévilliers, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, mort le 26. Juin 1662. qui avoit fait une substitution graduelle et perpétuelle de ses biens, laquelle se trouva ouverte au profit du Comte de Breteuil, le 27. Avril 1712. par le décès de Charles Renouard, Seigneur de Bévilliers et de Vaux.

Le 10. Dame *Marguerite-Genoëve Fauvel*, veuve en premières nœces de Nicolas Le Roux de Tilly, Seigneur de Berville, et en secondes depuis le 29. Avril 1729. de René de Harlus, Marquis de Vertilly, Seigneur d'Avven, Viluy, la Pere, Boisgravier, &c. Maréchal des Camps et Armées du Roi, et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, autrefois Capitaine-Lieutenant des Gendarmes de la Reine, qu'elle avoit épousé le 7. Avril 1710 et dont elle étoit la seconde femme, mourut à Paris âgée d'environ 60. ans. Feu le Marquis de Vertilly avoit eu de feuë Anne-Angelique Godet de Soude, morte le 10. Mai 1702. pour fille unique Anne-Angelique de Harlus de Vertilly, épouse de Charles-Paul Sigismond de Montmorency-Luxembourg, Duc de Châtillon.

Le

Le 13. D. *Anne Parfaict*, fille d'Etienne Parfaict, Contrôleur Général de la Maison du Roi, et de D. Anne Vaillant de Guelis, sa seconde femme, et veuve en dernières nêces de Jean-François-Paul Lescalopier, Seigneur du grand-Hôtel de Chalo S. Mars, Maréchal des Logis, et Major de la seconde Compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi, mourut au grand S. Mars, à deux lieues d'Estampes, dans la 94. année de son âge, étant née à Paris le 27. Octobre 1641. Elle avoit été mariée en premières nêces le 5. Mars 1665. avec Benoît de Savoye, Ecuyer, Seigneur d'Ainay en Lionnois, de Nanteau et de Formarville en Beauce, Trésorier Général des Fortifications de Champagne, Metz, Toul et Verdun, Lorraine et Bârrois, mort le 4. Août 1683. duquel elle laisse deux filles, qui sont Marguerite-Angelique de Savoye, veuve depuis le 4. Février 1731. de Nicolas de Foyal, Seigneur d'Allonne, Dosnery, le Château-Herpin, et à cause d'elle, de Nanteau sur Essonne, et Formarville, dont il y a des enfans; et Marie de Savoye, mariée le 14. Février 1695. avec Jacques-Philippe de Prunelé, Seigneur du grand-Hôtel de Chalo S. Mars, et en partie de S. Mars, du grand Guignard sur Authon, du Fief de Morville, &c. Ancien Lieutenant de l'Artillerie de France, dont il y a des enfans.

Le 16. Dlle *Françoise-Catherine de Bethune*, fille de feu Maximilien Alpin de Bethune, Marquis de Courville, Comte d'Orval, &c. mort le dernier Juin 1692. et de D. Catherine de la Porte de Montigny, son épouse, décédée le 7. Août 1706. mourut à Paris, âgée de 80. ans. Elle étoit tante de Louis-Pierre-Maximilien de Bethune, aujourd'hui Duc de Sully, Pair de France,

702 MERCURE DE FRANCE

France, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or.

Le 23. *Louis-Leonard Hennequin de Charmont*, Prêtre, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris du 28. Mai 1690. Seigneur de la Terre et Châtellenie de Coribert, et Abbé Commandataire de Val-Secret, Ordre de Prémontré, Diocèse de Soissons, depuis 1681. mourut subitement à Paris, âgé d'environ 60. ans. Il étoit fils aîné de feu Louis-François Hennequin, Seigneur de Charmont, Courlaverde, &c. Procureur Général du Grand-Conseil, mort le 18. Novembre 1708. et de Marie-Marguerite l'Hôte de Beaulieu, sa seconde femme.

Le 25. *Leonor le Berceur de Fontenay*, Prêtre du Diocèse de Coutance, Aumônier ordinaire de la Reine, Prieur de S. Jacques de l'Hermitage, Diocèse de Sées, et Vicaire Général de l'Evêque de Lisieux, mourut à Paris âgé d'environ 43. ans. Il étoit frere de Jacques-François le Berceur, Comte de Fontenay, Capitaine de Vaisseaux, et Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, il avoit été Député de la Province de Rouen à l'Assemblée générale du Clergé de France tenuë en 1723. et Député de la Province de Reims à celle de 1725. Il fut aussi Promoteur de cette dernière.

André Geoffroy de Valbelle, Chevalier, Marquis de Rians, de Monfuron et de Bressieux, Comte de Ribiers, Baron de Meyrargues, Déaures et de Pomet, Seigneur de Caderache, Serre, Venelles, &c. Mestre de Camp de Cavalerie cy-devant Premier Enseigne des Gendarmes de la garde du Roy, Conseiller du Roy en ses Conseils et Grand Senechal de Marseille, Grand Baillif des Montagnes de Dauphiné, l'un des quatre Premiers Barons de la même Provin-

ce.

ce , Procureur joint de la Noblesse de Provence aux Etats du même Pays , mourut en son Château de Meyrargues le 16. Fevrier après une longue maladie âgé de 33. ans accomplis. Il étoit fils de Cosme-Maximilien de Valbelle , Chevalier , Marquis de Rians , Baron de Meyrargues , Seigneur de Caderache , Carces Beauvezet , Palieres , &c. Mestre de Camp de Cavalerie , et Lieutenant de Roy en Provence , et de Dame Marie-Therese d'Oraison ; il avoit épousé le premier Juin 1723. Dame Marguerite Delphine de Valbelle Tourues , de laquelle il laisse plusieurs Enfants.

Le 15. D. *Elizabeth-Genevieve Bouxitat de Chanay* , veuve d'Abel-Jean de la Barre , Tresorier de France à Paris , qu'elle avoit épousé au mois de Juillet 1699. mourut à Paris , laissant un fils unique qui est Charles-Jean-Abel de la Barre , Seigneur de Caroy en Brie , reçû Conseiller en la Cour des Aydes de Paris , le 9. Fevrier 1726.

Le 19. D. *Susanne Baiÿn de Bersan* , épouse de Gilles le Maître , Marquis de Ferrieres , Baron du Plessis , Chateigne , Chabosson , la Chapelle Chassy , Carob , Prémaison , Belle-fontaine , &c. Conseiller au Parlement de Paris , qui l'avoit épousée au mois d'Août 1724. mourut à Paris sans enfans. Elle étoit sœur d'André Prosper Baiÿn de Bersan , Seigneur de Jallais , Conseiller Honoraire au Parlement de Paris , et actuellement Intendant en Roussillon , et fille de feu André Baiÿn , Seigneur de Bersan , Jallais , la Briere , &c. vivant Fermier General des Fermes unies du Roy , et de feu Susanne de la Ferriere.

Le 20. D. *Louise-Françoise de Haglay* , veuve de

de Louis de Vielbourg , son cousin germain , Marquis de Mienne , Seigneur des Granges , de Saint Germain sur Eaulne , Cours sur Loire , et de Thou en Puisaie , Lieutenant General pour le Roy au Gouvernement du Nivernois , et Donzinois , et Colonel du Régiment de Beauvoisis , tué au Siège de Namur dans une sortie le 18. Juillet 1695. avec lequel elle avoit été mariée le 7. May 1693. mourut à Paris après une longue maladie , dans la 55 année de son âge , étant née le 5. Juin 1680. Elle étoit fille de feu Nicolas-Auguste de Harlay , Comte de Celi , et de Compans , Seigneur de Bonneüil , de Sainte Mesme , &c. Conseiller d'Etat ordinaire , Premier Ambassadeur extraordinaire et Plenipotentiaire au traité de la paix generale de Riswick , mort le 2. Avril 1704. et de feue Dame Anne-Françoise-Louise-Marie Boucherat , morte le 23. Novembre 1730. fille du Chancelier Boucherat. La Marquise de Vielbourg , n'ayant point eu d'enfans , laisse pour heritiers Louis-Achilles-Auguste de Harlay , Conseiller d'Etat ordinaire , et Intendant de Paris , son frere , et Dame Elizabeth-Claude de Harlay , sa sœur , veuve d'Adrien Alexandre de Hanyvel , Marquis de Crevecœur , Comte de Menneville , Président du Parlement de Paris. Elle a fait par son testament une substitution de partie de ses biens en faveur du Comte de Luxe , son cousin , fils du Maréchal de Montmorency.

Le 18. Janvier D. *Marie de Champagne* , Epouse de Cesar-Gabriel de Choiseul , Sous-Lieutenant des Gendarmes de la Garde du Roy , accoucha d'un Fils qui fut tenu sur les fonts et nommé Regnault-Cesar-Louis par Louis Hubert.

bert , Comte de Champagne , et par Dame Henriette-Louise de Beauveau , veuve de Hubert de Choiseul , Brigadier des Armées du Roy.

Le 3. Fevrier D. *Elizabeth-Philippine de Poitiers* , Epouse de Guy-Michel de Durfort de Lorges , Duc de Randan , Brigadier des Armées du Roy , Lieutenant General du Comté de Bourgogne , accoucha d'une Fille , qui fut nommée Marie-Jeanne-Genevieve par Jean de Durfort , Duc de Duras , Lieurenant General des Armées du Roy , Commandeur de ses ordres , Commandant pour S. M. au Comté de Bourgogne , Gouverneur du Château Trompette de Bourdeaux , et par Dame Marie-Genevieve-Henriette Gertrude de Bourbon Malauze , veuve de Ferdinand-Joseph Comte de Poitiers.

Le huit , Dame *Barbe-Charlotte Aubourg* , Epouse de M. Guillaume Aubourg de Boury , Garde des Rôles des Offices de France , accoucha d'un fils qui fut baptisé le même jour , et nommé Louis par M. Antoine-Louis Aubourg , Conseiller Clerc au Parlement de Paris , et Chantre en Dignité de l'Eglise Collegiale de Saint-Maur-les-fossez , son oncle maternel , et Dame Barbe Tamisié , veuve de M. Nicolas-Augustin Damond , Seigneur de Guenneville , Conseiller au Grand-Conseil.

Christophe - Louis de Bullion , Comte de Bullion , fils de Jean - Louis de Bullion , Marquis de Courcy , Comte de Fontenay , Conseiller au Parlement , et de Dame Marie-Genevieve Pinette de Charmois , épousa le 21. Février à Peyreusse en Rouergue , Demoiselle Antoinette de Rouget , fille d'Antoine de Rouget Ecuyer , et de Dame Jeanne de Bonenfant.

On

rent sous les armes , et que la joie fut si grande que les danses continuerent toute la nuit dans les rues.

La Maison de Bullion est considerable par ses grandes alliances et par les services qu'elle a rendus à l'Etat ; Jean de Bullion étoit employé près de Louis XII. au Siège de Genes , Claude de Bullion Sur-Intendant des Finances , &c. Président à Mortier , fut souvent employé par les Rois Henry le Grand et Louis le Juste , en plusieurs Ambassades , Traités et autres affaires importantes ; Charles de Bullion frere puîné du Pere de l'époux , étoit premier Chambellan de Philippes de France , Duc d'Orleans , frere unique de Louis X I V. Le Comte de Bullion qui vient de se marier a servi en qualité de Capitaine de Dragons dans le Régiment de Goësbriant aux Sièges de Fontarabie , Saint Sebastien , Urgel en 1719.

La Maison de Roget ou Rouget étoit connue dès le 12. siècle à Villeneuve de Roüergue , Bertrand de Rouget fils de Gaillard de Rouget , Damoiseau , prend la qualité de Chevalier dans une fondation qu'il fit en 1255. Les Seigneur de Rouget ont toujours eu entrée aux Etats de la Province de Roüergue en qualité de Gentilshommes : Geraud et Bertrand de Rouget furent ruez à la tête des Troupes qu'ils commandoient contre les Anglois en 1340. et 1341. en Guyenne. Leur neveu Gaillard de Rouget fut tué aussi en chassant les Anglois de plusieurs postes en 1360. Cette Maison est alliée aux plus grandes Maisons de la Province. Jean de Rouget épousa Suzanne de la Vallée en 1561. nièce du fameux Grand-Maître de Malthe. Il y a eu plusieurs autres alliances entre ces deux Maisons ; Pierre de
Rouget

Rouget fut député de la Province de Rouërgue vers Edouard , Prince de Galles , fils du Roy d'Angleterre en 1363. pour aller prêter serment de fidélité à ce Prince à Poitiers. Geraud de Rouget habitoit à Flanhac en 1563. et étoit Trisayeul de la Dlle qui vient de se marier ; il étoit Capitaine de 200 hommes de guerre à pied , qui passerent en revûe le 8. Janvier 1573. devant les Commissaires nommez par l'Amiral de Coligny , Lieutenant-Général de Guyenne.

Le vingt et un, *Anne-Louis-Michel le Pelletier* de S. Fargeau , Conseiller du Roy , et son Avocat au Châtelet et Siege Présidial de Paris , fils de Mi^chel-Robert le Pelletier des Forts , Comte de S. Fargeau , &c. Gouverneur de la Ville et Château et Grand-Bailly de Gien , Ministre d'Etat , et de D. Marie-Magdelaine de Lamoignon de Basville , épousa Dlle Charlotte-Marguerite d'Aligre , fille de feu Etienne d'Aligre , second Président du Parlement, et de Dame Magdeleine-Catherine de Boivin de Bonnetot.

Le vingt deux , *Louis-Antoine Duprat . Marquis de Barbanson* , fils de François Duprat , Comte de Barbanson , Marquis de Nantouillet et de Vitaux , &c Brigadier des Armées du Roy , et de D. Marie-Claire-Charlotte-Séraphine Du Tillet de S. Mathieu , épousa Dlle Angélique-Françoise-Josephine de Thyard de Bissy , fille de Anne-Claude de Thyard , Marquis de Bissy , Lieutenant General des Armées du Roy , Gouverneur des Ville et Château d'Auxerre , et de D. Angélique-Henriette-Thérèse Chauvelin.



ARRESTS NOTABLES.

A RREST de la Cour des Aydes, du 23. Décembre 1734. portant Reglement pour les Officiers des Elections et Greniers à Sel, Scellé le 19. Février suivant.

ORDONNANCE du Roy, du 31. Décembre pour créer une nouvelle Compagnie d'Ouvriers de 40. hommes pour le service de l'Artillerie à l'Armée d'Italie, lesquels seront pris dans les Régimens dénommez dans ladite Ordonnance.

 T A B L E.

P IECES FUGITIVES, Apologie de S. Justin, Poëme,	197
Ouvrage sur les Fiefs, Lettre, &c.	202
L'Amour vainqueur, Ode Anacréontique,	207
Lettre touchant certains Phosphores, &c.	209
Enigme manquée, &c.	212
Lettre à Mad. sur la Mort de son Chien et de son Moineau. Epitaphes, &c.	213
Lettre au sujet des grosses Horloges,	217
L'Epagneul, le Mâtin et le Loup, Fable,	219
Reflexions,	220
Les Plaisirs Champêtres, Ode,	224
Mort du Frere Romain, Architecte,	227
Ode Sacrée,	233
	T.oi-

Troisième Lettre sur la Littérature des Maho-	
merans ,	237
Bouts-Rimez sur le desir des Richesses ,	253
Réponse du R. R. Emanuel de Viviers, sur une	
Critique , &c.	254
Lettre de feu M. Pavillon, en Prose et en Vers,	257
Lettre écrite de Picardie sur les Dénominations	
de le Roy , le Prince , &c.	260
Caprice , <i>Poëme</i> ,	265
Lettre touchant le Lieu d'une Bataille donnée	
en Bourgogne ,	268
La Puissance de la Lyre , <i>Poëme</i> ,	281
Dissertation sur le Lieu de la Naissance de saint	
Louis ,	283
Imitation de Catule ,	290
Droit honorifique singulier , &c.	291
Logogryphes , Enigmes ,	294
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS ,	
&c. L'Ouvrage du R. P. de Montfaucon , sur	
les Manuscrits , &c.	300
Lettre sur les Poësies de Mlle de Malcrais , &c.	
	312
Bibliothèque Germanique ,	318
Nouvel Avis sur les Memoires de la Vie des	
Hommes Illustres , &c.	332
Académie Royale des Sciences, et Observations	
sur le Méridien , et Voyage de trois Acadé-	
miciens au Pérou , &c.	335
Prix proposé par l'Académie de Chirurgie ,	337
Ouragan et Tremblement de Terre , &c.	339
Médaille du Roy nouvellement frappée ,	340
Nouvelles Estampes ,	341
Air noté ,	343
Spectacles. Tragédie de Sabinus , <i>Extrait</i> , <i>ibid.</i>	
Fable à l'Auteur de Sabinus ,	361
Nouvelles Etrangères , de Pologne ,	366

De Dannemarck et Allemagne ,	369
D'Italie et Grande-Bretagne ,	372
Hollande-Pays-Bas et Espagne ,	385
Promotion de Brigadiers de Cavalerie ,	387
Officiers Generaux , nommez pour la Campagne prochaine ,	388
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	391
Arrêts et Mandement , &c.	395
Morts , Naissances et Mariages ,	397
Arrêts Notables ,	408

Errata de Janvier.

P Age 160. ligne 11. 1675. lisez 1676.

Fauts à corriger dans ce Livre.

P Age, 200. ligne 15. nous sommes , lisez
sommes nous.

P. 210. l. 13. il n'y eut , l. ce ne fut.

P. 228. l. 23. posé , l. exposé.

P. 233. l. 10. provide , l. prævide.

P. 252. l. 16. pour l'avoir , l. nous l'avons.

P. 273. l. 1. débite , l. dit.

P. 315. l. 17. Nirée , l. Nerée.

P. 336. l. 9. le 21. l. le 2.^e Mars.

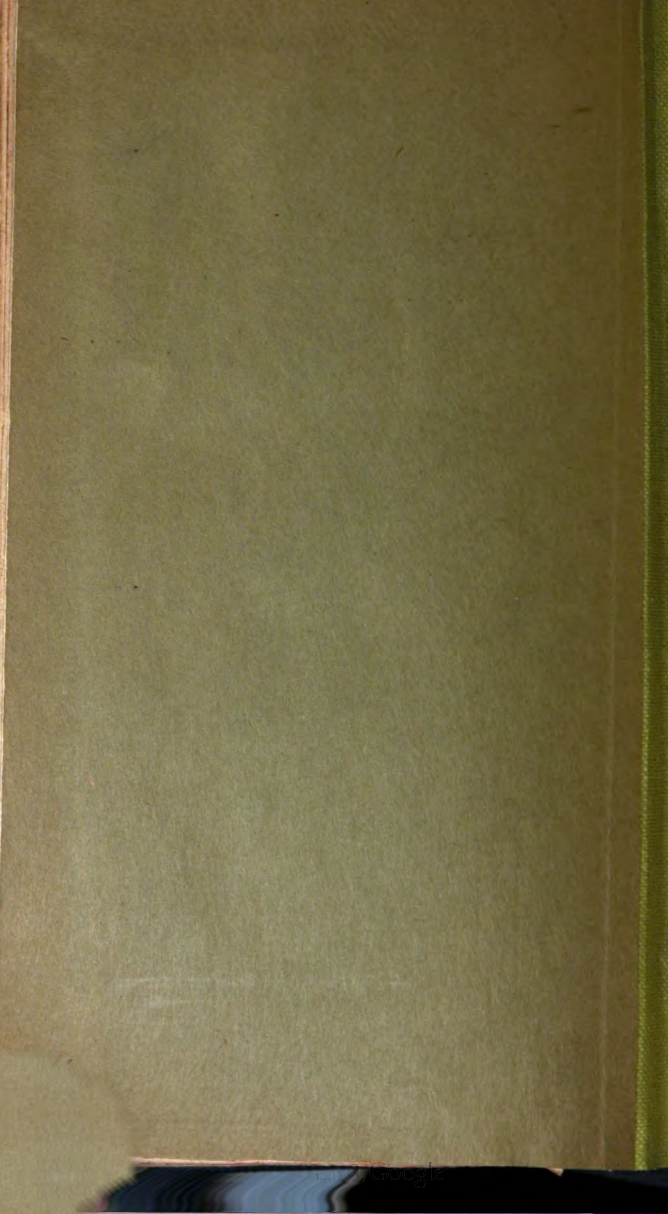
P. 340. l. 19. Rocetiers , l. Rottier.

P. 354. 23. n'avois-je , l. n'aurois-je ,

La Medaille gravée doit regarder la page
La Chanson notée , la page

340

342



SEP 17 1936

